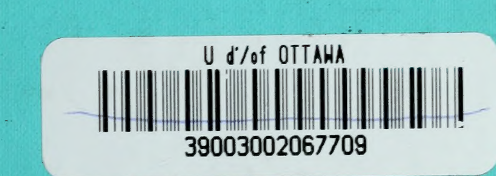

U d'/of OTTAWA
39003002067709

Fev 13|20

Le Gouverneur d'un prince.



Lausanne 1902. — Imp. Georges Bridel & Cie.

Le Gouverneur d'un prince

Frédéric César de Laharpe
et
Alexandre Ier de Russie.

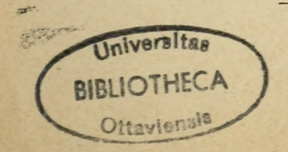
D'après les manuscrits inédits de F. C. de Laharpe, et les sources russes les plus récentes.

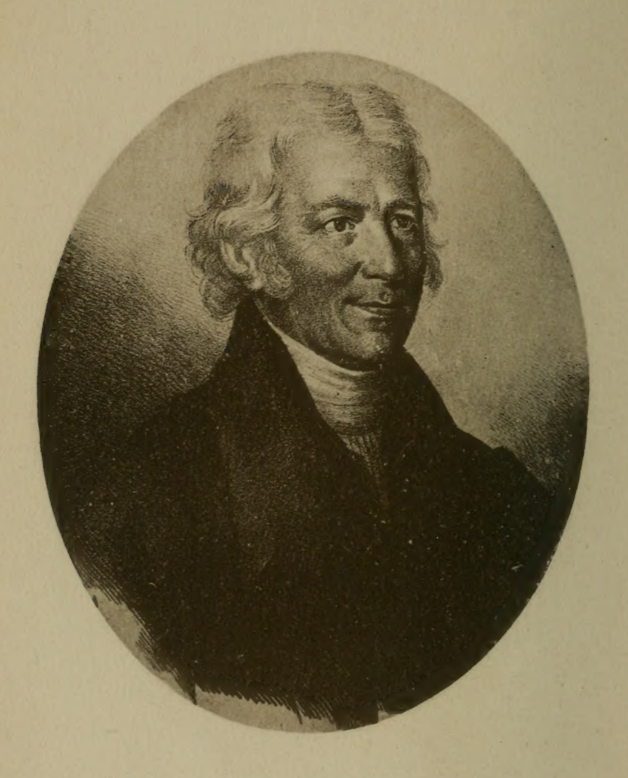
AVEC DEUX PORTRAITS

LAUSANNE
GEORGES BRIDEL & Cie
éditeurs.

PARIS
LIBRAIRIE FISCHBACHER
33, rue de Seine.

FRIBOURG EN BRISGAU
C. TROEMER, librairie de l'Université.
(Ernst Harms.)
Seul dépositaire pour l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie et la Russie.





FRÉDÉRIC-CÉSAR DE LAHARPE



ALEXANDRE Ier DE RUSSIE

PRÉFACE

En écrivant cette étude sur la vie et l'œuvre de Laharpe, je ne me suis pas proposé de donner une biographie complète de cet homme remarquable. J'ai surtout évité de le suivre dans sa carrière de politicien suisse au commencement du dernier siècle. Une telle entreprise aurait nécessité l'introduction du lecteur dans le dédale de la politique des cantons helvétiques, tâche ingrate et infructueuse. Je me suis borné au chapitre de sa vie qui appartient à l'histoire universelle : son œuvre de gouverneur princier et ses relations avec son disciple, le futur empereur Alexandre Ier.

Cependant, cette œuvre et ces relations n'ont pas eu la portée qu'on aurait pu en attendre. Nous voyons le républicain vaudois prêchant à son dis-

ciple les principes des droits de l'homme; nous pouvons aussi constater que le disciple accepte apparemment *bona fide* ces principes, mais, à la fin des fins, nous nous trouvons en face de la réaction la plus prononcée.

C'est le triomphe de la *vis inertiæ*, représenté par cette agglomération énorme d'hommes et de contrées qu'on appelle la « Russie, » sur la volonté d'un seul homme, quoique cet homme soit monarque absolu. Nous assistons à ce spectacle curieux qu'un peuple accoutumé aux chaînes de l'esclavage refuse de s'en débarrasser, malgré les tendances libérales de son souverain.

Laharpe l'a bien remarqué, ce curieux phénomène, car il écrit dans une de ses lettres à Stapfer : « Les Russes peuvent donc s'imputer de n'avoir pas secondé ses bonnes intentions. Je n'ai pas connu dix individus de cette nation, dans la haute classe surtout, qui les comprît. »

Pour caractériser le maître, j'ai parlé quelque peu de son disciple. J'ai essayé de définir le caractère de ce dernier. J'y ai cherché les traces de l'œuvre éducative du maître. Reste à dire quelques mots sur les documents que j'ai utilisés. Les

« Leçons d'histoire romaine » qui se trouvent dans la Bibliothèque cantonale à Lausanne et qui font partie des manuscrits, intitulés dans le catalogue de la Bibliothèque : *Notes sur différentes sciences, destinées à servir de bases aux leçons données aux grands-ducs de Russie*, sont restées jusqu'ici inédites à l'exception de quelques fragments publiés en 1871 par le savant russe Soukhomlinov. L'originalité de ces *Leçons* me semble justifier leur publication *in extenso* dans le chapitre III de mon étude.

J'ai tiré nombre de documents relatifs au séjour de Laharpe à la cour de Russie, et jusqu'ici complètement inédits, des volumes magnifiques publiés par le général N. Schilder, en russe, sur la vie et le règne d'Alexandre Ier. Il en est de même pour maints épisodes narrés dans le cours de cet ouvrage. Enfin j'ai utilisé — quoique indirectement — les archives de la famille Monod [1], à Morges. En 1871, Soukhomlinov a fait une très sérieuse étude des documents contenus dans ces archives. Il les publia en langue russe dans une brochure intitulée : *Frédéric-César Laharpe, le gou-*

[1] Malheureusement, ces archives ne m'ont pas été accessibles.

*verneur de l'empereur Alexandre I*er. Beaucoup de citations qui se trouvent dans cette brochure ne sont que des extraits, traduits du français en langue russe. En citant ces documents j'ai donc dû les traduire. En tous cas, la citation des textes originaux eût été préférable.

J'ai ajouté à mon étude les *Instructions* composées par Catherine II pour la gouverne du comte Soltykov, gouverneur en chef des jeunes grands-ducs, ainsi que le mémoire volumineux remis par Laharpe le 10 juin 1784 au comte Soltykov.

Les *Instructions* intéressent à plus d'un point de vue. Elles démontrent que Catherine II méritait le nom de « Grande. » Les désordres de sa vie privée ne l'empêchent pas de composer un mémoire éducatif contenant beaucoup d'idées saines.

Le mémoire du 10 juin 1784 remis par Laharpe au comte Soltykov est, pour ainsi dire, un écho des *Instructions* de l'impératrice. Ce document parle hautement en faveur de l'habileté du futur gouverneur des grands-ducs non seulement en qualité d'éducateur, mais aussi comme courtisan. N'oublions pas que la position de Laharpe, en ce moment, était bien difficile. Le tout-puissant favori

de l'impératrice, comte Lanskoi, son seul appui à la cour de Saint-Pétersbourg, venait de mourir. Il fallait enfin gagner du pain et vivre.

Enfin, j'ai jugé que la correspondance de Laharpe avec son illustre élève et avec Stapfer, le fameux homme d'Etat suisse, intéresserait le lecteur ; la plupart de ces lettres sont peu connues, étant donné le caractère essentiellement historique des recueils dans lesquels elles ont été publiées.

CHAPITRE PREMIER

La vie de Laharpe.

A mi-chemin entre Lausanne et Genève, sur la côte suisse du lac Léman, est situé le petit bourg de Rolle. — Disparaissant presque dans la verdure des vignes, cette place ne se distingue guère d'autres petites cités voisines que par un obélisque en pierre. Il s'élève, parmi des saules pleureurs, sur une petite île artificielle, non loin du débarcadère des bateaux à vapeur. Ce monument fut érigé en l'honneur d'un citoyen de Rolle, dont l'influence se fit sentir loin au delà des murs de son bourg paternel. — Nous avons nommé Frédéric-César de Laharpe [1], qui naquit à Rolle le 6 avril 1754.

[1] Les membres de cette famille écrivaient aussi leur nom de l'Harpe, Laharpe, de la Harpe. Comp. *Notice sur la famille de la Harpe, dès 1387 à 1884*, par Edmond de la Harpe. Lausanne, 1884.

En Russie, fait curieux, les autorités civiles et militaires écrivaient le nom du gouverneur princier « Dela-

Son père, ancien militaire, dont la famille appartenait à la petite noblesse du Pays de Vaud, lui donna au baptême les noms de ses deux héros favoris. Il fit plus encore : le jeune Frédéric-César reçut une éducation soignée [1], ce qui vaut mieux que les plus beaux noms. Nous savons que les sciences naturelles attiraient l'esprit du jeune Laharpe plus que les autres études : cependant, il étudia la philosophie à Genève et le droit à Tubingue, où il fut reçu docteur à l'âge de vingt ans. Il exerça pendant quelque temps à Berne la profession d'avocat, et y obtint même des succès. — Mais, les conditions de la vie à Berne ne l'attiraient pas. Dans ce temps-là, les Vaudois étaient « sujets » du canton de Berne. On le fit sentir à Laharpe, qui forma même le projet d'émigrer en

harpe, » pendant qu'il jouissait de la protection de l'impératrice, c'est-à-dire de 1782 à 1795. En 1799, quand un ukase de Paul Ier raya le nom Delaharpe de la liste des chevaliers de l'ordre de Saint-Wladimir, les actes officiels le désignaient simplement « Laharpe. »

[1] En ce temps, l'enseignement, au collège de Rolle, n'était pas des meilleurs. Quand le jeune Laharpe eut atteint sa quatorzième année, on l'envoya au séminaire de Haldenstein, près de Coire, aux Grisons. Cette école jouissait alors d'une excellente réputation. Le futur roi des français, Louis-Philippe, y fut quelque temps professeur, se cachant sous le pseudonyme de Chabaud Latour, pendant le règne de la Terreur en France.

Amérique. Heureusement, une circonstance inattendue mit fin à la situation sociale peu agréable du jeune Vaudois.

En 1782, sur la recommandation du baron Frédéric-Melchior Grimm, on lui offrit d'accompagner en Italie le frère cadet du fameux favori de Catherine II, Lanskoi. Les excellentes qualités du jeune Suisse charmèrent, comme Catherine le dit un jour elle-même, « tant les présents que les absents. » Enfin, l'impératrice exprima le désir qu'il accompagnât le jeune comte jusqu'à Pétersbourg, où elle voulait bien veiller à la continuation de sa carrière.

Nos voyageurs arrivèrent à Saint-Pétersbourg au commencement de l'année 1783. Par une heureuse coïncidence, les grands-ducs étaient arrivés à l'âge où leur éducation devait être confiée aux soins d'un gouverneur. L'impératrice profita de cette occasion pour retenir le pédagogue suisse en Russie, et le laisser participer à l'éducation de son petit-fils favori. Le 28 mars, Catherine communiqua à Grimm que Laharpe serait désormais l'un des maîtres du jeune grand-duc, « avec ordre exprès de parler avec lui français. »

Cependant, Laharpe ne resta pas trop longtemps dans cette position inférieure ; Catherine l'avait évidemment destiné à quelque chose de plus élevé. Ses intentions à propos de Laharpe sont peut-être

le mieux illustrées par les mots qu'elle écrit à Grimm en 1784: « Nous tenons M. de Laharpe en réserve; en attendant, il se promène. »

Le 10 juin 1784, Laharpe se décida à une démarche assez audacieuse et présenta à l'impératrice, par l'intermédiaire du général Soltykov, un mémoire [1] volumineux, — sa confession pédagogique, — qui parle hautement en faveur de son talent d'éducateur. Dans ce document, il explique avec l'aide de quelles ressources pédagogiques il pourrait enseigner aux grands-ducs certains sujets qu'il indique.

Le mémoire de Laharpe complétait, pour ainsi dire, les *Instructions* [2] fameuses de Catherine, et pressentait à l'avance les idées de l'impératrice à l'égard de l'éducation de ses petits-fils.

[1] Voyez, appendice I, « *Premier Mémoire*, remis le 10 juin 1784 au comte Soltykov, nommé gouverneur en chef des jeunes grands-ducs, présenté à S. M. I. Catherine II, avec ses ratures, et apostillé par elle. » Ce *Mémoire* est extrait de l'œuvre de Soukhomlinov, cité dans la bibliographie. Soukhomlinov l'a extrait à son tour des archives de la famille Monod, à Morges.

[2] Masson s'exprime de la manière suivante sur ces *Instructions*, dans ses *Mémoires secrets sur la Russie:* « Catherine composa un plan d'éducation pour ses petits-fils, comme elle avait composé une instruction pour la législation de ses peuples. Ce plan était compilé de Locke et de Rousseau, comme cette *Instruction* l'avait été de Montesquieu, de Mably et de Beccaria. Voyez texte des *Instructions* de Catherine, appendice II.

L'impératrice approuva les idées exprimées par Laharpe et écrivit ces mots sur le mémoire : « Celui qui a composé cet écrit paraît assurément capable d'enseigner plus que la seule langue française. »

Le 15 septembre 1784, Catherine écrit à Grimm : « Vous savez, je crois, que Laharpe est placé près d'Alexandre ; il trouve du talent à son élève. »

Laharpe resta dans cette position, à la cour de Russie, jusqu'au printemps 1795. Il y serait même resté plus longtemps s'il n'avait pas eu un différend avec l'impératrice. Sa conscience, peut-être aussi sa prudence ne lui permettaient pas de prêter son assistance aux projets de Catherine concernant la succession au trône. Son désir était de nommer Alexandre son successeur direct, en négligeant complètement les droits de Paul. A Laharpe elle désignait la tâche d'influencer le grand-duc en cette direction.

Nous arrivons à l'année 1795, temps troublé s'il en fut pour l'Europe. Le souffle de la grande révolution française se faisait encore sentir partout sur le continent. Même dans le paisible pays de Vaud les esprits se trouvaient en fermentation. Laharpe ne pouvait penser à y retourner, surtout en ce moment, ayant été proscrit par les autorités bernoises. Il s'établit donc à la frontière de son pays, à Genthod, sur le territoire genevois. Sa pros-

cription était la suite de sa participation à la dispute entre Berne et le pays de Vaud. Plus de soixante articles dans les journaux, pamphlets et pétitions avaient été lancés par lui contre Leurs Excellences de Berne. Berne se plaignit auprès de l'impératrice des menées révolutionnaires de Laharpe. Ces plaintes furent portées aux oreilles de l'impératrice par des hommes de l'importance du comte d'Artois et du patricien soleurois Roll, mais sans effet appréciable. Seulement, l'impératrice défendit à Laharpe de se mêler aux affaires suisses.

En 1796 Laharpe se rendit à Paris, où il travailla assidûment dans le but de délivrer sa patrie de la suprématie bernoise. Ses efforts furent couronnés de succès. Le pays de Vaud fut émancipé ; mais la Suisse dut passer par des épreuves terribles. Le 5 mars 1798, Berne capitulait. Les Français y firent leur entrée le même jour et ne manquèrent pas de dévaliser le trésor, l'arsenal et les magasins de l'Etat. Ces événements eurent pour suite l'élection de Laharpe au Directoire de la République helvétique. Il ne put se maintenir que dix-huit mois dans cette position difficile. Attaché aux idées unitaires, étrangères au peuple suisse, il n'était pas fort sympathique à ses compatriotes. D'un autre côté, les alliés français n'étaient pas très satisfaits de sa manière d'agir ; il était trop bon patriote

suisse pour leur plaire. Sa carrière politique allait finir : accusé de trahison, l'arrestation suivit de près l'accusation. Cependant, il lui fut possible de se soustraire à cette situation dangereuse par la fuite. Il chercha un refuge en France et s'établit alors à Plessis-Piquet, près de Paris, où il vécut dans sa retraite champêtre jusqu'en 1814.

La participation de Laharpe aux affaires politiques suisses eut pour lui, aussi en Russie, des suites désagréables. L'empereur Paul, qui le considérait comme un révolutionnaire dangereux, ordonna qu'on le rayât de la liste des chevaliers de l'ordre Saint-Wladimir. En outre, on lui retira sa pension russe ; enfin, Paul donna au général Rimski-Korsakov l'ordre de se saisir de Laharpe, si possible, en Suisse, et de l'envoyer, accompagné d'un chasseur, à Saint-Pétersbourg, pour lui faire continuer le voyage jusqu'en Sibérie. Heureusement pour Laharpe, ce projet ne se réalisa pas.

Son séjour à Plessis-Piquet fut seulement interrompu par une visite de quelques mois, en l'an 1802, chez son jeune ami impérial à Saint-Pétersbourg.

En 1815, Laharpe prit part aux travaux du congrès de Vienne, en qualité de plénipotentiaire du Tessin et de l'Argovie. Alexandre le combla de bontés, et ses compatriotes du canton de Vaud lui

firent, à son retour dans la patrie, un magnifique accueil.

Jusqu'en 1830, Laharpe prit une part active à la vie politique de son canton comme membre du Grand Conseil. Les derniers huit ans de sa vie, il les passa à Lausanne ; il mourut dans cette ville en 1838, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Ce fut un deuil, non seulement pour ses compatriotes, mais pour la Suisse entière.

Ayant donné une brève esquisse de la vie de Laharpe, il reste à dire quelques mots sur son caractère historique [1].

Son nom appartient à l'histoire parce qu'il a

[1] Voici comme le distingué écrivain vaudois, Juste Olivier, s'exprime sur le caractère politique de son compatriote, dans ses *Etudes d'histoire nationale* (Lausanne, 1842) : « Laharpe eut bien moins d'ambition que d'énergie et d'audace. Singulièrement courageux et fort, il n'avait pas la souplesse que l'ambition suppose ; il était plutôt invariable et fixe que persévérant. C'est un de ces hommes qui se retrouvent toujours, mais qui ne sont pas toujours là. Il se roidissait, comme il dit ; il ne louvoyait pas. Un véritable ambitieux, à sa place, et qui n'eût été que cela, se fût sauvé peut-être, mais ne nous en aurait sans doute que plus sûrement perdus.

» Il ne manquait pourtant pas d'habileté, malgré sa roideur, et même, dans sa fougue, de bonne malice helvétique et romande. Mais les hommes tels que Laharpe n'ont toute leur force que lorsqu'ils ne l'emploient pas pour eux-mêmes. Ils obéissent à une sorte

contribué à l'unification suisse. De toutes ses forces il a combattu le particularisme des cantons. En conséquence, on peut dire que la stabilité politique de la Suisse moderne est basée, en partie, sur l'œuvre de Laharpe.

Les relations entre Laharpe et Alexandre appar-

de boute-hors qui, dans l'attaque, leur fait remporter la victoire, et, dans la défense, les compromet.

» Il avait été le principal instrument de la révolution helvétique, et, si la Suisse d'aujourd'hui n'est pas redevenue celle des héros de Sempach ou des guerriers de Marignan, qui oserait dire qu'elle ne vaille pas mieux que celle du XVIIIe siècle, qui n'était plus que la Suisse des baillis ? Il n'avait pas tenu à lui que la révolution ne se fît par de meilleurs moyens. L'entêtement de Berne, à laquelle, avant tout, l'ancienne Confédération dut sa ruine, les fureurs ou les crises de la Révolution française, les hésitations des patriotes suisses, l'incapacité de leurs adversaires, toutes ces causes réunies rendirent malheureusement l'intervention à la fois nécessaire et désastreuse ; personne, plus que Laharpe, n'en déplora le cours. Le moment était mauvais à beaucoup d'égards ; mais, en tout cas, il n'était plus temps de choisir, ce moment était le dernier. Du reste, ce ne serait point un paradoxe de dire que Laharpe ne fut pas assez profondément révolutionnaire : il était mieux fait pour comprendre la liberté que la révolution ; et celle-ci, quand la liberté fut obtenue, était bien loin d'être terminée. Il a aussi du génie antique pour le caractère, et c'est ce qui fait la beauté de cette tête vénérable, si ferme jusqu'au dernier moment : mais, devant ce noble idéal, la réalité moderne a pu lui rester trop voilée. Enfin, il y avait en lui du vieux Suisse, et je n'hésite pas à dire qu'il est, avec Muller, celui, dans

tiennent de même à l'histoire. L'influence qu'il exerça sur le cœur d'Alexandre s'exprima par la générosité avec laquelle l'empereur agit envers la Pologne et la Finlande. Ces pays furent traités suivant les grands principes des droits de l'homme, que Laharpe avait inculqués à son jeune disciple.

ces temps, qui avait le plus profondément ressenti l'inspiration sacrée de l'histoire de la patrie : cette influence est manifeste dans sa conduite, dans ses idées et dans ses écrits. Moins admirateur des anciens Suisses, il se fût plus défié de leurs descendants, et il reconnaît que cela aurait été mieux. Mais, en ce cas, il peut dire que c'est bien moins lui qui a manqué à la Suisse que la Suisse qui lui a manqué. »

(J. Olivier, *Etude d'histoire nationale.* Lausanne, 1842. La Révolution helvétique, p. 193-196.)

CHAPITRE II

L'éducation du grand-duc Alexandre.

Nous possédons, sur les débuts de Laharpe à la cour de Saint-Pétersbourg, une lettre[1] des plus intéressantes, adressée à son ami Jean-Marc-Louis Favre, à Rolle. La lettre est datée de Tsarskoë Selo, le 8 août 1785. Les idées qui y sont contenues caractérisent mieux que toute autre chose les tendances philosophiques et politiques du gouverneur princier. L'éducateur vaudois fait son possible pour inculquer à son impérial élève ses idées républicaines. Dans la lettre que nous citons plus haut, il commence par raconter à son ami comment il a enseigné la langue française à l'enfant ; ensuite, il parle de sa méthode d'enseigner la géographie et l'histoire.

Par exemple : « A propos de la Turquie, j'ai cru devoir leur (aux grands-ducs Alexandre et Cons-

[1] *Revue historique vaudoise*, 1896, p. 302.

tantin) dire que l'on plaçait dans les provinces asiatiques les premiers empires, ce qui m'a amené à parler des premiers hommes, de leur manière de vivre, mœurs, etc. J'ai insisté républicainement sur leur égalité, et, après avoir montré les premiers chefs vêtus d'une peau de tigre ou de lion, assis sur une pierre au lieu de trône et habitant dans une cabane couverte de branches d'arbres, j'ai montré les mêmes hommes cessant de se croire les égaux des autres, devenus rois, non par mandement divin, mais par la grâce de Dieu qui a fait les hommes tels, que le plus fort, le plus adroit, le plus spirituel et le plus habile croit avoir un droit décidé à s'élever au-dessus de ses semblables, et en profite chaque fois que la négligence et la patience de ceux-ci le laissent faire tranquillement. J'ai dicté à mon élève cette doctrine de dure digestion, et me suis appliqué à lui faire sentir et à le bien convaincre que tous les hommes naissent égaux, le pouvoir héréditaire de quelques-uns étant une affaire de pur accident. Voici quelques-uns de ces articles détachés. On ne connaissait encore ni magistrats, ni princes, ni sujets, ni riches, ni pauvres, mais tous les hommes étaient frères et égaux. Aucun d'eux ne s'était encore imaginé que lui seul pût se livrer à tous ses caprices et faire toutes ses volontés, et que les autres fussent nés pour le servir, lui obéir et travailler à sa place.... Une caverne, le creux d'un arbre, une cabane couverte de branchages ou de peaux de bêtes furent les premières demeures des aïeux du malheureux paysan qui travaille pour autrui, et du monarque qui a tant de monde à ses ordres... Ces chefs ne furent pas décorés d'abord de marques bien brillantes. Une grande cabane fut la première

cour, une pierre ou un bloc de bois informes le modèle du premier trône, une branche d'arbre encore noueuse celui du premier sceptre, et la peau d'une bête féroce le premier manteau royal; vous voyez qu'il n'y avait pas là de quoi être si fier!...

L'impératrice de toutes les Russies, la correspondante de Grimm et de Voltaire, ne paraît pas avoir été choquée par ces idées. Le 30 octobre (10 novembre 1786), Laharpe écrit à son père que l'impératrice lui avait dit :

« Les maximes que vous lui inculquez sont bien faites pour lui rendre l'âme forte ; je les lis moi-même avec le plus grand plaisir, et je suis infiniment satisfaite de vos soins. »

Néanmoins et nonobstant l'attachement de son élève, — il paraît que dès le commencement les relations entre maître et élève étaient franchement amicales, — la position de Laharpe à la cour de Russie n'était pas trop enviable. Elle était même bien désagréable, s'il faut en croire Laharpe lui-même.

Le 17 février 1810, il écrit de Plessis-Piquet à son ami, l'homme d'Etat Suisse, Stapfer :

« Tandis que j'étais auprès de mes élèves, peu de semaines se passaient sans que je fusse tenté d'abandonner tout, tant les obstacles, les chicanes, les dégoûts s'accumulaient sur ma route ; et le calme ne

reprenait le dessus que lorsque, faisant abstraction de mes alentours, je portais mes regards vers l'avenir et fixais le but auquel se rattachaient mes travaux [1]. »

Même le connaisseur superficiel des choses de cette époque est obligé d'avouer que l'atmosphère morale, à la cour de Catherine II, n'était pas particulièrement favorable à la besogne d'un pédagogue sérieux ; toutefois, il est bon d'entendre ce que quelques contemporains ont à dire sur les influences morales que subissaient les jeunes grands-ducs.

Voici ce qu'écrit le fameux Rostopchine au comte Woronzov :

« Le cœur du grand-duc est le meilleur du monde. Il entend dire tant de platitudes et tant de conversations sur les objets indignes de son attention, qu'il sera étonnant qu'il ne succombe. D'ailleurs, ceux qui l'entourent ignorent l'importance de leur place et le respect que l'on doit au caractère d'un jeune prince, s'occupant uniquement du soin de le faire rire. Il aime, jusqu'à présent, assez qu'on lui dise la vérité, et se corrige. J'ai pris la liberté de lui dire ma façon de penser sur les points et les calembours, qu'il prenait plaisir de dire, et il paraît qu'il en est corrigé, car je ne lui en ai plus entendu. Il aime infiniment Kotschoubey. Tous les deux princes ont ici un excellent et digne homme, nommé de la Harpe, Suisse, qui est leur instituteur. Je ne sais comment et pour

[1] *Aus Philipp-Albert Stapfers Briefwechsel.* Herausgegeben von Dr Rudolf Luginbühl, 2 Bände. Basel, 1891.

quelle raison, MM. le prince de Nassau et d'Esterhazy ont trouvé moyen de le calomnier auprès de l'impératrice sur quelques lettres écrites dans son pays, lors des troubles dans le pays de Vaud. Ce pauvre homme a été très maltraité : on l'a oublié lors des récompenses données aux cavaliers du grand-duc Alexandre. Il voulut quitter, et c'eût été une grande perte, car les princes doivent leur instruction aux soins de cet homme. Mais l'impératrice le fit venir chez elle, à deux reprises, et le Suisse, lui ayant expliqué tout, démasqua la fourberie de M. Esterhazy et sortit victorieux[1]. »

Le récit du comte Rostopchine est confirmé dans les points essentiels par Masson[2] ; cependant, il faut accepter sous toutes réserves les caractéristiques de Soltykov, et de Protassov, qui exerçaient la haute surveillance en ce qui concernait l'éducation des grands-ducs. Car il ne faut pas oublier que Masson avait raison de ressentir le traitement qu'il avait subi de la part de l'empereur Paul.

« Heureusement pour les jeunes princes, écrit Masson dans ses *Mémoires secrets sur la Russie*, Laharpe fut choisi pour être leur premier précepteur. Il eut à lutter sans cesse contre la flatterie intéressée

[1] *Archives du prince Woronzov*, livre 8, p. 75, lettre datée : Saint-Pétersbourg, 6 juillet 1793.

[2] *Mémoires secrets sur la Russie, et particulièrement sur la fin du règne de Catherine II et le commencement de celui de Paul Ier*, par C.-F.-P. Masson.

et la basse adulation qui les environnaient dès le berceau. La mauvaise volonté et l'ineptie des chefs de l'éducation le gênaient plus encore ; mais l'estime et la confiance dont l'honora Catherine l'encouragèrent ; et l'idée que c'était bien servir l'humanité que d'inculquer des vérités utiles à des princes appelés à faire les destinées de tant de millions d'hommes, le soutint. »

L'historien russe d'Alexandre Ier, M. Schilder, s'exprime plus favorablement sur les chefs de l'éducation du grand-duc. Il dit de Soltykov que c'était « un homme peu doué, mais pourtant absolument dévoué à son œuvre[1]. »

En ce qui concerne Protassov, nous lisons chez Schilder :

« Le *Journal* de Protassov et sa correspondance prouvent que le jugement de Masson sur ce personnage était injuste. Et vraiment les notices quotidiennes de Protassov démontrent qu'il suivait avec une délicatesse de conscience presque pédantesque les progrès de son élève. »

Tandis que ces dignitaires étaient chargés de la surveillance générale de l'éducation des grands-ducs, les études furent dirigées par Laharpe. Les leçons de religion furent données par le pope Som-

[1] D'après Masson, sa principale occupation auprès d'eux (les grands-ducs) fut de les préserver des vents coulis et de leur entretenir le ventre libre.

borski, — homme aux idées libérales, — qui avait fait ses études aussi bien en Allemagne qu'en Russie, chose fort rare à cette époque. Les mathématiques furent enseignées par le colonel Masson. Pour maîtres de sciences naturelles, les grands-ducs eurent le bonheur d'avoir comme professeurs des hommes tels que l'académicien Pallas et le savant Kraft. Concernant l'enseignement de la botanique, Masson raconte une anecdote bien amusante, dont les dessous sont peut-être historiques, mais en tous cas fort scabreux.

Pourtant ce fut à l'enseignement de l'histoire que Laharpe voulut donner la première place dans l'éducation des grands-ducs.

Dans le mémoire du 10 juin 1784 que nous avons cité déjà plus haut [1], Laharpe s'explique vis-à-vis de l'impératrice Catherine de la manière suivante :

« *Le futur souverain* ne doit être ni physicien, ni naturaliste, ni mathématicien, ni géographe, ni grammairien, ni métaphysicien, ni logicien, ni légiste, etc. Mais il doit être honnête homme et citoyen éclairé et savoir de tous ces objets ce qu'il en faut pour les estimer ce qu'ils valent et pour n'être pas exposé à ignorer les devoirs auxquels il est tenu comme prince d'une monarchie où sa volonté seule décidera du bonheur ou du malheur de plusieurs millions d'hommes.

[1] Voyez Appendice I.

« ... Tout citoyen qui se destine à être utile à son pays dans le maniement des affaires publiques doit étudier l'histoire; à plus forte raison doit-elle être l'étude d'un prince, mais il faut tellement la diriger pour celui-ci qu'il n'y puise pas des principes dangereux. On ne doit jamais oublier qu'Alexandre, né avec un beau génie et doué des qualités les plus brillantes, ne ravagea l'Asie et ne commit tant d'horreurs que pour avoir voulu imiter les héros d'Homère; que Jules César ne se porta au crime de détruire la liberté de sa patrie que par émulation pour ce même Alexandre, et que de nos jours la lecture imprudente de *Quinte Curce* fit d'un roi du Nord, doué d'ailleurs de qualités héroïques, le tyran de ses sujets et le fléau de plusieurs millions d'hommes. »

Par ces mots, la théorie de Laharpe sur l'enseignement de l'histoire est parfaitement définie. Heureusement, nous possédons aussi des matériaux précieux qui peuvent démontrer mieux que nous ne pourrions le faire, comment il pratique son enseignement de l'histoire. Ces matériaux, une douzaine de manuscrits-folios, intitulés *Notes sur différentes sciences destinées à servir de bases aux leçons données aux grands-ducs de Russie*, furent légués avec tous ses livres à la Bibliothèque cantonale, à Lausanne, par l'illustre patriote vaudois. Ils y reposent jusqu'à ce jour[1].

[1] Le contenu de ces folios — astronomie, fortification, grammaire, notices historiques, prouvent que l'en-

Dans un de ces folios, intitulé *Thèmes dictés à LL. AA. II. en 1785 et 1786, l'histoire romaine est traitée d'une manière bien originale.*

Quoique nous sachions que Laharpe exprimait à la cour de Russie ses principes républicains sans les déguiser, nous avons pourtant le droit de douter

seignement des grands-ducs fut approfondi; cependant ces sciences ne se prêtaient pas bien à l'exposition des tendances politiques du gouverneur suisse. Une seule phrase, curieusement jetée dans un abrégé de la grammaire française démontre que Laharpe était républicain. C'est dans le chapitre sur les « prénoms » qu'on rencontre cette jolie sortie contre le « Pluralis majestaticus. » *Tu* fut longtemps en usage et n'est plus en françois qu'en terme familier. En Russie, il est encore très usité et se prend en bonne part. La sottise humaine a remplacé aussi le *Je* par des tournures dictées par l'orgueil, la vanité ou la bassesse.

Il se trouve dans l'*Archive russe*, 1869, numéro I, page 75-82, un travail du comte Uwarov « *Manuscrits de Laharpe, se trouvant dans la Bibliothèque cantonale à Lausanne.* » Contrairement à ce qu'on pourrait en attendre, cet ouvrage ne contient qu'une énumération des manuscrits et quelques lignes seulement de leur contenu sont communiquées au lecteur.

Soukhomlinov s'occupe aussi de ces manuscrits dans son travail cité plus haut. Les citations des textes sont plus nombreuses que chez Uwarov, mais toutefois elles suffisent seulement à exciter la curiosité du lecteur, mais non à l'apaiser. Enfin le général N. Schilder qui parle longuement de Laharpe dans son œuvre magistrale sur Alexandre Ier, se borne à la citation d'une seule phrase tirée des manuscrits lausannois de Laharpe.

s'il a vraiment dicté les théories républicaines qui sont exprimées dans ce folio sans les modifier « ad usum delphini. »

Ces doutes s'évanouissent si nous nous rappelons le contenu de la lettre à Favre, datée du 8 août 1785, lettre que nous avons citée plus haut. Les principes énoncés dans ces Thèmes dictés aux grands-ducs sont vraiment identiques avec ceux que Laharpe tâche d'inculquer au jeune Alexandre dans le cours des premières leçons sur l'histoire de l'homme. Seulement une fraction insignifiante de ce volume est consacrée à Rome républicaine. L'histoire des empereurs romains est au contraire très complète. — L'enseignement fut avant tout éducatif. Chacun des faits dont il pouvait tirer une morale utile pour le futur souverain fut heureusement mis en lumière par Laharpe.

Tout d'abord, et sur la première page de son manuscrit, il marque son intention bien arrêtée de faire entendre aux grands-ducs que les lois ne sont pas faites seulement pour les sujets, mais aussi pour les souverains.

« Numa, leur raconte Laharpe, était digne du trône. Il donna aux Romains des lois sages qui firent leur bonheur; *le premier, il donna l'exemple de leur observation.* »

A chaque occasion, l'attention des grands-ducs est appelée sur ce principe fondamental que les peuples ont le droit de se défendre contre l'oppression.

En parlant de la guerre sanglante que les Romains eurent à soutenir en Sicile contre leurs esclaves révoltés, le jeune républicain dit à ses élèves :

« Les Romains durent se convaincre alors que toute oppression a ses bornes, que le droit de légitime résistance appartient à l'humanité entière, qu'aucun homme sur la terre, quelque misérable qu'il soit, ne souffre avec patience les outrages, que si le droit de résister est nul de fait vis-à-vis de celui qui a la force en main, il n'en est pas moins incontestable, et *qu'il est toujours dangereux de réduire les hommes au désespoir.* »

Plus d'une fois Laharpe discute le même thème. La révolte des gladiateurs lui prête occasion de dire ces mots magnifiques :

« Aucune créature vivante ne supporte les maux qu'on lui fait sans chercher à se défendre. L'abeille pique la main qui la presse, la fourmi pique le talon qui l'écrase ; pourquoi donc l'homme seul aurait-il le droit de blesser impunément son semblable et de l'obliger à endurer patiemment les torts qu'il lui fait, lorsqu'ils sont intolérables ? Il y a de la folie à prétendre qu'un opprimé doit supporter sans se plaindre tous les maux qu'on lui fait souffrir : il y a de la cruauté à lui fermer la bouche pour étouffer ses cris

et ses sanglots; il y a enfin une grande imprudence à réduire les hommes au désespoir dont les suites sont toujours funestes et incalculables!

« Parmi le grand nombre d'exemples qui attestent le danger de réduire les hommes au désespoir, l'histoire moderne en présente trois bien remarquables : la révolte des Suisses contre la maison d'Autriche au quatorzième siècle; celle des Pays-Bas contre l'Espagne, au seizième siècle, et le soulèvement des Génois contre la maison d'Autriche. »

Il finit le récit de ces évènements par les mots:

« Tel est le droit de légitime résistance, droit qui appartient à tous les hommes et que personne ne leur contesta jamais que les tyrans, dont l'intérêt est de persuader qu'il est criminel de résister à leurs volontés et de réclamer contre leurs vexations et leurs crimes. »

Il est bien naturel qu'avec de tels principes Laharpe ait exalté le droit de légitime résistance; en revanche, le « droit de conquête » n'existait pas pour lui. Voici comme il s'exprime à ce sujet:

« La différence qu'il y a entre toi et moi, dit un voleur à un certain conquérant, c'est que je vole seul et par nécessité, et suis puni lorsqu'on me prend, tandis que tu pilles à la tête de plusieurs milliers d'hommes, que tu le fais pour le plaisir et que tu as des flatteurs pour t'en louer. »

Il est bien naturel aussi que Laharpe parle beaucoup dans son cours sur l'histoire romaine, des

princes et de leur conduite. N'enseignait-il donc pas l'histoire à deux princes, dont l'un devait un jour tenir dans ses mains le sceptre du plus grand empire du monde? Voici ce qu'il dit des mauvais et des bons princes :

« Il n'y aurait jamais d'insolents ni d'orgueilleux, si ceux qui se permettent de l'être se demandaient quelquefois : « Qui suis-je ? que sais-je ? qu'ai-je fait » de méritoire ? n'y a-t-il que moi au monde qui aie de » l'esprit, des talents et du mérite ? »

» On hait les particuliers insolents, chacun s'empresse de les mortifier, et ils sont trop heureux quand on ne fait que se moquer d'eux. Mais l'insolence et l'orgueil sont des vices que personne ne pardonne aux princes, et l'on pourrait faire une longue liste de ces princes superbes et insolents qui ont été punis par ceux qu'ils avaient méprisés et insultés.

« Caligula, empereur romain, nomma son cheval consul, et dans ce siècle, Charles XII, roi de Suède, osa menacer le sénat de son royaume de lui envoyer une de ses bottes comme son représentant ; mais le poignard de Chéréa vengea les Romains, et une balle délivra la Suède d'un prince né pour son malheur. Voyez, d'un autre côté, Titus regrettant une journée perdue sans avoir fait des heureux. Voyez Trajan, disant au préfet du prétoire, en lui remettant son épée : « Sers-t'en pour moi, si je fais bien, et contre moi, » si je fais mal ; » voyez Antoine le Pieux et Marc-Aurèle, vivant sans faste et sans orgueil sur le premier trône du monde et donnant toute leur journée à écouter avec bonté leurs sujets, à leur rendre justice et à maintenir partout les lois et le bon ordre. Voyez

Julien qui, jeune encore, renonça aux plaisirs et aux distractions pour se rendre capable de gouverner un jour, qui, parvenu au trône, regrettait les heures qu'il était obligé de donner au sommeil, et qui, sentant toute l'importance des devoirs de sa place, ne voyait dans ses sujets que des hommes semblables à lui, dont il devait faire le bonheur. Voyez tous ces rois qui, exempts d'orgueil, ont cru être assez grands s'ils étaient réputés bons et utiles citoyens ; tous vivront éternellement dans la mémoire des hommes et mériteront la vénération et le respect qui sont dus aux bienfaiteurs de l'humanité. »

Une autre fois, le gouverneur essaye d'inculquer aux jeunes princes, que les privilèges sacrés des peuples n'incommodent que les mauvais rois et que, en revanche, ces privilèges sont le plus sûr rempart des bons rois, dont l'intérêt ne peut être séparé un seul instant de celui de leurs sujets.

Plus remarquable encore est ce que le mentor vaudois dit au futur empereur de toutes les Russies en discutant la position difficile des princes envers leurs semblables. Les jeunes princes de nos jours pourraient bien profiter de ces préceptes :

« La situation élevée d'un prince ne l'ayant pas mis à portée de voir, d'entendre et d'éprouver ce qu'un simple particulier jeté dans la foule entend, voit et éprouve, le prive pour l'ordinaire de la connaissance des hommes, de la dextérité propre à diriger les affaires et le force à s'en rapporter à d'autres, qui peuvent le tromper.

» Semblable à un homme entouré de cent doubles de filets qui lui interceptent la vue du dehors, le prince n'a jamais à faire qu'avec ceux qui gardent l'enceinte. Reconnaît-il sa captivité et veut-il en sortir? Quel courage, quelle persévérance et quelle adresse il lui faut pour réussir ! S'il est faible, il s'embarrassera tellement dans les premiers doubles, que sa position en deviendra plus désespérée qu'auparavant. N'a-t-il qu'un courage momentané? Les premiers doubles cèderont, à la vérité, à ses efforts, mais l'épuisement succédant à cette ardeur lui fera abandonner son travail avant d'être arrivé au tiers de l'enceinte ; est-il capable, par contre, d'examiner attentivement le tissu de sa clôture et de combiner les moyens de la rompre? Son courage est-il soutenu, inébranlable et éclairé? A-t-il appris de bonne heure à n'être point rebuté par la peine et les obstacles? Est-il accoutumé à faire un bon usage de son esprit et de ses forces? Compte-t-il, en un mot, sur soi, avant de compter sur les autres? Alors seulement il pourra espérer de recouvrer sa liberté, et sans doute aussi il aura sujet de s'étonner de tout ce qu'il verra hors de l'enceinte de sa prison. »

Ce sont des vérités sérieuses et indiscutables, et rarement elles ont été prêchées à des princes avec autant d'éloquence et de candeur que par le républicain vaudois ; cependant, le comble de la franchise est atteint par Laharpe, quand il parle des souverains par la grâce de Dieu :

« Les usurpateurs, les tyrans, les mauvais princes, que l'image des infortunés qu'ils ont faits effraie sou-

vent au milieu de leur gloire, ont fait dans tous les temps leurs efforts pour que leurs personnes fussent regardées comme sacrées, et cette doctrine a trouvé dans tous les siècles des hommes assez pusillanimes et assez sots pour la croire et la prêcher ; mais, l'homme de bonne foi n'a besoin que de rentrer en lui-même et de consulter son cœur, pour se convaincre que ceux qui ne veulent tenir leurs droits que de l'épée seule, méritent de périr par elle. Il est juste d'apprendre à ces hommes insolents, qui se jouent de la vie et de la fortune de leurs semblables, que la nature ne les rendit point invulnérables, et que tout homme est maître de leur vie s'il est assez hardi pour le vouloir.

» La force fonda les trônes ; mais, pour les soutenir et pour réconcilier le plus fort avec le plus faible, il fallut recourir à des lois fondamentales propres à rétablir l'ordre et à faire régner la justice ; or le souverain qui foule aux pieds ces lois et qui annule ces institutions, rappelle la source impure d'où son pouvoir est jadis émané ; il remet en question ce qui avait été décidé, et court les hasards d'une chance contraire.

» En vain les ministres des souverains se sont efforcés de représenter l'origine de leur autorité comme sacrée ; en vain les souverains eux-mêmes se sont dit tels par la grâce de Dieu ; en vain ils ont prétendu ne devoir compte de leur conduite à personne ; tout cet étalage n'en a imposé ni à eux-mêmes, qui ne peuvent s'en dissimuler le néant, ni aux autres ; et toutes les fois que les choses en sont venues à une rupture déclarée entre un souverain violent et injuste et des sujets opprimés, ces derniers ont bien montré le mépris qu'ils avaient pour de semblables prétentions.

» Ne serait-il pas, en effet, souverainement absurde de croire que le Créateur de ces soleils sans nombre qui brillent au-dessus de nos têtes ait donné à quelques individus, souvent plus faibles que les autres, le droit de disposer à leur gré de tout le reste des créatures, et comment penser de sang-froid que les Caligula, les Néron, les Borgia, les Philippe II, les Tschengis, les Louis XI, ces monstres, nés pour la honte et le malheur de l'humanité aient été les envoyés ou les représentants du grand être.

» L'observation scrupuleuse des lois, le maintien de la constitution établie, les égards pour les sujets, voilà, Messeigneurs, les garants les plus sûrs de l'autorité souveraine. Vous verrez, en lisant l'histoire, que partout où le trône a reposé sur des lois fondamentales, religieusement observées, il a conservé sa stabilité, et que partout où le souverain n'est que le premier magistrat de la nation, le premier serviteur de l'Etat et le père de son peuple, il a été gardé par les lois et par l'amour de ses sujets bien mieux que par des citadelles et des soldats. Par contre, dans ces souverainetés d'Asie et de l'Afrique où l'on ne connaît de lois que celle du plus fort, où le trône appartient au premier occupant, où la justice n'est que ce qui plaît au souverain et à ses ministres, les révolutions se succèdent à tout moment et les débris du trône écrasent dans leur chute celui qui y était assis.

» L'histoire d'Angleterre au siècle passé nous fournit deux exemples trop mémorables des catastrophes qu'entraîne chez un peuple qui se sent la violation de ses privilèges et l'affectation du pouvoir arbitraire pour être passés sous silence. Charles Ier, roi d'An-

gleterre, prince aimable et bon, mais faible et soumis aveuglément aux volontés de ceux qui l'approchaient, s'étant laissé aller à enfreindre les privilèges de ses sujets, les réduisit à courir aux armes pour leur défense. Défait par eux à plusieurs reprises, il eut le malheur d'être pris, et après avoir été traduit devant un tribunal créé tout exprès, il fut condamné à mort comme coupable de haute trahison et décapité publiquement, en 1640, devant son palais de Whitehall. La vengeance des sujets alla même au delà, car la maison royale fut bannie et la monarchie abolie solennellement.

» Ce grand exemple fut néanmoins inutile à son fils Jacques II, qui montra sur le trône les vices d'un tyran et d'un fanatique et mit sur pied une armée destinée à soutenir ses violences.

» Poussés à bout, les Anglais se soulevèrent de toutes parts ; l'armée royale même posa les armes et l'odieux monarque, réduit à s'enfuir, fut déposé en 1688 par la Nation.

» Tels sont les fruits des conseils pervers que donnent à des princes crédules, faibles, inappliqués et pourtant remplis d'amour propre les flatteurs qui les entourent, telles sont les conséquences de ces principes aussi faux que dangereux que le souverain est au-dessus des lois, qu'il n'est point coupable de ses actions envers son peuple et que celui-ci est né pour travailler, obéir et se taire. »

En parlant du caractère de Néron, Laharpe donne aux jeunes grands-ducs d'excellents conseils relativement à l'emploi de leur temps quand ils seront parvenus au pouvoir.

» Néron, leur raconte-t-il, était né avec des talents, mais il négligea tous ceux qui lui étaient nécessaires pour ne s'occuper que de ceux qui devaient le rendre ridicule ou infâme aux yeux de la postérité. Il eut la manie de passer pour poète et ne fit que de mauvais vers. Passionné pour la musique, il demeura au-dessous du médiocre, mais il fut par contre bon histrion, habile cocher et baladin excellent.

» Lorsque l'esprit est fatigué par des occupations multipliées et arides, rien n'est plus propre à le délasser que les arts et surtout les beaux-arts; et sous ce point de vue, il y aurait de l'injustice à refuser ce plaisir aux hommes publics dont les facultés ont besoin d'être remontées par des objets à la fois agréables et instructifs.

» Rien n'empêche donc un prince d'aimer et d'estimer les arts. Seulement il doit le faire en prince, c'est-à-dire pour autant qu'ils contribuent au bien-être ou aux plaisirs et à l'embellissement de la société dont il est le chef, mais enfin d'y mettre son occupation principale, s'efforcer d'y exceller et mettre sa gloire dans une pareille célébrité, c'est offenser les premières notions du bon sens, c'est méconnaitre son rang, son état et ses devoirs, c'est sacrifier indignement les intérêts de plusieurs millions d'hommes, c'est renoncer à toutes prétentions à la vraie gloire, à l'estime des contemporains, à la reconnaissance des sujets et aux éloges de la postérité. A peine les ministres les plus appliqués et les plus intelligents peuvent suffire à l'expédition des affaires dans leurs départements, et celui qui doit les surveiller tous, celui qui doit combiner leurs opérations de manière qu'elles concourent à un même but, — le bien général, —

celui dont l'attention doit se porter sur les états de ses voisins comme sur les siens, celui dont la porte ne doit être fermée à aucun de ses sujets, celui qui a tous les devoirs de père de famille, de citoyen et d'homme d'Etat à remplir, aurait du temps de reste, et ce temps, il le perdrait à s'occuper des arts ou de bagatelles étrangères à sa vocation, comme s'il suffisait d'être né prince pour n'avoir rien à apprendre?!

» La lecture de l'histoire vous fera connaître plusieurs de ces princes assez malheureux pour avoir méconnu leurs devoirs à ce point-là, et l'on vous montrera d'un air triomphant, dans plusieurs cabinets de l'Europe, les ouvrages mécaniques sortis de ces illustres mains; remarquez-les bien, ce sont des témoignages palpables d'ineptie, et gémissez sur le sort de l'humanité qui est si souvent abandonnée à des princes mal élevés, qui n'ont aucune idée des devoirs de leur état parce qu'on ne leur a jamais dit qu'ils en eussent à remplir, et qu'ils n'ignorent rien autant que ce qu'ils devraient le plus savoir. »

La magnificence et le militarisme des empereurs romains fournissent souvent au gouverneur des grands-ducs un sujet pour moraliser sur ces vices des monarchies. Voici quelles pensées il essaye de leur inculquer sur le militarisme moderne :

« Les Romains ne croyaient pas l'état de citoyen incompatible avec celui de soldat. Ils auraient ri au nez de ces militaires qui, remplis de l'idée qu'un uniforme les élève au-dessus des autres hommes, pensent être des héros pour savoir commander un peloton et qui, persuadés que rien n'est supérieur à l'exercice

et au corps de garde, méprisent tout le reste, abandonnant aux autres la seule prérogative qui distingue vraiment les hommes, celle de cultiver sa raison et d'acquérir des connaissances, et deviennent une charge à leur patrie, par leur ignorance et leurs préjugés aussitôt que l'humanité a le bonheur d'être en paix.

« Tout Romain était soldat, il est vrai, mais avant toutes choses il était citoyen. Si Rome exigeait de ses enfants une obéissance entière aux lois militaires, si elle les obligeait à porter les armes pour leur patrie pendant quelques années, elle ne demandait pas moins, qu'instruits de ses lois et de ses usages et exercés dans les affaires, ils fussent capables de la servir de leur tête dans les conseils après l'avoir servie de leurs bras dans les batailles. De là vient que tous les magistrats de ce peuple étaient officiers à l'armée et juges dans les villes et de là vint que malgré ses victoires, Marius vit toujours sa gloire obscurcie à la fin de ses campagnes, tandis que Sylla brillait constamment dans les deux situations. »

En parlant du caractère de Trajan, Laharpe dit entre autres :

« Juste appréciateur de la vraie grandeur, il ne la mit point dans une pompe qui fait la ruine du peuple et sauf les occasions où il devait en imposer aux rois et ambassadeurs étrangers, il vécut en simple citoyen. »

Le règne de Dioclétien offre une autre occasion de discuter le même sujet :

« La magnificence frappe, sans doute, au premier abord, et l'étiquette peut en imposer pour quelque

temps; mais le but d'un souverain serait-il donc uniquement de frapper les yeux de la multitude ou de lui imposer, et ne pourrait-il être juste, laborieux, appliqué, bon et grand, qu'en s'environnant de tous les accessoires d'une cour et s'enveloppant d'une pompe étrangère? « Laissez à d'autres le soin pénible » de l'administration, dit la flatterie aux princes; » renfermez-vous dans votre palais pour y jouir sans » inquiétude de vos richesses et de votre pouvoir; » bornez-vous à éblouir par la représentation et la » pompe. » Faut-il s'étonner, après cela, de l'ignorance, de l'incapacité, des bévues grossières, des absurdités sans nombre et des fautes criminelles qu'entraîne une semblable doctrine? Mais aussi quelle satisfaction plus entière pour un prince dont la raison a triomphé de ces absurdités, et quelles prétentions plus légitimes à l'estime et à la vénération des hommes, que celles qui sont fondées sur le mérite personnel et sur une grandeur véritable. Cherchez donc à connaître vos devoirs, rendez-vous capables de les remplir par votre application à acquérir des connaissances; soyez laborieux, diligents, pleins de zèle; devenez des hommes utiles à votre patrie, qui ne vous devait rien et vous a tant favorisés, et vous mériterez un jour d'être estimés, respectés, chéris pour vous-mêmes. Il est indigne d'un homme, ne l'oubliez jamais, de placer son mérite hors de lui-même, et ni les contemporains, ni la postérité, encore plus inexorable, n'épargnent un prince qui s'est avili à ce point-là. »

Voici enfin quelques idées d'une utilité incontestable.

« On dirait que la grandeur consiste dans un palais magnifique, dans un domestique nombreux, dans une table somptueusement servie, dans une société de parasites ou de flatteurs, dans de riches équipages, dans des habits chargés d'or et de pierreries, et dans des airs de hauteur et de dédain, fondés sur le sentiment de pouvoir satisfaire tous ses caprices et être injuste impunément.

» Ce sont là les maximes de la sottise et ces maximes on vous les débitera de mille manières. On vous dira qu'étant nés princes vous êtes dispensés du travail, de la peine de l'étude et du savoir, qu'assez d'autres s'honorent de faire vos affaires et que la seule qui vous regarde est de vous divertir et de représenter. On fera plus, on citera des exemples et lorsque vous aurez vu des milliers de princes et de grands adopter ces honteux principes, vous serez peut-être tentés de croire qu'on vous dit vrai. Le seul moyen de vous préserver d'une crédulité aussi fatale qui vous assimilerait infailliblement aux imbéciles et aux méchants est d'acquérir pendant que vous êtes jeunes les connaissances nécessaires à votre état, de prendre l'habitude du travail, et surtout d'exercer votre jugement et vos forces, en ne recourant à l'assistance d'autrui qu'après avoir fait tous vos efforts pour réussir seuls. »

Le lecteur trouvera dans le chapitre III un extrait plus complet de ces leçons d'histoire. En lisant les phrases magnifiques, parfois lourdes et fatigantes du gouverneur princier, on devine facilement l'influence de Locke, Gibbon, Burlamaqui, Rousseau,

et surtout de Montesquieu. C'est particulièrement en parlant d'Auguste que Laharpe se laisse guider par les idées exprimées par Montesquieu, dans son œuvre sur les *Causes de la grandeur et de la décadence des Romains.*

En tous cas, les idées que Laharpe communique aux grands-ducs reflètent parfaitement les théories politiques de son temps, — théories qui aboutissent à la conviction que le salut des hommes dépend plutôt des institutions politiques que des hommes mêmes. — Et quelles autres institutions les esprits avancés de cet âge avaient-ils en vue, sinon les institutions républicaines ?

Nous jouissons donc de ce spectacle curieux : le futur souverain absolu de la Russie élevé en républicain [1]. Tandis qu'il est certainement admissible de douter de l'opportunité de l'enseignement

[1] Ce fait fut bien remarqué par les contemporains, comme nous le raconte Laharpe lui-même : « M. le doyen Bridel, membre de la Société helvétique, m'ayant écrit en 1788, à Saint-Pétersbourg, qu'il était curieux de savoir comment mes principes sévères et prononcés en matière de liberté pouvaient se concilier avec le poste que j'occupais dans la cour d'un monarque absolu, je lui adressai, en réponse, quelques fragments des thèmes historiques que je dictais à mes deux élèves pour servir de base à mes leçons.... » (Note de Laharpe à sa lettre du 15 septembre 1791, adressée à l'impératrice Catherine au sujet des plaintes des patriciens de Berne.)

de ces théories, — les résultats fâcheux qui en émanèrent sont trop connus, — l'œuvre de Laharpe, comme instituteur, n'est pas sans mérites réels. Les *Rapports et mémoires relatifs à l'éducation de LL. AA. II., remis au gouverneur en chef,* qui se trouvent dans les archives de M. Monod, à Morges, parlent hautement en faveur du zèle et du bon sens de l'instituteur.

Au lieu de leur faire connaître les grands auteurs de l'antiquité d'après les chrestomathies, il les laisse lire par ses disciples dans les meilleures traductions allemandes et françaises. Tels sont : Homère, Hérodote, Thucydide, Démosthène, Platon, Sophocle, Eschyle, Tite-Live, Tacite, Pline, Cicéron, Quintilien.

Pour initier ses disciples à l'esprit du moyen âge et des croisades, il lit avec eux les œuvres de Joinville et de Geoffroy de Villehardouin. En lisant Montesquieu avec les grands-ducs il les laisse faire des études comparatives, leur donnant en mains les auteurs classiques de l'antiquité cités dans l'ouvrage.

Reste à noter un fait curieux. Quel âge avaient les grands-ducs en 1785 ? (Les leçons d'histoire dont les manuscrits se trouvent dans la bibliothèque cantonale, sont marqués de la main de Laharpe : « Thèmes dictés à LL. AA. II. en 1785 et 1786. »)

Le calcul est facile à faire, et nous arrivons au résultat stupéfiant que voici : Alexandre, 8 ans, Constantin, 6 ans ! ! C'étaient donc des esprits bien précoces, pour être en état de suivre leur gouverneur dans ses digressions incessantes !

L'impératrice s'intéressait vivement à tous les détails de l'œuvre éducatrice de Laharpe. Voici ce que Laharpe raconte au sujet de ses leçons d'histoire romaine :

« Les thèmes sont des années 1785, 1786, etc. Tous passaient sous les yeux de l'impératrice qui, à plusieurs reprises, me fit remercier et me remercia elle-même pour leur contenu. Pendant son voyage à Kiev et en Crimée, elle en communiqua plusieurs fragments aux personnes qui formaient sa société, en particulier au célèbre prince de Ligne et au Lord Saint-Helens, ambassadeur d'Angleterre, en faisant l'éloge du républicain suisse qui était à son service. Je n'ai conservé qu'une faible portion de ces thèmes, n'ayant pas imaginé qu'ils pourraient un jour servir à ma justification. » (Note de Laharpe à sa lettre du 15 septembre 1791, adressée à l'Impératrice Catherine au sujet des plaintes des patriciens de Berne.)

La méthode éducative de Laharpe ne trouva pas cependant l'approbation de ceux des contemporains russes qui étaient en état de se former une opinion indépendante. Une critique voilée de cette méthode se trouve dans la fable de Krilov : « L'édu-

cation du lion. » L'aigle (Laharpe) entreprend l'éducation du petit lion (Alexandre). Le futur roi des animaux est bientôt en état d'énumérer tous les besoins des oiseaux, sans connaître ceux des quadrupèdes. Il promet même à ces derniers de leur enseigner l'art de faire les nids, aussitôt qu'il serait monté sur le trône. Le fabuliste tire de cette fable la morale suivante : La science essentielle, pour un roi, c'est de connaître les aptitudes de son peuple et les avantages de son pays.

N'a-t-il pas raison, le fameux fabuliste ? Les résultats de l'éducation d'Alexandre n'auraient-ils pas été bien différents, si son mentor vaudois avait appliqué la méthode pratique pour lui faire connaître son peuple, au lieu de lui débiter ses phrases magnifiques sur les vices des empereurs romains. Imaginez-vous Alexandre passant avec son précepteur quelques mois dans un village oublié de la province, étudiant les mœurs et la condition matérielle des villageois, à la manière de l'excellent Mackenzie Wallace qui consigna ses observations et ses expériences dans son œuvre magistrale « *Russia.* » Aurait-il jamais voué son temps à la tâche infructueuse et impossible d'élaborer le plan d'une constitution libre pour la Russie, s'il avait connu la misère et l'ignorance de son peuple ? Aurait-il jamais songé à entreprendre des guerres coûteuses pour

sauver la Prusse[1] ? N'aurait-il pas plutôt consacré toutes ses forces à construire des routes, à dessécher les marais, à fonder des écoles, à introduire l'aisance là où régnait la pauvreté et à sécher les larmes de ses sujets, dont les neuf dixièmes croupissaient dans l'état de servage ?

Quel vaste champ d'activité pour un homme doué d'un cœur généreux, comme l'était Alexandre, que cette immense Russie, accablée des malheurs et des contre-temps de dix siècles !

En ce qui concerne le gouverneur princier, il paraît qu'il était parfaitement convaincu de l'excellence de sa méthode, autrement il n'aurait pas dit dans ses mémoires : « La Providence paraît enfin avoir eu compassion des millions d'hommes qui habitent la Russie ; mais il fallait une Catherine II, qui voulût qu'on élevât ses petits-fils comme des hommes. »

La haute opinion que Laharpe avait conçue sur ses talents éducatifs s'explique peut-être par la note suivante, qu'on trouvera dans ses mémoires au sujet de ses leçons d'histoire : « J'avais communiqué à M. Bridel, pasteur à Bâle, en 1787, quelques fragments de mes leçons aux princes ; il les lut, à mon

[1] D'après un rapport du maréchal Barklay de Tolli, daté de Varsovie le 5 avril 1815, les campagnes de 1812, 1813, 1814 contre la France coûtèrent à la Russie 157 450 710 roubles et 59 copecks.

insu, aux membres de la Société helvétique réunis à Olten, en 1788. Le vote me fut transmis par son ordre, et les journaux helvétiques en firent une mention très honorable dans le temps. »

Voici une communication qui parut en 1790 dans les *Etrennes helvétiennes*, du doyen Bridel, sur l'effet que la lecture de ces leçons produisit sur les membres de la Société réunis à Olten :

« ... N'oublions pas de dire que la plupart des membres de l'assemblée assistèrent dans le jardin des R. P. Capucins à une lecture des plus intéressantes : c'était quelques fragments des leçons d'histoire que donne actuellement *un Suisse* à deux jeunes princes destinés à occuper un jour les premières places de l'Europe. Le ton mâle et énergique avec lequel il y défend les droits sacrés et primitifs de l'humanité contre le pouvoir arbitraire... Les exemples frappants qu'il choisit dans les annales de tous les siècles pour montrer que l'esclave écrasé sous le pied du tyran, doit tôt ou tard se redresser par le ressort de la nature au désespoir et le renverser à son tour... Les principes lumineux et incontestables à l'aide desquels, remontant à l'origine des Etats, il expose la naissance et le progrès du pacte social, destiné à rapprocher les individus et les familles par le lien de l'utilité commune et non à les charger des chaînes d'un seul ou de quelques-uns... La sagesse et la force des raisons qu'il emploie pour prémunir ses élèves contre cette fausse étiquette, qu'on appelle représentation, cette fierté qu'on nomme grandeur, ces injustices sanglantes qu'on décore du nom de gloire, cette

paresse qu'on donne pour de la dignité, surtout contre la flatterie qui étouffe dans l'âme des princes le germe des vertus naissantes et qui en arrache celles qui y sont déjà nées... Tout cela fut universellement senti, applaudi, admiré : ce ne fut qu'un cri de louange quand la lecture fut finie. Monsieur le président porta solennellement au nom de la société la santé de ce brave *Suisse* qui n'a point abjuré l'esprit républicain au pied du trône, et il chargea celui qui avait communiqué ces fragments, de lui écrire pour le remercier de la part de tous ses compatriotes présents, de l'honneur qu'il faisait à sa patrie, par de tels sentiments et de telles leçons... O qu'il est beau de recevoir ainsi, quoique absent, la couronne civique dans une assemblée de citoyens qui la donnent par acclamation, non à qui la demande, mais à qui la mérite ! »

Si nous nous sommes longuement arrêtés à ces leçons d'histoire romaine, c'est qu'elles caractérisent mieux que toute autre chose la méthode éducative de Laharpe. Nous possédons d'autres détails fort curieux sur la même matière, mais ils nous paraissent d'une utilité fort contestable. Le futur empereur était tenu, par exemple, de rédiger un journal des occupations de la semaine; s'il avait commis quelque méfait, on l'obligeait à présenter au gouverneur une analyse détaillée de sa mauvaise conduite. Voici quelques exemples :

« Au lieu de m'encourager et de redoubler d'efforts pour profiter des années d'étude qui me restent, je

deviens chaque jour plus nonchalant, plus inappliqué, plus incapable, et m'approche chaque jour davantage de *mes pareils qui pensent sottement être des perfections par cela seul* qu'ils sont princes. A treize ans, je suis aussi enfant qu'à huit, et plus j'avance en âge, plus j'approche de zéro. Que deviendrai-je? Rien, selon toutes les apparences. Les hommes sensés qui me salueront hausseront de pitié les épaules et riront peut-être à mes dépens, parce que je n'aurais pas manqué d'attribuer à mon mérite distingué les égards extérieurs qu'ils auront marqués pour ma personne. C'est ainsi qu'on encensa une idole en riant d'une pareille comédie. »

« Moi, soussigné, ai menti pour couvrir ma paresse et me tirer d'affaire, en prétendant n'avoir pas eu un moment pour exécuter ce qui m'était prescrit depuis deux jours, tandis que mon frère a exécuté les mêmes choses et dans le même intervalle de temps. Par contre, j'ai baguenaudé, bavardé et me suis conduit depuis le commencement de la semaine en homme destitué d'émulation et insensible à la honte et aux reproches. Je me console au reste en étant persuadé que j'en saurai toujours autant que les hommes de ma condition, que je ne voudrais pas offenser en acquérant trop de connaissances. »

« Je suis table rase pour tout ce qui est émulation et désir d'apprendre, et, pourvu que j'aie à boire et à manger, que je puisse jouer comme un enfant de six ans et bavarder comme un perroquet, je ne suis en peine de rien. Je serai toujours assez habile; pourquoi me donnerai-je la peine de le devenir? Les

princes tels que moi savent tout sans avoir rien appris [1].

Le cours régulier de l'éducation d'Alexandre fut malheureusement interrompu trop tôt. Le 9 mai 1793, on fêta les fiançailles du grand-duc avec la princesse Louise de Bade. Il était alors âgé seulement de quinze ans et quatre mois. La noce fut célébrée cinq mois plus tard. Il est vrai que Laharpe conserva sa place de gouverneur jusqu'au mois de mai 1795; mais un enseignement systématique était devenu impossible. Evidemment les plaisirs et les responsabilités de la vie conjugale pesaient trop sur le jeune grand-duc. Voici une petite note de l'élève datée de l'an 1794 :

« Mon cher Monsieur de Laharpe, je vous demande un million de pardons; je suis obligé encore aujourd'hui de vous faire faux bon. J'espère que vous l'excuserez, car cela provient de ce que ma femme ne se porte pas trop bien et qu'elle a été obligée de prendre médecine. Je vous prie : à une autre fois ! Je compte d'autant plus sur votre indulgence que vous êtes aussi un homme marié, par conséquent connaissez les soins qu'il faut avoir pour sa femme. »

Le 31 janvier 1795, le comte Soltykov reçut le rescrit suivant de l'impératrice :

« Comte Nicolai Ivanowitch! En signe de notre reconnaissance envers le lieutenant-colonel Frédéric

[1] Recueil de la *Société d'histoire russe*, vol. V.

Laharpe, qui occupe la position de gouverneur auprès de nos chers petits-fils, les grands-ducs, et qui a dirigé l'éducation de Leurs Altesses avec beaucoup de succès, nous le nommons colonel. En lui permettant de quitter notre service et de rentrer dans sa patrie, nous lui accordons, outre la pension fixée par l'ukase du dixième mai 1793 le traitement qu'il a reçu jusqu'ici sans réduction. De plus, nous ordonnons qu'on lui paie 1000 ducats de notre cassette privée.»

Laharpe resta en Russie jusqu'au commencement du mois de mai 1795. Il continua ses occupations régulières avec les grands-ducs autant qu'il était possible. Le jour de son départ, Alexandre lui envoya son portrait et celui de sa femme, enrichis de brillants. Voici la lettre qui accompagne ce don princier :

« Adieu, mon cher ami, qu'il me coûte de vous dire ce mot ! Souvenez-vous que vous laissez ici un homme qui vous est dévoué, qui ne peut pas vous exprimer sa reconnaissance, qui vous doit tout, hormis le jour. Agréez de la part de ma femme, de celle de mon frère et de la mienne, ce souvenir de notre reconnaissance commune. Soyez heureux, mon cher ami, c'est le vœu d'un homme qui vous chérit, qui vous respecte, et qui vous estime au-delà de toute expression.

« ... Adieu pour la dernière fois, mon meilleur ami, ne m'oubliez pas.

» ALEXANDRE. »

« Encore une fois mon cher, mon ami, mon bienfaiteur. »

Il ne faut pas oublier que la démission de Laharpe était provoquée, non par ses idées républicaines, que l'impératrice approuvait, mais par sa résistance aux désirs de Catherine en ce qui concernait la succession au trône[1]. Le 18 octobre 1793, Catherine le fit appeler soudainement chez elle. Voici comment la conversation qui eut lieu entre l'impératrice et lui nous est racontée par Laharpe :

« Le comte Soltykov, apparemment initié au secret fut embarrassé par ma question sur le but de l'invitation et me répondit : « Je désirerais bien que l'impératrice elle-même vous expliquât l'affaire. » Ma conversation avec l'impératrice dura deux heures ; on parla de toutes choses possibles et de temps en temps l'impératrice hasarda en passant quelques mots sur l'avenir de la Russie et n'omit rien pour me faire comprendre le véritable but de l'entrevue sans cependant le désigner directement. Ayant deviné ses intentions, je fis tous les efforts pour empêcher l'impératrice de me découvrir ses desseins et en même temps pour dissiper tout soupçon de sa part que j'avais pénétré dans son secret. Heureusement je réussis en l'un et l'autre. Mais les deux heures que j'ai passées dans cette torture morale appartiennent aux plus difficiles de ma vie, et leur souvenir empoisonna tout le reste de mon séjour en Russie.

[1] Le plan de l'impératrice était d'écarter du trône son fils Paul en faveur d'Alexandre ; elle désirait que Laharpe se servît de son influence auprès du grand-duc pour le déterminer à favoriser ce coup d'état.

Quoique l'entrevue finît d'une manière charmante, je fuyais dès lors autant que possible la société de la cour; car je craignais une répétition de ces pourparlers; et la seconde fois il ne m'aurait pas été possible de me tirer d'affaire d'une manière aussi facile que la première fois. Catherine me fit deux fois des reproches; enfin, quand elle vit que j'étais récalcitrant et que je venais à la cour seulement pour m'occuper de mes élèves, elle dut se convaincre que je n'étais pas disposé à jouer le rôle pour lequel elle me destinait[1]. »

Le 6 (17) novembre 1796, l'empereur Paul monta sur le trône de la Russie. Une ère nouvelle commença pour le jeune grand-duc. Les études, les belles lettres, la société d'hommes instruits, tout cela fut complètement éliminé de sa vie. Telle était la volonté féroce du monarque qui avait saisi les rênes de l'empire. Envahi par l'esprit d'un militarisme à la fois ridicule et impitoyable, il désirait l'inculquer en même temps à ses fils. L'âme d'Alexandre résista longtemps à cette influence pernicieuse; mais le grand-duc était jeune, son caractère encore pliable.... L'esprit du militarisme

[1] Cette conversation a été communiquée en langue russe par M. J. Soukhomlinov dans sa monographie « *Frédéric-César Laharpe, le gouverneur de l'empereur Alexandre Ier*, » d'après les papiers de Laharpe qui se trouvaient chez M. Monod, à Morges. N'ayant pas eu accès à ces papiers, je me contente de retraduire ce document.

s'enracina peu à peu dans ses habitudes, jusqu'à prendre, dans une époque postérieure de sa vie, l'ascendant sur d'autres sentiments plus élevés et plus nobles.

Cette manière de penser eut des conséquences pernicieuses pour la Russie. Alexandre s'éloigna graduellement, mais d'une façon irrévocable, de la tâche la plus importante qui s'imposait à lui, celle de travailler à la civilisation de sa patrie.

Comme le grand-duc lui en avait exprimé le désir, Laharpe, avant son départ, lui remit un mémoire intitulé : *Instructions*. Ces instructions sont une collection de maximes à l'usage du futur souverain de toutes les Russies : « Votre Altesse Impériale désire qu'avant de la quitter je lui laisse par écrit mon opinion sur les objets qui l'intéressent ; je la prie, en conséquence, de vouloir garder ce papier comme un souvenir d'un homme qui lui est tendrement attaché et désirerait encore lui être utile après son éloignement. »

Voici le commencement de ces « Instructions remises à S. A. I. Monseigneur le Grand-Duc Alexandre, le 6 avril 1795. » Elles furent publiées pour la première fois dans les magnifiques volumes de l'historien russe d'Alexandre Ier, par le général

N. Schilder. Nous reproduisons *in extenso* le texte [1], et nous nous bornons à citer ici seulement un passage bien remarquable :

« Vous méritez, votre frère et vous, d'avoir des amis ; eh bien, Monseigneur, l'éminence de votre rang devant vous priver de ceux qui seraient dignes de ce nom, vous défend peut-être d'en chercher, et ne vous permet d'aspirer qu'à avoir un jour des serviteurs capables de remplir les commissions dont ils seront chargés. Ton caractère, disait Galba à Pison, te portera à conserver la probité, la liberté, l'amitié, ces précieux biens de l'homme ; mais la bassesse des courtisans t'en privera ; les flatteurs viendront, ce poison le plus funeste des âmes honnêtes ; l'intérêt sera leur guide. Nous conversons aujourd'hui avec franchise ; les autres s'adresseront à notre rang plutôt qu'à nous ; car il est difficile de donner à un prince de bons conseils, tandis qu'on le flatte facilement et sans l'aimer. Bornez-vous donc, Monseigneur, à étudier ceux qui vous approchent ou que vous connaissez davantage, pour savoir jusqu'à quel point ils méritent votre confiance : n'accordez celle-ci que partiellement, avec beaucoup de retenue, et lorsque vous éprouverez le besoin d'épancher votre cœur, adressez-vous aux deux amis dont j'ai parlé (la grande-duchesse, sa femme, et le grand-duc Constantin).

[1] Voyez Appendice III.

CHAPITRE III

Les leçons d'histoire romaine des grands-ducs[1].

Numa.

1. .... Numa était digne du trône. Il donna aux Romains des lois sages et qui firent leur bonheur ; *le premier il donna l'exemple de leur observation.*

L'exemple contagieux d'Alexandre a fait le malheur des peuples.

2. Alexandre le Grand fit brûler Persépolis à la suite d'une orgie scandaleuse, condamna à mort le vertueux Callistène pour avoir douté qu'il fût un dieu, tua de sa main Clitus son ami, qui lui avait sauvé la vie, envoya poignarder Parménion, le meilleur et le plus fidèle de ses généraux, et fit expirer son fils dans les tourments. Tel fut

[1] Extraits des manuscrits autographes de F.-C. de Laharpe.

cet Alexandre *en faveur duquel la flatterie et la crédulité humaines ont profané le nom de grand,* que l'on cite si souvent sans le connaître, et *dont l'exemple contagieux a fait le malheur de tant de peuples en séduisant leurs princes.* Heureusement pour l'humanité, la mort délivra la terre de ce terrible conquérant à l'âge de 32 ans.

La liberté est le plus grand bien dont les hommes puissent jouir.

3. Les Grecs assemblés à Corinthe pour célébrer les jeux isthmiques attendaient avec inquiétude ce que les Romains décideraient à leur sujet, lorsque Flaminius, commandaut le silence, ordonna au héraut de publier au nom des Romains la *Liberté de la Grèce.*

Ce fut alors qu'un cri de joie formé par la réunion de plusieurs cent mille voix, porta jusqu'au ciel le nom du peuple généreux qui restituait à ce peuple *le plus grand bien dont les hommes puissent jouir.*

Sagesse de Paul-Emile.

4. ...Mais la grande âme de Paul-Emile ne se montra jamais mieux que dans ces instants où les hommes enorgueillis par des succès inespérés oublient les caprices de la fortune. Il venait de rem-

porter sur Persée cette victoire qui fit de la Macédoine une province romaine et donna à Rome l'empire du monde.

Ses officiers et ses fils, encore tout fiers du succès, l'entouraient pour le féliciter, mais son silence les étonnait. Il le rompit enfin pour leur adresser cette leçon : « Se peut-il qu'un homme soit aveuglé par la prospérité au point de s'enorgueillir pour avoir dompté des nations, ruiné des villes et subjugué des royaumes, lorsque la fortune l'a averti de son inconstance par les exemples les plus terribles et lui a prouvé que ses plus grandes faveurs n'étaient ni permanentes, ni solides ? Quand la moindre partie d'une heure a suffi pour écraser la maison d'Alexandre, qui avait fait trembler l'Europe et l'Asie, et quand nous voyons ces derniers princes prosternés à nos pieds dans l'attitude de suppliants, oserions-nous nous flatter que nos succès seront à l'épreuve du temps ? Rabaissez donc de l'insolence qu'inspire la victoire et pensez aux revers que la fortune nous prépare peut-être. »

L'esclavage, une violation des droits sacrés de l'humanité. — Le droit de légitime résistance.

5. ...Dans le même temps les Romains eurent à soutenir en Sicile une guerre sanglante contre leurs esclaves révoltés. Les prisonniers faits an-

ciennement dans la guerre appartenaient à leurs vainqueurs, qui abusaient à leur égard des droits de la victoire.

Encore aujourd'hui les nations de l'Asie et de l'Afrique en usent ainsi dans leurs guerres. Parce qu'on avait pu ôter la vie dans le moment de la victoire, on pensait être fort humain en la laissant aux prisonniers sous la condition de servir.

Cette *première violation des droits sacrés de l'humanité* fut suivie d'une seconde: on échangea ses semblables contre des marchandises et on les vendit à prix d'argent.

Ces deux violations furent suivies, à leur tour, d'une troisième non moins atroce. Les esclaves (tel est le nom de cette malheureuse portion de notre espèce) furent employés à tous les travaux auxquels le caprice de leurs maîtres les destina, et on leur fit souvent faire le service des animaux domestiques. Après les avoir criminellement exclus de l'espèce humaine, on se crut permis de les traiter comme les bêtes et de les abandonner comme elles au libre arbitre de leur tyran.

Enfin, pour que la honte en fût durable, on consigna cet affreux droit du plus fort dans les codes de lois, qui lui donnent les couleurs d'un droit légitime, l'ont perpétué jusqu'à nos jours et ont rendu son abolition presque impossible.

L'esclavage s'est tellement lié aux idées de la propriété, qu'aujourd'hui un esclave avoue sans rougir le nom de son maître, qu'un homme dit sans crainte qu'il en possède d'autres et que des juges décident de sang-froid si tel homme, leur semblable, est né libre ou dans les fers.

Les Romains durent se convaincre alors que *toute oppression a ses bornes, que le droit de légitime résistance appartient à l'humanité entière,* qu'aucun homme sur la terre, quelque misérable qu'il soit, ne souffre avec patience les outrages, que si le droit de résister est nul de fait vis-à-vis de celui qui a la force en main, il n'est pas moins incontestable, et qu'il est toujours dangereux de réduire les hommes au désespoir.

Le jugement de la postérité.

6. ...Mais ce fut en vain qu'ils flétrirent sa (de Tibérius Gracchus) mémoire par leurs arrêts. La postérité ne respecte les crimes et les erreurs de personne, et tandis qu'elle accorde ses éloges à la mémoire du citoyen infortuné qui perdit glorieusement sa vie pour sauver son pays en y faisant régner les lois, elle livre ses heureux ennemis au mépris et à l'indignation de tous les siècles.

Le droit de suffrage, un bien précieux.

7. Une troisième loi (de Caïus Gracchus) étendit aux peuples latins alliés de Rome le *droit précieux de donner leur suffrage,* que les citoyens romains avaient auparavant exercé seuls.

Les Germains, amis de la liberté.

8. Semblables aux Iroquois qui errent dans les forêts de l'Amérique septentrionale, ils (les Germains) aimaient tout à la fois le repos, les fatigues et les aventures. *La liberté était à leurs yeux le premier des biens,* et ils étaient toujours prêts à la défendre avec une telle opiniâtreté, qu'on les a vus se donner la mort pour éviter l'esclavage.

Ce fut cette nation fière et généreuse qui arrêta les progrès alarmants des Romains. Ce fut elle qui, la première, mit ces conquérants en danger. Ce fut elle qui, après plusieurs siècles d'opiniâtreté et de courage, vengea l'Europe en détruisant l'empire romain. Ce fut elle qui, en fondant les royaumes modernes assura la prospérité de l'Europe. Ce fut elle, enfin, qui inséra dans les codes de l'Europe ces lois conservatrices de la propriété et de la liberté, qui maintiennent la dignité de l'homme, excitent son énergie et justifient dans l'Européen le sentiment de cette supériorité qui lui fait faire de si grandes choses.

Le militarisme moderne inconnu aux Romains.

9. *Les Romains ne croyaient pas l'état de citoyen incompatible avec celui de soldat.* Ils auraient ri au nez de ces militaires qui, remplis de l'idée qu'un *uniforme* les élève au-dessus des autres hommes, pensent être des héros pour savoir commander un peloton, et qui, persuadés que rien n'est supérieur à l'exercice et au corps-de-garde méprisent tout le reste, abandonnant aux autres la seule prérogative qui distingue vraiment les hommes, celle de cultiver sa raison et d'acquérir des connaissances, et deviennent une charge à leur patrie par leur ignorance et leurs préjugés, aussitôt que l'humanité a le bonheur d'être en paix.

Tout Romain était *soldat,* il est vrai, mais avant toutes choses il était né *citoyen.* Si Rome exigeait de ses enfants une obéissance entière aux lois militaires, si elle les obligeait à porter les armes pour leur patrie pendant quelques années, elle ne demandait pas moins, qu'instruits de ses lois et de ses usages et exercés dans les affaires, ils fussent capables de la servir de leur tête dans les conseils après l'avoir servie de leurs bras dans les batailles. De là vient que tous les magistrats de ce peuple étaient officiers à l'armée et juges dans les villes, et de là vient que, malgré ses victoires, Marius vit

toujours sa gloire obscurcie à la fin de ses campagnes, tandis que Sylla brilla constamment dans les deux situations.

L'indifférence pour les connaissances, et ses suites : L'ignorance, la sottise et la barbarie. La postérité prononce sans appel sur le mérite des monarques.

10. L'*indifférence pour les connaissances* et les lumières est le caractère de l'*ignorance* et de la *sottise*. Le mépris pour les objets utiles et pour ceux qui professent les sciences est celui de la *barbarie*, et depuis Tsin-ché-Hoang-Ti, empereur de la Chine connu par le surnom honteux d'*Incendiaire des livres* et d'*Ennemi des lettres*, jusqu'au calife Omar, qui fit chauffer les bains d'Alexandrie avec la bibliothèque des Ptolémées, recueil unique au monde, tous ceux qui ont, ou détruit le dépôt des connaissances humaines, ou violé leur asile, ou persécuté leurs dépositaires, sont condamnés à une infamie éternelle.

La postérité qui prononce sans appel et sans exception de personne sur le mérite de tous les hommes, *perce la foule qui environne les monarques* les plus puissants, et de la même main dont elle couronne ceux qui ont augmenté les lumières de leurs peuples et travaillé par là à son bonheur, elle arrache de leur trône ceux qui ont croupi dans

l'ignorance, la barbarie et la grossièreté et les met au dernier rang des hommes.

Caractère de Sylla et de César. — César sacrifie la liberté de sa patrie au désir criminel de l'asservir.

11. Cet homme illustre (Sylla) était pénétré de la nécessité d'être utile à sa patrie, même à ses dépens. Les grands exemples des Fabius, des Camille, des Décius l'avaient enflammé dès sa jeunesse du désir de les surpasser un jour. Son amour pour la gloire était sans bornes, mais cette gloire il voulait l'acquérir en honorant son pays, et s'il aspirait à être le premier des Romains, c'était uniquement par le mérite, par ses services et par son attachement aux usages de la patrie; bien différent en cela du célèbre Jules César, que nous verrons dans la suite fouler aux pieds les lois et les anciens usages, *sacrifier la liberté de sa patrie au désir criminel de l'asservir* et faire orgueilleusement parade de clémence envers ses concitoyens.

Caractère de César.

12. Né avec les talents les plus vastes, César avait, pour le malheur de Rome, une ambition au moins égale. Digne de commander à un grand empire, il crut en avoir le droit. Au lieu d'employer son génie à maintenir les lois et la constitution de son pays par de sages mesures, il forma le projet

coupable de les renverser, d'usurper le pouvoir et de régner par droit de conquête sur ses égaux. César cacha soigneusement cette résolution, mais sa vie entière dès sa jeunesse ne fut qu'un acheminement pour l'exécuter.

Solon et Crésus. — Conduite à tenir envers les rois.

13. Le fabuliste Esope l'ayant rencontré (Solon) dans ces circonstances crut devoir lui donner un avis pour se conduire : « Solon, lui dit-il, il faut ou ne point approcher les rois, ou ne leur dire que des choses agréables. » Mais la grande âme de Solon ne pouvait adopter une politique aussi faible et méprisable : *« Dis plutôt*, fut sa réponse, que vous ne devez pas oublier *qu'il faut ou ne les point approcher, ou leur dire des choses qui leur soient utiles. »*

On ne pardonne pas l'insolence et l'orgueil aux princes. — Exemples de princes insolents. Exemples de bons et vertueux princes.

14. Il n'y aurait jamais d'insolents et d'orgueilleux si ceux qui se permettent de l'être se demandaient quelquefois : « Qui suis-je ? que sais-je ? qu'ai-je fait de méritoire ? n'y a-t-il que moi au monde qui ait de l'esprit, des talents et des mérites ?

On haït les particuliers insolents, chacun s'empresse de les mortifier, et ils sont trop heureux

quand on ne fait que se moquer d'eux. Mais l'insolence et l'orgueil sont des vices que personne ne pardonne aux princes, et l'on pourrait faire une longue liste de ces princes superbes et insolents qui ont été punis par ceux qu'ils avaient méprisés et insultés.

Caligula, empereur romain, nomma son cheval consul, et dans ce siècle, Charles XII, roi de Suède, osa menacer le Sénat de son royaume de lui envoyer une de ses bottes comme son représentant, mais le poignard de Chéréa vengea les Romains et une balle délivra la Suède d'un prince né pour son malheur. Voyez d'un autre côté Titus regrettant une journée perdue sans avoir fait des heureux. Voyez Trajan disant au préfet du prétoire en lui remettant son épée : « Sers-t'en pour moi, si je fais bien et contre moi, si je fais mal ; voyez Antoine le Pieux et Marc-Aurèle vivant sans faute et sans orgueil sur le premier trône du monde et donnant toute leur journée à écouter avec bonté leurs sujets, à leur rendre justice et à maintenir partout les lois et le bon ordre. Voyez Julien, qui, jeune encore, renonça aux plaisirs et aux distractions pour se rendre capable de gouverner un jour, qui, parvenu au trône regrettait les heures qu'il était obligé de donner au sommeil, et qui, sentant toute l'importance des devoirs de sa place, ne voyait dans

ses sujets que des hommes semblables à lui, dont il devait faire le bonheur. Voyez tous ces rois, qui exempts d'orgueil ont cru être assez grands, s'ils étaient réputés bons et utiles citoyens; tous vivront éternellement dans la mémoire des hommes et mériteront la vénération et le respect qui sont dus aux bienfaiteurs de l'humanité.

Cruauté de Mithridate. — Réflexions sur les causes de la félicité des peuples.

15. ...Mais les Romains, qui ne reconnaissaient encore d'autre pouvoir que celui de la loi furent pénétrés d'indignation lorsqu'en parcourant les châteaux de Mithridate, ils les trouvèrent minés par d'affreux cachots, que la défiance et la cruauté de ce tyran avaient peuplés de tous ceux qui, même sans s'en douter, avaient eu le malheur de lui déplaire et que son insouciance barbare y abandonnait au désespoir. *A quoi tient la félicité des peuples! Cent ans plus tard, les descendants de ces mêmes Romains si fiers de leur liberté gémiront sous le pouvoir sans bornes et sous les caprices d'une suite de scélérats et de monstres* dont les noms servent aujourd'hui à désigner le plus haut degré de la méchanceté.

Le droit de légitime résistance. Quelques exemples historiques. Le danger de réduire les hommes au désespoir.

16. ...Ne pouvant vaincre, il (Spartacus) vendit du moins chèrement sa vie et périt en combattant. La victoire de Crassus et la mort du brave Spartacus portèrent le dernier coup à la révolte des gladiateurs. Rome triompha enfin avec son bonheur ordinaire de cet ennemi domestique, mais elle avait mérité d'être vaincue, et son triomphe fut celui de la mauvaise cause.

Cette guerre mérite d'être considérée avec un peu plus d'attention. Aucune créature vivante ne supporte les maux qu'on lui fait sans chercher à se défendre. L'abeille pique la main qui la presse, la fourmi pince le talon qui l'écrase; pourquoi donc l'homme seul aurait-il le droit de blesser impunément son semblable et de l'obliger à endurer patiemment les torts qu'il lui fait, lorsqu'ils sont intolérables? Il y a de la folie à prétendre qu'un opprimé doit supporter sans se plaindre tous les maux qu'on lui fait souffrir : il y a de la cruauté à lui fermer la bouche pour étouffer ses cris et ses sanglots; il y a enfin une grande imprudence à réduire les hommes au désespoir dont les suites sont toujours funestes et incalculables.

Parmi le grand nombre d'exemples qui attestent

le danger de réduire les hommes au désespoir, l'histoire moderne en présente trois bien remarquables : la révolte des Suisses contre la maison d'Autriche au quatorzième siècle; celle des Pays-Bas contre l'Espagne au seizième siècle et le soulèvement des Gênois contre la maison d'Autriche.

Caractère de Philippe II d'Espagne.

17. Les hommes auxquels sa jeunesse avait été confiée l'avaient accoutumé à satisfaire toutes ses fantaisies. Entouré de flatteurs et de complaisants prêts à tout applaudir, à tout souffrir, à tout faire pour obtenir sa faveur, *il crut facilement être le plus habile et le meilleur des hommes, quoiqu'il ne se fût pas donné la moindre peine pour le devenir*. Il se persuada qu'il était d'une espèce plus relevée que les autres hommes et se permit dans son fol orgueil de les mépriser comme des vils insectes. Enorgueilli du hasard qui l'avait fait naître prince au lieu de le faire naître paysan, Philippe II ne vit dans les peuples de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie, des Pays-Bas et de l'Amérique que des hommes créés pour se soumettre à tous ses caprices et respecter dans un profond silence ses volontés. Une éducation aussi perverse devait former un tyran, aussi Philippe fut-il l'un des plus abominables dont l'histoire fasse mention. Sa cruauté fa-

rouche et son ambition sans bornes firent le malheur de son siècle et depuis le Pérou et le Mexique jusqu'en Italie tout fut exposé à ses crimes et à ses fureurs. Tel fut l'homme qui occasionna le soulèvement des Pays-Bas.

Les tyrans et le droit de légitime résistance.

18. Vous voyez par ces exemples que le pouvoir exercé avec insolence ne met pas à l'abri des atteintes de l'opprimé, quelque faible et méprisable qu'on le suppose.

Tel est le droit de légitime résistance, droit qui appartient à tous les hommes et que personne ne leur contesta jamais que les tyrans, dont l'interêt est de persuader qu'il est criminel de résister à leurs volontés et de réclamer contre leurs vexations et leurs crimes.

Les principes de Caton.

19. Il n'est que trop commun d'entendre dire : « Pourquoi se faire des ennemis en poursuivant le bien public ? n'y a-t-il pas de la folie et de la sottise à résister seul au torrent, et ne faut-il pas être présomptueux pour penser que l'on agit mieux que les autres ? La faiblesse a soutenu ces tristes arguments dans tous les siècles pour s'excuser, et toujours elle a eu des millions d'hommes de son avis. Mais si l'homme vrai court à sa perte en

disant la vérité lorsqu'il est appelé à la dire, si l'homme vertueux s'expose au ridicule en prêchant la vertu par ses préceptes et par son exemple, on se fait des ennemis en soutenant avec courage les droits de son espèce. Si le patriote périt en défendant sa patrie, si tous ces hommes, en un mot, qui ont des devoirs à remplir, sont exposés à des traverses, ce n'est pas à dire qu'ils soient dispensés pour cela de l'obligation de les remplir.

Lorsqu'il s'agit de faire son devoir, l'honnête homme ne balance jamais. Il cesserait bientôt de l'être s'il le faisait, et fût-il d'ailleurs le premier des hommes par son rang et sa puissance, il n'en serait pas moins par cela le plus misérable.

Le sentiment d'avoir bien rempli ses devoirs console l'homme de bien des maux auxquels son honnêteté peut l'exposer, et il méprise du reste le bavardage du grand nombre et le blâme, dont les faibles lui font peur, persuadé que les opinions de plusieurs hommes sots, lâches ou méchants, ne sont pas dignes d'attirer un seul instant les principes de celui qui n'écoute que la voix de la raison et du devoir.

Ces principes furent ceux de Caton. Tel qu'un rocher qui brave l'effort de la tempête, il opposa sa vertu et son courage à la corruption de son siècle.

César et Caton.

20. Les amis de César et tous les ambitieux alarmés de la présence d'un défenseur aussi intrépide de la constitution (Caton), se réunirent pour l'empêcher d'obtenir aucune magistrature ; et Caton s'étant présenté également l'année suivante, échoua contre Vatinius, l'un des plus vils flatteurs de César. Que ceux qui pensent que les dignités seules ennoblissent les hommes sans mérite, et que les refus humilient ceux qui en ont, rougissent donc en voyant le plus vertueux et le plus grand des hommes sans contredit, échouer contre le plus méprisable.

Les affronts faits aux hommes véritablement vertueux retombent toujours sur ceux qui ont été les auteurs. Les hommes de bien peuvent être couverts de ridicule, mais c'est tant pis pour celui qui l'entreprend et non tant pis pour celui qui le souffre ; car le vrai mérite est hors de la portée de l'envie et des envieux, de la tyrannie et des tyrans, et tôt ou tard la vérité se fait entendre pour honorer les uns et diffamer les autres.

César et Ambiorix. Différence entre un voleur et un conquérant. — Un peuple injustement conquis n'est pas coupable de rébellion, s'il cherche à briser ses fers. — L'injustice des conquérants.

21. Mais son but (de César) principal étant d'effrayer les Gaulois, il résolut de faire un exemple

terrible du brave Ambiorix et de son peuple, et prépara son expédition si secrètement qu'il surprit ce chef infortuné en pleine sécurité. Aussitôt le pays fut ravagé, les habitations furent brûlées, les campagnes bouleversées, et tout ce qui ne put se cacher au fond des bois et des marais inaccessibles périt par le fer des Romains. La misère acheva la destruction de ce peuple, dont le seul crime avait été une tentative généreuse pour chasser les brigands qui l'opprimaient. Telle est la suite de ce qu'on appelle le droit de conquête. « *La différence qu'il y a entre toi et moi,* dit un voleur à un certain conquérant, *c'est que je vole seul et par nécessité, et suis puni lorsqu'on me prend, tandis que tu pilles à la tête de plusieurs milliers d'hommes, que tu le fais pour ton plaisir et que tu as des flatteurs pour t'en louer.* »

Vouloir étouffer les cris et les réclamations de ceux qu'on dépouille et qu'on opprime, c'est être tout à la fois stupide et barbare. Il n'y a de droits sacrés que ceux qui sont fondés sur la justice, et où est la justice lorsque le plus fort se croit en droit non seulement d'opprimer le plus faible, mais de le maltraiter d'autant plus qu'il se défend avec plus de courage.

Il y a eu et il y a encore des hommes assez lâches pour soutenir qu'un peuple injustement con-

quis est coupable de rébellion en cherchant à briser ses fers, et la scélératesse de ces hommes va même d'autoriser le conquérant à priver les prétendus rebelles des droits les plus incontestablement attachés à la nature humaine en punition de leur révolte.

Mais si un plus fort que vous enlevait votre chien, vous n'auriez pas perdu pour tout cela le droit de le reprendre, et si pour l'avoir essayé on vous faisait encore du mal, trouveriez-vous que ce fût juste ?

Eh bien, tel était le cas de ces Gaulois que César fit massacrer, avec cette différence néanmoins que vous n'auriez perdu qu'un chien, dont on peut retrouver le pareil, tandis que ces Gaulois avaient perdu par la conquête les biens et surtout la liberté, qui ne se retrouve plus lorsqu'on l'a perdue. Jugez donc si les Romains de l'armée de César ne furent pas des barbares, si César qui conçut et exécuta ce projet de massacre n'était pire qu'un cannibale, et voyez si vous voudriez lui ressembler.

Caractère de Cicéron. Il sacrifie ses plaisirs à ses devoirs. Son dédain pour la morgue insolente.

22. *Cicéron, proconsul de Cilicie.* — Il se distingua principalement par son amour pour la justice, par son humanité, par son affabilité et par son dés-

intéressement. Sachant que la première obligation d'un homme public est de sacrifier ses récréations et ses plaisirs à ses devoirs, il s'attacha à remplir exactement les siens.

Régulier à donner ses audiences, le pauvre et le riche eurent un succès égal auprès de lui. Son humanité ne lui permit jamais de détourner la vue de l'opprimé pour se dispenser d'écouter sa demande; il ne lui fit point fermer inhumainement sa porte et ne souffrit pas qu'il pérît d'inanition dans son antichambre, en butte aux affronts de ses esclaves. Affable envers tous ses inférieurs, il sut concilier le respect qui lui était dû avec les égards qu'un homme doit à l'autre.

Il dédaigna cette morgue insolente qui est, ou le caractère de la stupidité, ou celui de la bassesse, et profita du commerce de tous les hommes instruits de sa province; car, quoiqu'il fût l'un des plus grands hommes de son siècle et sans contredit le plus savant, il n'imagina point que ses inférieurs fussent incapables de lui apprendre quelque chose, et il se serait bien moqué du flatteur qui lui aurait dit: « *Puisque le peuple romain vous a nommé proconsul, vous en savez plus que tout le reste du monde....* »

La gloire de César une fausse gloire. Il faut rechercher les causes de la célébrité.

23. Le commandement de ses forces d'Italie (de César) fut confié à Antoine, son confident, général expérimenté et homme de talents, mais plongé dans ces vices honteux qui condamnent au déshonneur ceux qui s'en rendent coupables. L'insolence de ce commandant, ses rapines et l'arrogance de Fulvie, son épouse, veuve du séditieux Clodius et digne, par son esprit, de ses deux maris, firent gémir Rome et l'Italie ; et l'on exalte la gloire de ce César qui, déjà souillé du sang des nations gauloises et enrichi de leurs dépouilles, mit au pillage le trésor de sa patrie ! Et l'on cite comme le modèle d'un grand prince, cet homme, qui abandonna de sang-froid la propriété, l'honneur et la vie de ses concitoyens aux fureurs d'une soldatesque aveugle, et aux caprices cruels des plus vicieux de tous les hommes. Certes, si la supériorité décidée du génie et des talents donnait à celui qui en est doué le droit de se jouer impunément du reste de ses semblables, la naissance des grands hommes, loin d'être un bonheur, serait une calamité pour le genre humain.

Lorsque vous entendez parler des hommes célèbres, que leurs noms et les titres qu'on leur donne ne vous imposent jamais, car tout homme a le

droit d'en juger un autre. Il faut rechercher les causes de leur célébrité, voir s'ils ont bien servi l'humanité ou leur pays, s'ils ont rempli leurs devoirs d'hommes et de citoyens, en un mot s'ils ont contribué à l'utilité publique. En faisant cela vous ne serez jamais exposés à envier une gloire, dont les sources sont impures, ou à vous en laisser imposer par de pompeux éloges, uniquement parce que le grand nombre les répète.

La victoire de Pharsale et ses suites. — La prétendue clémence de César. — C'est une affreuse doctrine que la force excuse tout.

24. ...Telle fut la fameuse victoire de Pharsale. 16000 Romains y perdirent la vie et 24000 demeurèrent prisonniers. Marcus Brutus, destiné à venger un jour sa patrie en poignardant l'usurpateur, fut du nombre de ces derniers. Quelques autres illustres Romains furent sauvés par leurs amis, mais en général César profita du moment pour se défaire de la fleur de la noblesse et de tous ceux dont les sentiments patriotiques lui étaient connus.

A quoi donc se réduit la clémence de César, cette clémence qu'on a prônée comme si admirable? A n'avoir pas massacré de sang-froid tous ses prisonniers. Mais l'Iroquois, tout féroce qu'il est, sauve la vie à quelques-uns de ceux qu'il a pris, et de tous les monstres sanguinaires qui ont

ravagé la terre pour assouvir leur ambition et ont élevé leur trône sur des millions de malheurenx, peut-être que Gengis-Khan est le seul qui n'ait jamais donné quartier à des captifs. Si des brigands vous arrêtaient sur un grand chemin et si après vous avoir dépouillé ils vous disaient : « Va, nous te donnons la vie », regarderiez-vous ce présent comme une grâce pour laquelle vous fussiez tenu à quelque reconnaissance? Et cependant combien un brigand qui ne vole que par nécessité et ne tue que pour cacher son vol est moins coupable que celui qui foule aux pieds la constitution et les lois de son pays, et qui compte pour rien le sacrifice de plusieurs milliers de semblables?

On a répété que les Romains avaient besoin d'un maître. Cela peut être, mais était-il donc si facile de trouver un homme dont le génie et l'activité pussent suffire à gouverner un empire, qui commençait aux rives de l'Euphrate et se terminait aux marais de la Hollande et renfermait au delà de 100 millions d'habitants? et à supposer qu'il se trouvât un tel homme, fallait-il commencer par renverser les lois et établir par le fait cette *doctrine affreuse que la force excuse tout ?*

Ce fut la victoire de Pharsale qui prépara Rome à recevoir les outrages de l'impitoyable Octave, du farouche Tibère, du furieux Caligula, de l'im-

bécile Claude, du cruel Néron, du glouton Vitellius, de Domitien, de Commode, d'Héliogabale et de cette foule de monstres couronnés, dont l'histoire est une réponse sans réplique à ceux qui prétendent que Rome fut plus heureuse sous la domination des empereurs que sous l'administration du sénat.

Devoirs d'un bon citoyen envers sa patrie. — Définition d'un égoïste. — Définition d'un homme pusillanime. — L'ambition. — La vraie gloire. — La fausse gloire. — Les privilèges sacrés des peuples n'incommodent que les mauvais rois.

25. Un bon citoyen respecte les lois et la constitution de son pays. Convaincu de la subordination, il honore volontiers et sans murmurer ceux que la loi lui donne pour supérieurs. et donne l'exemple de l'obéissance; mais surtout il se pénètre bien des obligations qui le lient à sa patrie. Plus celle-ci lui a procuré d'avantages et plus aussi il lui doit de reconnaissance. On pardonnerait au sauvage misérable qui vit des restes puants des poissons que la mer rejette sur les côtes affreuses qu'il habite, son indifférence pour son sol natal et pour le reste de sa tribu, mais celui qui a eu le bonheur de naître au milieu d'un peuple policé, celui dont l'enfance a été soignée, celui qui eut à sa portée tous les moyens propres à éclairer son esprit, à

perfectionner sa raison et à le rendre meilleur et plus heureux, celui que la fortune a protégé par des lois et des institutions et qu'elle a comblé de ses faveurs, ne serait-il pas le plus ingrat des hommes s'il n'aimait pas la terre qui lui a procuré tous ces avantages?

Mais il ne suffit pas d'aimer son pays, il ne suffit pas de l'aimer plus que tout autre, il faut en donner des preuves. *Un bon citoyen* n'épargne ni son temps ni ses veilles pour se mettre en état de lui être utile. Le même sentiment qui porte un cœur généreux à hasarder ce qu'il a de plus cher au monde pour sauver la personne qu'il respecte et qu'il aime, porte aussi un *patriote* à sacrifier joyeusement sa fortune, sa vie et même son amour-propre dès qu'il s'agit du salut de son pays ou du bien de l'humanité. Le plus grand bien de la société à laquelle on appartient devant être le but de tout bon citoyen, les égoïstes, les pusillanimes et ceux que la vanité et un amour exalté de la gloire importent au delà des justes bornes, le manquent également.

On appelle *égoïstes* ces hommes qui n'aiment personne qu'eux, qui ne voient dans les autres hommes que des êtres créés uniquement pour eux et qui regardent d'un œil égal le bien et le mal d'autrui. Inaccessibles à l'amitié, à la compassion, à la générosité et à tous ces sentiments dont

l'homme est susceptible pour être plus heureux, ils rient en eux-mêmes des peines et des travaux de leurs semblables et dédaignent de s'abaisser un moment à servir la société qui les nourrit et les protège. Il serait à souhaiter, pour les ramener à des idées plus justes, que celle-là retirât de dessus eux sa main protectrice et les livrât à l'abandon; c'est alors qu'ils sentiraient la nécessité de travailler pour elle; c'est alors que ces mots « patrie », « bien public » et « bon citoyen » cesseraient d'être pour eux des mots vides de sens; c'est alors qu'ils comprendraient qu'un égoïste est un trompeur dont la société a le droit de se venger. — La pusillanimité n'est pas moins opposée au patriotisme que l'égoïsme. L'homme pusillanime n'a ni le courage de se décider ni la hardiesse d'agir. Toujours en peine pour les suites de ses actions parce que c'est son intérêt et non point la vérité et la justice qui les a dictées, on le voit presque au même moment parler d'une façon, agir d'une autre et changer de couleur au seul regard de son maitre. Ce n'est point chez lui qu'on trouvera ce noble orgueil qui nait du sentiment d'avoir rempli des devoirs, sentiment dont rien au monde ne peut tenir lieu et qui seul tient lieu de tant de choses. Ce n'est point un tel homme qui, préférant le bien public au sien osera faire une démarche hardie, que

l'honneur et son devoir lui dictent lorsqu'elle peut le perdre; ce ne sera point un tel homme qui contredira en face son souverain ou ses ministres, et défendra dans sa chambre la cause de ses sujets calomniés. Ce n'est point un tel homme, qui tel que Horatius Coclès, hasardera sa vie pour la défense de son pays. Ce n'est point un tel homme qui refusera de prêter son ministère pour une iniquité et osera dire à un tyran sanguinaire, comme Papinien à Caracalla : « Il est plus facile de commettre un fratricide que de le justifier. » L'homme pusillanime sacrifiera à ce qu'il estime sa sûreté : vérité, devoir, justice, honneur, patrie, et son souverain, tout le premier, s'il peut le faire impunément. Défiez-vous donc de ces égoïstes et pusillanimes, qui vous obséderont un jour par leurs complaisances intéressées. Ils vous diront peut-être que les princes ont une origine différente de celle des autres hommes et qu'ils sont en conséquence dispensés des devoirs et des obligations qui lient ces derniers à l'humanité entière et à une patrie; si vous n'y prenez garde, vous profiterez aussi volontiers de cette ouverture pour vous épargner de la peine, que vous profitez aujourd'hui des heures de récréation qu'on vous accorde.

On peut enfin manquer le but véritable de l'utilité publique par un trop grand désir de gloire et

par un amour propre excessif. Le désir de se distinguer et d'acquérir de la gloire, qu'on appelle *ambition*, est naturel à l'homme dans quelque classe qu'il soit né, sur le trône ou dans une chaumière ; les moyens seuls de satisfaire l'ambition déterminent si elle est digne de louange ou de blâme.

Elle est honorable lorsqu'on cherche à se distinguer en servant l'humanité en général et sa patrie en particulier par un emploi honnête de ses talents, et la gloire qu'on acquiert alors s'appelle la *vraie gloire*. Lycurgue et Solon, qui donnèrent des lois à Sparte et à Athènes, Socrate buvant la ciguë, Fabricius méprisant les présents de Pyrrhus et lui renvoyant son médecin, Régulus retournant à Carthage pour remplir sa promesse, les Décius se dévouant à la mort pour procurer à Rome la victoire, Caton d'Utique refusant le commandement qui lui était offert au mépris des lois, Trajan ordonnant au chef de ses armées de tourner son épée contre lui, s'il gouvernait mal, Marc-Aurèle se rendant compte de sa conduite chaque jour, Titus regrettant la perte d'une journée passée, sans avoir fait un heureux, Julien s'accoutumant dès l'âge de dix-huit ans à dormir à peine trois heures par jour afin de ne jamais négliger ses devoirs, Henri IV, roi d'Angleterre louant le chef

de justice, qui avait condamné à la prison son propre fils, pour avoir manqué de respect aux lois, étaient animés du désir de la vraie gloire et leur ambition était louable.

L'ambition est par contre blâmable et criminelle, lorsqu'elle vise aux honneurs, aux distinctions et à la gloire par toutes sortes de moyens honnêtes ou déshonnêtes, et l'on nomme la *fausse gloire* le but d'une telle ambition. Telle est la gloire que les conquérants, les usurpateurs et les mauvais citoyens se sont proposée de tout temps. En voici quelques exemples : ce fut pour l'amour de cette fausse gloire que Xerxès fit passer en Europe des armées innombrables pour subjuguer la Grèce, qu'Alexandre, si heureusement né, ravagea l'Asie jusqu'au Gange et que Pyrrhus, roi d'Epire, ne laissa aucun de ses voisins en paix ; ce fut pour satisfaire cette ambition criminelle que les princes des Mongols et des Tartares brûlèrent et saccagèrent tout ce qui s'opposa à eux, depuis la grande muraille, jusqu'en Hongrie et assirent leur trône sur les cadavres sanglants de plus de cinquante millions de leurs semblables ; ce fut le tableau séducteur de cette vaine gloire, qui présenté à Louis XIV, roi de France, dans sa jeunesse, par des hommes coupables, corrompit son cœur généreux, lui inspira le fol orgueil d'insulter ses voisins,

et le rendit pendant soixante ans l'effroi et le fléau de l'Europe. En vain, les poètes et les gens de lettres qu'il protégeait consacrèrent leur plume à exalter la gloire de son règne et lui donnèrent ce nom de *Grand;* la postérité plus impartiale qui pèse les rois à la seule balance du juste et de l'utilité refuse ce titre à un prince dont l'insolence causa la mort de dix millions d'hommes et dont l'ambition ne connut d'autres bornes que son pouvoir ; elle refuse ce titre au prince qui abandonna aux traitants la fortune de ses sujets, qui ferma les yeux sur l'arrogance, sur l'injustice et les vengeances particulières de ses ministres, qui fouilla ses peuples pour satisfaire son luxe effréné ou pour faire la guerre, qui expulsa de son royaume d'un trait de plume, d'une manière barbare et sans savoir ce qu'il faisait, deux millions de ses sujets les plus utiles. Elle le refuse à celui qui viola tant de traités, à celui dont le trône fut constamment entouré par les flatteurs, à celui qui anéantit par ses ordres absolus les privilèges de son peuple, ces privilèges sacrés qui n'incommodent que les mauvais rois et qui sont le plus sûr rempart des bons, dont l'intérêt ne peut être séparé un seul instant de celui de leurs sujets.

Ce fut enfin l'amour de la fausse gloire et cette ambition criminelle qui portèrent César et Pompée

à s'élever au-dessus des lois et à corrompre leurs concitoyens pour arriver à leur but.

Le gouvernement militaire est celui de tous qui est le plus opposé au bon sens et à la félicité des peuples.

26. ...Enfin, Caton et Metellus résolurent en gens de cœur d'aller reprendre leur place au sénat. César frémit à la seule idée d'avoir encore à combattre contre les hommes, que leurs principes portaient à braver sa puissance et d'être peut-être forcé à renoncer à sa politique en usant de violence à leur égard. En conséquence, il envoya à Antoine un ordre exprès de défendre l'accès de l'Italie tant à ces deux citoyens qu'à tous ceux qui n'en auraient pas reçu la permission positive de sa part. Ces précautions étant prises, les Romains sentirent le poids de leurs chaînes. Les élections annuelles, ces fantômes de l'ancienne constitution furent suspendues et Rome se vit soumise au *gouvernement militaire, celui de tous qui est le plus opposé au bon sens et à la félicité des peuples.*

Caractère de Caton. — La naissance illustre, un effet du hasard. — Caton et Cépion. — Exemple touchant d'amitié fraternelle. — Les imbéciles et les sots. — La situation d'un prince, le prive pour l'ordinaire de la connaissance des hommes. — L'entourage des rois. — Difficultés pour un prince dans le choix de ses amis et confidents. — Lamentables conséquences d'un choix imprudent. — Image d'un prince ignorant et inappliqué. — Devoirs d'un monarque. — Caractère de Caton ; il s'habitue au travail de bonne heure.

27. Arrêtons-nous maintenant à examiner les principaux traits du caractère de ce personnage (Cato Uticensis), puisque l'exemple des grands hommes est de toutes les leçons la plus instructive.

Naitre de parents distingués ou par l'illustration de leur race ou par l'éminence de leurs dignités ou par leurs services est un pur effet du hasard, et ne saurait jamais être un objet d'orgueil légitime.

La naissance d'un prince ne le rend pas pour cela supérieur en mérite ou en valeur au paysan qui laboure ses terres. Il serait même fort au-dessous s'il passait sa jeunesse à ne rien faire, s'il ne profitait pas des instructions qu'on lui donne, si en s'accoutumant à la flatterie et devenu l'ennemi de la vérité, ou de ceux qui la disent, il pensait un jour être le premier des hommes, uniquement parce qu'on lui a fait croire, ou parce qu'il est né prince. Des milliers de rois, de princes et de grands ont passé comme l'ombre ; ceux-là seuls ont attiré

les regards de la postérité, qui jetés dans la foule eussent été aimés et estimés en n'ayant pour toute recommandation que leur mérite personnel. L'illustration de la naissance est donc nulle dans la balance du mérite ; mais ce n'est pas à dire qu'il soit indifférent d'être bien né. Que celui qui compte autant d'hommes vertueux que d'ancêtres en remercie la fortune. Pour peu que son cœur soit susceptible de ces émotions que produit le récit des actions grandes et vertueuses, l'exemple de ses aïeux l'enflammera du noble désir de mériter comme eux l'estime et la reconnaissance des hommes. Il est doux de penser qu'étant irréprochable soi-même on descend de citoyens qui le furent toujours, et ce nom est beau à porter qui fut constamment le synonyme de la vertu et de l'honneur, fût-ce même le nom d'un simple paysan. Caton jouit de ce précieux avantage, ainsi qu'il a été dit ci-devant. Né dans une famille où les vertus domestiques étaient héréditaires, il participa de bonne heure à la tendre affection qui en unissait tous les membres. Assez heureux pour avoir un frère, dont l'âge était rapproché du sien, il en fit son plus intime ami, et cette amitié ne fut pas interrompue une seule fois par ces mésintelligences qui impriment une tache ineffaçable sur ces frères avides et intéressés qui s'en rendent coupables.

Appliqués tous deux à s'obliger mutuellement, jamais l'un ne pensa à se procurer un plaisir aux dépens de l'autre ou à jouir de ce qui lui appartenait sans en faire part à son frère. S'ils rougissaient de tenir un compte de leurs complaisances ainsi qu'un marchand tient compte de ses débiteurs, qu'eussent-ils pensé de ces phrases déplacées : « Cela m'appartient, cela ne t'appartient pas, c'est à moi, ce n'est pas à toi ! ? » Trop élevés au-dessus de toutes vues d'intérêt, ces deux frères eurent tout en commun. La basse jalousie ne s'insinua point dans leurs cœurs pour les ravaler au-dessous d'eux-mêmes. Cépion, inférieur à son frère par l'âge, joignit à l'affection qu'il lui portait un peu de ce respect qu'il aurait eu pour un père, et Caton s'en montra digne par l'attachement inviolable qu'il eut pour lui par les instructions qu'il lui donna et par l'exemple de sa conduite vertueuse qu'il lui mit sous les yeux.

Une union aussi parfaite fait certainement le plus grand éloge du cœur de ceux qui la connurent, et c'est avec raison qu'en dévouant à l'exécration des siècles la mémoire des inimitiés d'Etéocle et de Polynice, d'Atrée et de Thyeste, l'antiquité a exalté l'amitié de Caton et l'a citée parmi les traits qui ont mérité sa vénération.

Les premiers objets qui frappèrent la vue du

jeune Caton contribuèrent puissamment à le pénétrer de cet attachement, qu'il eut jusqu'à son dernier soupir pour tout ce qui lui paraissait bon et honnête. Entouré des monuments de la gloire de ses aïeux, de leurs statues et de leurs images, entendant journellement révéler leurs services, leurs vertus et leur patriotisme, il résolut de marcher sur leurs traces ; pénétré de cette grande résolution et comptant pour rien les obstacles et les périls, il forma le projet téméraire, mais généreux de délivrer sa patrie en poignardant sur son tribunal ce terrible Sylla devant lequel les Romains les plus hardis ne paraissaient qu'en tremblant.

Accoutumé à ne point se rebuter, on ne le vit jamais persécuter ses maîtres par d'inutiles sollicitations pour s'épargner la peine de chercher ce qu'il pouvait découvrir par lui-même en faisant attention. Comment aurait-il pu se persuader d'avoir exécuté seul ce qu'il n'aurait fait qu'avec les secours d'autrui? et les éloges qu'on lui aurait donné en pareil cas n'auraient-ils pas été d'amères satires de sa conduite?

Les imbéciles, qui ne savent ni penser, ni agir, et les sots qui font mal l'un et l'autre sont les seuls auxquels il convienne d'avoir des personnes chargées de penser, de parler et d'agir pour eux; or quel homme aurait assez peu d'honneur pour

s'associer à des êtres si méprisables s'il pouvait agir par lui-même? Il est inutile d'avoir des talents lorsqu'on n'en fait aucun usage. — On a vu des hommes qui en étaient doués ravalés au rang des imbéciles, parce qu'ils n'avaient jamais pris l'habitude de les exercer. — La paresse qui les avait étouffés de bonne heure était devenue pour eux une seconde nature. Ils bâillaient au seul récit d'une affaire sérieuse. L'idée d'une légère occupation était capable de les faire frissonner quelques jours à l'avance et ils erraient à l'aventure tantôt la dupe et tantôt le jouet du premier qui voulait les entreprendre.

Celui-là seul augmente ses connaissances, fortifie ses talents et risque le moins de se tromper ou d'être dupé, qui ne s'effraie pas des difficultés, qui examine par lui-même, qui ne recourt à autrui qu'après avoir tenté inutilement d'agir seul et qui ne le fait jamais à l'aveugle. Tel doit être l'homme, qui aspire à l'indépendance, tel celui qui se voue aux travaux de l'administration et surtout tel doit être un prince.

La situation élevée de celui-ci ne l'ayant pas mis à portée de voir, d'entendre et d'éprouver ce qu'un simple particulier jeté dans la foule entend, voit et éprouve, le prive pour l'ordinaire, de la connaissance des hommes, de la dextérité propre

à diriger les affaires et le force à s'en rapporter à d'autres, qui peuvent le tromper.

Semblable à un homme entouré de cent doubles de filets qui lui interceptent la vue du dehors, le prince n'a jamais affaire qu'avec ceux qui gardent l'enceinte. Reconnait-il sa captivité et veut-il en sortir? Quel courage, quelle persévérance et quelle adresse il faut pour réussir! S'il est faible, il s'embarrassera tellement dans les premiers doubles que sa position en deviendra plus désespérée qu'auparavant. N'a-t-il qu'un courage momentané? Les premiers doubles céderont à la vérité à ses efforts, mais l'épuisement succédant à cette ardeur lui fera abandonner son travail avant d'être arrivé au tiers de l'enceinte. Est-il capable par contre d'examiner attentivement le tissus de sa clôture et de combiner les moyens de la rompre? Son courage est-il soutenu, inébranlable et éclairé? A-t-il appris de bonne heure à n'être point rebuté par la peine et les obstacles? Est-il accoutumé à faire un bon usage de son esprit et de ses forces? Compte-t-il en un mot sur soi avant de compter sur les autres? alors seulement il pourra espérer de recouvrer sa liberté et sans doute aussi il aura sujet de s'étonner de tout ce qu'il verra hors de l'enceinte de sa prison.

Le grand pouvoir dont les rois sont armés leur

permettant de faire beaucoup de bien ou beaucoup de mal, il n'est pas surprenant qu'on s'empresse autour d'eux, qu'on recherche leur connaissance et qu'on estime autant leurs faveurs qu'on redoute leur disgrâce. Le grand point étant de leur plaire, on tâche d'y réussir en étudiant leur caractère, leurs bonnes ou mauvaises qualités, leurs goûts et leurs faibles, qu'il est facile de découvrir, parce qu'ils sont rarement seuls et que tous leurs pas sont comptés. Cette découverte règle la conduite de ceux qui les approchent. L'injuste étale de belles maximes, le concussionnaire affiche le désintéressement, l'égoïste parle de bien public. Non content d'affecter les vertus, l'hypocrite fronde particulièrement les vices que le prince déteste davantage. Il n'y a pas jusqu'à l'honnête homme qui garde le silence rebuté par la froideur, le mauvais accueil, ou par quelque chose de pire encore et qui étouffe au-dedans de son cœur la vérité qu'il devrait dire.

Le moyen après cela de discerner entre cette foule de masques celui qui cache l'homme vertueux ! Le moyen de connaître celui qui aime sincèrement l'humanité, sa patrie et son roi, celui qui connaît et remplit ses devoirs d'homme, de citoyen et de sujet, celui qui est capable de conseiller avec sagesse, de juger avec impartialité et

d'agir avec probité et désintéressement! Il ne faut donc pas être surpris des erreurs fréquentes des princes et des grands dans le choix de leurs amis, de leurs confidents, de leurs ministres et dans celui des mesures qu'ils adoptent; mais pour être ordinaires, ces erreurs n'en sont pas moins tristes et lamentables. En effet les peuples paient pour ces bévues et ce sont plusieurs millions d'hommes qui portent la peine de l'ignorance, de la paresse et de la mauvaise volonté d'un seul.

Ce prince ignorant et inappliqué qui signe en courant, souvent sans l'avoir lu et du moins sans avoir examiné la loi ou l'arrêt qu'on lui présente, ne pense pas qu'il signe peut-être la ruine de plusieurs cent mille de ses sujets. Le lâche Théodose II, empereur d'Orient, signa de cette manière l'ordre de vendre sa propre femme comme esclave, et vous savez que Louis XIV exila d'un trait de plume deux millions de Français qu'il ne connaissait pas.

Sans doute, un prince a besoin de ministres, mais quelques talents qu'ils aient, il manque très essentiellement à son devoir en s'abandonnant absolument à leur direction, en se reposant de tout sur eux, et en approuvant sans examen leur ouvrage. La qualité de chef de l'Etat n'ayant été donnée qu'à lui seul, de quel droit ose-t-il les en

revêtir ? S'il porte la couronne c'est en vertu d'une loi de l'Etat, et il la porte, non pour mieux satisfaire son ambition et son orgueil, non point pour passer sa vie dans l'indolence au milieu des distractions, non point pour fouler ses peuples par des taxes arbitraires, non point pour corrompre leurs mœurs par le spectacle d'un luxe effréné, mais parce qu'il faut à l'Etat un chef qui tienne le gouvernail, qui veille à tout ce qui intéresse sa prospérité, qui en soit le point de réunion et qui conserve l'harmonie de ses parties. L'intérêt de l'Etat exigeant donc un chef suprême lié par les devoirs les plus étendus, il est évident que sous aucun prétexte ce chef ne peut se soustraire à l'obligation de les remplir. Premier magistrat et premier serviteur de l'Etat, c'est à lui à donner l'exemple de la soumission aux lois, de la diligence, de l'activité et du zèle. A plus forte raison n'a-t-il aucun droit de se plaindre des travaux excessifs auxquels ses devoirs l'engagent, car le plus ou le moins de commodité d'un seul homme, sa santé et sa vie même ne sont d'aucun poids dans la balance de l'intérêt public. Codrus et Léonidas chez les Grecs en étaient convaincus, lorsqu'ils sacrifièrent leur vie pour leur pays. Plusieurs empereurs romains, tels que Titus, Trajan, les Antonins, Probus et surtout Julien en firent la règle de

leur conduite. Le grand Théodoric, roi des Ostrogoths en Italie, Charlemagne en France, Alfred en Angleterre, et quelques autres, montrèrent également qu'ils étaient pénétrés de l'étendue de leurs devoirs, de la nécessité de les préférer à leur commodité et à leur repos. Enfin, c'est en remplissant exactement leurs devoirs de serviteurs de leurs peuples que le nom de ces princes a gagné une glorieuse immortalité.

Vous êtes maintenant en état de prononcer un jugement sur ce prince avili, que son ignorance, son incapacité de penser et d'agir et sa paresse ont réduit à choisir des ministres au hasard et à approuver sans examen toutes leurs opérations, — sachez que tous leurs abus d'autorité, leurs exactions, leurs injustices, leurs bévues, aussi bien que leurs prévarications, sont censées venir de lui ; — or d'où le mal procéde-t-il dans l'origine ? De ce qu'un tel prince n'a jamais pensé ou agi qu'à l'aide de ses ministres, de ce qu'il a toujours été effrayé par les difficultés et n'a jamais exercé ses facultés et ses talents.

Pour en revenir à Caton, l'habitude du travail qu'il contracta de bonne heure lui fut surtout utile lorsqu'il fut parvenu aux emplois. Le désordre qui s'était glissé dans les finances de la république, et qui ne lui avait pas échappé, fut le premier objet

dont il s'occupa après avoir été élu questeur. Les officiers du fisc, surveillés par un homme infatigable, que rien ne rebutait et dont la probité incorruptible triomphait de toutes leurs ruses, furent forcés malgré eux d'être laborieux, exacts et intègres. Persuadé que l'argent du fisc, ce produit des contributions générales destiné au besoin de l'Etat est un dépôt sacré, il le rendit inviolable pendant sa magistrature et purgea la liste des employés de ces fripons qui pensent que voler l'Etat est une chose licite. Non content de les expulser, il les obligea à rendre compte de leur gestion et les fit punir, en dépit de tous les protecteurs qu'ils s'étaient faits du produit de leurs friponneries.

Sa fermeté n'en imposa pas moins à ses collègues. Aucun d'eux ne s'opposa aux démarches d'un homme que l'amour de la justice et de l'ordre seuls inspiraient, et qui affrontait seul la haine et la vengeance de plusieurs millions de scélérats : au contraire, ils s'abandonnèrent à l'aveugle à ses impulsions et se firent un honneur de coopérer avec lui. Nourri dans les principes d'une vertu austère, il les suivit et par convenance et par conviction, sans s'en écarter jamais sous aucun prétexte. Patriote zêlé, le vrai bien de la société dans laquelle il était né fut le but principal de ses travaux, et il n'épargna rien pour y atteindre. Ni les flatteries,

ni les menaces de Pompée, de César et des autres ambitieux ne purent altérer un seul moment sa façon de penser, ou changer le plan de sa conduite. Il les démarqua devant le peuple, au sénat et partout, et s'efforça de prévenir les maux qu'il prévoyait devoir être la suite de leurs projets ambitieux.

Cette conduite invariable l'empêcha, à la vérité, de parvenir à la dignité de consul, que les chefs des factions s'appropriaient ou faisaient donner insolemment à leurs amis, mais elle lui valut, par contre, la réputation d'homme intègre et sans reproche. Les Romains, qui écoutaient ses avis comme les oracles de la sagesse elle-même, s'accoutumèrent à regarder le parti auquel Caton était attaché comme celui de la justice. Enfin, après avoir donné toute sa vie aux affaires de son pays, après l'avoir défendu de sa tête et de son bras, voyant la mauvaise cause triomphante, la constitution et les lois foulées aux pieds, la tyrannie établie sur leurs ruines et la république sans ressources, il sentit, qu'accoutumé pendant quarante ans à ne reconnaître d'autre supérieur que la loi, d'autre règle que la vertu et ses devoirs, il ne pouvait plus changer sa façon de voir et de sentir, et vit très bien qu'un homme élevé dans les principes de la liberté ne serait jamais qu'un mauvais esclave. In-

capable de s'avilir en servant un usurpateur, et ne pouvant trouver d'asile ni sur les terres de la république ni chez les peuples voisins, dont les princes l'auraient bientôt trahi pour faire leur cour à César, il prit la ferme résolution de mourir, comme il avait vécu, libre et sans reproche, et l'exécuta avec un sang-froid qui prouva la grandeur de son courage et la conviction intime où il était d'avoir fait son devoir.

Cette dernière action a trouvé néanmoins plusieurs détracteurs. Les hommes faibles, ces hommes qui n'ont jamais formé un plan de conduite ou étudié leurs devoirs, ces hommes, dont les opinions et les actions dépendent constamment de ceux qui les entourent, ces hommes enfin, qui, plutôt que prendre une résolution forte consentiraient à être avilis, ont appelé faiblesse et manque de courage la résolution de Caton ; et des millions de leurs pareils répètent tous les jours la même chose.

Mais qu'importe l'opinion de l'aveugle vulgaire, à ceux qui ne jugent les grands hommes qu'en se transportant dans leur siècle et s'environnant de leurs circonstances, et qui ne prononcent que d'après leur propre cœur ?

Il est un cas, néanmoins, où il est permis de juger d'après l'opinion d'autrui, c'est lorsque cette

opinion est celle des hommes éclairés qui ont connu un grand homme ou qui ont vécu peu après lui. Ainsi dans le cas présent, Cicéron qui le connaissait bien, employa son éloquence à exalter ses grandes qualités, quoiqu'il fût assuré de déplaire à César. Tite Live, cet historien admirable, qui vivait sous le règne d'Auguste, ennemi naturel de l'ancienne constitution et de ceux qui l'avaient défendue, publia énergiquement que sa gloire était également au-dessus de tout éloge et de tout blâme. Le sentencieux Horace, courtisan du même Auguste et de Mécène, ne craignit pas de chanter sa mort héroïque dans des vers admirables, et le poète Lucain, qui écrivit sa Pharsale sous le règne affreux de Néron, osa opposer sa justice à celle des dieux mêmes, en disant que le parti du vainqueur plut aux dieux et celui des vaincus à Caton.

Enfin, jamais l'histoire ne présenta un modèle plus parfait de toutes les vertus et jamais homme ne fit plus d'honneur au genre humain. La crédulité et la flatterie qui élevèrent tant d'autels et de temples, n'élevèrent aucun en l'honneur de Caton, mais l'admiration de la postérité est au-dessus de ces monuments périssables. Prononcez donc avec respect le nom de cet homme immortel et sachez que vous ne serez vraiment digne d'estime qu'en approchant de ses vertus.

L'administration ne remplira pas son but en transformant le pays eu une vaste prison.

28. Ce n'est donc point par des prohibitions menaçantes, en bordant les frontières d'un pays de troupes et en le transformant en une vaste prison que l'administration remplira son but. Les sujets se révoltent quand ils peuvent contre de telles défenses si elles sont exécutées avec rigueur. Le commerce et la communication avec les peuples voisins, source de la richesse et des lumières des nations, ou sont interrompus ou languissent. Enfin l'expérience de tous les siècles et de tous les pays tend à confirmer que des prohibitions pures et simples et des menaces sont également inutiles et dangereuses et que si les forces de celui qui gouverne, réussissent souvent à enchaîner ses infortunés sujets, cette violence tyrannique et inhumaine n'étouffe pas pour cela le sentiment confus qu'ils ont de leur droit, et que les hommes revendiquent de temps à autre par la force ces droits incontestables qu'ils tiennent de leur naissance et dont une force supérieure les avaient dépouillés.

César, usurpateur. — Les usurpateurs et leurs crimes. — Les usurpateurs, les tyrans et les mauvais princes. — Ceux qui ne veulent tenir leurs droits que de l'épée seule, méritent de périr par elle.

29. Jamais conspiration (contre César) ne fut plus légitime que celle qui visait punir de mort un usurpateur dont les talents n'avaient été employés qu'à corrompre les citoyens et à fouler aux pieds les lois les plus sacrées, dont l'ambition n'était parvenue à ses fins qu'en versant le sang des citoyens et en abandonnant leur propriété aux scélérats qui l'entouraient, et dont les lois ne savaient punir les malversations et les crimes. — Que deviendraient en effet la justice, l'ordre et la sûreté publique, si le génie et la force réunis autorisaient seuls à renverser la constitution établie pour s'emparer du gouvernail? Un exemple moderne rendra la chose plus frappante. Le célèbre protecteur d'Angleterre, Olivier Cromwell était sans doute infiniment supérieur par le génie et les talents à ces méprisables Stuarts qui montèrent avant et après lui sur le trône; leur rapacité, leurs prodigalités, leurs faiblesses et leurs tentatives insensées pour arriver au despotisme et opprimer leurs sujets plus à leur aise, affaiblirent et irritèrent l'Angleterre; Cromwell au contraire la fit renaître par la protection qu'il accorda aux lois, au commerce

et à l'industrie; il triompha de ses ennemis, il fit trembler tous les potentats de l'Europe et porta sa gloire aux bouts de l'univers; il se montra en un mot digne du trône, mais en rendant justice à son génie et à ses grandes actions la postérité ne le flétrit pas moins du surnom infâme d'usurpateur qui le confond avec les scélérats.

Les usurpateurs, les tyrans, les mauvais princes, que l'image des infortunés qu'ils ont faits effraie souvent au milieu de leur gloire, ont fait dans tous les temps leurs efforts pour que leurs personnes fussent regardées comme sacrées, et cette doctrine a trouvé dans tous les siècles des hommes assez pusillanimes et assez sots pour la croire et la prêcher; mais l'homme de bonne foi n'a besoin que de rentrer en lui-même et de consulter son cœur pour se convaincre que ceux qui ne veulent tenir leurs droits que de l'épée seule méritent de périr par elle. Il est juste d'apprendre à ces hommes insolents qui se jouent de la vie et de la fortune de leurs semblables que la nature ne les rendit point invulnérables et que tout homme est maître de leur vie s'il est assez hardi pour le vouloir. — Puisque le génie et les talents de César ne lui donnaient donc aucun droit de s'emparer de l'autorité dans Rome, il faudrait avoir renoncé à toutes les idées du juste et de l'injuste pour hésiter sur le

nom qui lui appartient et sur la peine qu'il méritait.

Les œuvres de Cicéron. — Laharpe conseille aux grands-ducs de lire un jour les œuvres de Cicéron. — Les œuvres de Cicéron sont les meilleurs conseillers des princes.

30\. ... Telle fut la fin lamentable de Marcus Tullius Cicéron, que son mérite seul avait élevé aux premiers honneurs, que ses vertus civiles, ses vastes connaissances et son génie ont rangé parmi les plus grands magistrats, que son éloquence a fait nommer le premier des orateurs, et dont les ouvrages, pleins de vérités sublimes et touchantes présentées avec l'éloquence du cœur ont fait et feront dans tous les siècles les délices des hommes qui pensent. Vous devez les lire un jour ces ouvrages et ils doivent faire partie de ce petit nombre de livres excellents dont votre bibliothèque particulière doit être composée. Un citoyen appelé à remplir de grands devoirs ne peut perdre son temps à lire ces livres où les vérités utiles sont noyées dans une mer de paroles. — Il ne lui en faut que de ceux qui contiennent les vrais principes de ses devoirs énoncés avec clarté et énergie, de ceux qui, parlant peu, laissent beaucoup à penser, exercent sa judiciaire, fortifient ses facultés et le mettent en état de fixer lui-même les prin-

cipes invariables de sa conduite, comme citoyen, comme magistrat ou comme homme d'Etat.

De tels ouvrages, le fruit du génie et des méditations des grands hommes sont surtout les seuls conseillers auxquels doit s'en rapporter un prince, qui peut bien avoir de fidèles exécuteurs de ses ordres, mais qui ne peut jamais recourir aux conseils désintéressés d'un ami ou s'assurer d'être aimé pour lui-même.

Lorsque fatigué du bruit, ennuyé de la représentation, mécontent de n'avoir autour de soi que des espions de sa conduite et de vils flatteurs de ses actions, sans un seul ami, le prince rentre dans son cabinet, ce sont ces conseillers muets qui lui découvrent sans ménagement ses bévues, qui lui dévoilent les intrigues, les cabales et les ruses mises en œuvre pour le tromper et qui le font rougir de sa facilité à s'abandonner au premier qui le flatte avec adresse; ce sont ces conseillers qui seuls lui fourniront les moyens de connaître l'étendue de ses devoirs, et de les remplir avec exactitude, qui lui inspireront le courage de s'en acquitter, qui lui enseigneront à triompher de l'intrigue, de la méchanceté, de la flatterie et des flatteurs; ce sont ces conseillers enfin qui, par de grands motifs et par de grands exemples, le soutiendront au milieu des difficultés, des périls et des revers. Son amour-

propre ne se sentant point humilié par eux, ne s'indignera pas de leurs reproches et ne l'indisposera pas contre leurs préceptes, comme il fût peut-être arrivé s'ils fussent venus d'un conseiller vivant. Il importe donc essentiellement à tout homme d'Etat et surtout à un prince d'avoir à sa portée des ouvrages où il puisse trouver des secours de cette espèce, et il n'en est point de plus riches que ceux de Cicéron qui composa entre autres pour l'instruction de son fils son *livre des offices*, qui seul lui eût valu les justes éloges de la postérité.

Eloge de Brutus et Cassius.

31. Les tyrans qui détruisirent la république essayèrent en vain de flétrir la mémoire de Brutus et de Cassius en les condamnant comme assassins ; elle continua à être révérée en secret par tous ceux qui se rappelaient la république et le sera dans tous les siècles par les hommes qui ne jugent pas du mérite en consultant la fortune.

Le grand historien Tacite qui raconte dans ses annales la mort de Junie, sœur de Brutus et femme de Cassius arrivée sous le règne de Tibère dit avec énergie : « On porta devant son cercueil les images des plus illustres familles des Manlius, des Quintius et de plusieurs autres d'une noblesse égale,

mais Cassius et Brutus brillaient par-dessus tout par cela même qu'on ne voyait pas leurs images.

Grâce à la flatterie et à la sottise des hommes, Octave, qui fut un brigand et un scélérat, est considéré comme un prince clément.

32. Après la capitulation des forces de Lucius Antonius, les magistrats de Pérouse lui demandant la vie ne reçurent pour toute réponse que ces mots : « Il faut mourir. » Pérouse même fut livrée au pillage, brûlée, détruite de fond en comble et devint la proie des brigands qui l'avaient prise. Tel était à l'âge de vingt-trois ans, cet Octave, auquel la flatterie donna depuis le nom d'Auguste, tel était ce scélérat dont tant de serviles écrivains ont prôné la clémence, que Corneille lui-même a su rendre si intéressant de ce côté dans Cinna et qu'on cite à tout instant comme le modèle d'un excellent prince. Vous voyez par là ce que peuvent la flatterie et la sottise.

Les vains titres si recherchés dans les monarchies.

33. ...Un des moyens les plus fréquents qu'il (Octave) employa pour arriver à ce but (se faire des partisans et se fortifier de plus en plus en Italie) fut de faire participer chaque année plusieurs citoyens aux dignités de consul et de préteur qui, destituées de tout pouvoir réel, commençaient

à ne plus signifier que les vains titres si recherchés dans les monarchies.

Les Romains n'avaient aucune idée de ces offices de cour si recherchés de nos jours. — L'ennuyeuse étiquette et la pompe ridicule dont on environne les princes. — En quoi consiste la grandeur d'un prince? — Les maximes de la sottise. — Laharpe conseille aux grands ducs d'acquérir les connaissances nécessaires à leur état et de prendre l'habitude du travail. — L'unique ami d'un prince est sa judiciaire. — Les devoirs d'un prince.

34. Au milieu de ces attributs de la souveraineté (les titres d'Auguste sont énumérés : consul, tribun, pontife, augure, empereur) rien ne distinguait Auguste d'un autre sénateur. Il persévéra longtemps à habiter la maison modeste de l'orateur Hortensius, servi suivant l'ancien usage par ses affranchis ou ses esclaves, car tout avilis qu'étaient les nobles Romains, ils n'avaient aucune idée de ces offices de cour si recherchés de nos jours, quoiqu'ils ne consistent qu'à rendre au chef de l'Etat des devoirs serviles. Son titre était *César* tout court. Le moindre faquin s'en arroge aujourd'hui un grand nombre. Au sénat, au théâtre, dans les tribunaux il siégeait parmi les sénateurs et plus d'une fois il fut sommé de paraître au barreau pour défendre ses clients comme un avocat ou pour rendre témoignage. Cependant ce sénateur ainsi perdu dans la foule était le souverain du plus puis-

sant empire qu'il y ait eu et un souverain bien obéi. Que penser après cela de cette triste et ennuyeuse étiquette, de cette gravité affectée, de cette pompe ridicule, dont on environne les princes et qui passe d'eux jusqu'aux dernières classes de la société ?

On dirait que la grandeur consiste dans un palais magnifique, dans un domestique nombreux, dans une table somptueusement servie, dans une société de parasites ou de flatteurs, dans de riches équipages, dans des habits chargés d'or et de pierreries, et dans des airs de hauteur et de dédain, fondés sur le sentiment de pouvoir satisfaire tous ses caprices et être injuste impunément.

Ce sont là les maximes de la sottise et ces maximes on vous les débitera de mille manières. On vous dira qu'étant nés princes vous êtes dispensés du travail, de la peine de l'étude et du savoir, qu'assez d'autres s'honorent de faire vos affaires et que la seule qui vous regarde est de vous divertir et de représenter. On fera plus, on citera des exemples et lorsque vous aurez vu des milliers de princes et de grands adopter ces honteux principes, vous serez peut-être tentés de croire qu'on vous dit vrai. Le seul moyen de vous préserver d'une crédulité aussi fatale qui vous assimilerait infailliblement aux imbéciles et aux méchants est d'acquérir pendant que vous êtes jeunes les con-

naissances nécessaires à votre état, de prendre l'habitude du travail, et surtout d'exercer votre jugement et vos forces, en ne recourant à l'assistance d'autrui qu'après avoir fait tous vos efforts pour réussir seuls.

L'ami le plus sûr d'un homme est sa judiciaire s'il l'exerce de bonne heure et l'unique ami d'un prince c'est cette même judiciaire à l'aide de laquelle il pèse la raison de ses ministres, les représentations de ses serviteurs, les conseils de ses amis et les éloges de ses courtisans ; mais cette judiciaire ne s'aquiert ni par l'illustration de sa naissance, ni par la représentation ou l'étiquette, ni en chargeant les autres de penser ou agir pour soi.

Persuadez-vous que tout homme a des devoirs à remplir, que ceux des princes sont les plus étendus et les plus difficiles de tous, que le mérite d'un homme dépend uniquement de la manière dont il s'acquitte de ses devoirs, tandis que tout le reste est accessoire, qu'il n'y a à ce sujet qu'une seule mesure commune au monarque et au misérable, que l'amour des peuples. Les hommages des contemporains et les éloges de la postérité suivent le prince qui n'a mis sa grandeur et sa gloire qu'à remplir ses devoirs d'homme et de citoyen, au lieu que la haine des peuples, leurs complots et les révoltes, le mépris des contemporains

et le jugement inexorable de la postérité attendent le prince insensé, qui plaçant son mérite hors de lui-même a perdu de vue ses devoirs. N'oubliez jamais qu'Antonin le Pieux, que Marc-Aurèle, que Julien, qui honorent l'humanité par leur génie, leur application et leurs vertus, dont les règnes font époque dans l'histoire du monde, vécurent en citoyens simples et modestes, sans ostentation et sans faste, tandis que les Caligula, les Néron, les Domitien, les Héliogabale firent le malheur de leurs sujets et offensèrent l'humanité par leur méchanceté, leur luxe effréné et leur fol orgueil.

Comparaison de l'armée d'Auguste avec celle des potentats modernes.

35. Les forces de terre (d'Auguste) consistaient en 45 légions de 6000 hommes chacune et en cavalerie dont les stations principales étaient le long du Rhin et du Danube, en Syrie, Espagne, Afrique, Dalmatie et Mysie, non compris les milices provinciales, les 10 cohortes prétoriennes et 3000 soldats destinés à entretenir la police à Rome, forces égalées ces derniers temps par celle de quelques potentats européens, qui sont bien loin d'avoir les ressources d'Auguste.

La « loi royale. »

36. La tranquillité se trouvant enfin rétablie en Espagne par la soumission des Cantabres et dans

les Alpes par la perfidie de Vineius, la flatterie célébra de nouveau la paix. Le temple de Janus fut fermé. On grava sur une colonne érigée au sommet des Alpes les noms de 48 nations nouvellement subjuguées. Marcellus, gendre et neveu de l'empereur, obtint une dispense de dix années et Tibère une de cinq pour briguer le consulat. Enfin, le sénat, perdant toute retenue, *dispensa l'empereur même de* l'observation des lois, et lui accorda le pouvoir de gouverner à sa fantaisie.

C'est cette dispense insensée, qui porte le nom de « loi royale » et qui a été imitée de nos jours par les Danois, qui renoncèrent en 1668 à leur liberté et au bon sens pour transformer en despote leur premier magistrat.

Un despote peut bien disposer des fortunes et de la vie de ses sujets, mais pas de leurs âmes. — Un bonheur que la toute-puissance des potentats ne se peut exercer que sur les corps et pas sur les âmes. — Principes qui doivent guider un prince sage, désireux de réformer son peuple. — Le gouverneur vaudois donne un excellent conseil au futur autocrate de la Russie. — Il conseille de répandre les lumières parmi son peuple et, en réformant l'éducation nationale, de préparer une génération nouvelle. — Dangers des réformes violentes ou trop promptes. — Il n'appartient qu'aux lumières de vaincre les préjugés.

37. .... Cet heureux usurpateur (Auguste) s'occupait dans l'intervalle à prévenir, par toutes sortes de moyens, que les hommes distingués par leur

mérite, leur naissance ou leurs richesses ne désertassent le sénat et les offices publics, que leur insignifiance actuelle rendaient purement onéreux et qui ne distinguaient plus personne, depuis que tant de monde y avait été admis. Ses égards et son respect affectés pour le sénat et les magistrats ne purent en imposer aux hommes clairvoyants, et il apprit qu'*un despote peut bien disposer de la fortune, de l'état et de la vie de ses sujets, mais qu'il ne lui appartient pas de commander à leurs opinions.*

« Ne suis-je pas la source de l'honneur dans mes Etats? » dit un grand monarque à un officier injustement maltraité. « Sire, répondit celui-ci, vous pouvez, il est vrai, accumuler sur ceux qu'il vous plaît les titres, les distinctions et les honneurs, mais votre volonté ne leur donnera pas l'honneur s'ils en manquent, et ne décidera pas de l'opinion du reste de vos sujets ou des hommes en général; or mon bien-être à moi dépend précisément de l'opinion de ceux-ci en matière semblable. »

Depuis longtemps l'humanité eût été avilie si la toute-puissance eût pu s'exercer sur l'esprit et les opinions des hommes, comme sur leur corps et leurs actions extérieures. Les crimes et les abominations des Tibère, des Néron, des Commode, des Caracalla, des Gengis, des Louis XI, des

Charles IX, des Philippe II, des Borgia eussent été érigés en vertus, et la postérité eût déifié ces monstres.

Le dernier souhait de l'aveugle despotisme est, sans contredit, de régner sur les âmes et de commander à la pensée, mais c'est bien là le souhait de la démence.

Un prince sage sait, au contraire, que tous les hommes, depuis le sauvage jusqu'à l'Européen civilisé, s'accordent sur les principes simples et premiers de la vérité, de la justice et de l'honnêteté, et se gardera bien de les heurter parce qu'il ne peut être vraiment grand et bon qu'en les adoptant pour règle de sa conduite. Si des préjugés ridicules ou dangereux et des opinions erronées infestent son peuple, il ne lui appartient pas même de les détruire par un simple acte de sa volonté; car les hommes tiennent avec opiniâtreté aux préjugés et aux erreurs, et se sont montrés dans tous les siècles prêts à défendre par la force ce qu'ils prenaient pour des vérités. Que fera donc, dans ces circonstances, un prince tout à la fois éclairé et bon citoyen? Ce qu'il fera? Il répandra les lumières parmi son peuple, il protégera ces écrivains qui attaquent les erreurs par la force du raisonnement et du ridicule, il réformera l'éducation nationale et, en préparant une génération nouvelle, il

assurera par là à son ouvrage la solidité et la durée à laquelle il doit tendre s'il veut le bien réel de son peuple.

Toute réforme violente ou trop prompte est, par contre, ou de courte durée, ou sujette à de terribles inconvénients. Les peuples aliénés se roidissent et se soulèvent, et alors il faut ou se rétracter, ce qui inspire du mépris pour l'administration, ou recourir à la force, ce qui est le comble du malheur pour un prince qui n'a pas oublié qu'il est un homme et qu'il ne règne pas pour être le persécuteur, mais bien pour être le père de ses sujets.

Si l'on vous ordonnait sèchement de changer d'avis, n'est-il pas vrai que vous trouveriez cet ordre bien absurde et bien injuste. Eh bien, que ce sentiment-là demeure à jamais la règle immuable de votre conduite à l'égard des autres, et rappelez-vous que si les armées et le canon peuvent détruire des villes et renverser des empires, il n'appartient qu'aux lumières de vaincre les préjugés et de détruire les erreurs et, par conséquent, de convaincre.

Le but des lois. — Le droit d'arrêter un citoyen n'emporte pas celui de le priver de ses moyens de défense. — Avantages des procédures criminelles d'Angleterre et des Etats-Unis de l'Amérique, comparées avec celles des autres Etats. — L'assassinat juridique de Calas.

38. Enfin il (Auguste) introduisit pour son seul avantage dans les procédures criminelles une pratique affreuse qui mérite d'être mieux connue. On n'a promulgué des lois et créé des tribunaux pour les faire observer, qu'afin de rendre une justice impartiale à tous les membres de la société ; ainsi la poursuite des perturbateurs de l'ordre social ne doit jamais avoir pour objet ceux qui n'appartiennent pas à cette classe, autrement ces lois seraient des attentats contre l'humanité et les juges eux-mêmes des perturbateurs privilégiés.

Puisque le grand but de ces institutions est le maintien de la paix publique, les magistrats ou les juges doivent avoir le droit d'arrêter tous les citoyens suspects d'y porter atteinte, mais ce droit d'arrêter se borne au simple droit de s'assurer de la personne dénoncée et suspecte, et n'emporte pas celui de la priver de ses moyens de défense, ou d'accompagner sa détention de mauvais traitements. Si les soupçons sont ensuite reconnus suffisants au gré des lois et non à celui des juges, le citoyen est accusé formellement et son procès lui

est fait, mais il n'en résulte pas qu'il soit encore convaincu, c'est-à-dire reconnu coupable de ce dont on l'accuse.

Les lois ne se bornent pas à exiger la preuve des chefs d'accusation, elles prescrivent aux juges différents moyens pour approfondir la vérité, et leur tracent une route qu'on nomme procédure criminelle; or la seule qui, jusqu'à présent, a su combiner la sûreté publique avec la sûreté personnelle, les droits sacrés de la justice avec les droits non moins inviolables de l'humanité, la seule qui ait considéré l'accusé comme digne de toute son attention, est la procédure criminelle d'Angleterre, que la république fédérative des Etats-Unis de l'Amérique a reçu de sa mère-patrie avec l'amour de la liberté et le sentiment des droits de l'homme.

Partout ailleurs le juge criminel, semblable au tigre altéré de sang, n'attend que le moment d'assouvir sa fureur sur l'infortuné qui paraît comme accusé devant lui. On ne se borne pas à l'intimider par des menaces et des épithètes insultantes, à le séquestrer de tout commerce avec ses semblables, à le priver de toute assistance, à le faire languir, chargé de fers, dans un cachot; lorsque les preuves sont insuffisantes on le force à témoigner contre lui-même en lui faisant éprouver des tourments qui effrayeraient le cannibale le plus féroce, et que

les juges policiers de l'Europe ordonnent pourtant de sang-froid.

Qu'arrive-t-il ? pour quelques criminels qui échappent à la justice, des milliers d'innocents ont été et sont encore cruellement mutilés ou condamnés à mort, et si la plupart de ces attentats abominables n'avaient pas été ensevelis exprès dans un profond silence, si les tribunaux n'eussent pas eu l'audace de traiter en criminels ceux qui tentaient de dévoiler leurs manœuvres ténébreuses et leurs bévues criminelles, si les princes n'eussent pas eu la faiblesse de soutenir l'infaillibilité des ministres des lois afin d'établir la leur propre, sans doute que la liste des malheureuses victimes de la barbarie des lois et de la férocité des tribunaux ferait frémir l'homme même le plus endurci.

L'assassinat juridique du vertueux Calas en ce siècle par l'un des premiers tribunaux de la France a réveillé enfin l'attention générale en excitant l'indignation de toutes les âmes honnêtes. L'immortel Montesquieu et Voltaire en France, Beccaria en Italie, plusieurs autres philosophes et orateurs ont à la fin employé leurs talents à soutenir les droits de l'humanité avec une éloquence égale à l'importance et à la grandeur de leur sujet, et leurs efforts généreux ont eu des succès dans plusieurs pays où la torture et les supplices barbares ont été abolis.

Mais comme le progrès des lumières est souvent retardé par d'antiques préjugés, il en est encore beaucoup et même de ceux qui se vantent le plus de leur civilisation et de leur liberté, où le législateur n'ayant pas osé révoquer cette affreuse pratique, elle est abandonnée à l'humanité et au bon sens des juges, espèce d'hommes, dont le cœur est souvent endurci par la vue des criminels et l'habitude de prononcer des peines, et dont l'orgueil provenu de l'esprit du corps altère souvent les jugements. Il est encore de ces pays où les tribunaux sont fiers du privilège de faire déchirer sous leurs yeux l'accusé qui réclame leur justice et dans les pays même où la torture paraît abolie par les édits, la vengeance des ministres des princes l'a plus d'une fois employée dans les prisons d'Etat, ces dépositaires du désespoir de tant de malheureux et ces témoins muets de tant de crimes commis dans les ténèbres. Les lois romaines défendaient sous la république d'appliquer un esclave à la question pour le forcer à témoigner contre son maître.

Auguste, qui visait à l'établissement d'une *inquisition d'Etat,* et rapportait tout à sa personne, parvint à les éluder en obtenant qu'en cas d'accusation ces esclaves fussent vendus à l'empereur pour être ensuite employés contre leur maitre, in-

novation qui porta la défiance au sein des familles et livra une foule de citoyens honnêtes à sa vengeance et à celle de ses affreux successeurs.

Mécénas.

39. Auguste perdit peu après son fidèle confident Mécénas. Cet homme, également recommandable par les qualités du cœur et de l'esprit, vécut à la cour sans rechercher les honneurs, fut le conseiller et l'ami du prince sans abuser de sa faveur, et protégea les gens de lettres, les artisans et tous les hommes à talent non point en grand seigneur, qui croit les honorer de reste en les admettant dans sa société, qui les range au nombre de ses créatures et croit s'agrandir en les humiliant, mais en homme qui connaissait la grande influence des sciences et des arts sur l'esprit humain et le bonheur de la société, et qui était convaincu que le génie et les talents égalisent les conditions les plus éloignées. Reconnaissants à leur tour, les gens de lettres ont consacré le nom de Mécène à exprimer tout protecteur éclairé des sciences, des arts et Horace l'a immortalisé dans ses beaux vers.

La clémence d'Auguste envers Cinna était une farce.

40. On rapporte encore au même temps la découverte de la conspiration de Cornélius Cinna,

petit-fils du grand Pompée. Le sanguinaire Auguste suivit cette fois les conseils de Livie qui lui recommandait la *clémence* et Cinna fut désigné *consul*. Voilà le fond de la tragédie de Corneille, et l'exemple que citent sans cesse les partisans d'Auguste. Mais est-il bien vrai que celui qui signa froidement l'arrêt de mort de son tuteur et de son bienfaiteur, que celui qui sacrifia plusieurs milliers d'hommes à son ambition, que celui qui livra la propriété de ses concitoyens au pillage, que celui qui renversa la constitution et foula aux pieds les lois, mérite le nom de clément pour avoir pardonné une fois?

La liberté et l'indépendance sont les plus précieux de tous les biens.

41. Les Germains traitèrent leurs prisonniers (après la victoire d'Arminius) avec la férocité qu'on retrouve chez les sauvages de l'Amérique septentrionale. Leurs druides en sacrifièrent plusieurs à Odin et à leurs autres divinités, atrocité pardonnable à des hommes qui voyaient d'injustes ravisseurs les priver du *plus précieux de tous les biens* : *la liberté et l'indépendance.*

Auguste arrache du sénat des concessions qui portent le dernier coup à la liberté.

42. Auguste résigna bientôt après (la défaite de Varus) pour la dernière fois et reprit sa puissance

pour dix ans. Désirant alors de la communiquer à ses deux fils adoptifs, il prétexta de ne pouvoir plus assister au sénat et se fit accorder le droit de décider les affaires d'Etat avec son conseil privé et celui de promulguer de concert avec ses deux fils des lois aussi obligatoires que si le sénat y eût une part, concessions qui portèrent le dernier coup à la liberté et affermirent le pouvoir absolu.

Deux nouvelles lois en furent la suite immédiate. Par la première, les exilés n'eurent plus le choix du lieu de leur exil, et on leur assigna des iles désertes. La seconde fut destinée à punir comme criminels de lèse-majesté les auteurs des livres, pamphlets et libelles dans lesquels la dignité de la république et de son chef se trouvait blessée et n'avait rien de bien alarmant; mais l'interprétation en étant abandonnée aux délateurs, s'étendait bientôt aux discours et aux écrits les plus innocents, à toute pensée fortement exprimée et même à ces mouvements et expressions involontaires qu'excite dans une âme généreuse la vue ou le récit d'une injustice manifeste; car ainsi que je vous l'ai dit, les hommes injustes et tout-puissants voudraient encore arracher l'approbation de leurs inférieurs et étouffer jusqu'à leurs soupirs.

En livrant sa patrie au despotisme militaire, Auguste se rendit coupable du plus affreux des crimes.

43. Enfin le siècle d'Auguste fait presque oublier qu'Octave se rendit coupable du plus affreux des crimes en introduisant le despotisme militaire et livrant sa patrie sans défense aux fureurs des Tibère, des Caligula, des Claude et des Néron. Que les jugements partiaux des gens de lettres ou ceux de la foule qui croit et répète tout sans examen, ne vous en imposent pas; c'est d'après les faits que vous devez vous décider sur ce règne mémorable si vous ne voulez pas être trompé.

Tibère.

44. C'est là (à Caprée) que placé hors de la vue des Romains le farouche empereur se plongea dans les débauches les plus honteuses, et de ce port qu'il ordonna l'assassinat de tant d'innocents et commit toutes les horreurs dont est capable un despote sans mœurs, étranger aux sentiments de l'humanité, devenu le prisonnier de ses ministres et séparé des hommes vertueux et du reste de ses sujets par leurs satellites.

Caractère de Caligula.

45. Il (Tibère) avait appelé à Caprée Caïus Caligula, qui, quoique témoin journalier d'horreurs

sans nombre, sut si bien le captiver par son impassibilité et sa soumission et échapper à sa profonde dissimulation qu'il fut déclaré son successeur.

Le rusé tyran désirant néanmoins faire obtenir la préférence au jeune Tibère, son petit-fils, le nomma également son successeur par un testament secret dont il déposa de toutes parts des copies, mais cette duplicité n'opéra d'autre effet que la perte du jeune Tibère.

Caligula. — Le souverain qui viole les privilèges de son peuple s'expose à être déposé. — La force fonda les trônes. — L'origine de l'autorité des souverains n'est pas sacrée. — Les garants les plus sûrs de l'autorité souveraine. — Décapitation de Charles Ier, roi d'Angleterre. — Jacques II, roi d'Angleterre.

46. Cassius Chéréa délivra enfin sa patrie de ce monstre ; pendant deux jours le sénat rentra dans ses droits et fit mine de rétablir la république, mais la fluctuation de cette assemblée dans ce moment critique détruisit ses mesures et Claude fut arraché tremblant du réduit où il s'était caché pour être placé sur le trône par les prétoriens.

Arrêtons-nous un moment à cette résolution.

Le souverain, qui viole les privilèges de son peuple et ne reconnaît d'autre règle que sa volonté, s'expose à être déposé, mais celui qui est injuste, oppresseur, cruel, celui qui ne voit dans

ses sujets que des bêtes de somme condamnées à le servir, mérite la mort. Cette vérité est gravée dans le cœur de tout homme bien informé des droits de son espèce et qui a réfléchi sur l'origine des sociétés en ne consultant que les faits, le sentiment et la raison.

La force fonda les trônes, mais pour les soutenir et pour réconcilier le plus fort avec le plus faible il fallut recourir à des lois fondamentales, propres à rétablir l'ordre et à faire régner la justice ; or le souverain qui foule aux pieds ces lois et qui annule ces institutions rappelle la source impure d'où son pouvoir est jadis émané ; il remet en question ce qui avait été décidé et court les hasards d'une chance contraire.

En vain les ministres des souverains se sont efforcés de représenter l'origine de leur autorité comme sacrée, en vain les souverains eux-mêmes se sont dit tels par la grâce de Dieu ; en vain ils ont prétendu ne devoir compte de leur conduite à personne, tout cet étalage n'en a imposé ni à eux-mêmes, qui ne peuvent s'en dissimuler le néant, ni aux autres et toutes les fois que les choses en sont venues à une rupture déclarée entre un souverain violent et injuste et des sujets opprimés, ces derniers ont bien montré le mépris qu'ils avaient pour de semblables prétentions.

Ne serait-il pas, en effet, souverainement absurde de croire que le Créateur de ces soleils sans nombre qui brillent au-dessus de nos têtes, ait donné à quelques individus souvent plus faibles que les autres le droit de disposer à leur gré de tout le reste des créatures, et comment penser de sang-froid que les Caligula, les Néron, les Borgia, les Philippe II, les Gengis, les Louis XI, ces monstres nés pour la honte et le malheur de l'humanité aient été les envoyés ou les représentants du grand Etre ?

L'observation scrupuleuse des lois, le maintien de la constitution établie, les égards pour les sujets, voilà, mes seigneurs, les garants les plus sûrs de l'autorité souveraine. Vous verrez, en lisant l'histoire que partout où le trône a reposé sur des lois fondamentales religieusement observées, il a conservé sa stabilité et que, partout où le souverain n'est que le premier magistrat de la nation, le premier serviteur de l'Etat et le père de son peuple, il a été gardé par les lois et par l'amour de ses sujets, bien mieux que par des citadelles et des soldats. Par contre, dans ces souverainetés d'Asie et d'Afrique, où l'on ne connaît de lois que celles du plus fort, où le trône appartient au premier occupant, où la justice n'est que ce qui plaît au souverain et à ses ministres, les révolutions se

succèdent à tout moment et les débris du trône écrasent dans leur chute celui qui y était assis.

L'histoire d'Angleterre au siècle passé nous fournit deux exemples trop mémorables des catastrophes qu'entraîne chez un peuple qui se sent la violation de ses privilèges et l'affectation du pouvoir arbitraire pour être passés sous silence, Charles Ier, roi d'Angleterre, prince aimable et bon, mais faible et soumis aveuglément aux volontés de ceux qui l'approchaient, s'étant laissé aller à enfreindre les privilèges de ses sujets les réduisit à courir aux armes pour leur défense. Défait par eux à plusieurs reprises, il eut le malheur d'être pris et après avoir été traduit devant un tribunal créé tout exprès, il fut condamné à mort comme coupable de haute trahison et décapité publiquement en 1640 devant son palais de White-Hall. La vengeance des sujets alla même au delà, car la maison royale fut bannie et la monarchie abolie solennellement. Ce grand exemple fut néanmoins inutile à son fils Jacques II, qui montra sur le trône les vices d'un tyran et d'un fanatique et mit sur pied une armée destinée à soutenir ses violences.

Poussés à bout, les Anglais se soulevèrent de toutes parts ; l'armée royale même posa les armes et l'odieux monarque, réduit à s'enfuir, fut déposé en 1688 par la nation.

Tels sont les fruits des conseils pervers que donnent à des princes crédules, faibles, inappliqués et pourtant remplis d'amour-propre les flatteurs qui les entourent, telles sont les conséquences de ces principes, aussi faux que dangereux, que le souverain est au-dessus des lois, qu'il n'est point coupable de ses actions vis-à-vis de son peuple, et que celui-ci est né pour travailler, obéir et se taire.

Néron. — Les passe-temps d'un prince. — Les témoignages d'ineptie.

47. Néron était né avec des talents, mais il négligea tous ceux qui lui étaient nécessaires pour ne s'occuper que de ceux qui devaient le rendre ridicule ou infâme aux yeux de la postérité. Il eut la manie de passer pour poète et ne fit que de mauvais vers.

Passionné pour la musique, il demeura au-dessous du médiocre, mais il fut, par contre, bon histrion, habile cocher et baladin excellent. Lorsque l'esprit est fatigué par des occupations multipliées et arides, rien n'est plus propre à le délasser que les arts et surtout les beaux-arts ; et sous ce point de vue, il y aurait de l'injustice à refuser ce plaisir aux hommes publics dont les facultés ont besoin d'être remontées par des objets à la fois agréables et instructifs.

Rien n'empêche donc un prince d'aimer et d'estimer les arts. Seulement il doit le faire en prince, c'est-à-dire pour autant qu'ils contribuent au bien-être ou aux plaisirs, et à l'embellissement de la société dont il est le chef; mais en faire son occupation principale, s'efforcer d'y exceller et mettre sa gloire dans une pareille célébrité, c'est offenser les premières notions du bon sens, c'est méconnaître son rang, son état et ses devoirs, c'est sacrifier indignement les intérêts de plusieurs millions d'hommes, c'est renoncer à toutes prétentions, à la vraie gloire, à l'estime des contemporains, à la reconnaissance des sujets et aux éloges de la postérité. A peine les ministres les plus appliqués et les plus intelligents peuvent suffire à l'expédition des affaires dans leurs départements, et celui qui doit les surveiller tous, celui qui doit combiner leurs opérations de manière qu'ils les concourent à un même but, — le bien général, — celui dont l'attention doit se porter sur les Etats de ses voisins comme sur les siens, celui dont la porte ne doit être fermée à aucun de ses sujets, celui qui a tous les devoirs de père de famille. de citoyen et d'homme d'Etat à remplir, aurait du temps de reste, et ce temps il le perdrait à s'occuper des arts ou de bagatelles étrangères à sa vocation, comme s'il suffisait d'être né prince pour n'avoir rien à apprendre?

La lecture de l'histoire vous fera connaître plusieurs de ces princes assez malheureux pour avoir méconnu leurs devoirs à ce point-là, et l'on vous montrera d'un air triomphant, dans plusieurs cabinets de l'Europe, les ouvrages mécaniques sortis de ces illustres mains; remarquez-le bien, ce sont des témoignages d'ineptie et gémissez sur le sort de l'humanité qui est si souvent abandonnée à des princes mal élevés, qui n'ont aucune idée des devoirs de leur état parce qu'on ne leur a jamais dit qu'ils en eussent à remplir, et qui n'ignorent rien autant que ce qu'ils devraient le plus savoir.

Galba. Galba et Pison.

48. .... Au milieu de ces justes reproches, la postérité n'a pas oublié que Galba préféra sa patrie à sa famille en adoptant Pison, dont les vertus, éprouvées par l'adversité, promettaient aux Romains un excellent prince.

Le discours énergique que Tacite lui prête à cette occasion est une preuve de son bon sens autant que de son patriotisme: « Tu n'as éprouvé, lui dit-il, jusqu'ici, que l'adversité, les succès éprouvent l'âme par des secousses bien plus fortes, car on souffre la misère, mais la félicité corrompt. Tu conserveras sans doute toujours ta bonne foi, ta liberté, tes amitiés, ces premiers biens de l'âme, mais d'autres les diminueront par la soumission.

Les caresses, la flatterie, ce poison détestable de tout vrai sentiment et l'intérêt personnel accourront de toutes parts. Toi et moi nous nous entretenons dans ce moment avec franchise, mais d'autres le feront plus volontiers avec notre fortune qu'avec nous-mêmes. Surtout, le choix le plus simple et le meilleur du bien ou du mal consiste à voir ce que tu aurais désiré ou rejeté sous l'administration d'un autre.

Vespasien. — Le souverain n'est que le dépositaire des revenus de l'Etat. — L'avarice des princes inexcusable.

49. .... Plein de confiance en lui-même il repoussa les délateurs et sentit qu'il était indigne d'un empereur de s'occuper de satires, des propos indiscrets et des reproches même les plus injustes échappés à ses sujets dans la chaleur de la conversation ou confiés à l'amitié.

.... Rempli de mépris pour les superstitions reçues, il plaisanta de son apothéose future tout en ayant le bon esprit de sentir que ses sujets avaient le droit de raisonner à leur fantaisie sur les mêmes objets aussi longtemps qu'ils demeuraient bons citoyens.

Tant de belles qualités furent ternies par une condescendance outrée pour son ancien ami Mucius, qui en abusa, et par un penchant invincible

pour l'avarice, qui le rendit dur dans un grand nombre d'occasions.

Le souverain n'étant que le dépositaire des revenus de l'Etat doit certainement éviter de les dépenser par des prodigalités coupables, puisqu'ils sont le produit des peines et des sueurs de son peuple, dont l'intention n'a jamais été de renoncer à tous les agréments de la vie pour le rendre seul heureux ; mais la manie d'accumuler des richesses, de thésauriser, d'être à la piste du gain le plus mince, qui rend un particulier si ridicule et si méprisable, est sans excuse chez un prince, qu'elle rend tout à la fois insensible, injuste, oppresseur et haïsssable.

Titus.

51. Titus était tellement pénétré de l'importance de ses fonctions et de la nécessité de rendre ses sujets heureux, qu'ayant omis une fois d'accorder des grâces il prononça avec douleur ce mot si connu : « Mes amis, j'ai perdu un jour, » expression qui peint d'un seul trait l'excellence de son caractère et l'idée juste qu'il se faisait de l'emploi qu'un prince doit faire de son temps.

Domitien. — Un prince mal élevé, entouré de flatteurs, abandonné à ses penchants, est capable de toutes les mauvaises actions.

52. ....Mais les Gètes ou Daces, commandés par leur roi Decebale, repoussèrent l'empereur et les Marcomans et Quades qu'il avait provoqué, l'ayant défait, il acheta la paix et fut le premier empereur qui se soumit à cette humiliation. Après tous ces échecs Domitien eut néanmoins l'impudence de triompher, tant il est vrai qu'un prince mal élevé, entouré de flatteurs, abandonné à ses penchants est capable de tout.

53. La seule partie septentrionale occupée par des hautes montagnes fut abandonnée aux Calédoniens qui ont conservé jusqu'à nos jours un langage et des usages particuliers joints à cet amour de la liberté et ces sentiments d'honneur qui relèvent la nature humaine.

Nerva.

54. Son règne, qui dura un an et deux mois, est le commencement d'une période unique dans les annales du monde en ce que l'empire fut gouverné de 96 à 180 par cinq souverains dignes du trône.

Trajan. — La pompe des monarques fait la ruine des peuples. — De tout temps la sottise humaine a préféré la gloire de tuer des hommes à celle de les rendre heureux.

55. La colonie romaine d'Italica en Espagne (qu'on croit Cordoue) a eu l'honneur de produire ce prince qui, simple particulier pendant quarante ans, avait appris à obéir et à commander avant d'arriver au trône.

.... Juste appréciateur de la vraie grandeur, il ne la mit point dans une pompe qui fait la ruine du peuple et, sauf les occasions où il devait en imposer aux rois et ambassadeurs étrangers, il vécut en simple citoyen.

.... Intelligent, éclairé, laborieux et infatigable, il donna tous ses moments à ses devoirs et s'appliqua à remédier aux maux passés par des remèdes présents et à en prévenir le retour par de sages institutions. Les délateurs furent exilés sous le règne d'un prince que sa grande âme et sa bonne conscience mettaient à l'abri de la peur.

Il est triste que Trajan se soit laissé séduire par le désir des conquêtes et par l'exemple d'Alexandre, mais de tout temps la sottise humaine a préféré la gloire de tuer des hommes à celle de les rendre heureux.

Titus Antoninus Pius. — Le souverain est le premier serviteur de l'Etat. — La gloire de conserver un citoyen est préférable à celle de tuer mille ennemis.

56. Eclairé par l'expérience, actif, laborieux, Antonin monta sur le trône bien convaincu qu'un souverain est le premier serviteur de l'Etat, et que la félicité de son peuple est sa seule affaire, et il ne fit point parade de ce principe pour éblouir ses sujets, il le pratiqua jusqu'à son dernier soupir.

Non content de publier de sages ordonnances, il eut soin de nommer des magistrats vertueux et éclairés pour les faire observer et chercha partout la vertu et le mérite pour s'en servir. Le bon ordre fut rétabli dans les finances et ce pillage scandaleux qui s'exerce impunément par les ministres et leurs subalternes cessa sous un prince dont l'infatigable activité perçait le voile sous lequel les hommes pervers espèrent cacher aux souverains leurs infamies.

Ennemi de la guerre qu'il regardait comme le fléau du genre humain, c'est de lui qu'on tient cette maxime que la gloire de conserver un citoyen est préférable à celle de tuer mille ennemis, maxime triviale et qu'on ne peut toutefois cesser de répéter aussi longtemps que les hommes mettront de l'honneur à s'égorger les uns les autres et qu'il

suffira de tuer à la tête de quelques milliers d'hommes pour ne pas monter à l'échafaud.

Marc-Aurèle, ses vertus, ses « réflexions. »

57. Accoutumé dès sa jeunesse à faire un bon usage de sa raison, à considérer la vertu comme le bien suprême et tous les objets extérieurs comme des choses indifférentes, Marc-Aurèle ne s'écarta jamais un seul instant de cette route. Sévère pour lui-même, il s'acquittait de ses devoirs tout en ayant la plus grande indulgence pour les autres. Expéditif dans les affaires, il savait terminer celles de chaque journée assez à temps pour avoir encore quelques heures à donner à l'étude et à la conversation avec les hommes les plus instruits de son empire. Sa simplicité et sa douceur les encourageaient et leur faisait trouver une satisfaction véritable à s'entretenir des objets les plus intéressants pour le genre humain avec un prince rempli de connaissances, de talents et de modestie, qui mettait sa gloire à se montrer un homme et ne les écrasait pas du poids de sa grandeur. Rentré dans son cabinet, Marc-Aurèle y repassait dans le silence sa conduite de la journée ; après s'être jugé à la rigueur, il écrivait le résultat sans renvoyer au lendemain.

Vous avez sans doute dans votre bibliothèque

un fragment de ce journal connu sous le nom de *Réflexions de Marc-Aurèle.* Rappelez-vous, en le lisant, que ce fut au milieu du tumulte des camps qu'il fut écrit et admirez la conduite de cet empereur qui, bien qu'entouré d'hommes vertueux et éclairés, de serviteurs et d'amis fidèles, ne connut d'autres moyens, pour échapper à la flatterie et se conserver pur et sans tache, que de scruter chaque jour sa conduite au tribunal de conscience. Marc-Aurèle, dont l'humanité, la douceur, la bienfaisance étaient les vertus caractéristiques, haïssait la guerre et fut obligé de la faire.

Septime Sévère. — L'établissement du despotisme militaire fait tôt ou tard le malheur des Etats.

58. .... Nonobstant une administration aussi vigoureuse, la postérité a reproché à Sévère d'avoir le premier hâté la décadence de l'empire.

En affectant tout à la fois le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, et en abaissant le sénat, dont la conservation importait au bien public, il renversa l'unique barrière qui s'opposait au *despotisme militaire,* dont l'établissement fait tôt ou tard le malheur des Etats et l'on vit bientôt la doctrine dangereuse de l'obéissance passive et celle qui libère les souverains de l'observation des lois devenir les principes fondamentaux de la constitution.

Alexandre Sévère. — Mammea. — Un souverain ignorant, inappliqué et paresseux fait le malheur de son peuple. — Alexandre détestait ces hommes qui sont si laborieusement occupés à ne rien faire.

59. Comme Alexandre n'avait pas dix-sept ans lorsqu'il monta sur le trône, Julia Mammea prit en mains les rênes du gouvernement et, si l'on excepte le reproche d'avarice, cette grande princesse mérita de conserver pendant le règne de son fils une influence et une autorité dont elle n'avait fait usage que pour le bonheur des Romains.

.... Mais, qu'est-ce qui rend surtout Mammea bien respectable aux yeux de la postérité, c'est le soin qu'elle eut de faire donner à son fils une bonne éducation. Elle savait, cette grande princesse, qu'un souverain ignorant, inappliqué et paresseux fait le malheur de son peuple, que l'estime et l'amour des hommes ne s'accordent qu'au vrai mérite, et que loin de voiler l'ineptie et la sottise le trône ne les fait que mieux ressortir, vérités immuables que chaque homme trouve en lui-même en se consultant de bonne foi, et que tout l'art des courtisans et des flatteurs ne saurait altérer ou détruire.

Les soins de Mammea ne furent pas perdus. Alexandre Sévère eut toutes les qualités du cœur, toutes celles qui rendent aimable, jointes à beau-

coup de connaissances et à un grand amour du travail ; mais il manqua de cette vigueur, de cette force d'âme, de ce courage inébranlable, si nécessaires à un souverain dans tous les temps, et qu'un empereur romain devait surtout posséder à cette époque. Toutes les heures de cet aimable prince étaient comptées. La coutume qu'il prit de bonne heure de mettre de l'ordre dans ses occupations lui permit de les varier sans se rendre coupable d'aucune négligence. Levé de grand matin, et toujours à la même heure, il recevait ses ministres et ses secrétaires, discutait les affaires avec eux, et après avoir expédié sur-le-champ celles qui ne souffraient aucun retard, il donnait ses ordres pour l'expédition des autres. Enfin il était encore visible, à des heures réglées, pour le dernier comme pour le premier de ses sujets. Après avoir satisfait à ses devoirs indispensables, Alexandre donnait quelques heures à la lecture de ces ouvrages qui présentent avec force de grandes vérités, exercent la judiciaire, donnent l'habitude de réfléchir et enseignent à s'exprimer correctement, avec énergie et en peu de mots.

Une société d'hommes vertueux et instruits se rassemblait journellement au palais, et l'on voyait l'empereur se mêler à la conversation avec cette modestie et cette sage retenue qui convient à un jeune homme bien né.

Les oisifs et tous ces hommes qui sont si laborieusement occupés à ne rien faire furent tenus dans un prudent éloignement, car, quel avantage retirer des discours frivoles des gens qui n'ont pour l'ordinaire que l'ignorance, l'intrigue et la méchanceté en partage ?

La simplicité d'Alexandre Sévére dans son ajustement et sa frugalité lui épargnèrent encore la perte de ces heures que tant de ses semblables perdent misérablement à leur toilette et à table, comme s'ils n'avaient rien d'autre à faire.

Aurélien. — De tous les vices qui dégradent les souverains, la faiblesse est le plus honteux.

60. .... Rigide observateur de la discipline militaire, il exigea de ses inférieurs la même obéissance qu'il avait pratiquée, et ne commanda jamais en vain. Elevé dans les camps, il témoigna peu d'égards pour les institutions civiles, les sciences et les arts qui contribuent tant au bonheur et à l'embellissement de la société. Il fut dur, impitoyable, et sut rarement pardonner ; mais il fut, par contre, réglé dans ses occupations, infatigable, juste et tempérant, et toutes les fois qu'il s'agira d'opter entre un prince pareil et un prince débonnaire, mais faible et inappliqué, un homme sensé préférera le premier à celui-ci.

En effet, de tous les vices qui dégradent les hommes publics et en particulier les souverains, la faiblesse est le plus honteux.

Tacite.

61. Le premier soin du nouvel empereur fut de restituer au sénat l'autorité dont les successeurs d'Auguste l'avaient mal à propos dépouillé, et de mettre des bornes au despotisme militaire, qui avilit les âmes, ébranle les trônes, et fait à la longue le malheur des Etats qui l'adoptent aveuglément.

Carinus et Numerianus. — L'aveugle populace ne réfléchit pas que la magnificence et le luxe des cours sont entretenus à ses dépens.

62. Carinus. — Son règne n'est remarquable que par les jeux magnifiques qu'il donna sur les théâtres, dans les cirques et le Colisée. L'aveugle populace qui ne réfléchit pas que la magnificence et le luxe des cours sont entretenus à ses dépens, le courtisan qui soutient que le souverain a le droit de disposer du labeur de ses sujets, l'imbécile qui s'imagine que la représentation, les fêtes et les jeux sont les objets premiers de l'attention d'un prince, tous ces hommes, en un mot, qui n'osent faire servir leur raison à juger uniquement d'après les faits, exaltèrent le règne de Carinus ;

mais la postérité, qui pèse les rois à la même balance que le dernier de leurs sujets, cette postérité qui dévoile jusqu'à leurs faiblesses les plus cachées, qui méprise leurs volontés absolues et ne prononce que d'après le mérite réel des choses, a condamné à l'infamie la mémoire d'un monarque qui ne sut être que magnifique.

Dioclétien. — Le droit de résister est un droit inaliénable de l'humanité.

63. Les paysans de la Gaule attachés à la glèbe, réduits au désespoir par la tyrannie de leurs seigneurs, s'étaient soulevés de toutes parts et avaient revendiqué, le fer et la flamme à la main, les droits inaliénables de l'espèce humaine ; mais leurs tentatives furent vaines. Défaits par Maximien, ils furent soumis de nouveau et punis avec rigueur d'avoir été les plus faibles ; tel est l'abus affreux du pouvoir ! On ne se borne pas à violer de la manière la plus atroce les lois sacrées de la nature, on punit comme criminels ceux qui osent les réclamer, et l'infortuné qui brise ses fers parce qu'il en a le droit est sacrifié à l'avarice insatiable et à l'insensibilité d'un petit nombre de cannibales qui se nourrissent de son sang. Encore aujourd'hui l'Européen civilisé vend son semblable et les peuples les plus jaloux de leur liberté n'ont pas honte d'at-

tenter à celle des autres ; mais pour demeurer impunis, ces attentats n'en sont pas moins réels. Pour vous en convaincre, rentrez en vous-mêmes en pensant que le hasard qui vous a fait naître princes eût pu vous faire naître dans la classe des esclaves, et vous y trouverez gravé en caractères ineffaçables que le droit de résister est un droit inaliénable de l'humanité, que tous les codes du monde ne sauraient légitimer l'oppression, ou mettre à l'abri du désespoir de l'opprimé celui qui se rend coupable.

Le remplacement des modestes titres républicains par des orgueilleuses appellations. — L'étiquette avilissante des Orientaux emprisonne les souverains pour le seul profit de leurs ministres. — Le but d'un souverain serait-il uniquement de frapper les yeux de la multitude ? — Magnifiques conseils de Laharpe à ses élèves.

64. Aux titres républicains de lieutenant du sénat, de général de la république, de proconsul, tribun, censeur, succéda l'orgueilleuse appellation de seigneur, qui exprime la relation d'un maître envers son esclave et celle plus absurde encore de « divin » et « majesté sacrée. » La langue latine conserva le titre distingué d'empereur, mais dans l'Orient et partout où la langue grecque était dominante, les empereurs prirent et reçurent le titre de rois (basileus).

Dioclétien ceignit le diadème, cet emblême odieux de la royauté, et sous le prétexte frivole d'en imposer davantage aux peuples, il introduisit l'*étiquette avilissante* des Orientaux qui emprisonne les souverains pour le seul profit de leurs ministres et de leurs esclaves et qui prescrit de les adorer quelque méprisables qu'elle les rende.

La magnificence frappe sans doute au premier abord, et l'étiquette peut en imposer pour quelque temps, mais le but d'un souverain serait-il donc uniquement de frapper les yeux de la multitude ou de lui imposer et ne pourrait-il être juste, laborieux, appliqué, bon et grand, qu'en s'environnant de tous les accessoires d'une cour et s'enveloppant d'une pompe étrangère ? « Laissez à d'autres le soin pénible de l'administration », dit la flatterie aux princes, « renfermez-vous dans votre palais pour y jouir sans inquiétude de vos richesses et de votre pouvoir, bornez-vous à éblouir par la représentation et la pompe. » Faut-il s'étonner après cela de l'ignorance, de l'incapacité, des bévues grossières, des absurdités sans nombre et des fautes criminelles qu'entraîne une semblable doctrine ? Mais aussi quelle satisfaction plus entière pour un prince dont la raison a triomphé de ces absurdités et quelles prétentions plus légitimes à l'estime et à la vénération des hommes, que celles qui sont

fondées sur le mérite personnel et sur une grandeur véritable. Cherchez donc à connaître vos devoirs, rendez-vous capables de les remplir par votre application à acquérir des connaissances, soyez laborieux, diligents, pleins de zèle; devenez des hommes utiles à votre patrie qui ne vous devait rien et vous a tant favorisés, et vous mériterez un jour d'être estimés, respectés, chéris pour vous-mêmes. Il est indigne d'un homme, ne l'oubliez jamais, de placer son mérite hors de lui-même, et ni les contemporains ni la postérité encore plus inexorable n'épargnent un prince qui s'est avili à ce point-là.

Constantin. — Les titres, les cérémonies et l'étiquette furent des objets de mépris pour les Romains. — Sous Constantin, le titre de citoyen cessa d'être une distinction. — Une allusion aux quatorze classes de la hiérarchie russe. — Les titres bizarres qui imposent aux hommes qui n'ont pas pris l'habitude de compter sur leur raison, pour juger du mérite réel des choses.

65. L'administration civile et militaire introduite par Constantin et par ses successeurs n'est pas moins remarquable. Aussi longtemps que Rome conserva une image de son ancienne liberté, les titres, les cérémonies et l'étiquette furent des objets de mépris pour ces Romains qui pensaient que le mérite et le crédit pouvaient seuls distinguer et qui s'honoraient du nom modeste de citoyens,

mais le despotisme des derniers empereurs introduisit des maximes bien opposées.

Le titre de citoyen cessa d'être une distinction, on créa de nouvelles magistratures, on inventa des titres purement personnels et honorifiques indépendants de tout office, on classifia tous les citoyens en leur assignant des rangs destinés à devenir désormais la mesure et la récompense du mérite, et ce qui devait compléter l'avilissement des âmes, l'homme de talent et sensible à la gloire de se distinguer fut réduit à croupir dans les rangs subalternes où des humiliations quotidiennes finissaient toujours par le rendre inutile à l'état et empoisonnaient sa vie.

Ce fut alors que se propagèrent ces titres bizarres d' « éminence », de « sublime grandeur », de « magnificence », d' « excellence », d' « altesse », d' « illustrissimes », de « spectables » et de « clarissimes » qui commentés et amplifiés, en imposent à tous les hommes qui n'ont pas pris l'habitude de compter sur leur raison pour juger du mérite réel des choses.

66. Enfin c'était avec le maître des offices ou ses subdélégués que correspondaient les agents secrets qu'une administration défiante et faible chargeait de veiller sur les gouverneurs de province et

sur les citoyens, espionnage honteux et qui fait la satire de ceux qui l'employaient.

Les ermites et les moines. — L'ignorance, la brutalité et la superstition marchèrent sur leurs traces.

67. Enfin ce fut sous ce règne qu'on vit paraître les premiers anachorètes ou ermites et les cénobites ou moines, ces hommes qui prétendaient honorer la divinité par des macérations, qui visaient à la gloire en renonçant au monde et abjuraient les sentiments de la nature et la voix de la raison dans l'espoir de se rendre plus estimables. L'ignorance, la brutalité et la superstition marchèrent sur leurs traces et partout où ils pénétrèrent, l'humanité eut à gémir de leur venue...

En peu d'années les ermitages et les monastères couvrirent l'étendue de l'empire, et les moines qui avaient renoncé au monde y reparurent pour le troubler par leur fanatisme et leurs intrigues.

Julien. — Il haïssait le despotisme.

68. Porté à la clémence et à la douceur, il accorda le pardon au plus grand nombre des coupables, mais il bannit avec humeur tous les espions et les délateurs dont il connaissait les pratiques odieuses. Imbu des maximes de cette liberté qui avait formé les grands hommes de la république, il haïssait le despotisme avec la chaleur d'un

homme qui a risqué d'en devenir la victime et refusa constamment le titre de seigneur qui en rappelait l'idée.

Plein de respect pour les lois et les anciennes formes, il était convaincu de l'obligation de s'y conformer aussi bien que le dernier de ses sujets.

Maximus. — L'affreuse tyrannie de l'inquisition et de la sottise.

69. ...Maximus poussa les choses plus loin dans ses domaines et fut le premier qui punit de mort l'hérésie. Priscilien, évêque d'Avila, en Espagne, et ses disciples en furent, en 385, les premières victimes et l'Espagne et le Portugal qui gémissent encore sous l'affreuse tyrannie de l'inquisition et de la sottise furent aussi les premiers théâtres de ces horreurs.

Théodose. — Les heures d'un souverain appartiennent à son peuple.

70. ...L'éclat de ces bonnes qualités fut néanmoins terni par quelques taches. Il se relâchait par intervalles et perdait de son activité pendant la paix, sans penser que les heures d'un souverain appartiennent à son peuple.

CHAPITRE IV

L'empereur Alexandre Ier et Laharpe.

Dans un chapitre précédent, nous avons eu plus d'une fois l'occasion de constater les relations amicales qui existaient entre le grand-duc Alexandre et son gouverneur. Le départ de Laharpe pour son pays natal n'y changea rien. Au contraire, l'intimité entre maître et disciple augmente de jour en jour. Le jeune prince, plongé malgré lui dans tous les détails odieux d'un militarisme aussi farouche que ridicule, commence à mesurer toute l'étendue de la perte qu'il a subie par le départ de son mentor vaudois, homme franc et généreux, si différent des courtisans de son entourage. Les lettres qu'il lui en voie reflètent l'état douloureux de son âme. Nous reproduisons dans l'Appendice IV ces curieux documents ; ce n'est pas seulement son état moral, c'est tout un programme, toutes les possibilités de son règne futur qui trouvent une

expression dans ces lettres. La première est datée du 21 février 1796 [1]. Il y dit nettement qu'il désire « se défaire de sa charge. » C'est le même sentiment qu'il exprime dans sa lettre du 10 mai 1796, au prince Victor Kotchoubey [2] :

« Mon plan est, qu'ayant une fois renoncé à cette place scabreuse (je ne peux pas fixer l'époque d'une telle renonciation), j'irai m'établir avec ma femme aux bords du Rhin, où je vivrai tranquille, en simple particulier, faisant consister mon honheur dans la société de mes amis et l'étude de la nature. »

Dans la seconde lettre [3], du 27 septembre (8 octobre) 1797, il revient à la même idée. Elle est cependant sensiblement modifiée ; c'est justement un des traits les plus saillants du caractère d'Alexandre : le changement continuel des idées, l'absence d'obstination, en un mot, l'opportunisme.

« Vous connaissiez toujours mes idées qui tendaient à m'expatrier, écrit-il à Laharpe. Dans ce moment, je ne vois plus le moyen de les exécuter, et puis, la position malheureuse de ma patrie m'a fait tourner mes idées d'un autre côté. J'ai pensé que si jamais le tour venait à moi de régner, au lieu de m'expatrier, je ferais beaucoup mieux de travailler à rendre mon pays libre et à le prévenir par là, dans l'avenir, de servir de jouet à des insensés. Cela m'a

[1] Voyez Appendice IV. — [2] Voyez Appendice IV. — [3] Voyez Appendice IV.

fait faire mille réflexions, qui m'ont démontré que ce serait le meilleur genre de révolution, étant opéré par un pouvoir légal qui cesserait de l'être aussitôt que la constitution serait achevée et que la nation aura des représentants. Voici quelle est mon idée. »

D'après ces lettres on pourrait penser que l'influence de Laharpe sur son disciple fut énorme, une fois celui-ci monté sur le trône de ses ancêtres. Mais loin de là! L'échange des lettres continue, du reste, au commencement à des intervalles réguliers, plus tard la correspondance se ralentit, quoique l'empereur maintienne dans ses lettres le même style amical, plein d'effusion. Il est vrai, les ukases de l'empereur sont pénétrés d'un esprit libéral, presque républicain. Mais ce libéralisme est-il vraiment sincère? Quelles belles choses l'empereur écrit à son ancien précepteur, dans sa lettre du 9/21 mai 1801, la première qu'il adresse à Laharpe après son avènement au trône :

« Le premier moment de vrai plaisir que j'ai ressenti depuis que je me trouve à la tête des affaires de mon malheureux pays, c'est celui que j'ai éprouvé en recevant votre lettre, mon cher et vrai ami. Je ne puis vous rendre tout ce que j'ai senti, et surtout en voyant que vous conservez toujours les mêmes sentiments qui sont si chers à mon cœur, et que ni l'absence, ni l'interruption de relation n'a pu altérer. Croyez, mon cher ami, que rien au monde n'a pu aussi porter atteinte à mon attachement inviolable

pour vous, et à toute ma reconnaissance pour les soins que vous avez eus pour moi, pour les connaissances que je vous dois, pour les principes que vous m'avez inspirés, et de la vérité desquels j'ai eu les occasions de me convaincre bien souvent. Il n'est pas en mon pouvoir de reconnaître tout ce que vous avez fait pour moi, et jamais je ne pourrai m'acquitter de cette dette sacrée.

Je tâcherai de me rendre digne d'avoir été votre élève, et je m'en glorifierai toute ma vie; aussi, ce n'est qu'en obéissant aux ordres les plus positifs que j'ai cessé de vous écrire, sans cesser pourtant de penser à vous et aux moments que nous avons passés ensemble. Il me serait bien doux d'espérer qu'ils pourront revenir, et cela serait me rendre bien heureux que de l'effectuer. Là-dessus, je me remets absolument à vous et à vos circonstances domestiques; car il n'y en a aucunes autres qui pourront jamais s'y opposer. Mais une grâce que je vous demande, c'est de m'écrire de temps en temps et de me donner vos conseils qui me seront si salutaires dans un poste comme le mien, et dont je ne me suis chargé, que pour pouvoir être utile à mon pays et le préserver pour l'avenir de nouveaux malheurs. Que ne pouvez-vous être là pour me guider de votre expérience et me garantir des pièges auxquels je suis exposé par ma jeunesse et peut-être l'ignorance dans laquelle je suis de la noirceur des âmes perverties. On juge si souvent d'après soi-même, et désirant le bien, on se flatte trop que les autres sont dans les mêmes intentions, jusqu'à ce que l'expérience vient prouver le contraire : alors on se trouve détrompé, mais peut-être trop tard et le mal se trouve fait.

« Voilà, mon cher ami, pourquoi un ami éclairé et expérimenté dans la connaissance des hommes est le trésor le plus grand qu'on puisse avoir. Mes occupations m'empêchent de vous en écrire davantage. Je finis par vous dire que ce qui me donne le plus de peine et de travail est de concilier les intérêts et les haines particulières et de faire coopérer les autres au seul et unique but, l'utilité générale. Adieu, mon cher ami : votre amitié sera ma consolation dans mes peines. Dites mille choses de ma part à votre femme et recevez les compliments de la mienne. Si je puis vous être utile, disposez de moi et mandez-moi ce que je puis faire[1]. »

Au mois d'août 1801, Laharpe fit un voyage à Saint-Pétersbourg. Il y resta quelques mois. L'empereur lui témoigna beaucoup d'amitié et d'égards. Il allait voir deux fois par semaine son ancien précepteur. On parlait sans doute aussi de la politique, mais les conseils de Laharpe étaient certainement bien différents de ceux qu'il aurait donnés en 1793. Voici quels avis il donne à l'empereur :

« Il convient à votre Altesse de donner à son peuple un grand bien, — c'est de le soustraire à l'arbitraire de vos successeurs et de donner à son pays de telles institutions qui, en préservant le pouvoir du gouvernement, défendraient le peuple contre le pouvoir absolu des tyrans. C'est ainsi que vous avez pensé quand vous n'étiez pas encore captivé par l'enchantement du pouvoir. Moi-même qui étais revêtu

[1] *Recueil de la Société d'histoire russe*, vol. V.

pendant dix-huit mois d'une autorité que les circonstances rendirent illimitée, moi, je peux certifier qu'il faut de grands efforts et qu'on doit être continuellement sur le qui-vive pour ne pas succomber aux séductions attrayantes dn pouvoir absolu. La première nécessité pour votre peuple, c'est la paix; la seconde l'instruction; la troisième une administration de la justice qui donnerait aux habitants de l'empire les avantages essentiels de la liberté civique. Votre administration de la justice, c'est un dédale, et les chicanes, les friponneries, les cadeaux aident seuls à se tirer de ce labyrinthe. Je finis par ma vieille chanson : « L'ami le plus sûr d'un homme public, c'est sa judiciaire, s'il l'a exercée de bonne heure; et l'unique ami peut-être d'un prince est cette même judiciaire à l'aide de laquelle il pèse les raisons de ses ministres, les représentations de ses serviteurs, les conseils de ses amis et les éloges de ses courtisans[1]. »

Cependant, l'impression de révolutionnaire qu'il avait laissée dans la société russe était restée ineffaçable. Laharpe dut se tenir sur la réserve dans toutes les questions politiques. Il n'assista jamais aux réunions du comité secret dont les membres étaient Strogonov, Nowosiltsov, le prince Adam Czartoryski et le comte Kotchoubey.

Le prince Adam Czartoryski raconte dans ses mémoires (I, page 273) à ce sujet :

[1] Cette pièce a été extraite des archives de M. Monod, à Morges, par M. J. Soukhomlinov et communiquée en langue russe dans son travail sur Laharpe.

« Laharpe avait eu le bon esprit de ne pas vouloir assister à nos réunions et l'empereur l'avait aussi préféré afin d'échapper, je suppose, aux caquetages. — On lui disait cependant toujours qu'il était un de nos collègues, et qu'à nos réunions il y avait toujours une chaise qui l'attendait; aussi en partant il nous assura qu'en esprit il prendrait toujours part à nos délibérations. »

En tout cas nous savons que l'empereur crut devoir rassurer quelques-uns des nobles les plus influents de son entourage en les avertissant qu'il ne permettrait pas à Laharpe d'exercer une influence décisive sur ses actions. Telle était la peur que le ci-devant Jacobin inspirait aux conservateurs russes. C'était particulièrement le comte Nikita Panine, ministre des affaires étrangères, qui craignait que le républicain suisse n'exerçât une influence néfaste sur le jeune empereur. Il nous est resté une lettre bien instructive à ce sujet. Elle est datée du 11/23 août 1801 et adressée au comte C. R. Woronzov, ambassadeur à la cour de St-James :

« Le Suisse, que vous connaissez, arrive ici et nonobstant les remontrances sérieuses de l'impératrice-mère et de moi, on lui a envoyé son passeport. De Paris et de Berlin, on m'informe qu'il est chargé par le Corse d'une mission secrète. Croyez-moi, mon cher comte, cet homme dirigera son élève et éloignera de lui tous les loyaux fils de la patrie. Tous

les hommes bien intentionnés sont de la même opinion que moi. Je suis assuré qu'il ne me sera pas possible de rester à cette place[1]. »

Quelques jours auparavant, le 6/18 août 1801, le comte Kotchoubey avait écrit au comte Woronzov que l'empereur Alexandre lui avait dit les paroles suivantes :

« Je désirerais que vous écrivissiez au comte de Woronzov. C'est au sujet de Laharpe. Je ne l'ai pas fait venir, mais voici ce qui s'est passé. Laharpe m'écrivit une lettre de félicitation à mon avènement au trône et me marqua qu'il se croirait fort heureux, si après m'avoir approché pendant tant d'années, il pouvait encore me voir une fois momentanément. J'ai cru que je ne pouvais lui refuser sa demande et je lui fis écrire qu'il pouvait venir ; mais d'ailleurs qu'est-ce que cela peut faire aux affaires qui iront toujours leur train et Laharpe ne pourra sans doute y prendre part[2]. »

Le comte Kotchoubey ajoute encore « Voilà mot pour mot les paroles de l'empereur. »

L'empereur était bien sincère. On sait que Laharpe écrivait de longs mémoires[3] qui furent pré-

[1] *Archives du prince Woronzov*, livre XI, p. 148.

[2] *Ibid.*, livre XIV, p. 154.

[3] On peut se former un jugement sur la participation de Laharpe aux travaux du comité secret en étudiant les protocoles du dit comité. « Les membres dont il se composait se plaignaient avec ironie de l'ennui extrême que causait le travail de lire les lettres interminables de

sentés au comité secret par l'empereur, on s'adressait à lui pour obtenir son avis sur maintes questions publiques, politiques et littéraires, mais ces questions avaient plutôt un caractère académique.

Entre autres choses, Alexandre pria son ancien précepteur de lui dire ce qu'il pensait de sa manière de se tenir en public. N'oublions pas que le jeune empereur n'avait pas encore eu le temps de s'accoutumer à sa haute position.

Laharpe entreprit cette tâche avec empressement. Voici ce qu'il eut à dire à son disciple à propos de sa manière de se tenir aux réceptions du palais. Il l'approuva en général sauf sur les points suivants :

« 1° Vous êtes entré dans la salle un peu timidement; je loue votre cœur : la modestie sied mieux que toute autre chose à un jeune homme, mais un empereur

---

Laharpe. Des années s'écoulaient avant qu'on ouvrît ses lettres, qui consistaient en un amas de mots et de phrases. » *Soukhomlinov, Frédéric-César Laharpe.* Voyez aussi lettre du comte Strogonov, à Nowosiltsov, datée 27 novembre 1804.

... On a déterré toutes les lettres que Laharpe écrivait depuis plus d'un an et qui n'étaient pas encore décachetées. On s'est mis à pomper la science de cet homme et ces lettres n'ont pas peu contribué au mal. Vous êtes heureux de n'être pas condamné à lire ces fastidieuses productions... (*Esquisses historiques*, A.-N. Pynin, Saint-Pétersbourg, 1871.)

doit se présenter d'un air plus assuré; une conscience pure et le désir sincère d'assurer le bonheur de la Russie, voilà ce qui vous donne le droit de regarder bien en face tout ce qui vous entoure.

« 2° Vous avez fait le tour de l'assistance un peu trop vite.

« 3° Vous avez très bien fait en vous adressant aux personnes qui excellent par leurs mérites, mais vous en avez négligé quelques-unes à qui vous n'avez pas même daigné adresser un mot affable.

« 4° Il me semble enfin que si vous paraissiez avec l'impératrice, sa présence vous aurait facilité les devoirs multiples d'une réception solennelle ; je n'ai pas besoin d'ajouter que cela produirait une impression agréable sur tous ceux qui vous aiment. Où que vous puissiez être, dans la société, parmi le peuple, ou parmi les personnes auxquelles vous avez confié les différentes branches de l'administration, tenez-vous en empereur : je ne suis pas du tout un aveugle adorateur de l'étiquette, mais le chef d'un peuple doit, s'il m'est permis d'employer l'expresssion pittoresque de Démosthène, être revêtu de la grandeur de son pays[1]. »

Rappelons-nous de la Philippique que le gouverneur du futur souverain lançait il y seize ans contre l'étiquette des cours princières en parlant de l'empereur Dioclétien.

[1] Cette pièee a été extraite des archives de M. Monod à Morges par M. J. Soukhomlinov et communiqué dans son travail sur Laharpe en langue russe.

« Dioclétien ceignit le diadème, cet emblême odieux de la royauté et sous le prétexte frivole d'en imposer davantage aux peuples, il introduisit l'étiquette avilissante des Orientaux qui emprisonne les souverains pour le seul profit de leurs ministres et de leurs esclaves et qui prescrit de les adorer quelque méprisables qu'elle les rende.

« La magnificence frappe sans doute au premier abord, et l'étiquette peut en imposer quelque temps, mais le but d'un souverain serait-il donc uniquement de frapper les yeux de la multitude ou de lui imposer et ne pourrait-il être juste, laborieux, appliqué, bon et grand, qu'en s'environnant de tous les accessoires d'une cour et s'enveloppant d'une pompe étrangère? »

Laharpe quitta Saint-Péterbourg au mois de mai 1802. Depuis lors, la correspondance entre maître et disciple languit. Au moins l'empereur a rarement le temps de répondre aux lettres de Laharpe. Voici ce qu'il écrit à ce sujet le 16 janvier 1808 :

« Mon cher et respectable ami, j'ai des torts réels à me reprocher vis-à-vis de vous. Mais des torts de procédés et non de cœur; le cœur vous chérit et vous chérira tant qu'il aur a un souffle de vie. Ce n'est ni une diminution de confiance ni une suite des effets de la calomnie qui m'a fait interrompre ma correspondance avec vous. Il serait trop long de vous détailler ici mes raisons. Cette lettre-ci n'étant que pour la renouer et pour vous accuser la réception des vôtres jusqu'au n° 45 inclusivement[1]... »

[1] *Recueil de la Société d'histoire russe*, volume V.

Nous retrouvons la même excuse — manque de temps — dans la lettre de l'empereur, datée du 12 mars 1811 :

« Vous me faites toujours le plus grand tort, mon cher ami, quand vous doutez de mon attachement et de ma reconnaissance pour vous. Ces sentiments sont inaltérables comme les principes que je vous dois et auxquels je reste fermement attaché en dépit de la pente qu'on s'efforce à donner aux opinions là où vous êtes. Ici nous marchons peu à peu, mais toujours en s'approchant davantage des idées libérales. Que j'aurais donné cher pour m'entretenir avec vous quelques heures. Peut-être la fantasie vous prendra-t-elle une fois de venir revoir vos amis d'ici et je n'ai pas besoin de vous dire que vous serez reçu à bras ouverts. — Si ma corespondance n'est pas plus active, c'est qu'il m'est toujours pénible de ne vous parler que de lieux communs, et mon travail de douze heures par jour, joint aux autres devoirs de ma place qui m'emportent les quatre restantes de manière à m'en laisser à peine une avant de me coucher, m'ôte toute possibilité d'entrer dans les discussions que devraient faire naitre vos lettres[1]. »

C'est en 1814 que les relations de l'empereur Alexandre avec Laharpe deviennent de nouveau plus étroites. Le cœur d'Alexandre exulte des victoires de son armée. Il voit clairement la main de Dieu dans les destinées des peuples et des rois.

[1] L. c.

Les événements dramatiques des deux dernières années lui ont ébranlé l'âme. Il est humble et pieux, mais aussi plein de courage à l'égard de l'avenir. La lueur de l'incendie de Moscou est oblitérée dans son âme par le grondement victorieux des canons de la Bérésina et de Leipzig. Les idées réactionnaires des dernières années sont presque oubliées. C'est de nouveau l'Alexandre de 1795, l'ennemi du despotisme et le disciple de Laharpe qui est devant nous quand nous lisons la charmante lettre datée de Fribourg en Brisgau le 22 décembre 1813 au 3 janvier 1814.

« Enfin, mon cher, mon respectable ami, je puis vous parler sans que mon écriture puisse vous compromettre et sans qu'elle passe par la censure de l'indiscrette inquisition des postes. C'est M. Monod qui vous remettra ces lignes. J'ai éprouvé une véritable jouissance à faire sa connaissance d'après la place que je sçais qu'il occupe dans votre estime ; aussi il ne lui a pas beaucoup coûté de gagner ma confiance. — Je lui ai parlé avec un entier abandon sur tout ce qui tient à votre patrie, sur les efforts que j'ai fait pour en faire respecter la neutralité, sur les promesses formelles que j'avais obtenues de l'Autriche à cet égard et enfin sur la circonstance qui a servi de prétexte pour éluder ces promesses et que vous devez à vos Messieurs de Berne et à leurs méprisables intrigues. On a profité du moment où de Francfort, je me rendais à Fribourg et où je m'étais arrêté quelques jours à Carlsrouhe pour rendre mes devoirs aux Pa-

rents de ma femme, pour violer le territoire suisse à l'invitation soi-disante de vos Messieurs de Berne.

M. Monod a pu juger lui même de toute l'indignation qu'une conduite pareille soit de la part de mes Alliés, soit de la part de vos intrigans avait produite sur moi. — Mais venons au fait; le mal était consomé; il faloit le corriger au plus tôt. — Voici somairement ce que j'ai obtenu à force d'insistance et de la chaleur avec laquelle j'ai soutenu la cause de votre patrie. Les changemens survenus à Berne ne seront pas soutenus, et les intrigans qui les ont produits désavoués. On ne soufrira pas que l'existance des Cantons de Vaud et d'Argovie soit compromise ou inquiétée par celui de Berne. La Diette va être rassemblée et c'est elle seule qui règlera constitutionellement les changemens qu'elle jugera nécessaire d'apporter à l'acte de Médiation. Les Cantons seront maitres de porter remède à ce qui peut manquer à leur organisation intérieure, toute fois en n'émancipant pas leurs droits les uns sur les autres. Les Puissances Alliées ne se mêleront pas de tout ce qui tient aux affaires intérieures de la Suisse et se contenteront d'empêcher par leurs conseils toute désunion et toute rixe. Ce sont là les principes irrévocablement arrêtés pour notre conduite. — Le Plénipotentiaire que j'ai envoyé auprès du Landaman et de la Diète est un M. de Capo d'Istria, homme très recommandable par sa probité, sa délicatesse, ses lumières et ses vues libérales. Il est de Corfou: par conséquent républicain: et c'est la connaissance de ses principes qui me l'a fait choisir. Je vous le recommande particulièrement. Il a ordre de se concerter avec M. Monod et avec Vous. — Je vous prie instamment: de le guider

et je vous garantis qu'il professe une profonde estime pour vous, vous connaissant non pas seulement de nom, mais par vos ouvrages, ayant eu l'occasion à Saint-Pétersbourg de lire tous les cahiers que vous nous aviez dictés pendant notre éducation. Il a beaucoup aidé à faire sentir au Ministère Autrichien tout l'odieux de sa conduite, et les conséquences facheuses que pouvait avoir pour la cause des Alliés, une manière pareille de se souiller.

» Avant de finir cette épître, laissez-moi vous dire que, si à côté de l'œuvre de la Providence, quelque persévérance et énergie que j'ai eu l'occasion de déployer depuis deux ans ont été utiles à la cause de l'indépendance de l'Europe, c'est à vous et à vos instructions que je les dois. Votre souvenir, dans les moments difficiles, a été constamment présent à ma pensée, et le désir d'être digne de vos soins, de mériter votre estime, m'a soutenu. Nous voici, des bords de la Moskwa, sur ceux du Rhin, que nous allons franchir ces jours-ci.

» Si près de vous, je nourris donc la consolation que je pourrai vous serrer dans mes bras, et vous réitérer de bouche toute la gratitude que mon cœur vous portera jusqu'au tombeau. Ce sera un des jours les plus chers de ma vie. — Je vais dans quatre ou cinq jours voir ma sœur à Schafhouse, où je compte m'arrêter jusqu'au 10 janvier (23 décembre) ; ensuite, je serais dans le cas de passer quelques jours à Basle, avant de continuer notre marche dans l'intérieur de la France. — Vous seriez le bienvenu partout où vous pouvez me joindre, et dites-vous que vous êtes attendu avec la plus vive impatience.

» Adieu, mon cher, mon vray ami, de cœur et d'ame tout à vous pour la vie. J'ai reçu exactement toutes vos lettres numérottées[1]. »

Peu de jours après, le 10/22 janvier, l'empereur arrive à Langres. C'est ici qu'il est rejoint par les souverains alliés et par son vieux précepteur. Aussitôt qu'il arrive à Langres, l'empereur lui envoie la note suivante :

« Mon cher, mon respectable ami, je n'ai pas de mots pour vous rendre tout le bonheur que j'éprouve à l'idée de pouvoir enfin vous serrer dans mes bras et vous renouveler de bouche ma gratitude pour tout ce que je vous dois ; car, dans tous mes moments pénibles, c'est l'idée de ne pas être indigne de vos soins qui m'a soutenu et a ranimé mon courage. Je vous ai attendu tout cet après-dîner avec la plus vive impatience, et la fatalité veut que, depuis une heure, il me soit survenu tant de rapports et d'expédition de courriers à faire, que je crains bien que cela ne me retienne bien avant dans la nuit. Je vous engage donc à vous coucher maintenant, et de venir chez moi à six heures précises du matin. Nous pouvons alors avoir trois à quatre heures tranquilles pour causer ensemble. Tout à vous, de cœur et d'âme, pour la vie[2].

En présentant son ancien précepteur au roi de Prusse et à ses fils, Alexandre emploie de nouveau

[1] *Recueil de la Société d'histoire russe.* Vol. V.
[2] *Ibid.* Vol. V.

presque les mêmes expressions que dans les lettres précédentes : « Tout ce que je suis, et tout ce que — peut-être — je vaux, c'est à M. Laharpe que je le dois [1]. »

Ces civilités furent suivies d'autres témoignages, encore plus palpables, de l'amitié que l'empereur éprouvait pour Laharpe.

Quelques jours après l'entrée triomphale des armées alliées à Paris, Alexandre fit visite à Mme de Laharpe, qui était restée seule à Paris, vivant dans un appartement au quatrième étage. Les autorités militaires russes lui avaient déjà offert leur protection et leur aide en cas de besoin ; maintenant, l'empereur lui-même se présenta dans son humble demeure. « Vous êtes bien changée, » lui dit l'empereur. « Votre Altesse a raison; mais, comme les autres, j'ai eu des chagrins. » « Vous ne m'avez pas compris, » continua Alexandre, « autrefois vous étiez assise auprès du disciple de votre mari et vous parliez avec lui amicalement, maintenant vous vous tenez debout devant lui. J'espère que nos anciennes relations ne sont pas changées [2]. »

Le 29 mars (10 avril) 1814, l'empereur conféra

[1] Louis Schneider, *Aus dem Leben Kaiser Wilhelms*. Berlin, 1888. Vol. III, p. 224.

[2] Schilder : *L'empereur Alexandre I*er, vol. III, p. 224, d'après le récit de Michailowski Danílevski.

à Laharpe le grand cordon de l'ordre de Saint-André, marque de distinction extraordinaire, car Laharpe n'occupait en Russie que le rang de colonel, tandis que le cordon de cet ordre se confère, d'habitude, seulement aux plus hauts dignitaires de l'empire.

Cependant, ces témoignages de l'amitié et de l'estime de l'empereur n'empêchaient pas un abîme profond de se creuser entre maître et disciple. Les événements des deux dernières années n'avaient pas eu, sur l'âme d'Alexandre, les seuls effets dont nous avons indiqué plus haut quelques-uns. La foi en Dieu, le sentiment religieux qui s'étaient emparés de son âme, subissaient déjà un changement dans la direction d'un mysticisme funeste, à la fois mélancolique et insondable. Ce mysticisme devait enfin faire d'Alexandre un réactionnaire, aussi bien dans les affaires de son empire qu'en politique internationale.

Du 6 au 22 juin 1815, l'empereur séjourne à Heidelberg. Il habite la maison de l'Anglais Pickford, au bord du Neckar. En attendant les mouvements de ses armées qui se dirigent de nouveau sur la France, il passe les soirées en causeries religieuses avec la baronne de Krudener et son collaborateur, M. Empeytaz. La politique contemporaine se présente à ces mystiques sous un aspect

bien différent de la réalité. N'oublions pas qu'aussi en poésie c'est l'époque du romantisme. Rien d'étonnant si, à eux, Napoléon se présente comme le « génie du mal » qu'il faut combattre à tout prix, au lieu de s'entendre avec lui sur des bases avantageuses. Ces idées se reflètent dans la lettre d'Alexandre, datée de Heidelberg le 10 juin (29 mai) 1815. On y devine l'influence de Mme de Krudener ; tandis que Laharpe est en faveur d'une entente avec Napoléon, Alexandre veut l'anéantir, oubliant qu'en agissant ainsi rien n'est gagné pour la Russie, et qu'il « travaille seulement pour le roi de Prusse. » Voici le contenu de cette lettre :

« J'ai reçu vos deux lettres n° 1 et n° 2. Pardonnez-moi ma franchise, mais je diffère totalement d'opinion avec vous. Même, il me semble que la vôtre a subi une altération depuis nos conversations à Vienne. — Se plier au génie du mal, c'est consolider sa puissance, c'est lui offrir les moyens d'établir sa tyrannie d'une manière plus terrible que la première fois. Il faut avoir le courage de le combattre, et, avec l'aide de la Providence divine, de l'union et de la persévérance, nous arriverons à un résultat heureux. Telle est ma conviction. — N'ayant pas le temps de vous répondre en détail, je joins ici un petit mémoire que j'ai fait faire sous mes yeux, comme réponse au contenu de vos deux lettres. Tout à vous de cœur et d'âme pour la vie. Mille choses à Madame [1].

[1] *Recueil de la Société d'histoire russe.* Vol. V.

La dernière lettre[1] d'Alexandre à Laharpe est datée du 23 novembre (4 décembre) 1818. Quoiqu'elle contienne des phrases comme, par exemple, les suivantes : « Ai-je besoin de vous parler des sentiments indestructibles qui m'unissent à vous ? Vous les connaissez depuis longtemps, et leur sincérité ainsi que leur force ne peuvent s'attiédir, » elle fut la dernière qu'Alexandre adressa à Laharpe.

L'ancien précepteur continua à son tour d'écrire à l'empereur, bien qu'il n'ignorât pas le profond abîme qui le séparait de son disciple. Il n'hésita même pas de toucher à la question grecque. Une lettre datée de Lausanne 3/15 novembre 1822, contient les idées suivantes à ce sujet :

« J'avais même résolu de garder désormais le silence ; mais il n'est pas aussi facile d'arracher de mon cœur l'intérêt qui m'anime pour votre gloire.... Les hommes d'un seul parti essaient de faire remonter le torrent appelé la *force des choses,* et ils se flattent de réussir ! Je m'abstiendrai des applications, mais je dois rapporter à Votre Majesté Impériale l'opinion des hommes impartiaux qui ont suivi les événements. Ils pensent que les Grecs, réduits au désespoir, pourraient se mettre sous la protection de l'Angleterre, que celle-ci ne la leur refusera pas, et que, par ce moyen, les clefs des Dardannelles et de la Mer Noire pourraient se trouver entre les mains de la même puissance, qui, par ses alliés (les petites puissances),

[1] *Recueil de la Société d'histoire russe.* Vol. V.

tient déjà celles de la Baltique.... Mon cœur est trop plein des grands intérêts qui touchent Votre Majesté Impériale, pour lui parler de moi. Je suis bien portant et heureux dans mon intérieur, mais profondément navré de ce qui se passe [1].

Alexandre ne répondit pas à cette lettre.

La même chose arriva à d'autres amis de l'empereur. Le professeur Parrot, qui correspondait avec Alexandre dans les termes les plus intimes, ne fut pas admis dans la présence de l'empereur qui, depuis 1814, n'avait pas jugé bon de lui répondre.

Telle était l'influence des idées réactionnaires sur l'esprit de l'empereur, dans l'époque qui suivit les grandes guerres avec Napoléon.

[1] Archives impériales. Catégorie 11, n° 1162.

CHAPITRE V

Alexandre Ier jugé par Laharpe.

Fragments de la correspondance de Laharpe.

Laharpe était discret sur tout ce qui concernait la cour de Russie; il n'a pas écrit de mémoires relatifs à son séjour à Saint-Pétersbourg comme son contemporain Masson. Sa correspondance est complètement dénuée de détails scabreux concernant les choses et surtout les personnalités russes les plus en vue. Il se trouve cependant dans ses lettres à son ami Stapfer, homme d'Etat Suisse, nombre de remarques sur Alexandre qui laissent clairement deviner ce que Laharpe pensait de son disciple.

Ces remarques respirent, il est vrai, quelquefois un désenchantement approchant de l'amertume. Cependant on aurait tort d'en tirer la conséquence que Laharpe était absolument mécontent des résul-

tats de son œuvre éducatrice. Le patriote vaudois n'était pas seulement idéaliste; il savait être, où il le fallait, opportuniste. Les malheurs de sa carrière politique lui avaient servi de leçon. Il n'était nullement aveugle sur les difficultés que son disciple avait à surmonter pour transformer la Russie de Catherine II en un Etat moderne. Ses expériences comme un des directeurs de la République helvétique lui avaient certainement appris que l'introduction de réformes, même dans un pays civilisé, n'est pas chose facile. Il soupire donc souvent, il se plaint même en parlant de son disciple à son ami Stapfer, mais pourtant il n'est pas insensible à ses nobles efforts, quoiqu'ils soient plutôt l'ombre de ce que le républicain vaudois aurait désiré voir faire à son disciple.

Plus loin, nous donnons quelques fragments des lettres de Laharpe à Stapfer.

Plessis-Piquet, 23 avril 1811.

« J'ai reçu de mon jeune ami une lettre qui m'a rendu l'espérance par les sentimens élevés qu'elle respire et qui m'a fait verser de chaudes larmes. J'en avais un peu besoin. Après avoir passé les plus belles années à former une machine destinée à produire de grands résultats, il serait désolant pour le mécanicien de voir qu'elle se détraque sans les avoir produits. Il paraît au moins que le détraquement momentané

peut encore se réparer de manière à produire plusieurs des résultats qu'on espérait[1]. »

Plessis-Piquet, 10 mai 1811.

« ... Voici une phrase de mon correspondant : » Ces sentiments sont inaltérables comme les prin- » cipes que je vous dois et auxquels je reste ferme- » ment attaché en dépit de la pente qu'on s'efforce à » donner aux opinions là où vous êtes. Ici, nous » marchons peu à peu, mais toujours en approchant » d'avantage des idées libérales. » Dirait-on mieux quand on ne serait pas porphyrogénite[2]. »

Lausanne, 26 octobre 1824.

« ... Je me laissai séduire par l'espoir de préparer pour 50 millions d'hommes un Marc Aurèle et renonçai pendant les douze plus belles années de ma vie à toute autre occupation, ne pensant ni à ma fortune, ni aux plaisirs, ne tenant compte ni des déboires, ni des passe-droits, ni des intrigues, etc. J'eus sans doute depuis la jouissance momentanée d'une espèce bien pure, mais... mais... elle devait s'évanouir sans retour et un abîme sans fonds devait engloutir le fruit de mes peines, avec toutes mes espérances[3]... »

[1] *Aus Philipp Albert Stapfers Briefwechsel*, herausgegeben von Dr Rudolf Luginbühl, 2 Bände, Basel 1891 (*Quellen zur Schweizergeschichte.*).
[2] Loc. cit.
[3] Loc. cit.

Lausanne, 18 avril 1826.

« La mort de mon élève chéri m'a causé la plus vive douleur que j'ai ressentie. Depuis 35 ans je vivais avec lui. Il était le pivot auquel se rattachaient mes études, mes méditations, mes espérances. Un vide immense a remplacé tout cela. Depuis quelques années, il est vrai, nos communications étaient devenues moins fréquentes, nous ne voyions pas de même certaines mesures, mais les sentiments n'avaient pas changé et j'ai même la conviction que les principes étaient intacts, en dépit des manœuvres diaboliques mises en œuvre pour donner aux applications une direction contraire. Le mal produit temporairement eût donc été réparé, et la découverte des erreurs aurait eu d'heureux résultats. La cruelle destinée ne l'a pas permis et l'homme qui avait l'âme et le cœur des Antonins, a dû finir dans les liens d'une alliance impie qui n'eut jamais rien de saint que ce que ses intentions individuelles y avaient apporté.— Son horreur profonde pour la guerre fut mise à profit dans le temps pour l'engager à coopérer à des mesures qu'on présenta à l'aide de faits ou faux ou méchamment interprétés comme les seules qui puissent maintenir un état de paix dont on profiterait pour réformer doucement les abus. On profita même de sa modération et de son respect pour les droits d'autrui, au point de le faire consentir aux mesures que prendrait la majorité des suffrages dans l'aréopage créé alors; et par cette ruse satanique, imaginée pour le dépouiller de la puissance morale que lui avaient values les années 1812-14, on parvint à rejeter sur son influence irrésistible l'odieux entier des mesures

prises par cet aréopage auquel il avait consenti de s'en rapporter et dont il ne s'était pas défié. — Enfin il avait reconnu les pièges tendus, mais trop tard ; et cette découverte n'avait probablement pas peu influé sur la tristesse qui s'était emparée de lui depuis près de deux ans. Comment en effet l'individu, qui jusqu'à l'âge de 42 ans avait reconnu pour vrai ce que tous les gens de bien reconnaissent pour tel, aurait-il pu se mettre d'accord avec l'individu qui devait professer les principes de la Sainte-Alliance? J'avais donc l'espoir fondé que le premier de ces individus remporterait la victoire sur l'autre et le discours prononcé devant la Diète de Varsovie, en 1825, l'avait fait pressentir. Enfin, ces réflexions sont superflues. Mais si des reproches peuvent lui être adressés, la postérité lui rendra aussi la justice qu'il méritait. Il a beaucoup fait pour améliorer l'instruction publique et l'administration dans son pays, et si, comme il me le disait en 1815, il n'eut pas été trompé si souvent par ceux auxquels il avait donné sa confiance, ses projets de réforme eussent été tous réalisés. Il brisa les fers des serfs de l'Esthonie, Livonie et Courlande, il montra à la noblesse russe ce qu'elle devait faire à son tour, mais ce qu'elle ne voulut pas. Il donna aux tiers état le droit d'acheter des terres. Il créa des écoles, des lycées, des universités. Il donna à la Pologne une constitution représentative en annonçant le 27 mars 1818 que son intention était de faire participer les Russes au même bienfait. Voici un fragment de son discours adressé à la Diète polonaise en l'installant : « L'organisation qui était en vigueur dans » votre pays a permis l'établissement immédiat de celle » que je vous ai donnée en mettant en pratique les

» principes de ces idées libérales qui n'ont cessé de » faire l'objet de ma sollicitude, et dont j'espère, avec » l'aide de Dieu, étendre l'influence sur toutes les con- » trées que la providence a confiées à mes soins. Vous » m'avez aussi offert les moyens de montrer à ma pa- » trie ce que je prépare pour elle depuis longtemps et » ce qu'elle obtiendra lorsque les éléments d'une œuvre » aussi importante auront atteint le développement né- » cessaire. » Les Russes peuvent donc s'imputer de n'avoir pas secondé ses bonnes intentions; mais je n'ai pas connu dix individus de cette nation, dans la haute classe surtout, qui les comprit. La masse nationale seule en avait un sentiment confus : car le peuple disait : c'est le nôtre. Enfin ces Français qui l'ont insulté dans sa tombe ont oublié sa magnanimité sans exemple en 1814 et 1815 et que, s'ils ont une charte dont ils font au reste bien peu de cas, c'est à sa seule volonté ferme et persévérante qu'ils la doivent. Au reste le moment n'est pas encore venu où la postérité pourra prononcer avec connaissance de cause. Les pièces ne sont pas toutes sous ses yeux. J'en possède plusieurs. J'ai de lui des lettres dignes d'être imprimées en lettres d'or et je crois même que les lettres que je lui adressai, contribueront à le faire apprécier; car l'homme auquel un ermite tel que moi pouvait tenir le langage usité entre nous, appartenait certainement à la toute première classe de son espèce, classe bien peu nombreuse. — Je me suis occupé et je continue à m'occuper de ces papiers, qui ne doivent paraître que lorsque j'aurai cessé de vivre[1]. »

[1] L. c.

Mieux encore que par ces lettres, les vrais sentiments de Laharpe pour son disciple impérial se montrent dans quelques détails de sa vie privée. Un contemporain vaudois nous donne dans le *Journal de la Société vaudoise d'utilité publique* pour 1838, publié par M. D. A. Chavannes, une description charmante du cabinet d'étude de F.-C. de Laharpe.

Nous voyons le vénérable vieillard, tantôt enfermé dans ce sanctuaire, ou se reposant de ses travaux assidus en se promenant dans le jardin qu'il a créé[1].

« L'aspect varié de ce jardin, nous raconte l'auteur vaudois, et les vues pittoresques plaisaient singulièrement à son imagination, toujours éprise de la belle nature et susceptible d'une fraîcheur d'impressions et de jouissance, que la vieillesse la plus avancée n'avait nullement altérée.

» C'est dans le cabinet d'étude de M. de Laharpe qu'on le retrouve plus que partout ailleurs ; là sont ses objets de première affection, ses trésors les plus précieux. Un grand secrétaire contenait tous les papiers dépositaires des faits dont il a voulu conserver le souvenir et les nombreuses correspondances soutenues avec des hommes d'élite, parmi lesquels on doit compter l'empereur Alexandre.

» Sur ce secrétaire, parfaitement simple, comme

[1] La maison que Laharpe habitait dans ce temps est le nº 5 de la rue Martheray. Sa tombe, une simple plaque de marbre noir, se trouve dans l'ancien cimetière de La Sallaz. Il repose à côté de son épouse Dorothée, née Böthlingk, qui lui survécut de longues années.

les meubles de l'appartement, se voit un buste d'Alexandre, couvert d'un crêpe depuis le jour où le respectable gouverneur apprit la mort de son élève ; des fleurs en été, des immortelles en hiver étaient constamment placées devant cette image chérie.... Peu de rois ont reçu si longtemps une preuve de tendre souvenir, un hommage du cœur aussi souvent répété, aussi parfaitement sincère.

» Mais le plus bel hommage rendu à la mémoire de l'empereur par M. de Laharpe, c'est la copie de plusieurs ukases et de quelques passages des discours de ce monarque, faite de la main du gouverneur affligé et placée des deux côtés du buste, comme si ces mots écrits avec amour, avec une sainte joie, devaient raconter ce qu'était Alexandre. Ces actes et ces paroles furent les fruits mûrs dont la semence et la croissance avaient été surveillées et cultivées avec tant de soins par l'instituteur libéral, honoré d'une si belle tâche ; certains mots, soulignés et tracés en gros caractères indiquent la pensée dominante de M. de Laharpe, et l'ensemble présenté par ces deux cartons peut bien se prendre pour une profession de foi politique, pour un résumé de ce qu'espérait M. de Laharpe et de ce qui l'a le plus réjoui dans la carrière de son illustre élève. Voici le contenu du premier de ces tableaux :

« Réponse d'Alexandre Ier à la députation de Livo-
» nie, qui lui présentait, le 5 mars 1819, la constitu-
» tion préparée pour l'affranchissement des serfs : Je
» suis bien aise de voir que la noblesse de Livonie a
» rempli mon attente. Vous avez donné un exemple
» qui mérite d'être imité. *Vous avez agi dans l'esprit*
» *de notre siècle, et vous avez senti que les principes*

» *libéraux seuls peuvent fonder le bonheur des peuples.* »

» Le 23 mai 1816, Alexandre Ier signa l'ukase qui » affranchit les paysans de l'Esthonie, et la loi orga- » nique qui détermina leurs droits et leurs devoirs. » Le 25 août 1817, une mesure pareille eut lieu en » faveur des serfs de la Courlande. L'empereur, pas- » sant à Mittau le 30 août, jour de sa fête, assista à » la proclamation et expliqua lui-même aux députés » des serfs le vrai sens de la mesure décrétée.

» Le 26 mai 1819, les serfs de la Livonie virent aussi briser leurs fers. La proclamation eut lieu à Riga, le 6 janvier 1820. »

Le second tableau offre encore plus d'intérêt, et la conclusion surtout en est fort remarquable.

« Discours adressé par Alexandre Ier à la Diète de Pologne, le 27 mars 1818, jour où il en fit l'ouverture :

« L'organisation qui était en vigueur dans votre » pays a permis l'établissement immédiat de celle que » je voudrais donner, en mettant en pratique les prin- » cipes des *institutions libérales* qui n'ont cessé de faire » l'objet de ma sollicitude, et dont j'espère, avec l'aide » de Dieu, étendre l'influence sur toutes les contrées » que la Providence a confiées à mes soins.

» Vous m'avez aussi offert les moyens de montrer » à ma patrie ce que je prépare pour elle depuis long- » temps, et ce qu'elle obtiendra lorsque les éléments » d'une œuvre aussi importante auront atteint le dé- » veloppement nécessaire. »

» Le 12 décembre 1812, Alexandre Ier, arrivant à Wilna, y promulgua en faveur des Polonais insurgés un décret d'amnistie, qui ordonna un éternel oubli

du passé et interdit pour l'avenir toute recherche sur ces affaires.

» La troisième diète a été convoquée pour le 13 mai 1825, malgré les malveillants et les ennemis de la véritable gloire d'Alexandre.

» Le 29 novembre 1830, les Polonais ont détruit eux-mêmes l'édifice de leur résurrection nationale. »

CHAPITRE VI

Le caractère d'Alexandre.

En me proposant de faire dans ce chapitre une étude sur le caractère d'Alexandre Ier, ce vers du poète romain s'est présenté maintes fois à ma pensée :

Naturam expellas furca, tamen usque recurret

Je me suis demandé : Le caractère d'Alexandre a-t-il été modifié par l'éducation et surtout par l'influence de Laharpe ?

Enfin, quelle est la meilleure méthode de définir le caractère d'un homme ?

Est-il admissible de juger d'après les faits accomplis ? N'est-il pas plus prudent, si l'on veut être vraiment juste, de tenir plutôt compte des motifs et des actions qui conduisent à ces faits ?

Je suis de ce dernier avis. Au lieu donc d'énu-

mérer les faits historiques du règne d'Alexandre, si fréquemment discutés, je me bornerai à grouper devant le lecteur un certain nombre de traits saillants, qui lui aideront peut-être à se former une image de ce que fut le caractère moral de ce souverain.

Cependant, avant d'entreprendre cette tâche, je ferai un court exposé des opinions exprimées sur le caractére d'Alexandre par quelques-uns des contemporains.

Les jugements des contemporains, il est vrai, ne sont pas toujours corrects ; sans doute ils sont rarement impartiaux ; ils pourraient s'approprier ce passage biblique : « Nous voyons confusément, et comme dans un miroir, » car ils démontrent surtout l'inhabileté des hommes à voir clairement les faits historiques dont ils sont les spectateurs immédiats. Mais, à l'historien, ils offrent un intérêt bien fascinant : Il y peut discerner sans peine le reflet des haines et des sympathies de toute une époque et de tout un peuple.

Parmi les contemporains d'Alexandre, le plus grand fut certainement Napoléon. Son opinion sur le monarque nous est transmise par le comte de Las Cases, dans le Mémorial de Sainte-Hélène. C'est en parlant de Frédéric-Guillaume III, que le captif de Longwood établit un parallèle avec Alexandre :

« Le roi de Prusse, comme caractère privé, est un loyal, bon et honnête homme ; mais, dans sa capacité politique, c'est un homme naturellement plié à la nécessité : avec lui, on est le maître tant qu'on a la force et que la main est levée. Pour l'empereur de Russie, c'est un homme infiniment supérieur à tout cela : il a de l'esprit, de la grâce, de l'instruction ; est facilement séduisant, mais on doit s'en défier : il est sans franchise ; c'est un vrai Grec du Bas-Empire. Toutefois, n'est-il pas sans idéologie réelle ou jouée ; ce ne serait du reste, après tout, que des teintes de son éducation et de son précepteur. Croira-t-on jamais ce que j'ai eu à débattre avec lui ? Il me soutenait que l'hérédité était un abus dans la souveraineté, et j'ai dû passer plus d'une heure et user toute mon éloquence et ma logique à lui prouver que cette hérédité était le repos et le bonheur des peuples. Peut-être aussi me mystifiait-il, car il est fin, faux, adroit.... il peut aller loin. Si je meurs ici, ce sera mon véritable héritier en Europe. Moi seul pouvais l'arrêter avec son déluge de Tartares. »

Ces imputations du grand Corse sont certainement dictées par la rancune. Cependant sont-elles dénuées de toute réalité ?

Rappelons-nous ce que la grand'mère d'Alexandre, l'impératrice Catherine écrit à Grimm, en 1790 : « Ce garçon-là est la réunion de quantité de contradictions. »

Osten-Sacken, le gouverneur du grand-duc Constantin, écrit à son tour dans son journal à propos du grand-duc Alexandre :

« Il est doux, timide, *dissimulé*, il a beaucoup d'esprit et un judiciaire admirable. En un mot, il promet de devenir un prince excellent et de répondre en tout parfaitement à l'éducation qu'on lui donne. »

Voici enfin les termes dans lesquelles M. de la Ferronais, ambassadeur de France à la cour de Russie, décrivait l'impression qu'il recevait de ses rapports avec Alexandre :

« Ce qui tous les jours devient pour moi plus difficile à comprendre et à connaître, c'est le caractère de l'Empereur. Je ne crois pas qu'il soit possible de mieux parler qu'il ne le fait le langage de la franchise et de la loyauté; une conversation avec lui laisse toujours l'impression la plus favorable : vous le quittez persuadé que ce prince unit aux belles qualités d'un vrai chevalier celles d'un grand souverain, d'un homme profondément habile et doué de la plus grande énergie. Il raisonne à merveille; il presse les arguments; il s'explique avec l'éloquence et la chaleur d'un homme convaincu. Eh bien, au bout de tout cela, l'expérience, l'histoire de sa vie, et ce que je vois tous les jours vous avertissent de ne pas vous y fier. Des actes multipliés de faiblesse vous prouvent que l'énergie qu'il met dans ses paroles n'est pas toujours dans son caractère; mais, d'un autre côté, ce caractère faible peut tout à coup éprouver un accès d'énergie et d'irritation, et cet accès peut suffire pour faire prendre subitement les déterminations les plus violentes et dont les conséquences seraient incalculables. L'empereur enfin est méfiant à l'excès, preuve de faiblesse, et cette faiblesse est un malheur d'au-

tant plus grand, que ce prince est dans l'étendue du mot (du moins, je le crois) le plus honnête homme que je connaisse; il fera peut-être souvent du mal, mais il aura toujours le désir de bien faire[1]. »

« Ce garçon-là est la réunion de quantité de contradictions », voilà un mot remarquable qui prouve que la grande Catherine était vraiment une femme d'une rare perspicacité!

Substituez au mot « garçon » « homme », et vous aurez une assez nette définition du caractère de l'*empereur* Alexandre. A chaque phase de sa vie, vous vous heurtez à des contradictions, — des contradictions qu'il prouve non seulement par des paroles, mais aussi par des actes. Ce sont certainement les « teintes de son éducation et de son précepteur », comme s'exprime Napoléon, qui le poussent vers les idées ultra-libérales. Il est tout à fait sincère en soutenant que l'hérédité est un abus dans la souveraineté[2]; il est aussi très sincère en s'adressant, en 1814, pendant sa visite en Angleterre, à Lord Grey, avec la prière d'élaborer un projet « sur la création d'une opposition en Russie.»

[1] *Vie de Madame de Krudener,* par Charles Eynard, II, 350-351.

[2] Le prince Adam Czartoryski raconte dans *Ses Mémoires* qu'Alexandre, étant encore grand-duc, se plaisait souvent à défendre cette théorie abstruse dont la vérité lui paraissait évidemment incontestable.

Metternich nous en parle comme suit dans ses *Mémoires*[1].

« Après l'audience, lord Grey vint me trouver pour me demander des éclaircissements sur l'idée du Czar, qui lui paraissait aussi incompréhensible. Est-ce que le Czar, me demanda lord Grey, songe à introduire un parlement en Russie. Dans le cas où il serait résolu à le faire, — et je me garderai bien de l'y pousser, — il n'aura pas à se préoccuper de créer l'opposition : elle ne lui manquera certainement pas. »

Toutes ces idées libérales ne l'empêchent pas de bannir Speranski, dont les opinions lui paraissent trop avancées, dans une province limitrophe de la Sibérie. Un beau jour la police saisit le malheureux homme d'état. Sans observer les formalités de la justice, on le met dans un kibitka et on l'envoie dans un pays de loups pour qu'il puisse y méditer dans un parfait isolement sur les dangers du libéralisme.

Il n'y a pas de doute qu'en agissant de cette manière, Alexandre n'est pas moins sincère que lorsqu'il demande conseil à lord Grey sur le meilleur moyen de créer un foyer d'opposition en Russie.

Seulement la sincérité de son libéralisme se rapporte évidemment aux formes extérieures de cette doctrine : Rappelons-nous ce que le prince Adam Czartoryski dit à ce sujet dans ses *Mémoires*[2].

[1] I, 325. — [2] I, 344.

« Les grandes pensées de bien général, les sentiments généreux, le désir de leur sacrifier ses convenances et une partie de son autorité, de se démettre enfin d'un pouvoir immense et arbitraire pour mieux assurer le bonheur à venir des hommes soumis à sa volonté, tout cela avait occupé sincèrement l'Empereur; tout cela l'occupait encore, mais c'était plutôt une velléité de jeune homme qu'une volonté décidée d'homme fait. L'Empereur aimait les *formes de la liberté comme on aime les spectacles;* il se plaisait à voir représentées les apparences d'un gouvernement libre et en tirait vanité; mais il ne voulait que les formes et les apparences, et il n'entendait pas qu'elles se changeassent en réalité; en un mot, il eût volontiers consenti à ce que tout le monde fût libre, à la condition que tout le monde ferait volontairement sa volonté seule. »

En lisant ces mots on peut s'expliquer une des plus étranges contradictions dans la conduite d'Alexandre. Lui, l'ami de Parrot et de Laharpe, il est aussi l'ami d'Araktscheef, d'un monstre, qui non seulement se distinguait par une cruauté féroce, mais qui manquait absolument d'esprit et d'éducation. Les méfaits de cet homme sont trop bien connus pour qu'il soit nécessaire de les énumérer à cette occasion. Bornons-nous à dire d'Araktscheiev qu'il représentait aux yeux de l'empereur le *principe de l'obéissance absolue*; cela suffisait pour lui assurer l'amitié inébranlable du czar, et conséquemment une influence énorme dans les affaires d'état.

En étudiant le phénomène de l'amitié entre Alexandre et Araktscheiev, nous observons plusieurs phases dans cette étrange alliance de cœurs. Dans les premières années du règne d'Alexandre, quand l'influence de Laharpe prédomine, celle d'Araktscheiev se fait moins sentir; au contraire, quand Alexandre cesse de répondre aux lettres de Laharpe, — c'est justement l'époque où l'empereur est occupé de ses plans pour affermir la sainte alliance, — Araktscheiev est l'homme le plus redouté en Russie.

Nous voyons donc qu'en affaires d'amitié, les contradictions ne sont pas simultanées, mais se succèdent. On ne peut dire absolument la même chose des goûts et des penchants de l'empereur. Ici nous apercevons la coïncidence simultanée des contradictions les plus extraordinaires.

C'est le mérite du général N. Schilder, auteur du magnifique ouvrage sur la vie d'Alexandre Ier, d'avoir attiré l'attention sur ce trait curieux dans le caractère de ce monarque. Voici ce qu'il raconte sur les manifestations simultanées du mysticisme et du militarisme dans la vie d'Alexandre.

Du 6 au 22 juin, Alexandre Ier séjourna à Heidelberg. Il y passa son temps dans la société de Mme de Krudener et de M. Empeytaz. On discuta exclusivement des sujets d'un caractère

religieux. Le 22 juin, la nouvelle de la bataille de Waterloo arrive à Heidelberg ; le jour suivant, le quartier général est déjà à Mannheim. L'empereur passe naturellement l'armée russe en revue. Il est satisfait de sa tenue. Mais aussi les défauts n'échappent pas à son regard pénétrant. et, sans se gêner, il exprime maintes fois son mécontentement. Les trois remarques suivantes que fit Alexandre et qui furent transmises au maréchal Barklay de Tolli, montrent, nous raconte Schilder, jusqu'à quel degré l'empereur entrait dans tous les détails de l'art militaire.

L'empereur fut satisfait de la tenue du régiment de hussards « Akhtirski. » Cependant, il remarqua que les sous-officiers employaient, contrairement au règlement, des chaînes d'argent aux brides. Les autres régiments de hussards furent censurés par l'empereur parce qu'il trouva que les aigrettes de leurs shakos ne se tenaient pas suffisamment droites. A propos de l'artillerie de la neuvième division d'infanterie, l'empereur dit qu'un cocher de fiacre tiendrait son harnais en meilleur ordre ; le chef de compagnie fut sévèrement puni ; il dut, pendant toute la campagne, faire le service d'enseigne [1].

Il est malaisé de comprendre, dit Schilder, que des mesures aussi sévères suivent immédiatement les conversations religieuses de Heidelberg.

[1] Schilder, *L'empereur Alexandre Ier*, Vol. III, p. 332.

On pourrait encore citer mille exemples de cette étrange réunion de qualités contradictoires dans le caractère d'Alexandre; pour ne pas fatiguer le lecteur, nous avons choisi seulement quelques-uns des traits les plus saillants. Cependant, le récit ne serait pas complet si nous ne disions quelques mots sur *Alexandre et la Pologne.*

Alexandre aimait la Pologne. Son amitié pour le prince Czartoryski, sa magnanimité envers ce malheureux pays auquel il donne une constitution libérale, le prouvent encore bien plus que ces mots magnifiques cités par Laharpe dans une lettre du 25 novembre 1835 à son ami Stapfer:

« Comment un homme de bien renoncerait-il à avoir une patrie? Si j'avais été Polonais, j'aurais cédé à la tentation à laquelle ils ont succombé. Mon intention est de leur rendre de cette patrie tout ce que je pourrai, de leur donner une constitution que je me réserve de développer à mesure qu'ils m'inspireront de la confiance. »

Comment concilier avec ces mots les actions d'Alexandre? C'est vrai, il donne une constitution libre aux Polonais; mais qui est nommé gouverneur de la Pologne? On croirait que c'est le prince Czartoryski, l'ami d'Alexandre et de la Pologne. Mais non, c'est le général Zaïonczek, homme insignifiant, instrument pliable dans les mains du grand-

duc Constantin, l'ennemi déclaré de la Pologne libre.

Le 18/27 mars 1818, l'empereur Alexandre fait, en personne, l'ouverture de la Diète polonaise. Il adresse aux députés le discours célèbre dont voici quelques mots :

« L'organisation qui était en vigueur dans votre pays a permis l'établissement immédiat de celle que je vous ai donnée, en mettant en pratique les principes des *institutions libérales*, qui n'ont cessé de faire l'objet de ma sollicitude, et dont j'espère, avec l'aide de Dieu, étendre l'influence sur toutes les contrées que la Providence a confiées à mes soins. »

Le même jour, le grand-duc Constantin, en écrivant à son ami Sipiaguine, lui fait la description suivante de l'ouverture de la diète :

« Je vous envoie un exemplaire du programme de la pièce qu'on a jouée gratuitement au château. Je figurais parmi un tas de peuple en jouant le rôle d'un député de Praga, les habitants de ce faubourg m'ayant élu à cette dignité. Cette pièce a de la ressemblance avec une certaine comédie russe ; si quelqu'un des premiers en rang éternue, tout le tas de nos frères députés fait la révérence. J'ajoute ici que le grand-duc Michel Pawlowitch occupait pendant la cérémonie, suivant en cela les règles de la constitution polonaise, sa place parmi les sénateurs aussi bien que moi, car je dus me placer parmi les députés. Il ne comprend pas la langue polonaise ; vous pou-

vez donc vous figurer comme il s'est amusé pendant quelques heures [1]. »

On se demande: l'empereur connaissait-il les sentiments de son frère envers les Polonais en le nommant chef de leur armée nationale, ou non?

En tous cas, le *caractère* de son frère lui était parfaitement connu. Le 21 février 1796, le grand-duc Alexandre écrit à Laharpe à propos de Constantin :

« Il me cause du chagrin souvent : il est plus chaud que jamais, très volontaire, et ses volontés ne coïncident pas, souvent, avec la raison. Le militaire lui tourne la tête, il est brutal quelquefois avec les soldats de sa compagnie ; car il en a une qu'il a formée et dont vous avez vu le commencement [2]. »

L'empereur, en le nommant chef de l'armée polonaise, était-il sûr que le caractère de Constantin avait subi une profonde transformation? Etait-il sûr que des scènes terribles comme celle dont nous donnons le récit plus loin n'arriveraient pas trop souvent ? Ne l'avait-on pas prévenu suffisamment à ce sujet, surtout le prince Czartoryski : Lisez ce que ce patriote polonais écrit le 17/29 juillet 1815 à l'empereur :

« Aucun zèle, aucune soumission ne parviennent à le fléchir. Il paraît avoir pris en haine ce pays et

[1] Loc. cit. IV, p. 88.
[2] *Recueil de la Société d'histoire russe.* Vol. 5.

tout ce qui s'y passe, et cette haine s'accroît dans une progression alarmante. C'est le sujet de ses conversations journalières avec tout le monde. L'armée, la nation, les particuliers, rien ne trouve grâce à ses yeux. La constitution surtout est matière à sarcasmes continuels ; tout ce qui est règle, forme, lois, est hué et couvert de ridicule, et malheureusement les faits ont déjà suivi les paroles. Mgr le grand-duc ne s'en tient pas même aux lois militaires qu'il a lui-même confirmées. Il veut absolument introduire les coups de bâton dans l'armée, et il les a ordonnés, hier, sans avoir égard aux représentations unanimes du comité. La désertion, déjà considérable, deviendra générale ; au mois de septembre, la plus grande partie des officiers demandera son congé.

» On dirait qu'il y a un plan formé pour contrecarrer les vues de Votre Majesté, pour rendre illusoires ses bienfaits et pour faire manquer son entreprise dès son commencement. Son Altesse Impériale serait, dans ce cas, sans le savoir, l'instrument aveugle de cette funeste conception, dont les premiers développements tendraient à exaspérer également les Russes et les Polonais, et à frapper de nullité les plus solennelles promesses de Votre Majesté. Ce qui paraît sûr, c'est que certains familiers de Monseigneur, tant avoués que secrets, contribuent beaucoup à nourrir son humeur sombre et emportée.

» Que ne donnerais-je pas pour qu'on réussît à complaire à Mgr le Grand-Duc et à remplir, à cet égard, les désirs de Votre Majesté ! Mais la chose est absolument impossible, et s'il reste ici, j'appréhende, au contraire, les plus tristes résultats[1]. »

[1] *Mémoires du prince Czartoryski.* Vol. II, p. 337.

C'était en 1816. Pendant une des revues quotidiennes, le grand-duc Constantin ordonne à deux officiers du troisième régiment de prendre des fusils et de marcher avec les soldats. Les officiers obéissent à cet ordre et font deux fois le tour de la place Saxonne ; ensuite, le grand-duc leur ordonne de rendre les armes et de reprendre leurs places ordinaires. Immédiatement après la parade, la compagnie des officiers du troisième régiment déclare qu'ils ne peuvent pas continuer le service avec ces deux officiers, qu'ils considèrent comme dégradés. En adoptant cette résolution, les officiers espéraient que les généraux exerceraient leur influence pour agir sur le grand-duc afin qu'il leur fasse réparation. Mais cela n'étant pas arrivé, le capitaine Welizek, aide de camp du général Krasinski se présente dans l'assemblée des généraux et commence à leur faire des reproches qu'ils se souciaient seulement de leurs intérêts personnels, qu'ils oubliaient la patrie et leurs subordonnés, et qu'ils montraient dans les relations avec les Russes la même pusillanimité et soumission qu'envers les Français, et quoique seulement capitaine, lui, Welizek, considérait qu'il était de son devoir d'agir comme les généraux auraient dû le faire, s'ils eussent été des hommes d'honneur.

Le général Krasinski, indigné de ces expressions

malséantes, fit mettre le capitaine aux arrêts domestiques. Aussitôt que cela fut connu des officiers, ils s'assemblèrent chez leur défenseur et jurèrent sur parole de mourir pour le bien de la patrie et pour leurs camarades, au cas où on ne les traiterait pas différemment.

Au bout de trois jours, cinq officiers, dans leur nombre Welizek, se suicidèrent.

Nous avons déjà décrit plus haut les allures surprenantes de l'empereur, en ce qui concerne les détails insignifiants de la routine militaire. Ce fut ainsi dès sa première jeunesse. « Les minuties du service militaire et l'habitude d'y attacher une extrême importance faussèrent l'esprit du grand-duc Alexandre : « il y prit un goût dont il ne put se guérir, » nous raconte le prince Czartoryski, dans ses *Mémoires* [1].

« Il fut atteint pendant tout son règne de la paradomanie, » continue le même auteur, « maladie épidémique des princes, qui fit perdre à Alexandre un temps précieux lorsqu'il fut sur le trône, et l'empêcha pendant sa jeunesse de travailler utilement et d'acquérir des connaissances indispensables. »

Schnitzler, en décrivant, d'après les observations de Dupré de Saint-Maure, la vie de l'empereur

[1] Vol. I, p. 108.

pendant la saison d'hiver à Saint-Pétersbourg, confirme sa tendance invincible à la paradomanie :

« A neuf heures du matin, nous raconte cet auteur, je le vois se rendre très exactement à la salle d'exercice pour faire parader la garde montante (*sic*). Ce devoir qu'il s'est imposé semble être pour lui un plaisir, quoique d'une nature assez monotone [1]. »

C'est pourtant bien curieux combien l'homme change ses opinions avec le temps !

Lisez ce que le grand-duc Alexandre écrit en 1795 à son précepteur Laharpe au sujet des manœuvres militaires :

« Il faut que j'avoue avec bien de regret que l'été passé m'a fourni peu de momens pour m'occuper. La grande distraction étoit les trop fréquentes manœuvres, exercices et parades de Pavlovsky ; car, au lieu d'une fois par semaine que nous allions les étés précédents, nous allions jusqu'à trois, et quelquefois quatre, cet été-ci, et puis les mardi et vendredi comme de coutume ; comptez ce qui reste ; ce qui étoit le plus terrible, c'est que cela ne commençoit pas de bonne heure comme autrefois ; et cela fait que nous revenions à midi passé [2]. »

Le grand-duc n'était donc pas trop épris des manœuvres militaires. Vingt ans plus tard il s'oc-

[1] *Histoire intime de la Russie, sous les empereurs Alexandre et Nicolas*, par J.-H. Schnitzler. Paris, 1854.
[2] *Recueil de la Société d'histoire russe.* Vol. V.

cupe non seulement des détails de la vie militaire avec le plus grand acharnement, mais il trouve que cet emploi de sous-officier est l'occupation par excellence des rois.

Danilevski, aide de camp de l'empereur, nous raconte dans son journal l'anecdote suivante, qui se passa pendant le congrès de Vienne peu de temps avant les fiançailles du prince héritier de Wurtemberg, avec la grande-duchesse russe Catherine Paulowna :

« Ces jours derniers on s'entretenait, pendant le dîner, de Frédéric II. L'empereur exalta les talents militaires de Frédéric et le plaça plus haut que Napoléon, parce qu'il restait fort dans le malheur et après les batailles perdues. Le prince héritier de Wurtemberg était de la même opinion, mais il ajouta cependant qu'il ne pouvait lui pardonner une chose : *c'est d'avoir rendu tous les rois caporaux*. Cette remarque déplut souverainement à l'empereur, et son altesse royale changea de thème. »

Les courtisans savent tirer de chaque événement une conclusion. A cette occasion, ils affirmèrent que cette remarque du prince héritier était assez désagréable à l'empereur pour compromettre le mariage projeté. Les appréhensions des courtisans, il est vrai, ne se réalisèrent pas, mais depuis ce temps on constata un refroidissement notable

dans les relations jusqu'alors amicales de l'empereur avec le prince héritier[1].

Le même auteur raconte une autre anecdote qui caractérise très bien les tendances militaristes de l'empereur. C'était en 1815. Les armées alliées étaient entrées de nouveau dans la capitale de la France. Le 29 juillet (10 août), l'empereur passa en revue quelques divisions à leur entrée dans Paris. Les malheureux n'ont pas de chance. Pendant le défilé ils marquèrent assez mal le pas. L'empereur se fâche. Trois colonels sont arrêtés et envoyés immédiatement à la grande garde. Malheureusement les Anglais font le service du jour. On prie, on implore l'empereur d'épargner cette honte à ses officiers ; il est impitoyable....

Mais le comble de la paradomanie de l'empereur est marqué par l'incident suivant : En 1817, Alexandre passa le jour de sa fête patronale au quartier général de la première armée à Mohilev. Ayant assisté à l'exercice d'une compagnie d'artillerie à cheval, commandée par le lieutenant-colonel Tebenkoff, il fut si content d'elle qu'il fit à chaque sous-officier un présent de 50 roubles et à chaque soldat de 25 roubles, largesse jusqu'ici sans exemple ; même pour la bataille de Borodino,

[1] Schilder, *L'empereur Alexandre Ier, d'après journal manuscrit de Michailovski-Danilevski, sur les événements de 1814.*

les soldats reçurent seulement 5 roubles par tête [1]. Mais quelle est l'explication du militarisme de l'empereur ? Comment se fait-il que l'âme d'un prince, qui eut pour gouverneur un Laharpe, ait été envahie à un tel degré par la paradomanie ? L'explication que le général Schilder nous donne sur ce phénomène est bien simple. L'excellent historien du règne d'Alexandre Ier nous raconte premièrement maints détails sur le militarisme féroce qui régnait à la cour de Gatchina ; il nous présente le grand-duc Alexandre comme spectateur et participant à cette vie de corps-de-garde dès sa plus tendre enfance ; puis il cite les mots de Gœthe (conversations avec Eckermann, 12 avril 1829) :

« L'homme ne peut pas se débarrasser de ses premières impressions de jeunesse ; et cela peut aller si loin, que, même des choses imparfaites auxquelles il s'accoutume et par lesquelles il est entouré pendant ces années, lui deviennent si chères qu'il est comme aveuglé et ne voit plus leurs imperfections. »

Pour compléter l'étude du caractère d'Alexandre, il est absolument nécessaire de soumettre un autre trait saillant de son être moral à un examen approfondi. C'est le mysticisme, qui se manifeste surtout pendant l'époque postérieure aux guerres

[1] Schilder, *L'empereur Alexandre Ier*. Vol. IV, p. 12.

avec Napoléon. Il n'y a pas de doute, les germes de cette étrange maladie reposaient dans son âme depuis sa jeunesse. Il sent le poids de la couronne avant de l'avoir portée.

Souvenons-nous que le grand-duc Alexandre écrit en 1796, à Laharpe : « Je cède volontiers mon rang pour une ferme à côté de la vôtre, mon cher ami, ou au moins aux environs. » C'est ainsi que pense Charles-Quint en échangeant les gloires de l'empire pour la solitude de Saint-Just !

« Il y avait une sorte de mélancolie répandue sur les commencements de ce règne, qui contrastait avec l'éclat qu'on voulut lui donner aux fêtes du couronnement.... nous raconte le prince Adam Czartoryski dans ses *Mémoires*[1]. Le jeune et beau couple qu'on allait couronner n'avait pas l'apparence du bonheur.... Les fêtes du couronnement furent pour Alexandre une source de tristesse redoublée.... il avait des heures d'anéantissement, au point que l'on craignait pour sa raison.... je m'évertuai à adoucir l'amertume des reproches qu'il ne cessait de se faire. Je tâchais de le raccommoder avec lui-même, avec la grande tâche qu'il avait devant lui.... Mes exhortations n'obtenaient qu'imparfaitement leur effet : elles contribuèrent pourtant à l'engager à prendre assez d'empire sur lui-même pour que le public ne pût trop lire dans son âme. Mais *le ver rongeur y resta toujours.* »

[1] Vol. I, p. 290-292.

Quinze ans plus tard, l'état d'âme d'Alexandre n'a pas subi de transformation sensible. Lui, l'arbitre des destinées du monde, le vainqueur de Napoléon n'est pas heureux.

Une âme envahie par la tristesse et les remords se prête facilement aux consolations de la religion. C'est un fait établi par l'expérience de tous les âges. Ce fut le cas pour Alexandre Ier. D'autres causes y contribuèrent aussi puissamment. Nous avons déjà discuté dans un chapitre précédent l'effet que les événements de 1812 et 1813 produisirent sur l'âme de l'empereur russe. D'homme « frivole et léger en fait de religion », comme le caractérise sa belle-sœur, la princesse Charlotte, plus tard femme de l'empereur Nicolas, il devient un croyant, rempli de zèle pour toutes les choses relatives à la religion et même aux formes extérieures du culte.

Mais ce n'était pas seulement les événements, c'était aussi l'influence de son entourage, surtout du prince Galitzine, ancien ami de sa jeunesse qui produisirent ce changement dans le caractère de l'empereur. Ajoutons à cela l'association fréquente avec le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, homme honnête, dont la tête cependant était remplie d'idées confuses, — on pourrait aussi bien dire mystiques, — la rencontre avec Madame de Kru-

dener, enfin l'influence que peuvent exercer sur des âmes sensibles le climat brumeux et la nature morne de la capitale du Nord, et nous comprendrons l'état moral d'Alexandre.

Quels furent les résultats de ces dispositions ? Abstenons-nous d'examiner un des plus importants : la Sainte Alliance; ses origines et ses résultats ont été déjà trop souvent discutés. La réaction dans la politique intérieure, — un autre résultat palpable du mysticisme, — n'est pas moins bien connue. Bornons-nous à enregistrer quelques traits curieux qui pourraient servir à mieux comprendre ce côté du caractère d'Alexandre.

Nous avons déjà dit que l'empereur était devenu, d'homme frivole et léger en fait de religion, un croyant sérieux. Cependant les formes ordinaires du culte ne lui suffisent pas. Apparemment son âme puise une consolation extraordinaire dans la société des enthousiastes religieux et de tous ceux qui en matière religieuse, présentent une certaine anomalie.

Le commencement de ces rencontres est marqué par ses relations avec la baronne de Krudener. Vinrent ensuite un grand nombre d'autres, dont nous citons seulement quelques-uns.

En 1822, l'empereur est à Vienne. Il désire faire la connaissance de l'abbé-prince Hohenlohe.

L'abbé le salue par un discours dans lequel la Sainte Alliance et son fondateur reçoivent bon nombre d'éloges. Alexandre se met à genoux devant l'abbé et le prie de lui donner sa bénédiction; enfin on s'embrasse. L'entrevue dure deux heures. On se dit beaucoup de choses, mais ce qui fut dit reste un secret[1].

En 1816, l'empereur voyageant en Russie, passe par Kiew. Il considère comme son premier devoir de rendre visite au moine-prêtre aveugle Wassian, renommé pour la sainteté de sa vie. « Bénissez-moi dit l'empereur. A Pétersbourg, j'ai déjà entendu parler de vous; maintenant je suis venu pour m'entretenir avec vous; bénissez-moi. » Wassian voulut se prosterner devant l'empereur, mais Alexandre ne le permit pas. En baisant la main de l'aveugle, il dit : « Il faut adorer Dieu seulement. Moi, je suis un homme et un chrétien comme les autres; confessez-moi comme tout autre

[1] « Il fut enfin question de différents événements que je ne saurais confier à la plume, les communications que Sa Majesté daigne me faire, m'imposant un silence sacré sur ces objets, Le cœur me saigna en apprenant deux années après la nouvelle de sa mort. Non, aucun jour ne passe, que je ne me le rappelle dans mes prières devant l'Eternel. » *Mémoires et expériences dans la vie sacerdotale et dans le commerce avec le monde*, recueillis dans les années 1815-1834 par Alexandre, prince de Hohenlohe, Paris, 1836, p. 466.

de vos enfants spirituels. » — L'empereur resta chez Wassian toute la soirée, depuis huit heures jusqu'à minuit.

La confession commença. Dans le cours de la conversation prolongée qui termina cette entrevue, l'empereur dit : « En entrant dans l'église du monastère, une telle vénération et de tels sentiments remplirent mon cœur que je puis dire avec saint Paul : « Si ce fut dans son corps, je ne sais; si ce » fut hors de son corps, je ne sais, Dieu le sait[1]. »

Enfin l'empereur envoya chercher le sous-prieur du monastère; quand celui-ci fut introduit, il voulut se prosterner devant le czar, qui ne le lui permit pas : « Bénissez-moi, dit le monarque, et traitez-moi comme un simple adorateur, qui est venu dans ce couvent pour y chercher les moyens du salut; car tout ce que je possède et toute ma gloire ne m'appartiennent pas, mais je les dois à Dieu[2]. »

L'année suivante, l'empereur fit une seconde visite au moine Wassian. Cette fois l'entretien dura une heure. L'empereur entra dans le monastère incognito.

En 1818, les quakers Grellet de Mobillier et Allen visitèrent Saint-Pétersbourg. L'empereur, qui avait fait leur connaissance à Londres en 1814, les

[1] *Seconde épître de Paul aux Corinthiens*, XII, verset 2.
[2] Schilder, *l'empereur Alexandre Ier*, IV, pages 58-59.

reçut comme de vieux amis. On parla non seulement de religion et de choses religieuses, mais on fit les prières en commun à la manière des quakers. Voici comment cela se passa. C'est Grellet qui raconte :...

« Ayant fini son discours, l'empereur dit : « Avant » de nous séparer pour aujourd'hui, essayons de » passer quelque temps en priant ensemble. »

» Nous consentîmes avec plaisir, écrit Grellet, car nous sentions la présence du Seigneur et sa force toute-puissante. Quelque temps se passa en méditation silencieuse ; nos âmes furent pénétrées d'un calme religieux, et bientôt je sentis en moi le souffle céleste de l'esprit de la prière et de la contrition ; envahi par le Saint-Esprit, je m'agenouillai ; l'empereur s'agenouilla près de moi. Pendant cette effusion intérieure de notre âme, nous sentîmes que le Seigneur avait consenti à entendre nos prières. Ensuite nous passâmes quelques instants en prière silencieuse, après quoi nous partîmes. En s'éloignant, l'empereur exprima le désir de nous voir encore une fois avant notre départ. — Notre entrevue avait duré deux heures [1].... »

Jusqu'ici je me suis borné, d'accord, en cela,

[1] D'après Schilder.

avec les idées exprimées au commencement de ce chapitre, à grouper devant le lecteur un certain nombre de traits saillants, pour lui donner une idée de ce que fut le caractère de l'empereur.

J'ai premièrement démontré, par nombre d'exemples, « la réunion d'une quantité de contradictions » dans son âme ; secondement, j'ai traité des manifestations du militarisme dans sa vie, et enfin j'ai parlé de cette étrange maladie psychique, qu'on est convenu d'appeler mysticisme.

Serait-il juste d'accuser Alexandre avant de rechercher les causes intimes de ses actions ? Quelle est la raison de la contradiction apparemment la plus blâmable, que nous rencontrons si souvent dans sa vie ? Pourquoi est-il si souvent libéral en paroles, réactionnaire en faits ?

Le prince Czartoryski a-t-il entièrement raison en disant de son libéralisme : « l'Empereur aimait les formes de la liberté comme on aime les spectacles ; il se plaisait à voir représentées les apparences d'un gouvernement libre et en tirait vanité ; mais il ne voulait que les formes et les apparences, et il n'entendait pas qu'elles se changeassent en réalité.... »

Il me semble que non ! Rappelons-nous ce que Laharpe écrit à son ami Stapfer au sujet des Russes : « Les Russes peuvent donc s'imputer de n'avoir

pas secondé ses bonnes intentions. Je n'ai pas connu dix individus de cette nation, dans la haute classe surtout, qui les comprît. »

Aurait-il été prudent pour l'empereur, en telles circonstances, de se lancer dans une politique libérale? N'est-il pas tout à fait naturel que, chaque fois qu'il eut un élan de libéralisme, il ait reculé toujours devant les dernières conséquences.

Voici ce que son aide de camp Danilewski raconte dans son journal daté de l'automne de 1815, pendant le petit voyage que l'empereur fit à Zurich et à Constance :

« On m'a dit, écrit Danilewski, que l'empereur, sur la route de Zurich à Bâle, voyagea beaucoup à pied, admira la richesse du pays et entra souvent dans les maisons des paysans. Dieu veuille, pensais-je. que l'aspect de l'abondance, de l'ordre et de la prospérité, qu'il trouvait certainement dans ces maisons, aient une bonne influence sur lui ; du reste je n'en doutais pas, sachant qu'il avait bien à cœur l'amélioration de l'état de ses sujets ; mais son âme, certainement, souffrait, quand il comparait l'état des libres villageois suisses avec celui de nos paysans. Le cœur de l'empereur est saturé de liberté ; s'il était né dans une république, il aurait été le plus zélé défenseur des droits du peuple. Il fut le premier qui commença d'introduire en Russie quelque chose ressemblant aux formes constitutionnelles et qui eut l'intention de restreindre le pouvoir autocratique ; mais les grands qui l'entouraient et les propriétaires fonciers

n'étaient pas mûrs pour les théories de la politique contemporaine. Il ne pouvait pas conserver d'attachement pour des hommes qui n'étaient pas en état d'apprécier les bases du bonheur de la société ; c'est peut-être la raison pour laquelle il n'a point d'estime pour les Russes et pourquoi il préfère les étrangers ; c'est aussi la raison, — il m'est même terrible de penser à cela, — d'un certain refroidissement de sa part envers la Russie, qui ne sait pas apprécier complètement son monarque. *Avouons-le, ce n'est pas lui, mais nous qui sommes fautifs. L'histoire nous montre que dans d'autres pays les peuples revendiquaient leurs droits auprès des gouvernements ; plus d'une fois ils se sont vus contraints d'employer la force pour les obtenir. Ce fut le contraire en Russie ; l'empereur voulait nous octroyer ces droits ; mais personne ne le comprenait ; au contraire, le nombre des mécontents allait croissant de jour en jour.* »

« Nous n'avons pas besoin d'une constitution, » écrit l'historien Karamzine, conservateur russe influent de cette époque ; donnez-nous cinquante gouverneurs qui aient de l'esprit et de la probité, et tout ira à merveille. » « Une des principales raisons du mécontentement des Russes, continue le même écrivain, a pour cause l'amour excessif du gouvernement actuel pour les réformes d'Etat, qui ébranlent les fondations de l'empire et dont l'utilité reste jusqu'à ce jour bien douteuse. »

Il serait bien facile d'enregistrer un grand nombre d'énoncés semblables, qui démontrent l'exis-

tence d'une opposition sourde, mais envenimée, contre tous les projets réformateurs de l'empereur.

Voici ce que M. Eynard, observateur impartial, remarque à ce sujet dans son livre sur la vie de Mme de Krudener :

« Alexandre, en favorisant la liberté des cultes dans un pays encore si peu fait à la liberté, avait créé à sa politique intérieure, qui était large et ingénieuse, des adversaires dont l'opposition contrebalançait les avantages qu'il avait trop exclusivement envisagés. Il luttait partout à la fois contre les prétentions exclusives, mais la lutte d'un homme seul, fût-il même aussi puissant que l'était Alexandre, ne peut venir à bout des résistances acharnées et constantes d'une multitude d'êtres faibles, mais résolus, parce qu'ils se sentent atteints dans leurs intérêts les plus immédiats. Alexandre se lassait et épuisait ses forces dans cette arène qui enfantait à chaque heure de nouveaux combattants. »

En tenant compte de l'existence de cette opposition, on comprendra donc aisément pourquoi l'empereur s'arrête si souvent à mi-chemin sur la voie des réformes, on comprendra aussi pourquoi il affecte tant d'amitié pour Araktscheiev. Cet homme si peu sympathique, si ignorant, est cher au cœur de l'empereur, parce qu'il n'appartient à nul parti, parce qu'il approuve, quoique rétrograde lui-même, tout ce que son maître se plaît à faire.

En énumérant les circonstances atténuantes qui

pourraient excuser les actions contradictoires d'Alexandre en fait de libéralisme, on commettrait une grave erreur de ne pas jeter un coup d'œil sur l'état de la civilisation [1] en Russie, au commencement du dix-neuvième siècle.

Ne l'oublions pas, la plupart des Russes de ce temps-là sont des serfs. Seule une fraction infinitésimale de ces serfs sait lire et écrire. Le reste des russes appartient à la classe des nobles et des tschinowniks (fonctionnaires d'Etat).

Une bourgeoisie comme on la connait dans les pays de l'Europe occidentale n'y existe pas.

[1] Il existe un document curieux, qui, mieux que toute statistique, démontre l'état pitoyable d'ignorance dans laquelle croupissait la grande masse du peuple russe. C'est un manifeste du Saint Synode adressé au clergé et au peuple orthodoxe, au sujet de l'imminente invasion des armées françaises dans le territoire russe.

On se trouvait dans les derniers jours de l'année 1806, si malheureuse pour la Prusse. Les armées françaises s'avançaient à la rencontre des forces russes, qui venaient de franchir la frontière prussienne. En prévision d'une défaite, qui prolongerait les hostilités sur territoire russe, on formait en Russie une armée de réserve. Il fallait donc faire un appel au patriotisme du peuple. On le fit, en s'adressant en même temps à son ignorance.

Nous nous bornons à traduire seulement quelques phrases de ce manifeste, en imitant autant que possible le langage lourd et pompeux de l'original russe :

« Le furieux ennemi de la paix et de la tranquillité, Napoléon Bonoparte (sic), qui a usurpé le diadème im-

Les réformes libérales étaient-elles donc possibles dans de pareilles conditions ?

Cette analyse sommaire du caractère d'Alexandre étant faite, l'œuvre de l'éducateur se dessinera plus nettement. Mais comment déterminer les résultats de cette œuvre ?

Laharpe lui-même a essayé de répondre à cette question. Dans le cabinet d'étude du vénérable vieillard, nous avons aperçu le buste de l'élève princier, entouré des copies de plusieurs ukases et de quelques passages du discours du monarque. Ce sont les actions ou les paroles attestant les

périal de la France et qui a étendu son pouvoir sur les empires avoisinants, non seulement par la force des armes, mais surtout par ses ruses, qui a dévasté, le fer et la flamme à la main, leurs cités et leurs villages, ose maintenant menacer la Russie, — la Russie que protège le Tout-Puissant. — Dans le délire de sa furie il la menace d'une invasion, et de la déstruction de ce bon ordre, dont elle seule jouit dans le monde entier sous le sceptre du béni de Dieu, notre très pieux et adoré Seigneur, l'empereur Alexandre Ier.

. . . .

. . . .

» Ses projets et ses actions impies, par lesquels il a foulé aux pieds les lois et la vérité, sont connus du monde entier.

» Pendant l'émeute du peuple qui sévissait en France, au temps néfaste de la pernicieuse révolution, dont les auteurs furent maudits par le ciel, ce même Bonoparte abjura la foi chrétienne ; il se mêla aux attroupements de la populace et célébra dans leur compagnie des

idées libérales d'Alexandre : le traitement généreux de la Pologne, l'émancipation des serfs de la Livonie, etc. etc., qui plurent apparemment mieux que tout autre chose au républicain suisse.

Mais serait-ce une juste appréciation des mérites de Laharpe en les cherchant exclusivement dans le domaine du libéralisme ? Ne voyons-nous pas l'influence du sage précepteur dans plus d'un trait de la vie d'Alexandre ? Ne s'est-il pas souvenu des paroles éloquentes de son gouverneur en parcourant son empire immense, tantôt inspectant les forces militaires, tantôt visitant les écoles, les uni-

fêtes idolâtres, instituées par des apostats prêchant des fausses doctrines. Entouré de ses impies complices il se prosternait, non pas devant le Tout-Puissant, mais devant des idoles représentées par des femmes légères.

» En Egypte il se joignit aux persécuteurs de l'Eglise de Christ, il prêcha le Koran de Mahomet, il protégea la religion des superstitieux adhérents du faux prophète Musulman ; de plus, il fit preuve ouverte de son dédain pour les pasteurs de la Sainte Eglise de Christ.

» Enfin, par surcroît d'outrage, il convoqua en France les synagogues juives, ordonna de prodiguer des honneurs à leurs rabbins et fonda un nouveau Sanhédrin, ce conseil abominable, qui osa jadis condamner notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ au supplice de la croix !! Maintenant ce même Bonoparte veut réunir les juifs, dispersés par la colère de Dieu sur toute la surface de la terre, pour les inciter à la destruction de l'église de Christ, et — ô insolence terrible, outrepassant la mesure de tous les crimes, — à la proclamation du faux Messie en la personne de Napoléon. »

versités, les fabriques, les colonies militaires ? Plus d'une fois, sûrement, ces mots qu'il avait entendus dans sa jeunesse retentirent dans son âme :

« Soyez laborieux, diligents, pleins de zèle : devenez des hommes utiles à votre patrie, qui ne vous devait rien et vous a tant favorisés. »

Et lorsqu'il travaille à la réorganisation des universités de son empire, ne s'est-il point inspiré de ce noble conseil de son maître :

« Si des préjugés ridicules ou dangereux et des opinions erronées infectent son peuple, il ne lui appartient pas même de les détruire par un simple acte de sa volonté ; car les hommes tiennent avec opiniâtreté aux préjugés et aux erreurs, et se sont montrés dans tous les siècles prêts à défendre par la force ce qu'ils prenaient pour des vérités. Que fera donc, dans ces circonstances, un prince tout à la fois éclairé et bon citoyen ? Ce qu'il fera ? *Il répandra les lumières parmi son peuple, il protégera ces écrivains qui attaquent les erreurs par la force du raisonnement et du ridicule, il réformera l'éducation nationale, et, en préparant une génération nouvelle, il assurera par là à son ouvrage la solidité et la durée à laquelle il doit tendre s'il veut le bien réel de son peuple.* »

Certes, le peuple russe a une dette de reconnaissance envers l'homme de mérite que la Providence plaça auprès de son futur empereur.

Le beau rêve de préparer un Marc-Aurèle pour cinquante millions de Russes fut en tout cas une

des plus difficiles entreprises qu'on puisse imaginer, étant donné le caractère bizarre de l'élève.

Une autre pierre d'achoppement était le fait que la majorité écrasante de ces cinquante millions de Russes, plongée dans les ténèbres de l'ignorance et opprimée par l'esclavage, n'était nullement apte à seconder les généreux efforts d'un Marc-Aurèle.

CHAPITRE VII

Un épisode de la vie d'Alexandre.

Alexandre Ier et Karasine.

Nous racontons ce curieux épisode de la vie d'Alexandre dans l'intention de présenter au lecteur deux portraits bien définis d'Alexandre Ier à deux époques décisives de sa vie : celui du jeune empereur, admirateur et enthousiaste des idées de Laharpe, et celui du promoteur de la Sainte Alliance.

Dix jours après la mort de Paul Ier, Alexandre trouve sur son bureau une lettre[1], dont voici quelques passages remarquables :

[1] En traduisant cette lettre de la langue russe, nous nous sommes conformés, dans la mesure du possible, au texte original; cependant le style parfois extrêmement lourd et tortueux de l'auteur nous a forcé d'y apporter quelques modifications, du reste peu essentielles.

« Au Czar bien-aimé! D'un de ses sujets.
» Le 12/22 mars 1801.

» Comme il était beau ce premier jour de ton règne! Il paraît que même la nature est enchantée de te souhaiter la bienvenue. Alexandre! Toi! L'élu de nos cœurs! C'est le dixième jour que le soleil printanier réjouit de ses rayons tes sujets remplis d'espérances. Et de jour en jour, d'heure en heure, tu les as justifiées.

» Quel avenir de félicité nous attend!

. . . .

. . . .

» En passant sous les murs de ton palais à l'heure où règnent les ténèbres et le silence, je croyais voir planer au-dessus de ton auguste demeure le génie puissant de la grande impératrice, qui attendait en toi le salut unique de la Russie. Puis, en te voyant entouré des grands de la cour, je sentais mes yeux se remplir de larmes et je me demandais souvent quel serait le chemin que tu te déciderais à suivre.

» Laissera-t-il, me demandais-je, les travaux préparatoires d'un demi-siècle inachevés? Est-il possible qu'il sacrifiera de sang-froid les espérances des peuples au plaisir d'exercer le pouvoir absolu, plaisir qui ne convient qu'aux âmes ordinaires?

» Non, il ouvrira enfin le grand livre de notre destin et nos petits-fils y liront après nous les grandes choses qu'avait pressenties Catherine.

. . . .

» Il nous donnera enfin des lois immuables!

. . . .

» Il dira à la Russie : voici la limite irrévocable de mon pouvoir absolu et de celui de mes successeurs !

. . . .

» Et la Russie entrera dans la famille des Etats monarchiques, et le dur sceptre de l'égoïsme ne sera plus en état de briser les Tables des lois de la Sainte Russie.

» Il agira avec une prudente lenteur, de même que la nature, dont les voies lentes et mystérieuses ont été tracées par le Créateur même; il appellera à son secours la raison éternelle pour qu'elle lui éclaircisse l'âme; il cherchera le conseil des hommes sages qu'une Providence bienveillante a placés à son côté. Il écoutera aussi les voix de ceux qui lui annonceront la vérité, qu'elles viennent ou non des plus lointaines contrées de son empire. Et cette vérité, il la cherchera chez les législateurs du monde antique et moderne. Il s'éclairera du flambeau de l'impartialité en parcourant leurs œuvres ; il mettra celles-ci en harmonie avec les mœurs, la religion, la position géographique de son peuple et enfin avec les lumières de son siècle ; il établira des lois fondamentales, choisira des juges et, les rendant inaccessibles aux sentiments de l'ambition et de la peur, il leur donnera de son superflu de pouvoir, pour qu'ils puissent sauvegarder les saintes institutions de la patrie . . . .

» Il limitera les dépenses ruineuses pour le pays et qui ne rehaussent nullement la splendeur de la couronne; il diminuera le nombre de ses courtisans en éloignant une foule de flatteurs et de valets complaisants, qui poussent l'impudence jusqu'à disposer des revenus de l'empire, et qui s'arrogent des droits ex-

clusifs aux bontés de l'empereur, simplement parce que le hasard les a placés près de sa personne...

. . . .

» Il dédaignera s'occuper d'infimes détails et ne dépensera point des heures précieuses pour des bagatelles, sachant que son temps suffit à peine pour les devoirs les plus essentiels du souverain d'un empire immense. En agissant comme l'Etre suprême, il contemplera son œuvre, non dans les détails, mais dans tout son ensemble; il réglera le mouvement des rouages essentiels de la machine compliquée de l'Etat et le mécanisme travaillera à merveille....

. . . .

» Ne possède-t-il pas les moyens les plus sûrs de tenir toutes les autres cours en respect sans incliner d'un côté quelconque? Trouve-t-il, en considérant la condition actuelle de son empire, ses voisins, ses forces, trouve-t-il, dis-je, la moindre nécessité ou le moindre avantage à se mêler de leurs dissensions?

» Quel sort enviable d'attirer sur soi les regards de l'espérance et non ceux de la jalousie ou de la haine! de forcer les peuples de l'Europe à voir en lui l'arbitre et le pacificateur de leurs querelles!

» Cependant, même en ces temps heureux, les forces armées ne seront pas inutiles. Au contraire, alors seulement, elles rempliront leur but véritable : celui de sauvegarder la tranquillité générale....

. . . .

» Les peuples seront toujours tels que les gouvernements le voudront. Le czar Iwan le Terrible voulait avoir des esclaves soumis, rampants devant lui et cruels entre eux : il les eut. Pierre Ier désirait que nous fussions des aveugles imitateurs de l'étranger ; pour

notre malheur, nous ne le fûmes que trop. Catherine la Sage enfin voulut former des *Russes*. Alexandre, le favori du peuple, accomplira cette grande œuvre...

. . . .

» J'ai entendu que notre jeune souverain ne se laisse pas émouvoir par les odes flatteuses que les poètes prodiguent indifféremment à tous les princes, assurant chacun qu'il est meilleur que son prédécesseur. J'ai donc osé recourir à la prose pour exprimer mes idées. O Toi, bien-aimé de mon âme! Ne refuse par ce tribut que t'offre un cœur simple et désintéressé!

» Empereur! En pensée je me prosterne à tes pieds et je les arrose des larmes que fait verser un dévouement aussi pur qu'éternel! Génie bienfaiteur de ma chère patrie...

La lecture de cette lettre agita et émut beaucoup le jeune empereur. Il exprima tout de suite le désir de voir l'auteur; mais qui était-il? Il fut découvert quelque temps après dans la personne d'un jeune fonctionnaire, Karasine. On le présenta aussitôt à l'empereur. « Permets que je t'embrasse, lui dit celui-ci, et que je te remercie pour tes bons vœux et tes sentiments de vrai patriote! Conserve toujours ces excellentes pensées! Continue à me dire toujours la vérité! Je voudrais avoir beaucoup de sujets tels que toi. » L'empereur le pressa sur son cœur et Karasine, se prosternant à ses pieds, proféra en sanglotant ces mots: « Je jure à votre Majesté de lui dire toujours la vérité. »

Depuis lors la porte du cabinet de travail de l'empereur fut ouverte à Karasine, mais l'entourage du czar sut bien s'y prendre pour provoquer un refroidissement entre les deux jeunes idéalistes.

Karasine prit apparemment trop au pied de la lettre la recommandation de *dire la vérité*. L'aventure fâcheuse qui arriva à Gil Blas au sujet des homélies de l'archevêque de Grenade lui était certainement inconnue. Il présenta bon nombre de projets et de mémoires à l'empereur, qui les vit avec déplaisir, de sorte que sa carrière fut loin d'être brillante. En 1820, Karasine n'avait atteint que le rang de conseiller d'Etat, rang qui n'a guére d'autre avantage que son titre sonore. Cependant, avec une longue patience, notre héros aurait sans doute atteint la dignité d' « Excellence, » si sa destinée n'avait tourné au tragique.

En 1820, il se produisit à Pétersbourg une affaire inouïe jusqu'alors dans les annales de l'armée. Le régiment des gardes « Semenowski » se mutine ouvertement. L'affaire est d'autant plus sérieuse que l'empereur se trouve en ce moment à Troppau, pour y participer au congrès des souverains, et que l'émeute menace d'envahir les autres régiments. On trouve dans la cour du régiment Préobragenski une proclamation incitant à la révolte, et provenant prétend-on du régiment Semenowski.

L'écriture de ce document ressemble à celle de Karasine, on croit également reconnaître son style. L'empereur est nanti de l'affaire, et peu de temps après un courrier arrive de Troppau portant l'ordre de saisir le coupable. Le malheureux est aussitôt appréhendé et jeté dans une casemate humide de la forteresse de Schlusselbourg. Son crime n'ayant pas été prouvé, il ne fut point relâché, comme on pourrait s'y attendre, mais condamné au bannissement. Il fut relégué dans son village natal, situé en Ukraine.

Sur la route de l'exil, le malheureux adresse une lettre touchante au prince Wolkonski :

« Après une détention de six mois dans un horrible cachot et après un voyage en » télègue[1] » qui ne convenait nullement à mon âge et à mes habitudes, je suis arrivé plus mort que vif à Kharkow.... Toute ma personne est écrasée et rouée. J'avais une bonne femme et sept enfants, je ne sais où ils sont et quand je les reverrai. J'avais un nom honnête ; je l'ai perdu pour toujours. J'avais une petite propriété ; je la perdrai sans doute, car mes créanciers profiteront probablement de ma position embarrassée pour me forcer à la vendre. »

Le bannissement de Karasine dura aussi longtemps que le règne d'Alexandre. L'avènement au trône de l'empereur Nicolas I[er] lui apporta enfin

[1] Une espèce de cabriolet sans ressorts.

la liberté, quoique avec certaines restrictions. Dorénavant « il pouvait, s'il le désirait, séjourner à Moscou avec la permission de S. M. I., à la condition expresse de s'abstenir de toute discussion malséante. »

Dans l'œuvre du général Schilder sur le règne d'Alexandre, nous trouvons au sujet du malheureux Karasine une lettre officielle du comte Victor Kotchoubey adressée au fameux général Diebitsch, et datée du 16 juillet 1826. Nous la traduisons du russe ; elle présente un certain intérêt, car Victor Kotchoubey, occupant en 1820 le poste de ministre de l'intérieur, fut l'exécuteur de la volonté de l'empereur au sujet de Karasine.

Voici comme il raconte cette affaire :

« M. Karasine jouissait, au commencement du règne de l'empereur défunt, de la bienveillance particulière de Sa Majesté. Par la suite il s'attira des ennuis en accablant Sa Majesté de projets et de lettres, mais, dans la bonté de son cœur, Sa Majesté lui pardonnait et lui prodiguait même des bienfaits.

» Au temps de la malheureuse affaire du régiment Semenowski on jeta dans la cour des casernes Preobragenski un libelle des plus infâmes, par lequel le régiment était incité à se soulever pour porter secours à ses camarades. En comparant l'écriture du libelle avec celle de M. Karasine, en tenant compte de certaines expressions et de son esprit turbulent, *on pensa tout de suite qu'il pourrait en être l'auteur*. On

envoya le libelle à l'empereur, qui se trouvait alors à Troppau. Sa Majesté, déjà mécontente de Karasine et se souvenant de beaucoup d'autres de ses écrits, le *soupçonna* également d'être l'auteur de cette infâme proclamation. Elle m'ordonna donc, ainsi qu'à M. le comte Miloradowitch, de saisir les papiers de M. Karasine et de l'envoyer dans la forteresse de Schlusselbourg ; ce qui fut exécuté sans délai.... »

Le comte Victor Kotchoubey est ce même personnage à qui le grand-duc Alexandre écrivit en 1796 :

« Mon plan est, qu'ayant une fois renoncé à cette place scabreuse (je ne peux pas fixer l'époque d'une telle renonciation), j'irai m'établir avec ma femme aux bords du Rhin, où je vivrai tranquille, en simple particulier, faisant consister mon bonheur dans la société de mes amis et l'étude de la nature. »

CHAPITRE VIII

Réflexions.

Rousseau nous apprend qu'un prince lui fit proposer d'élever son fils et qu'il répondit par un refus : « Si j'avais accepté son offre, » dit-il, « et que j'eusse erré dans ma méthode, c'était une éducation manquée. Si j'avais réussi c'eût été bien pis ; son fils aurait renié son titre, il n'eût plus voulu être prince. »

Dans le sens de Rousseau la méthode éducative de Laharpe pourrait être considérée comme un succès. « Je cède volontiers mon rang pour une ferme à côté de la vôtre, mon cher ami ou au moins aux environs » écrit le jeune grand-duc à son gouverneur, peu de temps après que celui-ci l'eut quitté.

Quelles que soient les critiques sur la valeur de son enseignement, le seul fait que Laharpe fut

chargé de l'éducation d'Alexandre doit être considéré comme un facteur de premier ordre dans l'histoire et la civilisation russes.

Un progrès continuel et très appréciable se fait remarquer dans l'éducation des princes russes à partir de Pierre le Grand. Ostermann, le précepteur de Pierre II est infiniment supérieur à Franz Timmermann ; l'érudit mathématicien Aepinus, précepteur de Paul Ier, est, à son tour, un pédagogue de plus haute valeur qu'Ostermann.

Certes, les rechutes ne manquent pas. L'éducation de Pierre III se fait par un bouffon érudit — tel est le nom que lui donne Catherine II — le Saxon Stelin.

Dans un de ses rapports sur l'enseignement du grand-duc, il raconte : « Nous nous sommes appliqués à tirer profit de tout ce que le hasard pouvait nous présenter. A la *chasse* nous avons étudié des livres contenant des gravures ayant rapport à la chasse ; les *plafonds* nous servirent pour étudier les métamorphoses mythologiques ; en regardant les *mannequins-automates* nous discutâmes le mécanisme des machines et tous les tours d'adresse des escamoteurs. Les *incendies* nous furent utiles

pour l'examen des appareils extincteurs ; pendant les *audiences des Ministres* on s'entretenait du cérémonial des cours; nos *promenades* en ville nous fournissaient l'occasion de discuter sur l'organisation de la police et des corps des pompiers. »

Ce fut, comme on le voit, un enseignement purement intuitif.

Le successeur d'Alexandre Ier, l'empereur Nicolas eut également pour gouverneur un Vaudois, M. du Puget, brave homme, mais d'individualité beaucoup moins prononcée que Laharpe. L'enseignement d'Alexandre II fut dirigé par un homme de haut mérite, le poète Joukovski.

Le plus beau monument érigé par Laharpe à son élève est peut-être cet éloge touchant qu'il fait de lui dans sa lettre du 18 avril 1826, adressée à Stapfer : L'homme auquel un ermite tel que moi pouvait tenir le langage usité entre nous, appartenait certainement à la toute première classe de son espèce, classe bien peu nombreuse.

Ce que Laharpe dit au sujet des Russes : « Ils peuvent donc s'imputer de n'avoir pas secondé ses bonnes intentions. Je n'ai pas connu dix individus de cette nation, dans la haute classe surtout,

qui le comprît » pourrait bien choquer les susceptibilités nationales des Russes, si ce jugement n'était suivi de ces mots significatifs « La masse nationale en avait un sentiment confus; car le peuple disait : c'est le nôtre. »

Il ne sera point superflu de rappeler que la haute société russe, sous le règne d'Alexandre Ier, contient beaucoup d'éléments étrangers.

Ce serait un grave tort que de blâmer uniquement l'empereur pour le bannissement de Speranski et les mauvais traitements infligés à Karasine. Indirectement la faute en revient à l'entourage d'Alexandre.

Qu'est-ce que Laharpe pensait d'Araktscheiev? La lettre du 17 février 1810 à Stapfer, dont nous avons cité le commencement, contient quelques mots qui se rapportent peut-être au favori du czar. « Je tiens en mains un Oukase assez remarquable du premier janvier qui renferme une organisation assez bonne de son conseil, laquelle me rendrait un peu d'espérance *si je le voyais un peu mieux entouré. Pauvre infortuné ! Je le plains du fond de mon cœur, et comme je connois sa position, le blâme sur les lèvres s'arrête par la compassion.* »

C'est une tâche fascinante que de parcourir les pages de l'histoire à travers les siècles à la recherche des fameux éducateurs princiers de tous les temps. Tout d'abord nous rencontrons dans le pays enchanteur de l'enfance les figures familières de Mentor et de Télémaque.

En poursuivant notre voyage de découverte, nous touchons aussi bien aux parages du mesquin qu'au domaine du tragique. La mort de Sénèque nous rappelle les crimes de Néron et la figure vénérable de Fénelon les faiblesses du roi « Soleil. »

L'époque antérieure à la grande révolution abonde en livres traitant de l'éducation des princes. On y rencontre : *L'institution d'un prince par l'abbé Duguet, ou traité des qualités, des vertus, des devoirs d'un souverain*. (Leyde 1729.) Quatre volumes !

Adèle et Théodore, ou Lettres sur l'éducation contenant tous les principes relatifs aux trois différents plans d'éducation des princes, des jeunes personnes et des hommes, par Mme de Genlis, œuvres dont les titres seuls donnent un avant-goût de l'ennui suprême que leur étude approfondie pourrait produire.

Nonobstant tous ces efforts l'arcane qui devait opérer, par la voie de l'éducation, pour transformer les mauvais princes en bons rois n'est pas encore trouvé.

Fait curieux : l'éducation de nombre de souverains auxquels la postérité a donné le nom de « Grand » fut loin d'être irréprochable quant à la méthode. Tels furent Frédéric II de Prusse, Pierre Ier et Catherine Ire de Russie.

Le mémoire éducatif de Laharpe au comte Soltikov est remarquable par la multitude de traités que le pédagogue suisse énumère au chef de l'éducation des grands-ducs et indirectement à l'impératrice, traités dont il n'eut certes jamais l'intention de torturer les esprits enfantins des jeunes princes russes. Pourtant il les énumère ! Fallait-il donc absolument éblouir une femme par une érudition profonde, parfumée d'un grain de flatterie adroite !

C'est en parlant de la nécessité d'apprendre à connaître l'origine des sociétés civiles et leurs principes fondamentaux que Laharpe se montre habile courtisan en citant les mots même de l'impératrice. « Il est nécessaire à tout bon citoyen de connaître ces principes, mais il l'est surtout qu'un

prince s'en pénètre de bonne heure. Il y verra qu'il fut au moins un temps où les hommes étaient égaux, que si les choses ont changé depuis, ce ne peut jamais avoir été pour livrer le genre humain pieds et poings liés aux caprices d'un seul homme, et qu'il y a eu des monarques absolus assez généreux et assez vrais pour faire cet aveu public à leurs sujets..... *Nous nous faisons gloire de le dire, nous n'existons que pour nos peuples*[1]. »

Ni les « Instructions » de Catherine, ni le mémoire remis par Laharpe au comte Soltikov ne contiennent un mot sur l'éducation économique des grands-ducs. En cela Catherine et Laharpe montrent qu'ils sont bien de leur siècle.

Dans les œuvres de Louis XIV se trouve une pièce intitulée « Réflexions sur le métier des rois » subdivisée en six paragraphes :

Tout rapporter au bien de l'Etat.
Savoir prendre son parti.
Eviter la faiblesse.
Penser à tout.
Se garder de soi-même.
Jouir des succès, réparer les fautes.

[1] Les mots en italiques sont les paroles de l'impératrice.

Ces réflexions, écrites de la main même de Louis XIV, étaient destinées à servir d'instructions à son fils le Dauphin.

La connaissance des caméralités n'y entrait pas.

Cent ans plus tard, M. Necker entreprend l'œuvre ardue de combler le déficit, et la France se trouve à la veille de la Révolution.

M. Ernest Lavisse raconte dans sa charmante étude : *Le grand Frédéric avant l'avènement :* Le roi veut qu'il continue à Neu-Ruppin l'éducation économique commencée à Custrin ; il s'y prête docilement. Il visite les domaines, inspecte les bâtiments d'exploitation agricole, apprend comment se pratique la mouture, revoit les baux, pour en faire de plus avantageux et obtient ainsi le fameux Plus, toujours réclamé par son père. Il envoie des comptes exacts jusqu'au pfennig inclusivement. Le roi lui a commandé de dresser à lui seul un état général des domaines de Ruppin ; il se met à l'ouvrage, étudie l'état précédent et fait venir des pièces de Berlin. Il se transporte sur les lieux, consulte les dires des vieux paysans, procède à l'arpentage et surveille lui-même les arpenteurs ; bref, il se donne une peine énorme dont il se fait les honneurs auprès du très gracieux père, assurant qu'il se tire d'affaire sans recourir à per-

sonne : ce qui n'est pas vrai d'ailleurs. Ceci est un chapitre de l'éducation forcée de Frédéric, de l'éducation nécessaire à un prince royal de Prusse : sans l'attention donnée au détail pour voir l'argent sourdre de terre et le suivre jusqu'à l'arrivée dans les caisses royales, il n'y aurait pas eu de Prusse. Le prince répugnait à cette besogne qu'il trouvait indigne de lui : « Ce ne sera jamais mon métier que les caméralités. » Heureusement pour lui et grâce à son père il se trompait : les caméralités seront une partie de son métier de roi où il excellera.

C'est un fait bien établi, qui se répète chaque jour, que les théories prétendues libérales appartiennent à la jeunesse, tandis que les idées conservatrices sont l'apanage de la vieillesse.

En politique suisse, la couleur de Laharpe fut toujours d'un rouge prononcé, cependant le républicanisme théorique qu'il prêche *ad usum delphini* subit à travers les années une modification sensible.

Un épisode raconté par un contemporain russe[1] démontre que Laharpe, parvenu à la vieillesse, avait abandonné son enthousiasme exalté pour

[1] N. Tourgueneff. — Voyez Appendice V.

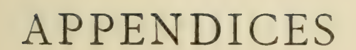
prendre une attitude plus que prudente. Le vieux général précepteur ne rappelle guère le jeune et ardent Brutus, auteur de soixante pamphlets séditieux contre Leurs Excellences de Berne. *Tempora mutantur, nos et mutamur in illis.*

Au cours de cette étude nous avons eu déjà l'occasion de remarquer maintes fois que les contemporains russes n'admiraient pas trop Laharpe. Le fabuliste Krilov trouve sa méthode éducative ridicule, le comte Strogonov se plaint de l'ennui que lui causent les lettres interminables du précepteur politicien suisse.

Nous ajoutons les impressions d'un homme qui eut accès aux mémoires présentés par Laharpe à l'empereur Alexandre Ier. « Je n'y ai rien vu de ce que j'espérais y trouver » dit Tourgueneff, « rien, absolument rien sur la question de la servitude, cette plaie de la société russe et que M. Laharpe paraît confondre avec l'esclavage des nègres; rien, sinon que c'est un obstacle à l'instruction populaire, obstacle qu'on ne pourrait, dit-il, faire disparaître qu'avec des lenteurs infinies; rien même sur des institutions sérieuses et stables ; rien sur l'amélioration de la justice criminelle, de la police, dont les horreurs ne peuvent manquer de frapper le

plus indifférent des observateurs ; seulement quelques lieux communs sur l'instruction publique, quelques observations sur le sénat, dont le souvenir ne me reste qu'à raison de leur originalité ..... »

Laharpe, pas plus que d'autres, ne fut épargné par la critique. Cependant, un fait reste bien établi : c'est qu'à son enseignement, tout imparfait qu'il ait pu être, la Russie doit la plupart des progrès réalisés sous le règne d'Alexandre Ier.



APPENDICES

APPENDICE I

Premier mémoire remis le 10 juin 1784 au comte Soltykov, nommé gouverneur en chef des jeunes Grands-Ducs, présenté à S. M. I. Catherine II, avec ses ratures et apostillé par elle[1].

Pour répondre à la demande de S. E. M. le général de Soltykov, j'ai l'honneur de lui présenter le mémoire suivant, qui contient :

1. La note des objets sur lesquels je pourrais donner des leçons.
2. La note des moyens généraux à employer.
3. Quelques réflexions générales.

[1] Archives de la famille Monod à Morges. Cette pièce a été communiquée pour la première fois par *Soukhomlinov* dans son travail sur Laharpe (en langue russe).

I

Objets sur lesquels je pourrais donner des leçons :

1. La *langue française*.

2. La *géographie*.

3. L'*histoire*, celle de la Russie exceptée, vu que jusqu'à ce moment les vraies sources m'en sont inconnues.

4. La *philosophie*. Sous ce nom, qui comprend tant de choses, je ne comprends ici que les objets suivants :

1. L'*art ae bien raisonner*.

2. La *connaissance de l'homme*, — sciences connues sous le nom de logique et de métaphysique, mais qui ne doivent pas effrayer ensuite de l'explication que j'en donnerai ci-dessous.

3. La *morale* ou la science qui traite des principes d'où dépendent les devoirs de l'homme dans la société, joints à la connaissance des principes généraux des lois.

4. L'*histoire de l'ancienne et de la nouvelle philosophie*, envisagée comme une espèce de catalogue des grandes vérités admises dans toutes les sciences par tous les hommes, et des erreurs dont l'humanité a été affligée jusques à nos jours.

Je ne comprends pas ici deux autres branches de la philosophie :

1. Les *connaissances mathématiques*, telles que l'arithmétique, les éléments de la géométrie et de l'algèbre, la trigonométrie, etc., parce qu'il y a déjà une autre personne pour les enseigner.

2. La *physique*, surtout la *physique expérimentale*, parce que les principes de cette grande science, si intéressante à connaître, ne peuvent être mieux exposés que par l'un des membres de l'académie impériale des sciences, appelés à en faire leur unique étude.

II

MOYENS A EMPLOYER

Avant que d'entrer en matière je prie Votre Excellence de me permettre les réflexions suivantes :

1° Les moyens que je vais indiquer ne sont que des moyens généraux.

2° Afin que ces moyens généraux ne conduisent pas à des erreurs, il faudra les varier suivant les circonstances, les talents et le caractère de monseigneur le grand-duc Alexandre, ce qui devant être le fruit d'une expérience bien réfléchie et ne pouvant être connu qu'après avoir observé longtemps ce jeune prince, ne peut aussi être prévu par des mesures plus particulières, qui pourraient dans la suite se trouver très erronées et devraient recevoir de grandes corrections.

3° Ces moyens doivent se combiner, ce qui revient à ceci, savoir que monseigneur pourra être instruit dans différentes sciences à la fois. Mais la désignation précise de celles de ces sciences qui doivent s'accompagner, dépendant uniquement de la force d'attention de monseigneur, de ses connaissances et de son temps, il faudra renvoyer à faire ce supplément jusques à ce que l'on ait fait quelques expériences.

4° Les livres que j'indiquerai ci-dessous ne sont cités qu'afin de montrer les sources où je puiserai, jointes à ma méthode, et qu'afin que mes sentiments soient tellement connus, que je ne courre point le risque de tromper ceux qui ne me connaissent pas encore suffisamment.

Je prie Votre Excellence de ne pas perdre ces réflexions de vue, parce qu'elles sont les conditions auxquelles je dis ce qui va suivre.

LANGUE FRANÇAISE

L'usage doit en être le premier maître, d'abord parce que ce moyen est le plus prompt, et puis parce qu'il s'emploie sans que l'élève s'en doute, ce qui lui évite le désagrément de perdre, à acquérir la connaissance d'un instrument, un temps qui serait mieux employé ailleurs.

Mais on essayerait en vain d'introduire cet usage si l'élève n'en éprouvait pas la nécessité ; or *monseigneur n'est point dans ce cas avec moi*. 1. Je ne suis

avec lui que de deux jours l'un, et je suis le seul qui ait une vocation directe de lui parler français. 2. Je ne dois et ne puis être son camarade de jeu ; par conséquent il a peu d'occasions d'avoir à faire à moi.

3. Tous ceux qui l'entourent, parlant sa langue, il trouve partout une réponse prête, et il ne peut sentir la nécessité de me comprendre ou celle de se rendre intelligible à son tour. Je n'entrevois que deux moyens pour parer à cet inconvénient, qui me paraît très grand. Le premier serait que M. *Claudi*, auquel monseigneur est accoutumé et qui est intelligent, pût se résoudre à ne lui parler que français, mais la grande habitude qu'il a de parler russe à monseigneur depuis son enfance me fait craindre que la chose ne soit presque impossible, surtout dans les commencements. Le second moyen serait de placer auprès de monseigneur un jeune homme de son âge ou même plus âgé que lui, qui ne sût que le français, fût de ses jeux, et participât à ses leçons. Il va sans dire que le choix d'un jeune homme pareil ne peut pas être fait au hasard et n'est pas facile, mais s'il était une fois fait je suis assuré qu'en moins de trois mois monseigneur entendrait assez le français pour prendre part aux conversations françaises et pour recevoir des instructions ultérieures données dans cette langue, au lieu qu'il pourrait s'écouler une ou deux années avant qu'il en fût capable, si l'on s'en tient à ce qui a été pratiqué jusques à présent, sans parler des désagréments qu'on lui aura procurés en

lui faisant une étude particulière de ce qui devrait n'être pour lui qu'un jeu d'après l'instruction même de S. M. I.

Une fois familiarisé avec les sons français monseigneur parviendra bientôt à lire et à écrire couramment. Ce n'est que quand il sera déjà avancé qu'on pourra lui proposer les premières règles de l'orthographe et quelques réflexions générales sur la valeur des mots, sur leurs noms, qualités, etc.

La meilleure grammaire d'une langue cultivée est la lecture des livres écrits par ceux qui l'ont formée. En apprenant la géographie et l'histoire, monseigneur aura déjà eu l'occasion d'accoutumer ses oreilles aux sons du langage correct, il aura lu quelques bons livres, et les idées philosophiques qu'on lui aura inspirées en passant, l'ayant accoutumé à réfléchir, il n'éprouvera ni les dégoûts ni les difficultés qu'essuyent ceux auxquels on fait étudier de trop bonne heure les *règles générales du langage :* il ne verra enfin dans la grammaire qu'un recueil d'observations déduites d'une multitude de faits qui lui sont déjà connus, rédigées seulement en ordre pour y avoir plus facilement recours au besoin.

Un des meilleurs ouvrages en ce genre est celui que l'abbé de Condillac, l'un des philosophes les plus sages du siècle, avait composé pour l'éducation de l'infant duc de Parme.

Quoiqu'il n'y ait rien de décidé au sujet du latin, Votre Excellence voudra bien me pardonner d'en

toucher quelque chose en passant, vu qu'il en est parlé dans l'instruction de S. M. I.

S'il s'agissait de l'éducation d'un particulier, il y aurait les raisons les plus fortes pour insister sur la nécessité et les avantages de la langue latine, mais ces raisons ne sont plus les mêmes dans le cas présent. L'étendue des devoirs d'un prince destiné à jouir un jour du pouvoir absolu est trop grande, et le temps qu'il a pour s'en instruire est trop court pour qu'il puisse, sans crainte de négliger des connaissances plus importantes, en donner une partie à l'étude d'une langue dont il pourrait bien ne retirer aucune utilité. Ce ne serait qu'après s'être bien pénétré des connaissances directement nécessaires à son état, tant comme simple citoyen que comme prince, et en ayant la conviction intérieure de n'avoir rien négligé pour n'être pas pris au dépourvu, que monseignenr pourrait apprendre le latin, et alors il n'aurait pas beaucoup de peine pour y réussir.

GÉOGRAPHIE

Cette science me paraît être l'une des plus propres à accoutumer monseigneur à une occupation sérieuse. Ainsi que j'ai eu l'occasion de l'observer avec les cartes découpées, les cartes géographiques ne paraîtront d'abord être que de nouveaux jouets. Il n'est pas naturel que monseigneur comprenne si tôt ce qu'elles doivent représenter et ce qu'elles sont, mais

il suffit dans les commencements qu'il se familiarise avec elles : le temps viendra ensuite de lui expliquer les principes géométriques, physiques et astronomiques sur lesquels la géographie est fondée.

Pour me faire comprendre de monseigneur, je lui mettrais d'abord sous les yeux la carte exacte des objets les plus familiers et qu'il connaît parfaitement, par exemple le plan de son jardin, celui des différentes parties de Zarskœ-Selo, le grand plan, qui les comprênd toutes, etc. Après s'être assez familiarisé avec ces plans pour reconnnaître toujours le véritable lieu des objets, il me semble qu'il concevrait le *pourquoi* d'un plan, et s'il le concevait, il ne serait plus embarrassé lorsque je lui montrerais le plan de Pétersbourg et de ses environs, les cartes de l'Ingrie, de la Finlande, de la Livonie et des autres provinces voisines.

Cela fait, prenant la grande carte de l'empire de Russie, je lui ferais observer la distribution des provinces, leurs principales villes, les rivières qui les arrosent, etc., mais sans entrer dans de trop grands détails. De là je passerais aux Etats voisins de la Russie en commençant par l'Europe, et je parcourrais les autres parties du monde plus pour que les noms principaux demeurassent gravés dans sa mémoire dans un âge où l'on retient si vite, que pour autre chose, et en ayant le soin de me borner aux objets les plus saillants. S. A. I. ayant fait pour ainsi dire ce cours physiquement par la seule inspection des cartes, les impressions en demeureront ineffa-

çables, et il en résultera une connaissance des différentes parties de la terre, générale il est vrai, mais suffisante pour le moment.

Ce premier cours fini, on pourrait hasarder (si monseigneur y avait été préparé par quelques idées précédentes) de lui montrer les différentes cartes qu'il connaît réunies sur un globe et l'accompagner de quelques réflexions générales relatives à la forme du globe, aux cercles qui le coupent, à la diversité des climats, à l'inégalité des jours qui en résulte, etc., mais il faudrait être bien sûr d'être compris. M. *Sultzer*, professeur à Berlin, a publié sur cet objet une brochure de peu de pages, qui contient l'essentiel de ce qu'on aurait à dire.

Après avoir acquis cette connaissance générale, je ramènerais monseigneur sur ses pas, en commençant par la Russie, mais comme les livres étrangers me sont suspects sur cet article, il serait bien à propos d'avoir d'avance tout ce qui peut y suppléer, comme cartes, mémoires, etc., à fin de *n'omettre rien d'essentiel* et de ne *rien dire d'inutile.*

A la géographie de l'empire de Russie succèderait celle des Etats européens, en commençant par les Etats limitrophes, et ensuite la description des autres parties du monde. *Busching* serait le directeur que je choisirais, mais je me bornerais à consulter son grand ouvrage qui est trop volumineux, et je m'en tiendrais pour l'usage journalier à l'abrégé qui en a été fait en Suisse par un homme de bon sens.

HISTOIRE

Tout citoyen qui se destine à être utile à son pays dans le maniement des affaires publiques, doit étudier l'histoire; à plus forte raison doit-elle être l'étude d'un prince, mais il faut tellement la diriger pour celui-ci qu'il n'y puise pas des principes dangereux. On ne doit jamais oublier qu'Alexandre, né avec un beau génie et doué des qualités les plus brillantes, ne ravagea l'Asie et ne commit tant d'horreurs que pour avoir voulu imiter les héros d'Homère ; que Jules César ne se porta au crime de détruire la liberté de sa patrie que par émulation pour ce même Alexandre; et que de nos jours la lecture imprudente de Quinte-Curce fit d'un roi du nord, doué d'ailleurs de qualités héroïques, le tyran de ses sujets et le fléau de plusieurs millions d'hommes.

HISTOIRE ANCIENNE

Il me paraît indispensable d'en faire une étude particulière :

1. Pour l'ordre d'abord, parce qu'elle est la clef d'une multitude d'événements inexplicables sans elle et parce que tous les livres d'histoire la rappellent et se fondent sur elle.

2. Elle est intéressante, en ce qu'elle nous conduit presque jusques à l'origine des sociétés. Elle est la

réponse à ces questions qui s'élèvent dans l'âme de l'homme : *d'où suis-je venu et pourquoi suis-je distingué de mes semblables ?* Questions que tout homme sensé et surtout un jeune prince ne peut se faire trop souvent.

3. Elle est *instructive* pour les ressources prodigieuses qu'elle présente.

L'antiquité a travaillé longtemps et péniblement pour nous : c'est à elle que sont dus les arts et les sciences. Mais bien que nous ayons été plus loin que l'antiquité dans plusieurs connaissances, nous sommes tellement demeurés en arrière dans les autres, qu'il faut recourir à elle pour s'en instruire. S'il fallait des preuves, j'en appellerais à la morale simple et touchante prêchée par les anciens sages, à la sublimité de leur éloquence, à la manière noble dont ils ont écrit l'histoire, à la sagesse de leurs loix (*sic*), surtout à leurs principes sur l'éducation, la plus propre à former de bons citoyens, à leur amour et à leur dévouement pour la patrie, etc. Aucune histoire, j'ose le croire, ne donne des leçons plus utiles, mieux présentées, et avec cet intérêt qui va au cœur ; aucune ne nous fait converser avec un plus grand nombre d'habiles gens dans tous les genres et ne le fait avec autant de brièveté. A Dieu ne plaise cependant que je veuille mépriser les ouvrages des modernes ou leurs grands hommes ! Je suis juste envers les anciens, et rien de plus. Parmi les nombreux cours d'histoire ancienne il faudra s'attacher d'abord

à celui qui, exempt de discussions frivoles, rassemblera les événements les plus remarquables et les présentera avec le plus de clarté. Les Français ont deux ouvrages modernes, l'un et l'autre capables pour remplir ce but : les *Eléments d'histoire ancienne et moderne* par l'abbé *Millot*, et le cours d'histoire composé par M. *de Condillac* pour l'éducation de l'infant duc de Parme. Tous les deux sont écrits par des hommes d'un grand mérite. Je les préférerais (comme direction dans la méthode et dans l'ordre des faits) à *Puffendorf*, qui est trop savant pour un novice, et au *Discours sur l'histoire universelle* du célèbre *Bossuet*, trop éloquent pour un commençant et trop traité d'après les idées théologiques du siècle de la révocation de l'édit de Nantes.

La lecture (et pour éviter toute ambiguité j'appelle ici du nom de *lecture* ce qui n'est proprement qu'une direction puisée dans un ouvrage relatif au sujet dont on s'occupe, opération qu'il ne faut pas confondre avec une *lecture de suite*). La lecture de l'un ou de l'autre de ces cours, dis-je, devra être suivie de celle d'un second plus étendu et surtout plus détaillé sur les mœurs et les actions des grands hommes à fin que ces faits particuliers puissent s'imprimer de bonne heure dans la tête du jeune prince et lui servir de texte lorsqu'il commencera à réfléchir sur les connaissances qu'il aura acquises. Malgré tous ses défauts l'un des meilleurs ouvrages de cette espèce est celui de *Rollin*, si l'on a la précaution

d'épargner à monseigneur les réflexions trop fréquentes de l'auteur. Tout ce qui concerne l'histoire des anciens peuples est à peu près contenu dans cet ouvrage, à l'exception de ce qui regarde la Chine, sur laquelle on n'a des mémoires raisonnables et assurés (à ce qu'il paraît) que depuis peu d'années. Les commencements de cette monarchie, la plus puissante et la plus ancienne qu'il y ait, sont intéressants pour tout homme qui pense, et les sages maximes d'après lesquelles elle se gouverne depuis près de quatre mille ans ne peuvent être indifférents à un prince dont les Etats en sont voisins. Aucun livre moderne ne pouvant servir de direction dans cette partie, j'ai tâché d'y suppléer par des extraits abrégés tirés des matières les plus intéressantes du recueil en neuf volumes intitulé : *Mémoires sur les Chinois*, ouvrage marqué au coin de la vérité.

J'accompagnerais le second cours d'histoire ancienne de la lecture des *Vies des hommes illustres* de *Plutarque*, en observant seulement de ne pas commencer par les vies de ces personnages qui ne sont fameux que par l'abus qu'ils ont fait des talents les plus précieux et dont l'exemple, instructif pour les hommes sages, pourrait gâter un cœur encore trop jeune pour avoir cette défiance et cette retenue si nécessaires lorsqu'il faut mesurer les mérites et les actions des grands hommes. Je choisirais donc principalement parmi les vies des hommes illustres celles de ces hommes qui, nés loin du trône, ont brillé par

le seul éclat de leurs talents, de leurs vertus et de leurs grandes actions, et se sont acquis la vénération de leurs contemporains et les justes éloges de la postérité. Les grands hommes dont je veux parler ici sont : Lycurgue, Numa Pompilius, Solon, Publicola, Camille, Fabius Maximus, Paul Emile, Timoléon, Aristide, Caton le censeur, Philopœmen, Sertorius, Phocion, Caton d'Utique, Agis et Cléomène, les Gracques, Cicéron, Dion, Marc Brutus, Aratus, et le premier Brutus. Je renverrais la lecture du reste à l'époque où l'esprit de monseigneur étant affermi par les principes solides, il pourra juger sainement par lui-même. Je conseillerais après le second cours conjointement avec Plutarque, qui n'exige pas d'être lu de suite, la lecture des *Révolutions romaines* par *Vertot*, et après, celle des *Causes de la grandeur et de la décadence des Romains* par *Montesquieu*, ou l'ouvrage publié depuis peu en anglais sur les mêmes objets par M. Gibbon, ouvrage qu'on met au premier rang des meilleurs de ce siècle.

Condillac et *Millot* conduisent à nos jours, en sorte que monseigneur aura déjà par eux une idée de l'histoire moderne et ne sera pas étranger dans le monde où il vit, lorsqu'on le ramènera vers l'antiquité pour la mieux connaître. Mais ils sont un peu abrégés. *Rollin* ne va que jusqu'à la fin de la république romaine. *Crévier*, son continuateur, est d'une longueur assommante : on ne peut guère le consulter que lorsqu'on a besoin de plus grands éclaircissements. Sué-

tone et Tacite ne doivent être lus que dans un âge où la raison est affermie. Il faut donc suppléer à ces lacunes par des notes ou simplement en commentant le premier cours dont on aura fait usage.

HISTOIRE MODERNE

L'*histoire du Bas-Empire*, écrite par M. *le Beau*, est celle qu'il faut adopter pour l'ordre à l'aide d'extraits qu'il en faudra faire, afin d'avoir une idée de la situation de l'Europe jusques à l'avènement de *Charlemagne* au trône et au rétablissement de l'empire d'occident. Cette histoire commençant depuis cette époque à intéresser l'empire de Russie, il conviendrait peut-être de la poursuivre sinon jusqu'à la décadence de l'empire d'Orient, du moins jusqu'à l'époque où Volodimir emprunta des Grecs la religion régnante en Russie. Après l'histoire du *Bas-Empire* je mets au premier rang l'histoire de certains pays qu'on peut appeler du nom d'*histoire domestique* relativement à S. A. I., par exemple : l'*histoire de Russie,* l'*histoire de l'empire germanique*, celle du *Danemarc* et celle de *Suède.*

HISTOIRE DE RUSSIE

Quoique je connaisse ce qui en a été écrit de mieux par les étrangers, j'ai de bonnes raisons pour croire que je ne la connais que fort mal, mais je serais charmé de pouvoir rectifier mes connaissances

si l'on voulait bien m'en fournir les moyens ; l'instruction de S. M. I. semble du moins donner le droit de l'espérer.

« En russe et en allemand on pourra dès à présent fournir ce qui s'écrit sur l'histoire de Russie dont sans doute il faudra faire des extraits. » (Note de la propre main de S. M. I. Catherine II.)

HISTOIRE GERMANIQUE

Elle ne peut être ignorée par un prince qui est membre de l'empire par sa naissance, et elle tient d'ailleurs essentiellement à l'histoire de tous les Etats de l'Europe. Le *nouvel abrégé chronologique de l'histoire et du droit public d'Allemagne* de M. Pfeffel est, par sa brièveté et par son bon choix, l'un des plus propres à exposer tant les événements remarquables de cette histoire, que la constitution politique de l'Allemagne. Dans la suite, mais plus tard, on y joindra l'*histoire de Charles V* par *Robertson*, et, si le temps le permet, *Mascov's Geschichte der Deutschen*, ouvrage fort court, composé par un très habile homme.

DANEMARC

La meilleure histoire qu'on en ait est celle d'un genevois, M. *Mallet*, appelé en Danemarc pour cet objet. Les *lettres sur le Danemarc*, en un volume, ouvrage d'un homme d'esprit, vivant actuellement

dans ma patrie, sont très propres à donner une idée de l'ancienne constitution du royaume et de la nouvelle constitution établie en 1660 par la loi royale.

SUÈDE

Puffendorf en a écrit l'histoire et l'abbé *de Vertot* en a écrit les *Révolutions*, qui suffiront pour instruire monseigneur. Quant à l'histoire de cette monarchie dans ce siècle, on en traitera les principaux événements en parlant des Etats voisins, et le reste, surtout depuis le changement arrivé dans la constitution il y a peu d'années, pourra dans le temps être suppléé par des mémoires.

Je ne connais aucune bonne histoire de la *Pologne;* cependant, pour suppléer à ce que l'histoire de la Russie ou de la Suède n'aura pas dit, on pourra recourir ou à *Puffendorf* ou à l'article de la Pologne dans l'*histoire des royaumes du Nord*. M. *Naruszevicz*, coadjuteur titulaire de Smolensko, homme d'esprit connu par des ouvrages estimés parmi ses compatriotes, est occupé en ce moment à écrire l'histoire de sa patrie. Il y a plus d'une année qu'il avait passé le règne de Casimir le grand, et il faut espérer que son ouvrage sera non seulement achevé, mais traduit avant l'époque où monseigneur sera en état de le lire : j'en ai ouï faire les plus grands éloges.

Cette partie de l'histoire moderne, dont la connaissance est *essentielle* à monseigneur, étant parcourue,

je lui mettrais sous les yeux l'ouvrage de M. *Totze: Ueber den Zustand Europa's*, traduit en plusieurs langues, ouvrage qui traite sommairement et comparativement de la constitution des puissances, de leurs forces, commerce, produits, etc.

Muni de ces connaissances, monseigneur pourrait passer à l'histoire particulière des principales nations de l'Europe, surtout à l'histoire de celles qui sont les plus distinguées par leur puissance, par les sciences et les arts, et avec lesquelles la Russie soutient le plus de relations.

Je mets au premier rang l'*histoire d'Angleterre* écrite par *Hume*, et je désirerais que monseigneur pût un jour la *lire de suite*, soit dans l'original, soit dans l'excellente traduction française qu'on en a. Le seul bon livre propre à faire connaître la constitution de l'Angleterre est de l'aveu même de l'illustre lord *Mansfield*, bon juge en cette matière, celui d'un genevois, M. *De Lolme*.

Vient après l'histoire d'Angleterre, celle de la *France*, non moins intéressante, si elle eût été écrite par des *Daguesseau*, des *Montesquieu* et des *Malhesherbes*.

Enfin après celle-ci vient l'histoire de la *révolution des Pays-Bas* décrite par *Watson* dans l'*Histoire de Philippe II*.

Je n'entrerai point dans de plus grands détails comme étant inutiles et déplacés dans ce moment ; je renverrai de le faire lorsque la capacité de S. A. I.

me sera mieux connue et lorsque ma vocation étant déterminée, on l'exigera de moi.

Quant à la chronologie, je ne l'envisage que comme un moyen quelconque de conserver l'ordre des faits, et tout système, fût-il même erroné, me paraît indifférent, pourvu seulement qu'il mette de l'ordre dans les événements. L'un des meilleurs livres à consulter sur cette matière est celui de *Langlet du Fresnoy*, intitulé : *Tablettes chronologiques*, etc.

PHILOSOPHIE

Lorsque Marc-Aurèle monta sur le trône on vit réaliser cette prédiction des sages, que les peuples seraient heureux s'ils étaient gouvernés par un prince philosophe. Sans doute il ne s'agit pas ici de cette science oiseuse si mal à propos honorée du nom de philosophie, qui ne s'occupe que des disputes et de jeux de mots et qui cherche à ébranler dans l'âme des faibles les principes sur lesquels repose la félicité publique. La véritable philosophie est la connaissance réfléchie de tout ce qui peut véritablement contribuer au bonheur en remplissant les devoirs de son état, et celui-là est philosophe, dont la conduite est conforme à cette connaissance qu'il a de ses devoirs. Demander donc s'il est besoin qu'un prince soit philosophe c'est demander, à mon avis, s'il doit chercher à connaître ses devoirs, s'il doit se rendre capable de les remplir, en un mot *s'il doit être bon citoyen?*... Or il n'y a personne qui en doute.

Mais la philosophie, dans le sens où elle est particulièrement prise ici, n'est pas d'une aussi grande étendue. C'est une partie de cette vaste science destinée seulement plus directement à fournir les principaux moyens de parvenir à la connaissance de ses devoirs, et c'est, prise comme un tel *moyen* qu'elle fait partie de l'éducation.

Je comprends ici sous cet article :

1. L'*art de raisonner juste*, non point tel que l'enseignent avec ennui les logiciens en titre, mais déduit d'observations et réduit à un petit nombre de règles incontestables, prouvées par l'expérience.

Les livres écrits méthodiquement et qui offrent un enchaînement de vérités bien reconnues dépendantes les unes des autres sont les meilleurs maîtres de raisonnement. C'est pour cela aussi que l'étude des sciences exactes (les mathématiques, etc.), en forçant l'esprit à ne marcher qu'à l'appui des preuves, des observations et des faits, a l'avantage de le rendre juste. Lorsque monseigneur aura pris l'habitude de poser toujours des faits pour base de ses jugements et celle de suspendre ses jugements par le défaut des preuves : lorsqu'en un mot la marche de son esprit sera mathématique, alors on pourra lui raconter sans péril, s'il en a le temps, et par forme de récréation, les sottises subtilement inventées et péniblement enseignées par les pauvres humains, dans l'idée de raisonner juste, mais ce ne sera qu'un simple récit et jamais l'objet d'une étude particulière.

2. L'art de bien raisonner conduit à *savoir ce qui raisonne en nous*. Il n'y a aucun homme qui ne se surprenne quelques fois méditant une réponse à ces questions : Qui suis-je ? d'où viens-je : et que fais-je ? Les absurdités par lesquelles on y a répondu sont sans nombre, cependant il importe que monseigneur n'y fasse pas aussi une réponse de cette espèce : plutôt que de demeurer dans l'ignorance, l'esprit adopte volontiers les absurdités débitées par d'autres. Le don de suspendre ses décisions n'est pas celui de la première jeunesse.

C'est au livre du sage *Locke* sur l'*entendement humain*, que monseigneur devra recourir pour ne pas s'égarer. Semblable au dessinateur qui pose dans le milieu de son atelier la statue qu'il veut copier afin de pouvoir l'examiner de tous côtés, ce grand homme se rendit lui-même le sujet de ses propres recherches. Après avoir observé l'origine de ses idées et leur progression, après avoir assigné les causes de nos erreurs et de nos faux jugements, il sut s'arrêter là où le flambeau de l'expérience cessait de luire. Modeste avec un génie supérieur, il osa avouer son ignorance. Il ne prononça pas même que d'autres ne pourraient aller plus loin que lui, mais il montra qu'en demeurant là où il était resté et en faisant un bon usage de leur raison, les hommes étaient en état de connaître tout ce qui importait à leur bonheur. C'est la marche assurée de cet homme de génie c'est sa candeur, sa retenue que je désirerais faire con-

naître à monseigneur, dans l'espérance que l'impression lui en resterait pour la vie.

Si le temps manquait, je me retrancherais à lui faire connaître l'ouvrage en un seul volume publié par *Condillac* sur l'*origine des connaissances humaines*, l'un des meilleurs et surtout des plus raisonnables qu'on ait écrit sur ces matières. La bibliothèque d'un prince doit être peu nombreuse, mais composée de ces ouvrages qui ont servi à diriger son éducation, qui contiennent les vrais principes relatifs à son état et dont le souvenir ne se perd pas : quand aurait-il le temps d'en lire un plus grand nombre ? et pourquoi lirait-il les indifférents ou les mauvais ?

3. Après avoir appris à bien connaître soi et les autres, quoi de plus naturel que de rechercher les relations qui subsistent entre eux et nous !... C'est là *morale*, *science pratique et d'un usage journalier*, sans quoi elle eût aussi été pervertie.

Il serait triste, sans doute, de ne devoir ses principes moraux qu'aux ouvrages qui traitent de la morale, mais il est pourtant vrai que sans un système qui lie ces principes entre eux, en les rapportant à un petit nombre de vérités incontestables, en faisant sentir leur dépendance absolue de ces vérités et en déduisant l'obligation indispensable de se conduire dans toutes les circonstances conformément à elles : il est pourtant vrai, dis-je, que sans un système pareil, l'homme, même le plus honnête, peut flotter au hasard et se porter par l'ignorance à des choses

qu'il n'eût certainement jamais entreprises s'il eût vu combien elles contredisent aux principes qu'il reconnaît en son cœur.

On pourra choisir pour guides ou les *Principes du droit naturel par Burlamaqui*, ouvrage court et fort bien écrit, ou les *Devoirs de l'homme et du citoyen*, ouvrage célèbre de Puffendorf. Je désirerais d'avoir une traduction des *Offices de Cicéron*, qui fût propre à rendre sensible le ton touchant des anciens sages, lorsqu'ils parlaient de la *morale*, et l'importance qu'ils attachaient à cette science : je désirerais enfin que cette traduction fît voir la grande âme de cet homme illustre, le plus éclairé et le plus éloquent de son siècle, et qui mérita parmi tant de rivaux et dans une époque fertile en grands personnages le titre de *père de la patrie*, le plus glorieux qu'un homme puisse recevoir de ses égaux. Les *Réflexions* de l'empereur *Marc-Aurèle* doivent aussi appartenir à cet article : elles font aimer la vertu et l'humanité et l'on est charmé de connaître celui qui les a écrites.

4. A la suite de la *morale* ou du *droit de la nature et des gens* je mets la connaissance de l'origine des sociétés civiles et des principes qui, s'ils n'ont pas contribué à les former, en sont du moins devenus les fondements.

Les vérités historiques et philosophiques acquises par S. A. I. jusques à cette époque trouveront particulièrement ici leur application, puisque cette connaissance doit principalement consister dans des ob-

servations résultant des faits qui lui seront déjà en grande partie connues.

Il est nécessaire à tout bon citoyen de connaître ces principes, mais il l'est surtout qu'un prince s'en pénètre de bonne heure. Il y verra qu'il fut au moins un temps où les hommes étaient égaux, que si les choses ont changé depuis, ce ne peut jamais avoir été pour livrer le genre humain pieds et poings liés aux caprices d'un seul homme, et qu'il y a eu des monarques absolus assez généreux et assez vrais pour faire cet aveu public à leurs sujets.... *Nous faisons gloire de le dire, Nous n'existons que pour nos peuples.*

Je choisirais encore pour guide l'ouvrage de Locke sur le gouvernement civil et je me servirais des *éléments du droit public de l'Europe* par *Mably*, pour donner à monseigneur une connaissance des différents traités qui ont eu lieu jusques à nos jours : ce serait pour ainsi dire une récapitulation de ce qu'il saurait sur l'histoire moderne.

5. Tout bon citoyen doit, de plus :

1° Avoir une connaissance des *principes généraux des lois*, par où j'entends une connaissance réfléchie et bien ordonnée des principes généraux des lois de la nature, appliqués aux établissements communs à tous les peuples, tant en matière *civile* et *criminelle* qu'en matière de *police:* cette connaissance pourrait s'appeler la *jurisprudence générale.*

2° Il doit, de plus, connaître les lois de son pays. J'entends par là non pas une connaissance fondée sur

la seule mémoire, mais une connaissance de l'esprit particulier et des principes de ces lois, tellement ordonnée d'après un système raisonné, qu'elle puisse toujours servir de guide dans les jugements lorsque les lois sont obscures, contradictoires ou muettes. Aucun prince n'est autant dans le cas de faire cette étude particulière qu'un prince de sang de Russie, destiné à gouverner un jour une grande monarchie comme *seul législateur* et *seul dernier juge d'appel.*

Quant à la première partie, qui regarde les principes généraux des lois, l'ayant étudiée à l'exemple de ceux de mes compatriotes qui se destinent aux emplois publics, m'en étant occupé sérieusement et ayant été plusieurs fois appelé dans ma patrie à traiter ces principes publiquement et à les défendre, ce ne sera pas, je crois, présumer trop de mes forces en disant que je puis servir encore de guide à monseigneur sur ce point.

Mais quant aux lois propres à la Russie, n'en ayant aucune connaissance et n'ayant eu ni les moyens ni le temps de l'acquérir, je suis hors d'état d'en dire un seul mot de certain. Cette connaissance, il est vrai, m'intéresserait beaucoup, mais puis-je espérer de l'acquérir ? C'est ce que je ne saurais dire.

Enfin je voudrais finir le *cours de philosophie* par l'histoire tant de l'ancienne que de la nouvelle philosophie, comme étant une récapitulation des objets ci-dessus. *Deslandes* ou le petit ouvrage de *Brouker* pourraient me servir de texte dans les choses essen-

tielles. Muni de principes solides, accoutumé à user sagement de sa raison, monseigneur ne retirera que du plaisir d'une pareille occupation.

C'est ici où finit la note des objets qui pourraient me regarder et dans lesquels je pourrais (si on le veut) donner des leçons. Par conséquent je ne parle pas des mathématiques, parce qu'un autre est déjà désigné pour les enseigner, et je ne me permettrais d'en parler à monseigneur qu'à propos des articles philosophiques ci-dessus et qu'autant que cela serait nécessaire pour lui faire sentir la force des démonstrations mathématiques et l'excellence de leur méthode.

Je ne parle pas non plus de la physique parce que, ainsi que je l'ai dit plus haut, sauf les idées éparses et générales qu'il en faudra donner quelquefois à propos de la géographie, de l'histoire et des sujets philosophiques, cette science ne peut être mieux enseignée que par un maître exprès. Ceux de monseigneur, les académiciens qui s'en occupent entièrement, sont plus en état que personne d'en exposer avec clarté et briéveté les principes et de répéter les expériences qui les confirment.

Je terminerai ce mémoire par les observations suivantes : 1. Il n'est pas possible dans ce moment d'assigner le temps que S. A. I. devra donner à l'instruction relativement à son âge et à ses forces. Cette distribution dépend de ce qu'il saura dans quelques mois, de ses dispositions, du développement de ses talents et de plusieurs circonstances.

Je crois en attendant :

1° Qu'un jeune homme doit être accoutumé de bonne heure à mettre de l'ordre dans ses occupations, parce qu'on ne prend jamais l'habitude de réfléchir en passant subitement d'un objet à l'autre, et parce que cette habitude de voir successivement tant d'objets différents, en blasant l'imagination et la curiosité, a encore l'inconvénient de rendre les jugements précipités et par là-même presque toujours faux.

2° Que les jeunes gens peuvent très bien être accoutumés à étudier à certaines heures, surtout si ce qu'on a à leur apprendre ne passe pas leur portée et ne leur est pas présenté d'une manière repoussante.

D'après ce que je connais déjà du caractère de monseigneur le grand-duc Alexandre, je suis convaincu qu'il ne fera pas une exception à ce principe et qu'il ne sera pas fort difficile, en mêlant la douceur à la fermeté et en laissant agir sa raison, de l'amener insensiblement à s'occuper à des heures déterminées. L'expérience paraît m'en avoir assuré pour l'avenir. En voici un exemple : Votre Excellence se rappelle que le jeudi avoit d'abord été le seul jour destiné à la lecture française ; cependant, insensiblement monseigneur a consenti de lui-même à lire avec moi tous les jours où j'avais mon tour. Ce n'était d'abord qu'une fois par jour ; dès lors nous avons partagé l'ouvrage entre la matinée et l'après-dîner, et monseigneur ne se doute pas qu'il a presque doublé son

ouvrage. Il est vrai que tous les moments ne sont pas également favorables ou suivis d'un succès égal et que tout cela encore fait très peu, mais il ne m'est pourtant pas arrivé une seule fois d'avoir échoué dans mon dessein, et monseigneur a toujours fini par faire ma volonté. Or, si dans les commencements, si avec aussi peu de moyens de m'aider, si, pour l'objet ingrat d'une langue étrangère j'ai obtenu le sacrifice de certains moments de la journée, ne puis-je pas en conclure que tout le reste est praticable en employant la fermeté et la douceur? Je le crois donc jusques à ce qu'une expérience contraire m'en désabuse.

2. Si un simple particulier n'a point d'ordre dans ses occupations et si pour n'avoir pas appris à fixer pendant quelque temps ses idées sur un sujet il raisonne mal dans la suite, *tant pis pour lui seul*. D'ailleurs le frottement des autres hommes saura le redresser. Partout il trouvera des personnes prêtes à lui donner des leçons et il pourra peut-être même devenir un excellent homme. Mais un prince qui ne serait pas accoutumé au travail et à l'ordre et qui ne serait pas imbu de toutes les connaissances essentielles à son état avant sa seizième ou dix-huitième année, serait perdu pour toujours, à moins de circonstances extraordinaires, car où sont-ils ceux qui oseraient corriger le successeur d'une monarchie absolue s'abandonnant à ses passions? Le vertueux Sully élevé avec Henri IV, son ami d'enfance, son

camarade et son compagnon d'armes, ce Sully, sans cesse occupé des moyens de rendre sa patrie heureuse, ne fut-il pas vingt fois sur le point de perdre la confiance du meilleur de tous les maîtres et du plus honnête de tous les hommes ?

3. La géographie d'abord, et puis un peu d'histoire : voilà je crois, en général, par où il faut commencer. On pourrait aussi y joindre quelques récits d'histoire naturelle et si les forces de monseigneur le comportaient, on pourrait y ajouter quelques notions abrégées tirées de la géométrie, surtout de la géométrie pratique. Il doit nécessairement y avoir beaucoup de tâtonnements et d'essais à faire, mais aussitôt que par l'un d'eux l'on aura intéressé la curiosité de S. A. I., il en faudra profiter pour poursuivre régulièrement sa marche et l'accoutumer à l'attention.

Il est impossible de ne transmettre à un élève que des idées qu'il comprenne toutes et qui le conduisent sans lacunes du connu à l'inconnu jusques au bout de la carrière. L'instituteur, doué d'un talent pareil, devant avoir une vue entière non seulement du présent, mais encore du passé et de l'avenir, ne serait pas un homme, mais un Dieu. Il faut s'efforcer, il est vrai, d'être compris, mais il y aura toujours une multitude de faits, mis en réserve dans la mémoire, dont l'intelligence n'aura lieu qu'au temps où l'esprit commencera à exercer ses réflexions sur ce qui est autour de lui.

4. Les connaissances philosophiques dont j'ai parlé, formant une partie essentielle de l'éducation

d'un bon citoyen, sont de nature à pouvoir être enseignées par une même personne sans qu'on puisse pour cela l'accuser de jactance et de charlatanerie. Je dirai plus. Il y a de fortes raisons pour que ce soit le même homme qui les enseigne :

1° Parce que les principes de ces différentes connaissances sont les mêmes et parce qu'elles-mêmes constituent la *science du citoyen.*

2° Parce que les différentes méthodes, employées par trop de différents maîtres, fatigueraient inutilement l'esprit de S. A. I., y répandraient le désordre et l'inconstance et empêcheraient les bons principes d'y jeter de profondes racines.

3° Parce qu'il serait à craindre que, comme dans le Bourgeois gentilhomme, chacun, exaltant sa patrie aux dépens de celle des autres, ne voulut aussi l'y faire exceller à leurs dépens. Or, monseigneur ne doit être ni physicien, ni naturaliste, ni mathématicien, ni géographe, ni grammairien, ni métaphysicien, ni logicien, ni légiste, etc. Mais il doit être honnête homme et citoyen éclairé et savoir de tous ces objets ce qu'il en faut pour les estimer ce qu'ils valent et pour n'être pas exposé à ignorer les devoirs auxquels il est tenu comme prince d'une monarchie où sa volonté seule décidera du bonheur ou du malheur de plusieurs millions d'hommes.

5. Je vous prie, Votre Excellence, d'excuser si pour m'exprimer mieux je me suis mis quelquefois à la place de la personne destinée à enseigner ces

sciences à monseigneur. J'avais conçu une fois l'espérance d'être employé à quelque chose de plus qu'à donner des leçons de français, et il m'est resté encore quelques ressouvenirs de ce songe agréable.

[Celui qui a composé cet écrit paraît assurément capable d'enseigner plus que la seule langue française. (De la propre main de S. M. I. Catherine II.)]

Si cependant j'étais jugé capable de faire plus, Votre Excellence sent parfaitement qu'il me conviendrait de le savoir. En effet, il ne suffit pas de posséder une science pour l'enseigner à d'autres : on pourrait y exceller sans être capable d'en exposer les éléments, et le grand Newton lui-même eût été peut-être un mauvais maître de géométrie. Il faut non seulement avoir réfléchi sur cette matière, mais avoir été, de plus, dans le cas de faire des applications. Or, ce travail n'ayant rien de fort attrayant, peu d'hommes s'y livrent. Tous s'empressent, au contraire, de s'éloigner de ces premières époques de leurs connaissances, et la nécessité ou les devoirs d'une vocation expresse sont les seules choses capables de les y rappeler.

Pour donner des leçons intelligibles, pour éviter à un élève le désagrément d'oublier un jour des inutilités péniblement apprises, pour faire enfin cela le mieux que possible et dans le moindre temps possible, il faut avoir fait des observations suivies sur le caractère, les facultés et les dispositions de l'élève, et les avoir tellement combinées avee les leçons qu'il

doit recevoir, qu'elles servent de base à celles-ci; mais *pour travailler à cela avec constance, il faut avoir une vocation décidée et bien connue qui y engage.*

J'ai donné plusieurs fois des leçons et je ne passerais pas, je crois, pour présomptueux en croyant que j'en sais au moins dans ce moment plus qu'il n'en faut pour donner des leçons à monseigneur dans les sciences, dont j'ai parlé, pendant plusieurs années encore; mais ma conscience m'oblige aussi à dire qu'elles seraient dans la suite très imparfaites, si je n'avais pas eu le temps de les méditer d'avance, ou si, n'ayant aucune vocation directe et connue pour m'en occuper plus particulièrement, je les perdais insensiblement de vue pour m'occuper d'autre chose.

Puis donc qu'il m'importe essentiellement de savoir de bonne heure si je suis destiné à donner d'autres leçons que celles de français, je prie instamment Votre Excellence de vouloir bien m'obtenir une réponse déterminative et positive à ce sujet, à fin que si elle est favorable je puisse me montrer digne de la confiance qu'on veut bien avoir en moi, ou que si elle ne l'est pas, je ne me berce pas de vaines espérances et puisse employer à d'autres choses utiles les jours de liberté qui me restent. Je crois ma demande d'autant plus en place qu'elle a pour unique but de connaître mieux mes devoirs, non point par une vaine curiosité, mais *dans la ferme résolution de les remplir.*

Enfin dans le cas où je serais désigné pour donner

certaines leçons, Votre Excellence ne trouvera pas mauvais que *j'insiste sur le droit de les donner seul suivant les principes indiqués ci-dessus*, que j'expliquerai plus en détail, si on le désire. Ce n'est point l'amour-propre qui m'inspire cette réflexion : c'est l'amour de l'ordre et le bien de la chose. Je déclare au contraire de bonne foi que, soit avant, soit après ces leçons, je serai toujours disposé à écouter toutes les remarques qu'on voudra bien me faire, à les discuter sans fiel et sans rancune, et à en profiter avec reconnaissance si elles me paraissent fondées. Mais je dois dire avec la même franchise (et je prie Votre Excellence d'en bien remarquer la justice), que je ne verrais pas de bon œil et ne pourrais supporter longtemps avec patience qu'on vînt m'interrompre sans raison légitime au milieu de mes leçons pour me donner des directions ou pour prendre ma place.

Je demande grâce à Votre Excellence pour la longueur de cet écrit, qui, destiné d'abord à n'être qu'une note, est devenu insensiblement un mémoire sans que je sache où il a besoin d'être retranché. Je prie Votre Excellence de le reeevoir comme une déclaration sincère de ma façon de penser et comme un témoignage de mon respect et de la confiance que j'ai en elle.

J'ai l'honneur d'être avec respect, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur,

De l'Harpe.

APPENDICE II

« Instructions » composées par Catherine II pour la gouverne de Nicolaï Sjvanovitsch Soltykov

---

CHAPITRE PREMIER

Introduction concernant la santé.

L'HABILLEMENT

Dans toutes les saisons, l'habillement de Leurs Altesses ne doit pas être trop chaud ou trop lourd, ou enlacé; on évitera surtout de comprimer la poitrine.

L'habillement doit être aussi simple et léger que possible.

LA NOURRITURE

La qualité et la quantité du manger et du boire seront déterminées selon ce que les circonstances indiqueront comme salubre.

Le manger et le boire doivent être simples, sans épices ni racines échauffantes et sans beaucoup de sel.

Quand Leurs Altesses voudront manger entre le dîner et le souper, qu'on leur donne un morceau de pain.

Le vin est défendu, à moins d'une ordonnance de médecin.

En été, on peut servir, pour le déjeuner ou bien entre le dîner et le souper, des cerises, des fraises, des groseilles, des pommes et des poires bien mûres.

Que Leurs Altesses ne mangent pas quand elles n'ont pas faim, ni ne boivent quand elles n'ont pas soif; qu'on ne les engage pas à manger ou à boire quand elles n'en éprouvent pas le besoin. Qu'elles ne boivent pas froid quand elles sont en transpiration ou échauffées. Si elles sont en transpiration qu'elles ne boivent qu'après avoir mangé un morceau de pain.

L'AIR

Les appartements de Leurs Altesses doivent être aérés en hiver au moins deux fois dans la journée, par les vasistas ouverts.

Leurs Altesses doivent être au grand air le plus souvent, hiver et été, à moins que cela ne nuise à leur santé.

Leurs Altesses doivent éviter autant que possible de se tenir en hiver près du feu; leurs appartements ne seront chauffés que jusqu'à treize ou quatorze degrés Réaumur.

En été, elles joueront exposées au soleil et au vent. Si elles sont hâlées, on n'y fera pas attention.

Elles ne se coucheront pas sur l'herbe quand elles sont en transpiration.

LE BAIN

Leurs Altesses sont habituées hiver et été aux savonnades, aux bains russes et à se baigner dans de l'eau froide. On doit les mener toutes les quatre ou cinq semaines au bain russe, puisque l'expérience a prouvé l'utilité de ce régime.

Le bain doit être préparé d'après les ordonnances du docteur Sanhesse, c'est-à-dire que l'eau froide est jetée sur des pierres chaudes avant que Leurs Altesses entrent dans le compartiment du bain à savonnades, afin qu'elles évitent de respirer une chaleur sèche.

Il est indispensable que Leurs Altesses apprennent à nager.

Elles doivent s'habituer à se laver souvent les pieds avec de l'eau froide, pour prévenir les refroidissements et les durillons aux pieds; elles ne doivent pas craindre d'avoir les pieds mouillés. En s'y habituant dès le printemps ou dès l'été et en continuant les bains de pieds dans toutes les saisons, elles éviteront beaucoup de refroidissements. En été, Leurs Altesses se baigneront à discrétion.

LE LIT ET LE SOMMEIL

Leurs Altesses doivent coucher sur des matelas, non sur des duvets, et sous des couvertures légères, en été de simple perse, doublées d'un drap de lit, ouatées en hiver. Elles dormiront la tête découverte et aussi longtemps qu'elles voudront, puisque le sommeil fait du bien aux enfants; mais comme il est sain de se lever de bonne heure on habituera, en conséquence, Leurs Altesses à se coucher de bonne heure.

Passé les sept ans, huit à neuf heures de sommeil suffisent à ce qu'il paraît.

Quand on éveille Leurs Altesses, il faut les appeler de leur nom à voix basse, pour ne pas les effrayer.

LES JEUX D'ENFANTS ET L'HUMEUR ENJOUÉE

L'humeur enjouée de Leurs Altesses ne doit pas être réprimée; au contraire, il faut les encourager à tout jeu et à tout mouvement conformes à leur âge et à leur sexe. Le mouvement développe le physique et l'intellectuel des enfants. Qu'elles jouent tant qu'elles veulent, pourvu qu'il n'en résulte aucun mal ni pour elles-mêmes, ni pour aucun être vivant, et que la bienséance soit gardée à l'égard des assistants.

Les défauts insignifiants ne doivent pas être relevés.

Les surveillants ne doivent pas prendre part aux jeux, à moins que Leurs Altesses ne les y invitent elles-mêmes.

Les jeux doivent être du choix des enfants, pourvu que les jeux soient inoffensifs et sans dommage pour leur santé.

La liberté qu'on donne aux enfants dans leurs jeux est un moyen de connaître leur caractère et leurs inclinations.

Les jeux des enfants ne sont point des jeux, mais plutôt des occupations assidues.

Les enfants, en général, n'aiment pas à être oisifs.

La diversité et la liberté des occupations plaisent aux enfants et entretiennent en eux la gaîté et la bonne humeur.

En agissant dans ce but, il faut éloigner de leurs yeux et de leurs oreilles tout ce qui y serait contraire, tel que des images lugubres, ou des récits qui produiraient de la tristesse, de la pusillanimité ou un relâchement moral.

La flatterie ne doit point les approcher.

Leurs Altesses ne doivent jamais rester oisives. Si elles ne jouent ni n'étudient, on entamera avec elles quelque entretien conforme à leur âge et à leur intelligence et qui soit propre à augmenter leurs connaissances.

Les enfants aiment à être occupés, et sont curieux en même temps. Toute acquisition de connaissances leur est agréable, quand elle n'oblige pas à la contrainte; c'est donc ce qu'il faut éviter d'autant plus que la contrainte dans l'instruction nuirait à la santé des enfants.

LA MALADIE ET LES REMÈDES

Quiconque est né sain de corps et d'esprit n'a pas besoin d'être soigné, et puisque Leurs Altesses sont, grâce à Dieu, de bonne constitution, il s'agit seulement de conserver des conditions si précieuses de santé; il faut donc recourir rarement à l'usage de remèdes, et surtout à de prétendus préservatifs, lorsqu'elles se trouvent en état de santé: en un mot, il faut éviter les remèdes à moins d'un besoin impérieux.

L'usage intempestif de remèdes peut plutôt créer des maladies que les guérir.

Les enfants sont souvent atteints de légers frissons, de chaleur ou de douleurs dans les membres; ce sont là des symptômes de croissance, qui disparaissent sans l'usage de remèdes; la médicamentation absorbe les forces que l'organisme exige en ce cas. Ainsi donc, sauf une maladie réelle, il faut éviter les remèdes; si elle a lieu et si de légers remèdes ne suffisent pas, l'avis du médecin peut devenir utile.

Quand les enfants sont malades, il faut les habituer à vaincre la maladie avec de la patience, du sommeil et de l'abstinence.

Il arrive à chacun d'être atteint de maladie, de blessures, de faim, de soif, de froid, de chaleur, de somnolence, de fatigue; mais cela n'est point une raison pour s'impatienter. Dans de pareils cas l'assistance est nécessaire, mais il ne faut pas se hâter d'y recourir.

CHAPITRE II

Instruction pour soutenir et développer les dispositions des enfants au bien.

Heureux celui que la nature a doué de dispositions au bien. Un cœur bon, des mœurs douces, de la politesse dans le commerce avec les hommes, de l'affabilité et de l'indulgence agréent à tout le monde, tandis que l'orgueil, l'impudence, la présomption, la dissimulation sont insupportables.

La louange qu'on accorde à la bonne conduite, le blâme et le mépris de ce qui est répréhensible, sont les moyens qui encouragent à bien marcher et corrigent les défauts. Les enfants doivent considérer l'honneur, la bonne réputation et la gloire comme la récompense des bonnes actions; au contraire, on doit leur faire comprendre que les mauvaises actions attirent la honte et la répréhension.

Aucune punition ne peut habituellement être utile aux enfants, s'ils ne ressentent la honte du mal, surtout si ce sont des enfants chez qui l'aversion pour le mal est inculquée dès le bas âge; en conséquence il est ordonné :

De représenter aux élèves et de leur faire sentir à chaque occasion convenable que ceux qui, par la diligence et la bonne volonté, remplissent ce qu'on

exige d'eux, gagnent l'affection et les louanges; qu'au contraire, la paresse et la négligence attirent le mépris, la désaffection et la désaprobation.

Il faut inspirer à toute occasion à Leurs Altesses les principes de l'humanité et de la bienveillance envers chaque créature inoffensive. On les encouragera à cela par l'attente des louanges que tout le monde leur accordera.

Si quelqu'un mérite par ses fautes d'être réprimandé, que personne ne le loue, jusqu'à ce qu'il ait demandé pardon et qu'on soit convaincu de son désir de changer de conduite; le pardon ne doit pas être trop vite accordé.

Faites faire aux élèves avec assiduité et bonne volonté ce que, dans tous les cas, ils doivent faire.

Que les précepteurs évitent de faire ce qu'ils ne veulent pas que les enfants imitent et ne leur fassent voir des exemples vicieux ou entendre des paroles mauvaises.

Leurs Altesses n'useront point, pendant leurs jeux, de tromperie, d'injustice ou de mensonge. Si ces défauts sont remarqués, qu'on dise à Leurs Altesses qu'il est honteux et malhonnête de tromper, d'être injuste ou de mentir.

Si les enfants se rendent coupables de ces défauts on les privera de leur avoir, afin qu'ils ressentent l'effet de l'injustice.

DES LARMES

Deux causes font habituellement pleurer les enfants dès leur bas âge : 1° l'entêtement; 2° la sensibilité ou l'inclination à se plaindre. On peut distinguer ces larmes diverses d'après la voix, le regard et l'extérieur des enfants, mais il ne faut point tolérer les larmes, quelle qu'en soit la cause.

Quand les enfants pleurent de sensibilité, comme dans les cas de maladie, il faut tâcher de les soulager sans leur faire remarquer qu'on attache beaucoup d'attention à leurs larmes, à leurs douleurs et à leur maladie. Il faut leur dire que les larmes aggravent le mal et énervent le corps; par conséquent, on doit s'en abstenir, en supportant les maladies et en les combattant par la force de caractère et la patience. Il faut attirer l'attention des enfants vers quelque autre objet, ou bien plaisanter sur les larmes.

Si les précepteurs refusent quelque chose aux enfants, il faut bien se garder de le leur accorder en cédant à leurs cris et à leurs larmes. S'ils tombent ou se heurtent, qu'on n'y fasse pas trop attention; qu'on leur défende les larmes comme ridicules. On doit leur faire comprendre que la vertu soutient la force de caractère et la patience.

Qu'on habitue les enfants à supporter les douleurs avec patience et sans murmure.

S'ils courent quelque danger, il faut leur faire garder la présence d'esprit.

CHAPITRE III

Instruction relative à la vertu et à ce que l'on exige des enfants.

Tout en donnant des soins à la santé du corps, cette demeure temporaire de l'âme, il faut établir chez les élèves, dès l'enfance la plus tendre, la base des vertus. Les suites s'en feront sentir dans le temps présent et dans l'avenir.

La première vertu du chrétien, c'est la vraie connaissance de Dieu, le créateur du visible et de l'invisible, dont dépend notre bonheur, à l'amour duquel nous devons tout le bien que nous possédons, qui mérite toute notre adoration par nos œuvres et la prière, comme l'être le plus parfait.

Quant à la religion chrétienne, nos chers petits-fils recevront l'instruction nécessaire du protoprêtre de Sainte-Sophie, Sambourski, que nous désignons spécialement pour cette tâche. Il saura certainement se conformer, dans cette mission importante, à l'intelligence des enfants et agira en conséquence. Le catéchisme composé pour les écoles élémentaires, à l'usage des enfants, pourra dans ce cas être très utile.

Quand il s'agit de la loi, il n'en faut pas parler devant les enfants autrement qu'avec grand respect.

DE LA VOLONTÉ

La force physique fait surmonter toute peine et tout obstacle; la force morale surmonte la propre volonté de l'homme et la soumet à la saine raison. Il faut donc que les enfants, avant que leur esprit soit formé, s'habituent à remplir ce qu'exigent d'eux la raison et la justice.

Si Leurs Altesses désirent quelque chose qui pourrait être nuisible à elles-mêmes ou à d'autres personnes, ou ce que l'on ne peut ni ne doit leur accorder, il faut décidément le leur refuser.

Si elles le demandent en pleurant ou avec entêtement et obstination, il faut, à plus forte raison, ne point y consentir et leur déclarer que c'est à cause des larmes, de l'entêtement et de l'obstination que leur demande ne leur est point accordée.

DE L'OBÉISSANCE

Il faut habituer les élèves à une obéissance absolue envers nous et notre pouvoir impérial. Que ce qui est ordonné par la grand'maman soit exécuté sans conteste; que ce qu'elle a défendu ne soit fait en aucune manière, et qu'il leur paraisse tout aussi impossible de l'enfreindre que de changer, d'après leur volonté, le temps qu'il fait. Les précepteurs doivent en cela leur servir d'exemple, en suivant exactement l'ordonnance présente. Quiconque n'a pas l'habitude, dès

l'enfance, d'obéir aux ordres et aux conseils des parents et des précepteurs, ne pourra jamais, ayant atteint l'âge mûr, écouter la voix de la raison et de la justice.

Ce que les enfants demandent d'un ton impérieux ne doit point leur être accordé. Il faut habituer les élèves à demander poliment ce qu'ils désirent obtenir et à remercier pour ce qu'ils ont obtenu.

DE L'ENTÊTEMENT

Quiconque n'obéit pas, est malade, par conséquent est privé des avantages d'une personne saine. Il faut le traiter en malade, et sa maladie ne cessera pas avant que la raison ne lui revienne, c'est-à-dire avec le retour de l'obéissance et de la docilité et quand il y a espoir qu'il veut devenir plus raisonnable. Si quelqu'un, contre toute attente, se rend coupable de désobéissance ou d'entêtement en présence des enfants, qu'on le renvoie à la maison, et qu'il reste jusqu'à guérison.

CE QUI DOIT ÊTRE DÉFENDU ET PRÉVENU

Il faut défendre et prévenir que Leurs Altesses ne fassent du mal ni à elles-mêmes, ni à aucun être vivant; par conséquent, il ne faut point, en leur présence, battre, pincer ou injurier un homme ou un animal, ou occasionner, à qui que ce soit, un mal ou une douleur quelconques.

Il ne faut point permettre à Leurs Altesses de tourmenter ou de tuer d'inoffensifs animaux, tels que oiseaux, papillons, mouches, chiens, chats, pas plus que de détériorer quelque chose avec intention; il faut, au contraire, les habituer à avoir soin du chien, de l'oiseau, de l'écureuil ou de tout autre animal qui leur appartient, et même jusqu'aux fleurs en pot, en les arrosant. Dès que ce qui leur appartient n'attirera plus leur attention on le leur ôtera, puisque tout dans la vie réclame des soins.

Or, ces moyens-là sont les plus sûrs pour adoucir le caractère des enfants.

DU MENSONGE ET DE LA DUPERIE

Il faut défendre le mensonge non seulement aux enfants mais aussi à leur entourage, et même dans la plaisanterie. Si un élève ou quelque personne en présence des élèves se permet de mentir, il faut lui faire observer que le mensonge est chose honteuse et malhonnête, attirant le mépris et la méfiance de tout le monde. Si l'un d'eux ment, il faut d'abord lui témoigner de l'étonnement comme pour un fait étrange, inattendu et inconvenant. S'il retombe dans la même faute, il faut le réprimander et le faire traiter avec froideur et mépris par tous ceux qui en sont instruits. Si, contre toute attente, il ne se corrige pas, il faut considérer le mensonge comme de l'obstination, qui entraîne la punition, laquelle doit s'ajouter à la honte et à la menace de la flétrissure.

DES EXEMPLES MAUVAIS ET VICIEUX

Il faut éloigner des yeux et des oreilles de Leurs Altesses tous les exemples mauvais et vicieux.

Que personne ne prononce devant les enfants des mots grossiers, indécents et injurieux et ne se mette en colère.

Il faut s'abstenir devant eux de toutes les paroles et de tous les récits qui pourraient diminuer l'amour du bien et de la vertu, ou encourager les vices.

EN QUOI CONSISTE LE MÉRITE ESSENTIEL DES INSTRUCTIONS

Les instructions données aux enfants doivent tendre à leur inspirer avant tout l'amour du prochain (ne faites point à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît), la bienveillance envers tous les hommes, une conduite constamment honnête, affectueuse et indulgente à l'égard de chacun, de la sincérité et de la reconnaissance pour le bien qu'on leur fait. Il faut tâcher d'étouffer en eux un tempérament trop ardent, les craintes vaines, la poltronnerie et la défiance à tout propos.

Il faut qu'avec l'âge les élèves s'affermissent dans la vertu et qu'ils comprennent la justice, qui consiste à ne point faire ce que la loi défend. Il faut leur inspirer l'amour de la vérité, la générosité, la tempérance, un esprit méditatif, une idée juste de toutes

choses, et leur donner l'habitude d'un raisonnement persévérant.

On a beaucoup gagné lorsque les enfants sont remplis d'obéissance envers le pouvoir suprême, de respect envers leur père et leur mère, de confiance envers leurs précepteurs, réunie à de l'attachement, à la crainte de les fâcher, et à de l'affabilité envers tout le monde. Plus les enfants s'affermissent dans la vertu, plus ils seront préparés à comprendre ce que leur naissance leur impose.

DE LA HARDIESSE, DE LA PEUR ET DE LA CRAINTE NON MOTIVÉES

Les vices diminuent en général la hardiesse et la bravoure; au contraire les vertus augmentent la force d'âme, fortifient l'esprit, la vraie hardiesse et la bravoure. Accomplir ce que le devoir exige, c'est là la vraie hardiesse.

Il faut éloigner de la vue et de l'ouïe des enfants et des adolescents tout ce qui peut impressionner l'imagination, tel que tous les épouvantails qui agitent l'âme et l'esprit et dont habituellement on effraye les enfants, en sorte que, devenus timides, ils ne peuvent rester seuls, craignent leur propre ombre et tremblent dans l'obscurité. De pareils épouvantails doivent être évités dans les entretiens avec eux.

Si contre toute attente, les enfants craignent ou redoutent quelque chose, il faut les habituer à voir

cela d'abord de loin, ensuite de plus près, en leur démontrant d'une manière compréhensible pour leur âge, mais parfaitement exacte, combien leur crainte est mal fondée; ou bien, on détournera l'attention des enfants de l'objet de leur crainte, ou enfin on en rira et plaisantera.

Il faut habituer Leurs Altesses à marcher dans des endroits où l'on peut broncher sans courir un danger grave.

Si quelqu'un tombe, que nul ne fasse semblant de s'en effrayer et ne s'empresse sans besoin urgent de donner du secours, afin que la personne se relève elle-même.

Si quelqu'un a besoin de secours, qu'on le lui accorde sans trop d'empressement.

Si quelqu'un fait une chute par inadvertance, il faut lui faire observer d'être plus prudent dorénavant et que l'homme ne grandit pas sans de pareils accidents.

CHAPITRE IV

Instruction concernant la politesse et ce qu'elle impose aux enfants.

Il faut habituer les enfants à être polis; la politesse est fondée sur le principe de n'avoir point de mauvaise opinion ni de soi-même ni de son prochain.

Que la présomption ne prenne point racine chez

Leurs Altesses et que l'on mette de la mesure dans les hommages qu'on leur rend. Dans leurs rapports avec qui que ce soit, les enfants doivent garder une hardiesse convenable et, sans embarras, être respectueux envers ceux qui le méritent.

Il faut habituer les enfants à saluer ceux qui les saluent et à regarder en face la personne avec laquelle ils parlent ; la politesse ne consiste pas dans les salutations, mais dans les paroles, les regards, les procédés, les mouvements et les manières conformes à l'interlocuteur et aux circonstances dans lesquelles il se trouve.

Que dans aucun cas les élèves n'offensent personne avec intention, ne témoignent du mépris et de l'impolitesse à personne ; qu'ils tâchent de gagner la bienveillance des hommes par leurs bonnes manières.

L'homme poli est celui dont les paroles et la conduite sont agréables à la société, qui, loin de le critiquer, fait son éloge.

L'humanité, l'amour du genre humain, l'estime pour le prochain, une conduite prudente, ne dédaigner ni mépriser personne, éviter d'être à charge aux autres, rechercher les relations avec des personnes bien élevées, voilà ce qu'on exige de l'homme poli.

Il faut habituer les enfants à parler poliment aux serviteurs et aux gens du peuple, sans prendre un air de dédain, sans élever la voix et avec l'affabilité qu'il convient d'observer envers chacun.

Quatre choses sont l'opposé de la politesse.

1° Une grossièreté innée qui, sans indulgence pour autrui, ne fait attention ni aux inclinations, ni à la position des personnes. Un homme impoli ne se soucie guère de ce qui plaît ou déplaît aux personnes qui se trouvent avec lui.

2° Le mépris des hommes, l'irrévérence qui se prononce dans le regard, la conduite et les manières.

3° Le blâme et la raillerie dirigés contre les actions du prochain, des contestations engagées à dessein et l'esprit de contradiction.

4° Un caractère qui s'occupe de minuties et s'accroche à tout pour blâmer et critiquer, ainsi qu'une politesse exagérée, sont insupportables dans la société.

Il faut habituer les enfants à témoigner dans les entretiens des égards et de la bienveillance aux personnes qui les méritent, à être polis envers tout le monde, à ne point interrompre leur interlocuteur, à ne point s'empresser d'exprimer leur opinion, à attendre qu'on les questionne, à ne pas parler à voix trop haute, d'un ton décisif ou d'autorité, mais à parler avec simplicité et sans affectation.

CHAPITRE V

De la conduite des enfants.

Il est à désirer de voir chez les enfants un cœur bon, le respect de la vérité, l'inclination vers tout bien, un caractère rempli de politesse envers les hommes et de bienveillance envers chaque créature. Il faut donc éviter toute futilité dans l'éducation des enfants.

Que la conduite de Leurs Altesses soit exempte de dissimulation, que leur politesse soit comme innée et naturelle; à cette fin, il faut éviter, dès leur enfance, de dévier des règles prescrites et leur faire voir les choses dans leur état véritable. Pour que leur esprit ne connaisse ni mensonge, ni ruse, il faut les habituer à une conduite franche, à honorer la vérité, à obéir à la saine raison, à se comporter poliment avec les serviteurs et dans la société.

Les enfants sont en général inattentifs, oublieux, inconstants et volages, il faut donc, s'ils se rendent coupables de ces défauts-là, et non de celui d'obstination, les réprimander avec douceur et les corriger peu à peu.

Mais si l'on remarque chez eux une obstination et une désobéissance évidentes, ou du mépris pour les remontrances, il faut alors, sans tarder, les mettre à la raison.

La conduite dépend beaucoup de la société avec laquelle ils seront en relation, il faut donc mettre beaucoup d'attention dans le choix des personnes qui seront admises dans la société des enfants ou qui auront des relations avec eux.

Il ne s'en suit pas qu'il faille nourrir chez les enfants la timidité et l'éloignement pour les hommes; au contraire, il faut encourager en eux un accueil affable et poli de toutes les personnes, des entretiens avec elles et surtout avec celles qui ont du mérite, des connaissances, de l'agrément, de la politesse et qui ont rendu des services. Il faut les engager à parler avec tous ceux qui les approchent, surtout avec la noblesse.

Leurs Altesses ont passé l'enfance presque exclusivement dans les mains de femmes, qui tâchaient insensiblement de diriger l'attention de Leurs Altesses sur ce qu'on exigeait d'Elles.

Au sortir de l'enfance, il faut fortifier dans les cœurs des élèves les principes de la vertu.

A l'approche de l'adolescence il faut leur faire voir, peu à peu, sans transition brusque, le monde tel qu'il est, et empêcher autant que possible le contact du vice; il faut leur expliquer l'organisation de la société et les rapports qui existent entre les différentes classes de la société, le but dans lequel elles se sont formées, et insinuer aux princes la prudence nécessaire pour se préserver du vice et des gens vicieux.

Il faut citer aux enfants des exemples qui leur fassent comprendre que ceux qui tâcheraient de diminuer en eux la confiance qu'ils ont dans leurs instituteurs, l'obéissance à ces derniers et aux lois, le respect envers les parents, n'agiraient qu'avec l'intention de les gouverner ou de les dominer, en les trompant et en leur faisant croire que les enfants peuvent agir d'après leur propre volonté.

Le moyen de ne pas être trompé dans le monde, c'est de connaître le monde.

Il faut donc préparer l'esprit des élèves à écouter avec sang-froid la contradiction la plus obstinée.

On leur fera voir quelle est l'origine de la résistance ouverte et celle de la résistance cachée, comment il faut recevoir la flatterie et de quelle espèce de gens on peut attendre de bons services.

Il est très utile de remarquer les bonnes et les mauvaises qualités des gens, et dans quelles occasions il convient de ne pas y faire attention.

Quiconque n'a ni vertu, ni politesse, ni bonne conduite, ni connaissance des hommes et des choses ne sera jamais estimé dans la société.

CHAPITRE VI

Instruction concernant les connaissances à acquérir.

L'usage du monde, une conduite conforme à la naissance de Leurs Altesses et les qualités par lesquelles il convient qu'elles se distinguent, voilà en quoi doit consister leur savoir.

Donc le devoir le plus essentiel des précepteurs, c'est d'enseigner à leurs élèves la politesse, des notions saines sur les choses, une bonne conduite à chaque occasion, des principes de vertu, l'obéissance envers nous, le respect envers leur père et leur mère, l'amour de la vérité, la bienveillance envers le genre humain, l'indulgence pour leur prochain; il faut leur faire voir les choses telles qu'elles sont et telles qu'elles doivent être. Il faut les encourager à imiter les bons exemples, à aimer ce qui est digne d'être aimé, à estimer ce qui est estimable, à étudier avec empressement et diligence, afin d'obtenir des succès et de vaincre les obstacles, sans quoi on ne peut rien atteindre.

Le but de l'étude ou le savoir doit consister exclusivement à leur inspirer de la répugnance pour l'oisiveté, à leur faire acquérir la conscience de leurs

talents naturels, et à leur donner l'habitude du travail et de la diligence.

Si, chez les enfants, la liberté de l'esprit n'est pas entravée par les précepteurs, on les verra, après les jeux, passer à l'étude tout aussi volontiers qu'aux jeux, par conséquent il ne faut aucunement user de contrainte auprès de Leurs Altesses pour les faire étudier, mais on leur fera comprendre qu'ils apprennent pour leur propre utilité. Si les élèves sont paresseux, on leur ôtera tout de suite plumes, encre, papier, livres, etc.; on les verra venir eux-mêmes demander de les leur rendre.

S'ils apprennent sans contrainte, de bon gré, ils le feront tout aussi volontiers que s'ils s'adonnaient aux jeux. On les verra demander de l'occupation comme s'ils demandaient des joujoux.

S'ils n'ont pas le désir d'apprendre à telle ou telle heure, on ne les contraindra pas, mais on aura soin de choisir une autre heure ou quelque autre jour qui puisse leur agréer.

Chaque leçon ne durera pas plus d'une demi-heure et finira toujours avant que les enfants commencent à s'ennuyer. On ne les contraindra pas à étudier et on ne leur fera pas de reproches à propos des études. S'ils apprennent bien, de bon gré, alors on leur fera des éloges.

Il est difficile pour les enfants d'avoir de l'application.

La peur n'enseigne pas. On ne peut faire entrer

l'instruction dans une âme obsédée de crainte, pas plus qu'on ne peut écrire sur une feuille de papier qui tremble.

Il s'agit d'augmenter chez les enfants le goût, le désir et l'amour de la science, plutôt que leur donner des leçons; ils chercheront ainsi eux-mêmes à acquérir des connaissances.

Les livres à recommander sont :

1° L'abc russe avec l'instruction élémentaire.
2° Pensées chinoises sur la conscience.
3° Conte du tsarevitch Chlore.
4° Dialogues et contes.
5° Notes.
6° Choix de proverbes russes.
7° Suite de l'instruction élémentaire.
8° Conte du tsarevitch Féwée.

Ce sont là les ouvrages élémentaires qui ont été composés pour Leurs Altesses, dans lesquels elles ont appris à lire et à écrire et qui contiennent les premières règles de leur éducation, dès leur enfance. Elles pourront leur servir dans mainte et mainte occasion. Les précepteurs peuvent quelquefois répéter ces règles aux enfants avec fruit et s'en référer à ces livres. Ils y sont habitués; déjà les bonnes s'en sont servies, les enfants les ont lus et relus et les règles qui y sont enseignées leur sont déjà familières. On peut, avec le temps, les leur faire apprendre par cœur.

Il faut contenter la curiosité des enfants pendant les études, écouter avec patience leurs questions et

répondre tranquillement, avec clarté, précision et brièveté.

Les éléments des autres connaissances peuvent être enseignés à Leurs Altesses dans les heures libres, si elles en témoignent le désir. On laissera à leur choix l'objet auquel elles voudront s'appliquer et alors on choisira, pour le leur enseigner, un homme spécial.

DE LA DÉMARCHE ET DE L'EXTÉRIEUR

On ne peut acquérir une bonne démarche et un bon extérieur que par l'exercice de la danse.

DES LANGUES

Les langues et les connaissances ont une importance secondaire dans l'éducation de Leurs Altesses. Les vertus et les bonnes mœurs, conformes à leur naissance et à leur position, doivent former le but principal de leur éducation. Quand elles prendront racine dans les âmes des enfants, tout le reste viendra avec le temps.

Les langues ne doivent pas être enseignées autrement qu'en s'entretenant avec eux dans ces langues mêmes. Qu'avant tout ils n'oublient point la langue de leur pays natal; il faut donc lire et parler avec eux le russe, et avoir soin qu'ils se rendent parfaitement maîtres de leur langue maternelle. On joindra à l'étude d'une langue étrangère quelconque l'étude d'une science utile qu'on enseignera dans cette même

langue, par exemple la minéralogie en latin, la botanique en allemand, la zoologie en français; mais il faut éviter de cumuler les objets, et procéder d'une manière progressive sans fatiguer les enfants. La lecture de l'Evangile dans plusieurs langues en les comparant avec le texte russe, leur fera acquérir la connaissance des langues mortes, du grec, par exemple, qui doit être considéré comme l'idiome principal entre tous ceux qui peuvent être utiles à Leurs Altesses, en servant de moyen pour acquérir beaucoup de connaissances. Entre un grand nombre de productions littéraires, dont la beauté se perd dans les traductions, non par la faute des traducteurs, mais par la faiblesse et l'imperfection des autres langues, celles écrites en grec sont à préférer autant pour l'agrément de l'harmonie et la variété des images de cette langue que pour la richesse de la littérature. Ses mots techniques qui appartiennent aux sciences et aux arts, expriment la substance même des choses et ont passé dans toutes les autres langues.

En même temps que les enfants apprendront les langues, on commencera avec eux l'étude de la géographie générale et celle de l'empire de Russie en particulier.

DE L'ENSEIGNEMENT

C'est par la bienveillance, non par la sévérité et la contrainte, qu'on éveillera la curiosité des enfants et le désir d'étudier.

On commencera par leur apprendre à lire, à écrire, à dessiner, à faire de l'arithmétique; il ne serait pas mal de continuer à les faire écrire avec des abréviations.

Ensuite on leur enseignera la géographie, en commençant par la géographie de l'empire russe, l'astronomie, la chronologie et les mathématiques.

L'habileté des précepteurs consistera à leur faciliter autant que possible, l'étude de chaque science.

C'est inutile de leur faire apprendre la versification et la musique. Il faut une grande perte de temps pour atteindre à la perfection dans ces arts.

Il est défendu de leur faire apprendre beaucoup par cœur. Cela ne fortifie pas la mémoire; une bonne mémoire ne dépend que d'une bonne constitution. Tout au plus doit-on leur faire apprendre par cœur des maximes propres à embellir l'esprit des enfants et à leur servir de principes de conduite.

Après les mathématiques viendraient l'histoire, la morale, les préceptes du droit civil, l'instruction à la commission de codification, les règlements pour l'administration des gouvernements de l'empire de Russie et en général les lois russes. Ne les connaissant pas, ils ignoreraient l'ordre qui régit la Russie.

On choisira les meilleurs ouvrages dans chaque langue pour l'usage des enfants, afin de leur faire acquérir les connaissances qui leur sont nécessaires; par exemple, l'histoire naturelle, les mathématiques, les beaux-arts, la levée des plans.

On leur enseignera l'histoire générale, les antiquités, la mythologie, l'histoire de l'industrie et du commerce de la Russie, la physique, la généalogie, l'histoire des beaux-arts.

On fera devant eux diverses expériences de physique.

On leur enseignera le dessin de cartes.

Il faut surtout les diriger vers l'étude de la langue russe.

En même temps, ils apprendront l'équitation, la voltige, la natation, l'escrime, ils apprendront à se servir du fusil et de l'arc, et à lutter; ils s'exerceront enfin à tout ce qui donne au corps de la souplesse et de l'agilité.

Il est à désirer qu'ils étudient toutes les parties du service militaire et nautique, depuis le simple exercice jusqu'à la haute tactique, afin qu'ils acquièrent des connaissances solides dans toutes ces parties-là.

Les maîtres donneront à Leurs Altesses les leçons en présence des surveillants. Les heures libres seront destinées à des jeux conformes à leur âge, afin que les jeunes princes ne restent jamais inactifs.

L'inclination de chaque homme l'attire vers quelque occupation spéciale ou quelque métier.

Si Leurs Altesses prennent plaisir à travailler au tour ou à quelque autre travail manuel, on ne les en empêchera pas, car cela les détournera de l'oisiveté et remplira leur temps, tout en soutenant leur volonté et leur bonne humeur.

Il est prescrit d'employer, depuis l'âge de onze jusqu'à quinze ans, plusieurs heures de la journée à l'étude de la Russie dans toutes ses parties. Cette étude est si importante pour Leurs Altesses comme aussi pour l'empire même, qu'elle doit constituer leur principale occupation. Les autres connaissances ne peuvent que s'appliquer à celle-là, il faut donc soumettre, de temps à autre, à Leurs Altesses, des cartes des différentes parties, en les faisant passer d'une partie à l'autre.

Les cartes de toute la Russie et spécialement celles de chaque gouvernement, lesquelles ont été envoyées par les gouverneurs généraux, peuvent servir à faire connaître le sol de chaque province, les plantes, les animaux, le commerce, l'industrie, les métiers, les endroits célèbres, dont les vues et dessins seront annexés aux cartes, le cours des rivières navigables avec indication des bords, en quelques points escarpés, en d'autres, de surface plane, propre aux irrigations, les grandes routes, les chemins vicinaux, les villes, les forteresses, les bâtiments remarquables, la description des peuples qui habitent chaque gouvernement, leur costume, leurs mœurs, leurs habitudes, leurs jeux, leur religion, leurs lois et leurs dialectes.

En enseignant l'histoire naturelle, il faut faire des expériences et indiquer l'utilité que les métiers peuvent tirer de telle ou telle production naturelle.

Il ne faut pas arrêter les enfants longtemps aux

connaissances qui exigent seulement de la mémoire et la fatiguent.

La mythologie et l'antiquité ne leur sont nécessaires qu'autant qu'ils puissent dire qu'ils ne l'ignorent pas.

Ils doivent connaître l'histoire russe. On l'écrit pour leur usage.

La connaissance de l'homme leur importe encore plus.

Ensuite: Les lois de leur pays et la justice, l'emploi des revenus, l'art militaire défensif et offensif, le passage des rivières et des montagnes, le rassemblement des troupes, l'exercice, les mouvements, la nourriture, l'entretien, le soin des malades, des invalides et des pauvres.

L'art militaire contient deux parties: l'une qu'on peut apprendre sans avoir été au camp, l'autre, ne s'apprend qu'au camp. La première, c'est la tactique, l'autre, c'est la science du commandement d'une armée.

On choisira dans l'histoire ancienne les exemples de grande vertu, et on indiquera les causes de l'agrandissement, de la décadence, et de la disparition des empires et des peuples. On pourra faire un extrait de l'histoire de chaque puissance, en indiquant: 1° son origine; 2° les événements les plus marquants; 3° les faits les plus brillants de ses souverains; 4° les suites malheureuses des vices de ces derniers; 5° si le vice est héréditaire ou non; 6° si le pouvoir du souverain

est limité ou non; 7° le mode d'administrer et de gouverner; 8° le siège du gouvernement; 9° les forces de terre et de mer et en quoi elles méritent de l'attention; 10° la population; 11° les revenus, les richesses, le commerce, les avantages de sa position géographique, si la puissance dispose de toutes les ressources nécessaires à son existence ou si elle les reçoit des autres pays; 12° les lois de chaque pays; 13° quels desseins il peut avoir à l'égard de ses voisins.

Puisque tout cela, en partie, est sujet avec le temps à des modifications, il faudra faire mention de cette instabilité.

Les récits des actions dignes d'éloge des hommes illustres de l'histoire seront utiles, pouvant servir de modèle et d'encouragement. De même on fera connaître les droits et les devoirs des gouvernements, les soins à donner au culte, à l'instruction publique, aux métiers, aux beaux-arts, à l'agriculture, à l'hygiène publique, au commerce, à la justice, au maintien de l'ordre, aux revenus, aux troupes de terre et à la marine, à la paix, à la guerre, aux alliances et aux ambassades.

CHAPITRE VII

Instruction concernant la conduite des surveillants envers les élèves.

DE LA SUBORDINATION DES SURVEILLANTS

Tous les surveillants se trouvent sous les ordres du général Saltykov, de même que les serviteurs attachés à Leurs Altesses, nos bien-aimés petits-fils ; c'est à lui qu'incombe le devoir de veiller à ce que chacun des serviteurs et des surveillants remplisse ses obligations. En conséquence, il nous présentera ceux qui se distinguent dans l'exercice de leur emploi selon les règles prescrites par Nous.

DES QUALITÉS DES SURVEILLANTS

Les qualités des surveillants doivent être la circonspection, la tempérance, la modération, un tendre attachement aux enfants, le bon sens, la politesse et la bonne volonté.

DE LA CONCORDE DES SURVEILLANTS

Les surveillants doivent agir unanimement et de commun accord, afin qu'ils s'entr'aident comme des

amis, sans s'empêcher les uns les autres à remplir Nos instructions. Que chacun d'eux s'abstienne d'envie, de paresse, ou de tout autre défaut qui puisse faire du tort aux intérêts communs, et qu'ils ne médisent point l'un de l'autre devant les enfants.

Si quelqu'un ne remplit pas ses devoirs, il doit Nous être signalé, afin qu'il soit éloigné des enfants et qu'on lui confie un autre emploi, puisqu'il est de Notre volonté que tous les surveillants, comme aussi les serviteurs, agissent de concert dans l'intérêt des enfants en vertu de Nos instructions et que l'un ne déchire pas ce qu'un autre aura cousu, ou fasse, devant les enfants, l'éloge de ce qu'un autre aura blâmé. Ceux qui montreront du zèle dans l'exercice de leurs fonctions peuvent être assurés de notre bienveillance et de Notre protection dont Nous ne manquerons pas de leur donner, en son temps, des preuves évidentes.

Une fois par semaine les surveillants se réuniront chez le général Saltykov, qui prendra connaissance par eux des progrès de Leurs Altesses, afin qu'ils soient instruits comment ils doivent se comporter pour éviter tout désaccord entre eux.

DES SERVITEURS

Il est défendu aux serviteurs de faire aux enfants des offres à l'insu des surveillants.

DU BON EXEMPLE DES SURVEILLANTS

Si les surveillants sont remplis d'amour du prochain, de bienveillance générale pour le genre humain, d'affabilité envers chacun, s'ils se conduisent poliment et avec indulgence entre eux et à l'égard de tous, s'ils sont constants dans la bonne conduite, s'abstenant d'emportement, de crainte, de soupçons, alors les enfants, voyant les bons exemples, deviendront certainement tels qu'on le désire.

Les surveillants ne montreront, dans aucun cas, des craintes futiles, comme, par exemple, la peur du tonnerre, de l'éclair, du vent, de la pluie ou de tout autre phénomène extraordinaire; ils habitueront les enfants à ne point avoir peur des araignées, des souris, du hurlement des chiens, du balancement des voitures, du roulis des bateaux; de même on les habituera à voir les chevaux ruer et trépigner, à les entendre hennir: en un mot, les enfants devront se familiariser avec tout.

DU GENRE DE VIE DE LEURS ALTESSES

Le genre de vie de Leurs Altesses doit être établi selon leur habitude et convenance; on ne les privera d'aucun amusement innocent, conforme à leur âge et à la raison, et lorsqu'Elles se conduisent au contentement des surveillants, c'est-à-dire qu'Elles remplissent ce que l'on exige d'Elles.

COMMENT LES SURVEILLANTS DOIVENT SE CONDUIRE ENVERS LES ENFANTS

Les surveillants doivent se trouver constamment auprès des enfants et ne doivent, dans aucun cas, les laisser seuls avec les serviteurs.

Les surveillants doivent se comporter avec les enfants comme avec des adultes, et parler avec bon sens, en se servant toutefois d'expressions en rapport avec l'âge des élèves et l'état de leur intelligence; ils doivent maintenir leur bonne humeur, être indulgents envers eux dans toutes les occasions où ni préjudice ni offense ne puisse arriver aux élèves ou à d'autres personnes.

Les surveillants ne doivent pas se mêler aux jeux de Leurs Altesses, à moins qu'ils ne remarquent que quelque indécence ou quelque désordre s'y soient glissés ou que les enfants se mettent en colère, alors on les réprimera ou bien on leur ôtera le jeu en disant qu'on les en prive puisqu'ils se mettent en colère ou se conduisent d'une manière indécente.

Les enfants doivent jouer en présence des surveillants.

Si les enfants n'ont pas envie de parler avec les surveillants, on ne parlera pas avec les enfants. On les laissera jouer en faisant semblant de ne pas les observer.

En général il faut éviter d'arrêter souvent les

enfants dans les jeux, afin que leur humeur d'enfants et leur sincérité envers les surveillants ne diminuent pas.

Si les enfants font, en jouant, du bruit plus que la décence ne le permet devant quelque personne qui ne soit pas de leur maison, on leur dira à l'oreille qu'ils peuvent être par là importuns.

Il ne faut pas réprimander les enfants à propos de leurs jeux et amusements, ou pour leurs petites fautes, ou pour tout ce que le temps et le raisonnement seuls corrigeront en eux.

En un mot : les fautes des enfants qui n'impliqueront pas une mauvaise ou vicieuse inclination, ou une désobéissance évidente, sont naturelles à leur âge ; il est mieux quelquefois de corriger les enfants avec douceur ou de faire semblant de ne point remarquer leurs fautes.

L'inadvertance, l'inattention et une conduite volage, défauts naturels à l'âge des enfants, réclament l'indulgence, la patience, une correction douce et aimable, fondée sur l'intérêt essentiel des enfants, une remontrance brève et qui puisse être comprise par eux.

Leurs Altesses sont habituées, dès leur enfance, à de pareilles remontrances qui leur sont faites d'un air avenant.

Il faut encourager chez les enfants la curiosité, et écouter avec patience leurs questions, répondre avec précision et expliquer d'une manière conforme à leur âge ce qu'il leur importe de savoir.

Quant aux choses qui dépassent leur intelligence, on leur dira qu'ils les sauront avec le temps, ou bien que cela n'est pas de leur âge. En général, il faut faire attention à ce qu'ils désirent savoir; ainsi il faut combiner les réponses en les rendant vraies et ne trompant jamais les enfants. Par exemple, quand ils verront une chose qu'ils n'ont jamais vue, et qu'ils demanderont ce que c'est, on leur en dira le nom, et quand ils demanderont à quoi cela sert, on leur en indiquera simplement l'usage.

Les surveillants doivent écouter avec patience les expressions et les entretiens des enfants, en usant de bienveillance envers eux et en raisonnant sur le sujet dont il est question, afin que les enfants s'habituent à la réflexion. En s'entretenant avec les enfants, il faut insensiblement arriver à toucher un sujet utile.

En causant avec les enfants, il faut quelquefois leur demander: Comment auriez-vous agi ou raisonné dans telle ou telle occasion? On corrigera sans sévérité leur raisonnement, s'il y a déviation de la justice et de la décence. De pareils entretiens peuvent quelquefois être non moins utiles que les leçons mêmes; mais pour cela il faut choisir un moment où les enfants désirent causer, ou bien les surveillants, en causant entre eux, amèneront les enfants à se mêler à l'entretien, qui doit être raisonné et propre à les instruire.

Lorsque les surveillants remarqueront que les

enfants n'ont pas de plaisir à parler ou à écouter, on fera cesser l'entretien. Et puisqu'il est nécessaire que les enfants trouvent de l'agrément dans leurs relations avec les surveillants, il faut que ceux-ci se comportent avec eux d'une manière bienveillante, mais sans flatterie et sans tròp d'indulgence.

Dans leurs discussions et entretiens, les surveillants doivent s'abstenir en présence des enfants d'emportement, d'impolitesse, d'entêtement, de paroles passionnées, d'opinions et de mouvements inconvenants. En s'adressant aux enfants, ils doivent parler et raisonner avec précision, simplicité, vérité et sincérité.

Il faut avoir soin de maintenir dans les enfants la liberté d'esprit, la volonté pour le bien, et les bonnes manières qu'ils ont acquises dès leur bas âge, ayant été détournés du mal et dirigés, graduellement et insensiblement, vers le bien et vers tout ce qui leur est nécessaire.

Les remontrances doivent être faites avec bienveillance. S'il s'agit de corriger les enfants en quelque chose, il faut mettre du sérieux dans la voix et le maintien, dire la vérité sans emportement et leur faire remarquer les résultats d'une mauvaise conduite.

Quelquefois on réussit à réprimer les enfants en attirant leur pensée ou leur attention vers un autre objet.

Lorsqu'on réprime les enfants, il faut le faire sans colère, sans invectives, sans se passionner, avec sang-froid, en leur faisant comprendre ce que le pur

bon sens enseigne; à cette fin on parlera avec modération, d'une voix douce et avec un air sérieux.

Les réprimandes doivent être faites aux enfants en tête-à-tête, et toujours d'un air sérieux; les louanges, quand ils les méritent, leurs seront adressées devant témoins.

La louange et le blâme doivent être employés à propos et quand l'occasion s'en présente; les menaces seront: Cela sera dit aux parents et à Nous.

Les enfants doivent obéir tout de suite, sans raisonner, soit qu'on leur ordonne, soit qu'on leur défende une chose.

Une conduite ferme des surveillants leur vaudra l'estime des enfants; mais quant aux ordres qui pourraient provoquer de l'opposition ou de l'obstination, on y aura recours aussi rarement que possible et seulement en cas d'absolue nécessité.

Quand les surveillants s'apercevront que les enfants n'agissent pas de la manière qu'on exige d'eux, on les obligera d'agir ainsi. Ils verront alors si les enfants sont en état ou non de faire ce qu'on leur demande, et ils feront prendre ainsi aux enfants l'habitude de faire ce qu'on exige d'eux.

Il faut bien distinguer: premièrement le temps et le lieu où l'on rappellera aux enfants ce qu'on exige d'eux; secondement, à quelle occasion il faut les réprimer; troisièmement, quand et pourquoi il convient de leur faire des réprimandes.

Quand les enfants se rendent fautifs en quelque

chose, il faut principalement faire attention à la cause de la faute et à l'habitude qu'elle peut faire prendre, la correction doit donc être mesurée à la faute et aux suites supposées. La correction sera adoucie quand la faute est involontaire et non faite à dessein. Une faute préméditée ne sera pas pardonnée.

Il faut détourner les enfants du mensonge et de la tromperie, et ne point s'en servir même en plaisantant. Le mensonge leur sera représenté comme une chose malhonnête et attirant le mépris et la défiance de tous les hommes.

Dire la vérité, être bienfaisant et avoir un bon caractère, c'est là, dès l'enfance, la base de toutes les autres vertus.

Toutes les iniquités proviennent d'un amour-propre vicieux et du manque d'amour du prochain.

Quand quelqu'un des enfants fait des excuses, il faut faire attention, s'il dit la vérité ou bien s'il ment. Dans ce dernier cas, il faut l'engager tranquillement à dire la vérité. S'il ne le fait pas, il faut l'humilier. S'il dit la vérité sincèrement, on lui pardonnera la faute en faveur de l'aveu et on ne lui en parlera plus, afin que la sincérité soit encouragée et que les enfants en prennent l'habitude.

Il faut toujours faire l'éloge de la sincérité des enfants.

La supériorité morale des surveillants leur sera assurée quand ils feront sentir aux enfants que leur dépendance de la volonté des surveillants provient

de ce qu'ils ont été empêchés de faire du mal, et qu'ils ont eu la liberté et la volonté de s'adonner à tous les jeux et amusements inoffensifs qui conviennent à leur âge, ce qui est tout aussi nécessaire aux enfants que le manger et le boire.

Quand les enfants prendront l'habitude de la société des surveillants, qu'ils se convaincront de l'attachement et de la sollicitude de ces derniers, ils auront de l'amour et du respect envers eux et éviteront tout ce qui peut leur faire de la peine, alors un seul mot, un seul regard suffira pour tenir les enfants dans l'ordre, les surveillants seront en état d'étudier les inclinations naturelles des enfants, et de voir s'ils ont du courage ou s'ils sont craintifs, arrogants ou modestes, obéissants ou récalcitrants, diligents ou paresseux, vifs ou apathiques, sincères ou dissimulés, bons ou méchants, entêtés ou dociles.

Quoique les inclinations, — qui dépendent du tempérament, — ne puissent être changées par les bons principes et les remontrances assidues, on peut cependant les rendre utiles aux enfants ; prenant connaissance des inclinations, des vices et des qualités, il faut agir en conséquence, réprimer ce qui est vicieux, honorer et encourager ce qui est vertueux.

Si l'un des frères veut toujours prendre le dessus sur l'autre, il ne faut pas le permettre, mais arrêter l'agresseur. Il faut habituer les frères à se conduire l'un envers l'autre avec politesse, indulgence et condescendance réciproques.

Il faut répéter à l'aîné de ne pas faire du tort au cadet en rien, et qu'il se conduise envers celui-ci avec indulgence, justice et amour fraternel.

Il faut répéter au cadet d'aimer et d'estimer le frère aîné; qu'il ne s'arroge pas la primauté, mais qu'il lui cède.

Si les frères se plaignent l'un de l'autre, on ne recevra ni n'écoutera de pareilles plaintes.

Il faut bien faire attention aux procédés et aux actions qui indiquent de l'audace et de l'astuce; celui qui s'en rend coupable recevra une forte réprimande en présence de l'offensé.

Si la plainte d'un frère contre l'autre est fondée, il faut faire la réprimande en tête-à-tête, et non en présence du plaignant, et forcer le coupable à demander pardon à l'offensé.

Il faut insinuer aux deux frères que chacun d'eux doit s'efforcer de surpasser l'autre en politesse, générosité, justice, indulgence et autres vertus, ce qui leur vaudra de l'honneur et le contentement d'eux-mêmes, puisque l'homme n'est jamais plus satisfait que quand il est content de lui-même, c'est-à-dire quand il sent qu'il a fait ce qu'il a dû faire.

Puisque les enfants doivent être généreux, il faut les habituer à partager ce qu'on leur accorde entre eux et leur entourage; on fera leur louange s'ils sont généreux et on leur fera comprendre que la générosité est récompensée tôt ou tard.

Il ne faut point donner aux enfants ce qu'ils deman-

deront d'un ton et avec des paroles d'autorité, ou avec des larmes; on leur donnera ce qui leur est nécessaire et on les déshabituera autant que possible de fantaisies.

On comprend ici sous l'expression « nécessaire » tout ce que le corps humain exige, et ce dont il ne peut se passer, par exemple:

Quand les enfants auront besoin d'habits, on les leur fera, mais quand ils exigeront qu'on les leur fasse de telle ou telle couleur, étoffe ou façon, on le leur refusera; il faut les habituer à se contenter de ce qui leur est donné d'après le choix des personnes chargées de leur éducation, afin qu'ils soient indifférents aux petites choses et sachent modérer leurs désirs. Que personne ne s'avise de leur donner ce qui leur a été refusé.

On observera la même chose par rapport au manger et au boire, et on les habituera peu à peu et insensiblement à tout cela, en leur faisant comprendre que les demandes fréquentes sont propres à ennuyer les personnes qui les servent; on doit au contraire habituer les enfants à être contents de ce qu'on leur donne, et à ne point s'attacher à des bagatelles.

Lorsque les surveillants seront contents de la conduite des enfants, et que ces derniers seront habitués à modérer leurs désirs, il ne sera pas défendu d'accorder aux enfants, comme récompense, ce qui leur est agréable, et ce qui bon semblera aux surveillants. Mais il faut insinuer aux enfants que ce qu'on leur

donne est donné à cause de l'utilité de la chose et non pas en raison de ce que la chose leur est agréable.

Tout ce que les surveillants accorderont aux enfants comme récompense, sera considéré par ces derniers comme telle, puisque les enfants forment leurs propres idées d'après l'opinion que les autres personnes se font des choses. Lorsque la bonne volonté et la liberté d'esprit seront encouragées en eux, ils sauteront sur un pied tout aussi volontiers qu'ils apprendront à danser, et abandonneront les jeux pour les livres et l'étude avec autant de plaisir que s'ils quittaient l'étude pour une toupie, pourvu que tout cela se fasse de leur propre mouvement et sans contrainte.

Si l'aîné des frères est astreint à quelque chose, le cadet fera de même.

Les cadeaux qu'on fait aux enfants doivent être instructifs, ayant rapport aux connaissances qu'ils ont acquises.

Il sera utile de ne pas donner aux enfants plus d'un objet à la fois, et quand ils voudront un autre objet, on leur reprendra le premier.

Depuis l'âge de sept ans, s'ils désirent de nouveaux joujoux, on les occupera à en faire eux-mêmes, ou bien on tâchera qu'ils aident à en faire; les toupies, les tours et autres objets et jeux semblables qui donnent du mouvement au corps, peuvent leur être accordés.

Les surveillants doivent tâcher que les jeux même puissent quelquefois avoir pour les enfants un résultat utile, et prendre garde que l'utile ne les ennuie pas. Qu'on leur ôte tout de suite ce qui ne les amuse plus, afin que dans un autre moment ils y reviennent de leur plein gré. Les enfants ne peuvent pas toujours comprendre au premier abord ce qui leur est utile, s'ils n'y trouvent eux-mêmes du plaisir.

En alternant les exercices du corps avec les occupations intellectuelles, ils passeront le temps agréablement en méritant en même temps des louanges.

En général, comme les enfants n'aiment pas à rester oisifs, il faut tâcher que les occupations qui leur sont utiles deviennent pour eux une espèce d'amusement. C'est donc de l'intelligence des surveillants que dépendra le résultat utile des occupations de leur élève. Les enfants aiment beaucoup à être occupés, et peu leur importe en quoi consistent les occupations, pourvu qu'elles ne durent pas trop longtemps et qu'elles ne leur causent pas de l'ennui; le tempérament vif et impressionnable des adolescents ne leur permet pas de s'appliquer longtemps au même objet.

Les jeunes gens, attachés aux élèves, peuvent en jouant avec eux leur communiquer quelquefois des connaissances que les surveillants ne pourraient pas de sitôt leur faire acquérir. Les jeunes gens peuvent être instruits en cela préalablement. Il ne faut pas que l'étude des enfants soit forcée, et qu'on les gronde

à cause de l'étude, ni que leurs occupations avec le même objet soient consécutives.

Les langues doivent être enseignées de manière que l'un des surveillants parle avec Leurs Altesses l'allemand, un autre, le français, et les autres le russe.

Avec l'aîné des élèves, les Anglais parleront en anglais, avec le cadet, les Grecs en grec.

Il est déjà dit que la langue grecque doit être considérée comme la principale entre celles qui peuvent être utiles à Leurs Altesses; si avec le temps on remarque chez elles de l'inclination pour les autres langues, on pourrait y ajouter le latin et l'italien.

Dans leurs entretiens avec les enfants, les surveillants pourront quelquefois faire des observations qui aient quelque utilité pour les enfants.

Si les surveillants remarquent dans quelqu'un des élèves de l'indifférence envers tout, de l'absence du désir d'acquérir des connaissances, du mépris même pour les études, il faudra observer s'il est tel en toute chose, c'est-à-dire, dans les jeux ou seulement dans les études. S'il est apathique pour les études, et au contraire, vif, mobile, tenace et assidu dans les jeux, il est certain alors que cette apathie provient uniquement de la paresse. En ce cas, on peut lui dire avec calme et bienveillance, et sans lui en faire un reproche, combien il répugne au sens commun de perdre du temps aux bagatelles, tandis qu'on peut l'employer d'une manière utile, et qu'après un léger travail, le jeu même devient plus agréable. Ou bien,

si l'on ne réussit pas, on tâchera d'exciter son amour-propre, en tournant en ridicule la paresse et le manque d'application ; on lui demandera, sans témoins, mais souvent, combien de temps il a mis à l'étude, ce qu'il a appris et en combien de temps? On lui montrera, pour le moment, de la froideur en le menaçant de le priver des livres, des précepteurs et de toutes les heures d'études, afin de ne pas faire perdre aux précepteurs leurs soins et leur temps, et on lui laissera seulement la compagnie des joujoux. En effet, on le fera jouer à des heures prescrites, matin et soir, en prenant bien garde qu'il joue tout de bon, jusqu'à ce que les jeux l'ennuient et qu'il vienne prier lui-même de le remettre à l'étude.

Il faut tâcher de connaître l'inclination principale du paresseux, et l'ayant saisie il faut l'utiliser. S'il aime les louanges, les jeux, la parure, ou s'il aime à éviter la douleur et l'inconvénient de se mettre en colère, on agira en conséquence, afin de faire disparaître le sommeil de la paresse ou le manque d'application.

Si l'on ne réussit pas encore, on entreprendra avec lui quelque travail, à des heures fixes, pour le mettre petit à petit en mouvement. Quand ce travail l'ennuiera, il s'adonnera volontiers aux livres et à l'étude, surtout quand ce travail cause de la peine et de la honte.

S'il s'agit de détourner les enfants des jeux, on les obligera tous les jours à s'amuser avec le même jouet pendant quelques heures de suite.

APPENDICE III

Instructions remises à S. A. I. Monseigneur le Grand-Duc Alexandre.

Le 16 avril 1795.

Monseigneur,

Votre Altesse Impériale désire qu'avant de la quitter je lui laisse par écrit mon opinion sur des objets qui l'intéressent; je la prie en conséquence de vouloir garder ce papier comme un souvenir d'un homme qui lui est tendrement attaché et désirerait encore lui être utile après son éloignement.

1. La matinée étant la portion la plus utile de la journée, il importe de l'allonger en se levant de bonne heure; mais pour cet effet il ne faut pas se coucher trop tard. Rien de plus funeste à votre âge, Monseigneur, que les veilles prolongées. Sans compter qu'elles altéreraient votre santé, songez qu'elles fatiguent inutilement vos domestiques et que déjà sous ce point de vue il vaut la peine de les abréger. Etablissez sur cet objet une règle invariable respectée de vous tout le premier; ne permettez à

personne de s'en écarter par caprice, puisque nul n'a ce droit chez vous, et avec un peu de persévérance cet article sera décidément gagné.

2. Ordonnez que suivant les diverses saisons on vous réveille à une heure fixe. Pour empêcher qu'on ne se relâche, récompensez le zèle et la bonne volonté de ceux auxquels vous aurez commis ce soin et comptez sur leur exactitude; mais n'approuvez jamais qu'on cherche à vous faire la cour en se relâchant sur ce point; car sans compter qu'on vous rendrait par là un très mauvais service, vous ne devez point accoutumer vos alentours à interpréter vos pensées, ou permettre qu'ils agissent comme devinant vos faibles.

3. La toilette ne doit absorber que peu de moments. Réglez invariablement cet objet afin d'abréger et de ménager vos domestiques. Je vous ai plaint bien souvent d'être servi tout à la fois par tant de monde; serait-il donc impossible de simplifier tout cela? Vos domestiques vous sauraient gré, je crois, de les épargner, et vous éviteriez vous-même la destinée ordinaire des grands dont les opinions et la conduite sont le plus souvent, sinon dictées, du moins grandement influencées par ceux que la nature de leurs fonctions approche le plus de leur personne et fait jouir de leur familiarité.

4. Après avoir établi cet ordre intérieur, il suffira de votre persévérance pour le maintenir. Passez avec indulgence, sur les oublis, écoutez avec bonté les représentations, mais ne permettez pas que de propos

délibéré on transgresse l'ordre une fois connu. Sur toutes choses, Monseigneur, point de faiblesse.

Pour conserver intacte l'autorité dont vous jouissez dans votre maison, il est aussi indispensable d'éviter des décisions ou des démarches trop promptes, qu'il l'est de persuader chacun que votre intention sérieuse est de la maintenir. Cette intention manifestée une fois d'une manière bien précise, mais sans humeur, vous épargnera le désagrément de réprimander et la douleur de punir.

5. Quelque puissent être les manquements de vos subordonnés qu'il ne vous échappe jamais contre eux des interjections dures ou piquantes qui puissent les rendre ridicules ou les avilir. Vous, Monseigneur! qui êtes convaincu que le seul hasard vous a fait naître dans un si haut rang; vous qui ne croyez pas que le pouvoir, les richesses, l'esprit ou la supériorité des connaissances donnent le droit de maltraiter ceux qui en sont dépourvus; vous qui savez que la seule distinction réelle et permanente repose sur les bases du vrai mérite, vous devez aussi reconnaître que tout homme a droit à des égards de la part d'un autre. Elevé comme vous l'êtes, vous ne devez, vous ne pouvez pas supposer que des inférieurs aient le dessein de vous manquer, et d'ailleurs rien ne sied autant à un jeune homme que d'avoir pour autrui la même indulgence dont il a besoin pour soi. L'affabilité des personnes de votre rang gagne les cœurs, tandis que des procédés durs, offensants, ou simple-

ment peu ménagés, laissent des impressions ineffaçables qui se manifestent quelquefois par de terribles représailles. La fable dit qu'une mouche imperceptible mit en fureur le lion, et vous savez, Monseigneur, comment Eugène et Heinsius se vengèrent des injures de Louis XIV.

6. Observez-vous dans vos gestes et dans vos discours en présence de vos inférieurs et des personnes qui forment votre société, si vous voulez conserver l'ascendant dont vous avez besoin pour n'être pas dominé.

Si vous vous oubliez le premier, les imitateurs ne vous manqueront pas, et de propos en propos, vous serez compromis sans savoir comment vous tirer d'affaire. Que cette étiquette ne vous effraye pourtant pas; elle n'introduira dans votre cercle d'autre gêne que celle que tout homme sensé approuve de bonne grâce, et sans laquelle les rassemblements d'hommes dégénèrent en cohues. C'est à vous, Monseigneur! qu'il appartient de régler votre cercle, non par des lois pédantesques qui en banniraient la gaieté et qu'on n'observerait peut-être pas, mais par votre exemple, en ne vous écartant jamais du ton décent qui caractérise l'homme bien né, dont les sentiments et les procédés doivent répondre à la fortune. S'il arrivait à quelqu'un de s'oublier, faites-le lui remarquer d'abord avec délicatesse. S'il persévère ou récidive témoignez lui en votre mécontentement sans humeur, et s'il n'en tient pas compte excluez-le de votre

cercle. Dans les circonstances pareilles, que votre discernement tout seul dicte vos procédés. Si vous consultiez autrui ou cédiez à des impressions étrangères au lieu de juger par vous-même, vous subiriez bientôt le joug honteux de l'influence, et comme vous êtes destiné à vivre au milieu des cabales de cour, vous finiriez par devenir le jouet des courtisans qui se culbutent les uns les autres.

7. Il n'est que deux personnes avec lesquelles votre situation éminente vous permette de vivre sur un pied de familiarité, la compagne qui fait votre bonheur, et votre frère qui fut votre ami d'enfance.

Resserrez de toutes vos forces les liens qui vous unissent avec ces deux personnes et qui doivent vous assurer une longue jouissance du bonheur domestique. Ne souffrez pas que le souffle empoisonné de la discorde vienne troubler votre union : combinez vos efforts mutuels pour résister avec plus de succès aux tentatives qu'on hasardera certainement pour semer entre vous la zizanie et avoir meilleur marché de vous séparément : opposez aux attaques variées, mais toujours sourdes et cachées de la méchanceté, la franchise de vos procédés mutuels; et que les nuages, qui pourraient s'élever soient dissipés à l'instant par des explications amicales que vous aurez entre vous, sans témoins étrangers, pour prévenir le clabaudage; c'est ainsi que vous déjouerez les intrigants.

Vous méritez, votre frère et vous, d'avoir des amis; eh bien, Monseigneur, l'éminence de votre rang

devant vous priver de ceux qui seraient dignes de ce nom, vous défend peut-être d'en chercher, et ne vous permet d'aspirer qu'à avoir un jour des serviteurs capables de remplir les commissions dont ils seront chargés. Ton caractère, disait Galba à Pison, te portera à conserver la probité, la liberté, l'amitié, ces précieux biens de l'homme; mais la bassesse des courtisans t'en privera; les flatteurs viendront, ce poison le plus funeste des âmes honnêtes; l'intérêt sera leur guide. Nous conversons aujourd'hui avec franchise; les autres s'adresseront à notre rang plutôt qu'à nous; car il est difficile de donner à un prince de bons conseils, tandis qu'on le flatte facilement et sans l'aimer. Bornez-vous donc, Monseigneur, à étudier ceux qui vous approchent ou que vous connaissez davantage pour savoir jusqu'à quel point ils méritent votre confiance: n'accordez celle-ci que partiellement; avec beaucoup de retenue, et lorsque vous éprouverez le besoin d'épancher votre cœur, adressez-vous aux deux amis dont j'ai parlé.

Recherchez et employez de préférence les hommes modestes, encouragez-les par tous les moyens qui seront à votre disposition; mais ne renoncez jamais à une surveillance qui n'humilie et n'effraye que les fripons, et défiez-vous de ceux qui chercheront à s'insinuer dans votre intérieur par des complaisances outrées et par des soins que vous n'exigez pas. Ecartez ces reptiles cachés sous les fleurs, de peur qu'ils ne vous blessent.

8. Lorsque vous éprouverez des contre-temps, lorsque vous aurez des peines (et ne croyez pas en demeurer exempt) ne les communiquez pas à chacun, si vous ne voulez pas que la méchanceté se saisisse de ce qui pourrait vous échapper dans un premier moment. Personne n'a le droit de vous sonder, et s'il y a des indiscrets, qu'ils soient bientôt dégoûtés de l'être : des occupations suivies vous distrairont mieux et plus sûrement que toute autre chose. Préparez-vous, Monseigneur, dans le silence de la retraite, à remplir dignement votre destinée, et en vous rappelant que l'adversité est nécessaire à l'âme pour la fortifier, cherchez des sujets de consolation dans votre intérieur, en vous même et dans la lecture de ces livres qui montrent les hommes grands et vertueux de tous les siècles, aux prises avec la fortune. Comparez ensuite votre position avec la leur, leurs actions avec les vôtres, et j'ose vous répondre que vous reprendrez courage : j'ai éprouvé sur moi l'efficacité de ce remède.

Que la perspective qui s'ouvre devant vous attire principalement votre attention. De légers contre-temps ou des privations momentanées ne sont rien pour celui qui doit influer un jour sur le bonheur de 35 millions de ses semblables. C'est de ceux-ci, Monseigneur, que vous devez vous occuper dès à présent ; c'est eux seuls que vous devez voir : c'est pour l'amour d'eux que vous dédaignerez les misères qui distrairont désagréablement votre attention. Elevez

votre âme par des contemplations de cette espèce et rendez-la inaccessible aux impressions capables d'affaiblir le courage dont vous avez besoin pour réussir. La période dans laquelle vous vivez fournit des exemples à jamais mémorables; méditez-les avec le désir d'en profiter. Plus vous aurez fait d'efforts pour ne pas vous laisser abattre, plus votre âme aura acquis d'énergie, et plus aussi vous approcherez des grands modèles que vous devez vous proposer.

9. Soyez sur vos gardes pour tout ce qui tient aux plaisirs de la table, tant pour conserver une bonne santé et ne pas user votre goût de trop bonne heure, que pour ne pas contracter l'habitude de donner aux jouissances de cette espèce plus de temps qu'elles n'en méritent. Rappelez-vous les contes que vous me dites avoir été faits l'été dernier, parce qu'en passant vous aviez goûté d'une liqueur. Si vous n'y veillez pas on en fera d'autres qui courront les provinces dont les habitants s'occupent plus de votre intérieur que vous ne pensez. Les heures de vos repas devraient être fixes, soit pour l'expédition des affaires, soit pour le soulagement de vos domestiques et le bon ordre de votre maison.

10. Les premières heures de votre journée devraient être consacrées aux occupations qui exigeant de la contention demandent un travail suivi. Vos leçons réglées ayant fini au moment où vous entriez dans l'âge le plus favorable pour acquérir des connaissances, il vous reste, Monseigneur, de grandes lacunes

à remplir et beaucoup de choses à refaire. J'eusse bien désiré pouvoir vous aider dans l'une et l'autre entreprise, mais puisque la fortune en a disposé autrement, je tâcherai d'y suppléer par le petit mémoire ci-joint[1] que je vous prie de combiner à celui que S. A. I. Madame la Grande-Duchesse m'a fait l'honneur de me demander. Ne croyez pas au reste Monseigneur, qu'il soit si difficile de travailler seul: on s'y accoutume avec un peu de courage et il faut bien s'y résoudre pour apprendre à penser et pour acquérir de vraies connaissances. Loin de vous défier de vos propres forces essayez-les hardiment, le moment en est venu et ne vous laissez point effrayer par les obstacles, il n'y a rien dont on ne vienne à bout avec un sens droit et de la persévérance.

11. Pour exécuter ce que je vous propose, il est à supposer au reste que l'appartement dans lequel vous travaillerez ne sera pas ouvert à tous venants. Ceux qui travaillent savent que la tranquillité et le recueillement sont indispensables; or comment jouiriez-vous de la première, ou pourriez-vous livrer à celui-ci si chacun venait vous interrompre? L'entrée de votre cabinet n'appartient, il me semble, qu'aux deux ou trois personnes auxquelles S. M. I. l'a accordée, et à l'exception de celui-ci personne ne peut y prétendre ou se faire de votre complaisance un droit pour se

[1] Le mémoire en question était un supplément à celui que j'avais fourni et dans lequel j'indiquais un choix de livres à lire.

rendre indiscret. Quant à vos domestiques, Monseigneur, il vous sera aisé de leur donner des instructions précises auxquelles ils se conformeront sans peine, et vous pourrez ainsi passer chaque matin quelques heures avec vous-même.

12. Comme vous appartenez à la Russie entière où vous devez jouer un jour le premier rôle en qualité d'homme public, il est essentiel que vous preniez l'habitude de converser avec vos compatriotes, et que vous manifestiez, par votre accueil prévenant, ainsi que par vos discours, des sentiments de bienveillance qui vous assurent leur amour. Les provinciaux qui arrivent à Saint-Pétersbourg méritent d'autant plus que vous leur témoigniez des égards et vous occupiez d'eux, qu'ils se chargent de transmettre à leurs concitoyens les impressions qu'ils ont reçues de vous.

Désignez soit dans la matinée, soit dans l'après-dîner une heure à laquelle vous soyez constamment visible pour tout le monde; mais loin de faire morfondre personne dans votre antichambre, ce qui serait un abus de pouvoir aussi déraisonnable, que cruel; prouvez par votre ponctualité à paraître que vous aimez l'ordre et désapprouvez la funeste coutume de tourmenter ses inférieurs, en leur faisant perdre un temps précieux, qu'ils pourraient employer d'une manière plus utile. Dès que l'heure aura sonné admettez tous ceux qui se présenteront jusqu'à l'heure suivante, faites-vous informer du sujet de leur

venue afin de n'être pas pris au dépourvu et tâchez, en adressant autant que possible la parole à chacun, de satisfaire tout le monde. Une aussi grande diversité d'hommes, peut, si vous les questionnez, vous fournir une multitude de données dont vous feriez bien de tenir un registre. Plus le nombre de ces données sera grand et plus vous aurez de facilité à en acquérir d'autres, ou à rectifier les précédentes : vous apprendrez à connaître le pays, les hommes, leurs usages, leurs préjugés, et ces connaissances de détail vous seront infiniment utiles dans la suite. Croyez, Monseigneur, que le plus souvent elles l'emportent sur celles que procurent les livres, et il ne tiendra qu'à vous de les compléter, car chacun se fera un plaisir de vous répondre d'une manière satisfaisante. Je ne saurais vous le répéter assez, Monseigneur, établissez pour vos audiences un ordre fixe, destinez-leur ou une ou deux heures, et tâchez malgré l'étiquette de vous les rendre utiles.

13. Il serait instant que vous eussiez à votre service un homme de confiance chargé chaque semaine de vous faire part des nouvelles littéraires et des annonces relatives aux progrès des sciences et des arts, aux manufactures, au commerce, ainsi qu'aux découvertes en tous genre, et vous devriez exiger qu'il consignât dans un dépôt les articles dignes de remarque pour les consulter au besoin, en même temps qu'il vous en remettrait régulièrement un extrait, soit chaque semaine, soit tous les quinze jours.

14. Il serait très convenable que vous puissiez voir les établissements publics tant de Saint-Pétersbourg que des environs, ainsi que les ateliers et en général tout ce qui tient aux métiers et au commerce, afin d'avoir de tout cela des idées justes; mais il ne faudrait ni vous y rendre en grand cortège, ni vous faire annoncer. Il va sans dire au reste que vous aurez demandé et obtenu pour ces courses le consentement sans lequel vous ne pouvez les entreprendre. Ne perdez pas ces objets de vue, si vous désirez réellement vous instruire et comptez que vous aurez de plus beaucoup de plaisir à être le témoin de l'industrie humaine. Je vous conseille aussi de noter ce que vous aurez vu et de le consigner par écrit aussitôt après être rentré chez vous, tandis que le souvenir en sera encore récent; cela vous accoutumera à observer, vous familiarisera avec des objets d'espèces très différentes et contribuera puissamment à développer vos facultés. En relisant vos notes après quelque temps, vous trouverez certainement beaucoup à corriger; que cela ne vous décourage pas, Monseigneur, c'est en écartant les erreurs qu'on approche de la vérité: faites donc main basse sur les vôtres, usez de votre judiciaire dans toute sa plénitude, c'est le vrai moyen de la perfectionner et de lui procurer la plus grande activité possible. Je vous l'ai dit souvent jadis et je terminerai par là. Le seul ami qui ne flatte jamais est une bonne judiciaire, et ce n'est qu'à la lueur d'un tel flambeau que vous distinguerez les œuvres et le

mérite réel de ceux que vous employerez un jour. Puissiez-vous par son moyen être rendu invulnérable, et puisse votre cœur généreux et humain, conduit par un esprit juste et éclairé, vous rendre digne du poste éminent auquel vous serez appelé pour le service d'un grand peuple.

Relisez quelquefois ces derniers avis, Monseigneur, ce sont les adieux d'un homme qui eut onze ans l'honneur de vous être attaché par ses fonctions, et dont les vœux les plus ardents sont pour votre bonheur.

Lorsqu'en parcourant la carte de l'Europe vous distinguerez la Suisse, arrêtez un moment vos regards sur le lac de Genève, et daignez vous rappeler que sur ses rives, à Genthod, habite un cultivateur dont les yeux se tournent fréquemment vers la Russie, et qui vous porte dans son cœur.

Accueillez, je vous prie, l'expression vraie des sentiments de mon dévouement éternel et du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

Fr.-César de la Harpe.

APPENDICE IV

Lettres du Grand-Duc Alexandre à Laharpe et au prince Victor Kotchoubey.

I

Lettre du Grand-Duc Alexandre à Laharpe.

26 février 1796.

Mon cher ami ! Je vous écris par quelqu'un qui remettra ma lettre lui-même à ma belle-Mère, qui vous l'enverra ; ainsi je peux vous écrire librement. Il y a mille ans que je n'ai eu de vos nouvelles. Je vous ai écrit, il y a quelque temps, par une de nos connaissances connues qui a dû vous l'envoyer de Dresde, ou des environs ; mais je n'ai pas reçu jusqu'ici de réponse. Pour celle-ci je crois qu'elle arrivera à bon port.

Cher ami que je pense souvent à vous et à tout ce que vous m'avez parlé pendant que nous étions ensemble ! mais cela n'a pas pu changer la résolution que j'ai prise de me défaire, dans la suite de ma

charge. Elle me devient, de jour en jour, plus insupportable par tout ce que je vois faire autour de moi. C'est incompréhensible ce qui se passe : tout le monde pille, on ne rencontre presque pas d'honnête homme ; c'est affreux. Pour moi, je me suis réformé, je me lève de bonne heure et je travaille la matinée d'après le plan que vous connaissez. Cela commençait à aller grand train, je devenais très sédentaire à l'étude, mais il est venu un empêchement. On a voulu que je fasse des promenades du matin qui sont depuis 10 heures jusqu'à 11 ; voilà déjà une interruption, mais pourtant je fais ce qu'il est possible de faire ; dans ce moment-ci il en est une autre, ce sont des fêtes, à l'occasion du mariage du second fils de l'héritier du trône ; mais cela va finir bientôt, et voilà le carême qui approche. On va partir pour la campagne et moi je me remets à la lecture et à l'étude plus que jamais. Je me trouve fort bien de mon régime, je me porte à merveille, je suis gai la plupart du temps, malgré mes peines, bien heureux avec ma femme et ma belle-sœur. Pour le mari de la dernière il me cause du chagrin souvent ; il est plus chaud que jamais, très volontaire, et ses volontés ne coïncident pas, souvent, avec la raison. Le militaire lui tourne la tête et il est brutal quelquefois avec les soldats de sa compagnie ; car il en a une qu'il a formée, et dont vous avez vu le commencement. Pour moi quoique militaire je ne respire que la paix et la tranquillité et je cède volontiers mon rang pour une

ferme à côté de la vôtre, mon cher ami, ou au moins, aux environs. Ma femme partage mes sentimens et je suis enchanté de la trouver dans ces principes.

(*Recueil de la Société d'histoire russe*, vol. V.)

II

Gatschina, le 27 septembre-8 octobre 1797.

Enfin je puis jouir à mon aise de la satisfaction de vous entretenir, mon cher ami. Il y a longtemps que je n'ai pas joui de ce bonheur ! C'est M. Novossiltzow qui vous remettra cette lettre, il fait le voyage exprès pour vous voir et pour vous demander vos conseils et votre direction sur une affaire de la plus grande importance ; c'est celle de faire le bonheur de la Russie en y établissant une *constitution libre*.

Ne vous effrayez pas des dangers auxquels une pareille entreprise peut exposer : le moyen avec lequel nous voulons l'exécuter semble en diminuer excessivement le nombre. Pour vous faire comprendre ce que je dis, il faut que je prenne de plus haut.

Vous connaissiez les différents abus qui régnaient du temps de l'Impératrice défunte ; ils n'ont fait qu'augmenter à mesure que sa santé et ses forces morales et corporelles faiblissaient. Enfin au mois de novembre dernier elle a fini sa carrière. Je ne vous ferai ni les détails de l'affliction et de la désolation générale que sa mort a causé à tout le monde, et qui

n'a fait malheureusement que d'augmenter journellement jusqu'ici. Mon père en montant sur le trône a voulu tout réformer. Son commencement, il est vrai, était assez brillant, mais la suite n'y a pas répondu. Tout a été mis sens dessus dessous à la fois, ce qui n'a fait qu'augmenter la confusion déjà trop grande qui régnait déjà dans les affaires.

Le militaire perd presque tout son temps et cela en parades. Dans le reste il n'y a aucun plan suivi. On ordonne aujourd'hui ce qu'un mois après on contremande. On ne souffre jamais aucune représentation que quand le mal est déjà tout fait. Enfin pour trancher le terme, le bonheur de l'Etat n'entre pour rien dans le régissement des affaires : il n'y a qu'un pouvoir absolu qui fait tout à tort et à travers. Il serait impossible de vous énumérer toutes les démences qui ont été faites, joignez à cela une sévérité sans nulle justice, beaucoup de partialité et la plus grande inexpérience dans toutes les affaires. Le choix des employés n'est que par faveur ; le mérite n'y entre pour rien. Enfin ma pauvre patrie est dans un état indéfinissable. Le cultivateur vexé, le commerce gêné, la liberté et le bien-être personnel anéantis. Voilà le tableau de la Russie, jugez ce que mon cœur doit souffrir. Moi-même employé à des minuties militaires, perdant tout mon temps à des devoirs de bas officiers, n'ayant pas même un instant à donner à mes études, qui étaient mon occupation favorite avant le changement, je suis devenu l'être le plus malheureux.

Vous connaissiez toujours mes idées qui tendaient à m'expatrier. Dans ce moment je ne vois plus de moyen de les exécuter, et puis la position malheureuse de ma patrie m'a fait tourner mes idées d'un autre côté. J'ai pensé que si jamais le tour venait à moi de régner, au lieu de m'expatrier, je ferai beaucoup mieux de travailler à rendre mon pays libre et à le prévenir par là dans l'avenir de servir de jouet à des insensés. Cela m'a fait faire mille réflexions qui m'ont démontré que cela serait le meilleur genre de révolution étant opéré par un pouvoir légal qui cesserait de l'être aussitôt que la constitution serait achevée et que la nation aura des représentants. Voici quelle est mon idée.

Je l'ai communiquée à des personnes éclairées et qui de leur côté pensaient depuis longtemps à la même chose. En tout nous ne sommes que quatre, c'est-à-dire M. Novossiltzow, le comte Strogonoff, le jeune prince Czartorisky, mon aide de camp, jeune homme rare, et moi.

Notre idée est que pendant le règne présent nous ferons traduire en langue russe autant de livres utiles qu'il est possible, dont nous ne ferons paraître que ceux dont l'impression pourra être permise, et les autres nous les réserverons pour le temps futur, pour commencer par là à répandre les lumières à éclairer les esprits autant qu'il est possible. Une fois par contre que mon tour viendra, alors il faudra travailler, peu à peu s'entend, à faire une représentation de

la nation, qui dirigée, fasse une constitution libre, après laquelle mon pouvoir cessera absolument, et si la Providence seconde notre travail, je me retirerai dans quelque coin et je vivrai content et heureux en voyant le bonheur de ma patrie et en jouissant. Voilà quelle est mon idée, mon cher ami. A présent nous vous envoyons exprès M. Novossiltzow pour recueillir votre suffrage sur tout cela et demander votre direction. Ah ! que j'aurais été heureux si je pouvais vous avoir dans ce temps à mes côtés. Que de services vous pourriez nous rendre ! mais c'est une idée à laquelle je n'ose pas me livrer. Nous serons déjà assez heureux si vous voudriez bien nous donner vos conseils par M. Novossiltzow qui pourra par contre vous donner mille renseignements de bouche. C'est un excellent jeune homme et très instruit, surtout en ce qui regarde son pays : je vous le recommande, mon cher ami.

Il est chargé de notre part de vous faire mille questions, surtout sur le genre d'instruction que vous croyez le plus facile à germer et à se répandre, et qui puisse éclairer les esprits en moins de temps. C'est un point bien important et sans lequel on ne peut pas commencer l'ouvrage.

Dans ce moment nous sommes bien occupés à faire traduire en russe autant de livres utiles qu'il est possible, mais cela ne peut pas aller aussi vite que nous le souhaitons, le plus difficile est de trouver des gens qui fussent en état de le faire.

J'espère, mon cher ami, que vous approuverez nos projets et que vous nous seconderez de vos conseils qui nous seront bien salutaires. Je laisse à M. Novossiltzow le soin de vous donner bien d'autres détails de bouche. Fasse le ciel que nous puissions une fois venir à bout de rendre la Russie libre et de la garantir des atteintes du despotisme et de la tyrannie. Voilà mon unique souhait et je sacrifie volontiers toutes mes peines et ma vie à ce but si cher pour moi.

Adieu, mon cher et vrai ami, je serais au comble de mes vœux, si je vous revoyais. En attendant comptez sur l'attachement et le dévouement les plus sincères que vous a voués votre fidèle ami.

Ma femme me charge de vous dire mille choses.

(*Recueil de la Société d'histoire russe*, vol. V.)

III

Lettre du Grand-Duc Alexandre au prince Victor Kotchoubey.

10 mai 1796.

Cette lettre, mon cher ami, vous sera remise par M. Garrick, duquel je vous ai parlé dans une de mes lettres précédentes ; ainsi je peux vous parler librement sur quantité de choses.

Savez-vous, mon cher ami, que réellement cela n'est

pas bien que vous ne m'instruisiez sur rien de ce qui vous regarde, car je viens d'apprendre que vous avez demandé votre congé pour aller faire une cure en Italie et que de là vous irez en Angleterre pour quelque temps. D'où vient que vous ne m'en dites rien ? Je commence à croire que vous doutez de mon amitié pour vous, ou que vous n'avez pas assez de confiance en moi, car j'ose le dire, je la mérite réellement par l'amitié sans bornes que je vous porte.

Ainsi, je vous en conjure, instruisez-moi de tout ce qui vous regarde et croyez que vous ne pourrez me faire un plus grand plaisir. Au reste, je vous avoue, que je suis bien charmé de vous savoir quitte de cette place, qui ne pouvait que vous procurer des désagréments sans être compensée par aucune jouissance quelconque.

Ce monsieur Garrick est un très joli garçon ; il a passé quelque temps ici et dans ce moment il va en Crimée, d'où il s'embarquera pour Constantinople. Je le trouve bien heureux, parce qu'il aura l'occasion de vous voir et je lui envie en quelque façon son sort d'autant plus que je ne suis nullement content du mien. Je suis enchanté que la matière se soit engagée d'elle-même, car j'aurais été embarrassé de commencer ce sujet. — Oui, mon cher ami, je le répète, je ne suis nullement satisfait de ma position, elle est beaucoup trop brillante pour mon caractère qui n'aime que la tranquillité et la paix. La cour n'est pas une habitation faite pour moi ; je souffre chaque

fois que je dois être en représentation et je me fais du mauvais sang en voyant ces bassesses qu'on fait à chaque instant pour acquérir une distinction, pour laquelle je n'aurais pas donné trois sols. Je me sens malheureux d'être obligé d'être en société avec des gens que je ne voudrais pas avoir pour domestiques, et qui jouissent ici des premières places, tels que le P. Souboff, M. Passeck, le P. Bariatinsky, les deux Soltikoff, Miatleff et un tas d'autres, qui ne méritent pas même d'être nommés, qui, bas avec leurs inférieurs, rampent devant celui qu'ils craignent. Enfin, mon cher ami, je ne me sens pas du tout fait pour la place que j'occupe dans ce moment et encore moins pour celle qui m'est destinée un jour et à laquelle je me suis juré de renoncer, soit d'une manière, soit d'une autre. Voilà, mon cher ami, le grand secret, qu'il me tardait depuis si longtemps de vous communiquer et dont je n'ai pas besoin de vous recommander le silence, car vous sentez que c'est une chose qui peut me casser la tête.

J'ai prié M. Garrick qu'en cas qu'il ne puisse vous remettre cette lettre, qu'il la brûle et qu'il n'en charge personne pour vous. J'ai beaucoup pesé et combattu cette matière, car il faut que je vous dise, que ce projet m'est entré en idée avant même, que je vous aie connu, et je n'ai pas tardé à me décider au parti que j'ai pris. Nos affaires sont dans un désordre incroyable, on pille de tous côtés ; tous les départements sont mal administrés ; — l'ordre semble être banni

de partout, et l'Empire ne fait qu'accroître ses domaines ; aussi comment se peut-il qu'un seul homme puisse parvenir à le gouverner et encore plus à y corriger les abus ; c'est absolument impossible non seulement à un homme de capacités ordinaires comme moi, mais même à un génie, et j'ai eu toujours pour principe qu'il valait mieux ne pas se charger d'une besogne, que de la remplir mal ; c'est d'après ce principe que j'ai pris la résolution dont je vous ai parlé ci-dessus.

Mon plan est qu'ayant une fois renoncé à cette place scabreuse (je ne peux pas fixer l'époque d'une telle renonciation), j'irai m'établir avec ma femme aux bords du Rhin, où je vivrai tranquille en simple particulier, faisant consister mon bonheur dans la société de mes amis et l'étude de la nature.

Vous vous moquerez de moi ; vous direz que c'est un projet chimérique : vous en êtes le maître ; mais attendez l'événement et après cela je vous permets de juger. Je sais que vous me blâmerez, mais je ne peux pas faire autrement, car le repos de ma conscience est ma première règle, et elle ne pourrait jamais rester en repos, si j'entreprenais une chose au-dessus de mes forces. — Voilà, mon cher, ce qu'il me tardait tant de vous dire ; à présent que cela est fait, il ne me reste qu'à vous assurer, qu'où que je serai, heureux ou malheureux, dans le faste ou dans la misère, — une de mes plus grandes consolations sera votre amitié pour moi et croyez que la mienne ne finira

qu'avec ma vie. Adieu, mon cher et vrai ami, ce qui pourrait m'arriver en attendant de plus heureux, cela serait de vous revoir.

Ma femme vous dit mille choses ; elle a des idées toutes conformes aux miennes.

(Schilder, vol. I, p. 276.)

APPENDICE V

Le général Laharpe d'après N. Tourgueneff[1].

M. Laharpe vint trouver l'empereur à son quartier général en Champagne. Sachant que cet ancien précepteur du Grand-Duc Alexandre avait conservé des relations intimes avec l'empereur au commencement de son règne, qu'il lui avait donné des conseils et présenté des mémoires, je m'étais, comme tant d'autres, imaginé qu'un homme libéral, qu'un républicain tel que lui, avait nécessairement, et par des-

[1] N. Tourgueneff, le proscrit russe, jouit dans son temps d'une certaine notoriété. En 1813 il remplissait les fonctions de commissaire adjoint auprès du baron de Stein. Celui-ci était chargé de l'administration civile du pays reconquis par les alliés. De retour en sa patrie Tourgueneff entra dans l'administration publique et ne tarda pas à y occuper des postes importants. Affilié à la *Société du Bien-Public*, il se rendit suspect au gouvernement qui le condamna à mort par contumace lors du procès intenté aux conspirateurs du 14 décembre 1825.
Il mourut dans l'exil à Paris. — Auteur de l'ouvrage *La Russie et les Russes*.

sus tout, recommandé à ce prince l'abolition de l'esclavage en Russie ; je pensais que les idées favorables à l'émancipation des serfs qu'Alexandre avait souvent manifestées ne pouvaient lui avoir été inspirées que par M. Laharpe, et cela m'avait fait concevoir pour celui-ci un certain respect. Je le rencontrais fréquemment chez M. de Stein, et j'éprouvais le plus grand désir de le connaître d'une manière particulière. Le hasard me servit à souhait. Un soir, après que le quartier général eut évacué Bar-sur-Aube, M. Laharpe resta un peu en arrière, dans un équipage de la cour, avec un homme à la livrée de l'empereur. Il arriva assez tard à l'endroit où nous nous étions arrêtés. La maison qu'occupait M. de Stein, et dans laquelle devait aussi loger M. Laharpe, se trouva tellement remplie qu'à l'arrivée de celui-ci il n'y avait plus de place. Je lui offris une chambre dans le petit appartement qui m'était réservé, et comme il n'y avait qu'un lit, je mis par terre un matelas, sur lequel je voulais passer la nuit. Mais M. Laharpe se défendit d'accepter la couche que je mettais à sa disposition et voulut occuper le matelas que j'avais étendu sur le carreau. Je mis fin à cet assaut de politesses en lui déclarant que je ne souffrirais jamais que l'homme qui avait inspiré à l'empereur Alexandre l'horreur de l'esclavage couchât par terre tandis que je reposerais dans un lit. Il se rendit enfin à mes instances. Le général précepteur suivit M. de Stein à Dijon et de là à Paris. La veille de notre arrivée dans cette capi-

tale, je le trouvai fondant en larmes en lisant un journal. Je m'approchai de lui. « Voyez, quel homme ! » me dit-il. M. Laharpe venait de lire le récit de la visite que l'empereur, dès son arrivée à Paris, s'était empressé de faire à Mme Laharpe, qu'il avait trouvée à un quatrième étage, disait le journaliste, en ajoutant de lui-même deux étages pour rendre son récit plus touchant et plus pittoresque.

A Paris, M. Laharpe me fit lire sa correspondance avec son ancien élève, quand ce prince n'était encore que grand-duc héritier, et pendant les premières années de son règne. Alexandre se plaignait de ce qui se passait dans son pays. Il voyait avec peine le goût de son père pour les parades militaires, et peignait sous de tristes couleurs le séjour de Saint-Pétersbourg, où, disait-il, un caporal est préféré à un homme instruit et utile. Devenu empereur, Alexandre entretint son ancien précepteur de ses projets pour répandre les lumières en Russie. Il lui faisait connaître les collaborateurs qu'il s'était choisis : c'était le comte Stroganoff, brave et honnête homme, qui, ayant embrassé l'état militaire à l'époque de la paix de Tilsit, mourut bientôt après la paix de 1815 ; c'était Novossiltzoff, si connu dans les derniers temps par ses exploits en Pologne, et enfin le prince Adam Czartorisky, le proscrit du successeur d'Alexandre. « Pour le moment, disait l'empereur, nous nous occupons de faire traduire en russe plusieurs bons ouvrages. » Les projets de l'empereur ne se bornaient pas à l'instruction

populaire : il parlait aussi d'institutions, de liberté, et demandait des avis à M. Laharpe, en lui promettant d'envoyer un de ses amis pour conférer avec lui. Ce dont l'empereur se lamentait le plus, c'était du pouvoir sans bornes dont il était investi. « Je ne pourrai jamais, disait-il, m'accoutumer à l'idée de régner en despote. » Il terminait ses protestations en déclarant qu'après avoir rendu la Russie libre et heureuse, son premier soin serait d'abdiquer et d'aller vivre retiré dans un coin de l'Europe, où il jouirait du bien qu'il aurait fait à sa patrie.

M. Laharpe me dit qu'en effet la pensée d'abdiquer avait sérieusement occupé Alexandre dans les premiers temps de son règne. Les abus monstrueux qui existaient alors et qui existent encore en Russie, et les calamités extraordinaires qui affligèrent cette époque, le mettaient souvent au désespoir. — Un jour, me dit M. Laharpe, il vint chez moi profondément affligé : « Voyez, s'écria-t-il, c'est sous mon règne que de pareilles choses arrivent ! » Et il me fit voir un rapport sur les ravages causés par la famine dans quelques provinces éloignées. A cette occasion, l'empereur exprima de nouveau son vif désir d'abdiquer.

M. Laharpe était tout baigné de pleurs en relisant, peut-être pour la millième fois, les lettres de l'empereur. Il me dit que lord Erskine avait aussi versé des larmes à la lecture de ces lettres.

. . . .

Je continuai de voir, quoique rarement, M. Laharpe à Paris, et ensuite à Vienne. C'est avec plaisir que je l'entendais parler de la révolution française, de lui-même, et du rôle qu'il avait joué en Suisse. Il y avait toujours beaucoup de franchise et de verdeur dans ses paroles. Quelqu'un de moins tolérant que je ne l'étais aurait peut-être trouvé plus d'une chose à blâmer dans cette verdeur même ; quant à moi, j'entendais volontiers M. Laharpe s'exprimer en 1814 comme il avait dû penser et parler en 1793.

Un tel retour de jeunesse dans un vieillard me plaisait surtout par le contraste qu'il m'offrait avec l'inertie de ces jeunes gens qui ont la prudence de la vieillesse, et dont mon pays abonde. Longtemps après, proscrit et réfugié à Londres, je rencontrai un jour M. Laharpe dans la rue. Suivant mon habitude de ne pas vouloir embarrasser de ma personne celles de mes anciennes connaissances qui tenaient plus ou moins au gouvernement russe, je passai sans m'arrêter. M. Laharpe, ayant su que je l'avais aperçu, se présenta le lendemain chez moi, pour me faire d'obligeants reproches et toutes sortes de démonstrations d'amitié. Il me pressa de venir vivre en Suisse, à Lausanne, où, disait-il, je serais parfaitement bien sous tous les rapports. Dans l'effusion de ses politesses, il alla même jusqu'à me dire que c'était en partie pour moi qu'il était venu passer quelques jours à Londres. Malgré cette petite exagération, il m'était impossible de ne pas croire jusqu'à un certain point

à la sincérité de ses protestations amicales ; car quel motif M. Laharpe pouvait-il avoir de ne pas faire ainsi que tant d'autres qui me fuyaient comme un pestiféré, ou plutôt, pour me servir de leurs expressions, comme un ennemi signalé du gouvernement? Sans doute ceux-ci étaient sujets russes, tandis que M. Laharpe ne tenait à la Russie que par les pensions qu'il en recevait.

Quelques années après, j'étais à Genève, sur le point de me marier. Tout est difficulté pour un proscrit. Les pièces nécessaires à la constatation de mon état civil n'étaient pas toutes en ma possession ; il me fallait procéder d'après les formes prescrites en pareil cas par le code civil, et ces formes entraînaient des lenteurs. On me conseilla alors d'aller à Lausanne, en me disant que dans le canton de Vaud je viendrais plus facilement à bout de remplir les conditions voulues par la loi. Je me rendis donc dans cette ville, et, me souvenant de la rencontre de Londres, je me présentai avec confiance chez M. Laharpe. L'accueil qu'il me fit ne fut pas tout à fait semblable à celui que j'en avais reçu précédemment. Je ne voyais pourtant aucune raison pour ne pas le prier de m'aider dans l'affaire qui m'amenait près de lui. Il me promit tout d'abord de s'en occuper ; mais bientôt après il me parla des inconvénients de mon séjour à Lausanne, dont le gouvernement russe ne tarderait pas, disait-il, à être informé, et il me conseilla de me retirer dans quelque endroit obscur du canton, et de ne

venir à la ville que pour mon affaire. Surpris au dernier point de ses appréhensions, je lui demandai vivement pour qui il me prenait, et s'il me croyait assez simple pour craindre l'empereur de Russie, même en Suisse. M. Laharpe n'insista pas, et moi, un peu déçu dans mes espérances, je lui fis part de l'intention où j'étais de retourner à Genève. Il me dit qu'il viendrait à mon hôtel me rendre compte du résultat des démarches qu'il allait faire concernant l'objet de mon voyage. Il me demanda en même temps l'adresse de mon frère, qui était venu à Genève pour me voir, et me dit qu'après mon départ de Lausanne il lui écrirait. Je lui donnai, sans y faire plus d'attention, l'adresse qu'il m'avait demandée ; mais, de retour chez moi, et réfléchissant à ce qui venait de se passer, je vis clairement que ma visite avait embarrassé M. Laharpe, et que le vieux républicain n'osait pas confier à la poste une lettre à l'adresse d'un proscrit ! Je courus vite chez M. Laharpe. Ne l'ayant pas trouvé, je l'attendis à sa porte avec la plus grande impatience. Il arriva enfin. Je lui dis, avec vivacité, que je m'apercevais bien que ma visite l'avait embarrassé, mais qu'il ne devrait s'en prendre qu'à lui-même ; que, sans l'accueil qu'il m'avait fait à Londres, sans ses compliments et ses invitations, je n'aurais jamais pensé à venir chez lui, connaissant bien ses relations avec la cour de Russie.

— Vous vous trompez, me dit-il ; j'ai moi-même été proscrit, et depuis ce temps ma maison a tou-

jours été ouverte aux proscrits. Santa-Rosa y passait sa vie.

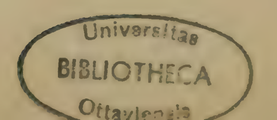
— Santa-Rosa, lui répondis-je, était un proscrit piémontais, et moi je suis un proscrit russe ; et, je vous le répète, sans la manière dont vous m'avez traité à Londres, je ne me serais jamais décidé à m'adresser à vous.

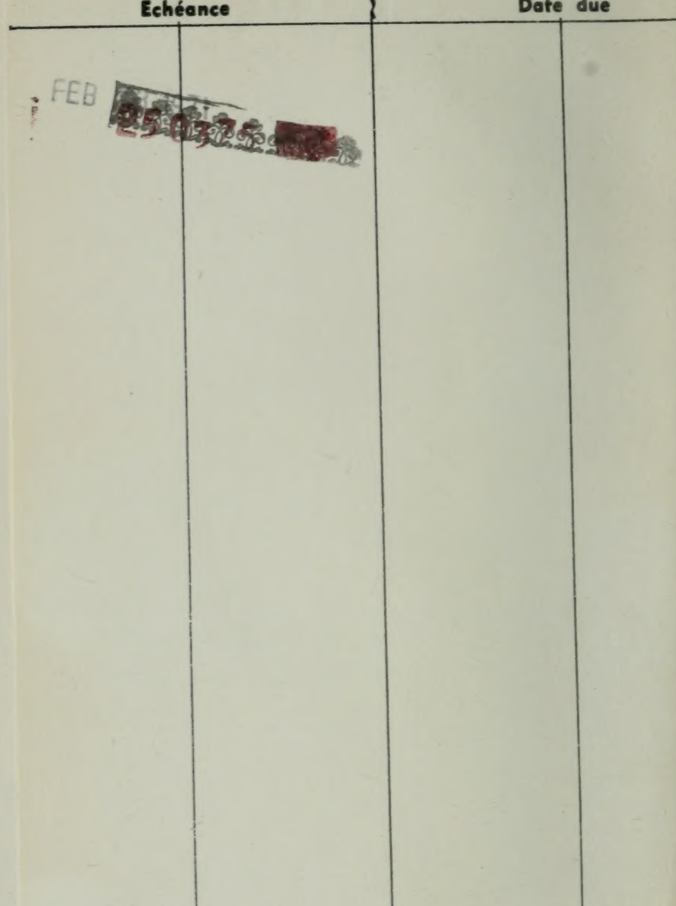
— Mais non ! mais non ! s'écria M. Laharpe en continuant ses protestations.

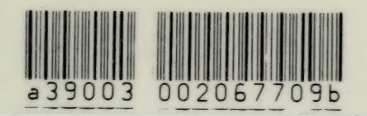
Je coupai court à cet entretien en priant M. Laharpe, en exigeant même de lui qu'il se dispensât de toute démarche en ma faveur et en lui faisant observer que c'était surtout la demande de l'adresse de mon frère qui m'avait prouvé combien il craignait de se mettre en relation directe avec moi. Il lui était difficile de recommencer ses protestations et de profaner encore le nom honoré de Santa-Rosa. Aussi le courtisan républicain me salua-t-il, et nous nous séparâmes.

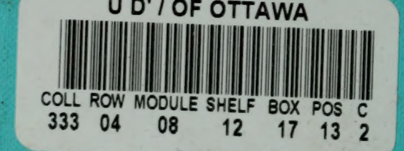
TABLE DES MATIÈRES

APPENDICES


Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis


FEB


a39003 002067709b


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 08 12 17 13 2